

Fête des toponymes

Herbault
(Loir-et-Cher)

Noms de lieux
Traces de peuples

Conception et réalisation : Nicolas HURON
Brochure de la conférence du 5 novembre 2011

Remerciements :

- Aux membres du Conseil municipal, et plus spécialement à monsieur Alain Tondereau, maire, pour leur aide.
- Au personnel communal pour son accueil et son aide, et plus spécialement à madame Solène Genty et à monsieur Laurent Chollet, secrétaires de mairie.
- Au personnel des Archives départementales pour son accueil.
- A monsieur Robert POULEAU, du Corbelé à Françay, pour son accueil et son autorisation de photographier ses objets archéologiques et ses cartes postales.
- A monsieur André Ferrand, ancien, maire.
- A monsieur Jean-François Sauvé, de la Brosse.

Introduction

Les toponymes

Un toponyme est un nom (*nomen*) de lieu (*topos*). Ce peut être un nom de pays, de région, de terroir, ou un nom de localité, de ville, de village, de rue, de hameau, de ferme, ou un nom de forêt, de bois, de parcelle, ou un hydronyme, de fleuve, de rivière, d'étang... L'orthographe de tous nos noms de lieux a été fixée assez récemment, pour la plupart au XIX^e siècle. Autrefois leur orthographe était variable. Dans un même acte notarié du XVII^e siècle, un hameau pouvait avoir deux ou trois orthographes différentes. L'orthographe actuelle de nos noms de lieux est donc à prendre avec beaucoup de précautions. La phonétique a parfois aussi évolué. Notre prononciation actuelle n'est parfois pas celle de nos ancêtres. Cette prononciation a pu se transformer en même temps que la langue orale au cours des siècles. Elle a pu aussi, mais plus rarement, être très récemment influencée par l'orthographe elle-même (Auxerre par exemple change actuellement de prononciation. Le x tend à être prononcé à la place d'*Aucerre*). La phonétique d'un nom est donc à considérer aussi avec prudence.

La toponymie

La toponymie est une science très récente créée vers le milieu du XIX^e siècle. Elle étudie l'origine et l'étymologie des noms des lieux. Elle a pour base la linguistique et ses dérivés, et utilise principalement et également l'archéologie, l'histoire et la géographie. Au XIX^e siècle, de nombreux noms de lieux étaient mis en rapport avec un nom de personne, un anthroponyme gaulois, romain ou germanique. Cette interprétation ancienne des érudits est actuellement revue car elle est souvent erronée. Une bonne connaissance de la configuration géographique locale et de son histoire, les progrès de la toponymie et de ses sciences annexes nous permettent de construire aujourd'hui de meilleures interprétations. Chaque nom de lieu avait à l'origine un sens. Un rapport étroit existait entre le nom et le lieu qu'il désignait. C'est ce rapport souvent disparu que cette science tend à redécouvrir. Ce rapport entre le lieu et son nom fut créé par les habitants dans leur langue. Chaque toponyme se raccroche ainsi à un lieu, à une époque, à un peuple et à la façon de vivre de ce peuple. Le toponyme a pu ensuite être oublié, ou transmis aux générations futures. Les toponymes transmis ont donc beaucoup d'informations à nous apporter sur l'histoire de nos ancêtres et des peuples qui composèrent notre pays. La toponymie, si elle permet de déterminer quels étaient les différents peuples qui se succédèrent dans une même contrée, peut aussi nous donner des informations sur leur histoire, leurs mœurs, leurs coutumes, leurs croyances, leur mode de vie.

Cartographie et toponymie

La première cartographie de France, celle de Cassini, datant de la fin du XVIII^e siècle, nous donne vingt-quatre de noms de lieux sur la commune d'Herbault. Une carte IGN au 1/25 000^e en donne une quarantaine. Les cadastres napoléonien et actuel, avec les plans du XVIII^e siècle conservés aux Archives départementales, fournissent environ **150** toponymes. C'est à partir de ce stock d'environ **150** noms sur l'étendue de la commune que nous avons basé notre étude. C'est l'ancien cadastre dit napoléonien, datant de 1817, et les plans de la fin du XVIII^e siècle conservés aux Archives départementales de Loir-et-Cher qui restent les documents de base les plus précieux.



Carte de Cassini commandée par Louis XV et réalisée à la fin du XVIII^e siècle.
Première carte géométrique couvrant l'intégralité du royaume de France.



Aller plus loin

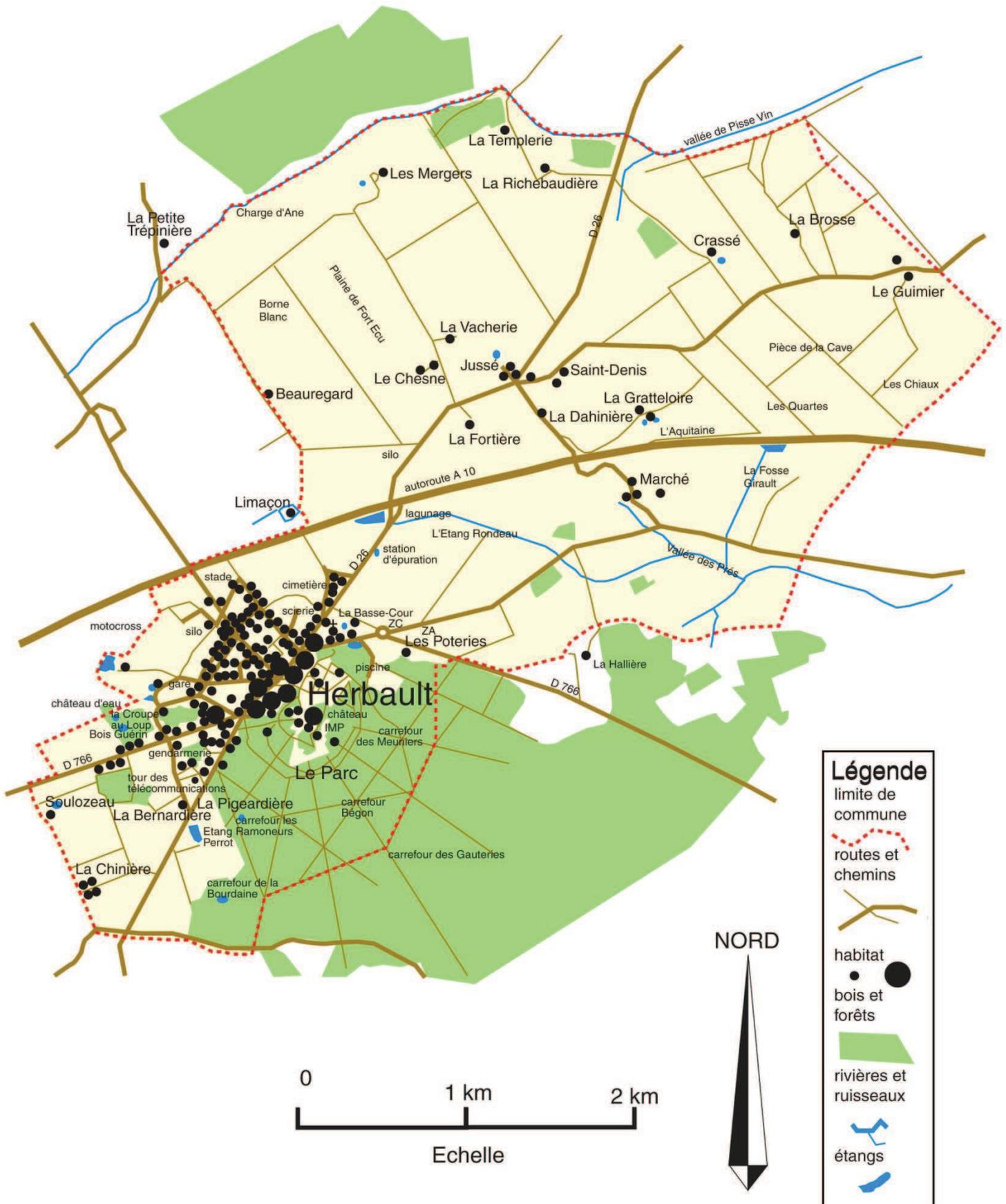
Notre travail ne se bornera pas à rapporter les interprétations actuelles sur l'origine de ces noms de lieux. Un grand nombre de toponymes n'ont pas encore trouvé d'explication définitive. Ici, nous irons plus loin en formulant de nombreuses hypothèses qui pourront, parce qu'elles sont nouvelles, paraître farfelues. Mais comme Diderot, nous partirons du principe qu'il faut retenir une hypothèse à moitié fautive, plutôt que d'en rejeter une à moitié vraie. Rappelons cependant qu'étant donnée la jeunesse de cette science, il faut considérer cette étude, non comme faisant référence, mais comme un brouillon que chacun pourra compléter, corriger ou reprendre. La science de notre passé, l'Histoire, n'est pas une science exacte. L'étude de notre Histoire avance, et bien que le temps nous éloigne progressivement de ce passé lointain, sa connaissance s'améliore et se précise. Notre travail va dans ce sens. Pour achever ce livret, il m'a fallu étudier ces **150** noms, essayer de situer leur origine dans le temps, déterminer le peuple qui les créa, redécouvrir leur rapport avec les lieux qu'ils baptisent encore aujourd'hui. Ce livret n'aurait qu'un intérêt commun s'il s'arrêtait là. À partir de ces informations habituellement recueillies par les toponymistes, nous émettrons des hypothèses sur l'installation de l'habitat à travers les siècles sur la commune, sur le mode de vie, les mœurs, les coutumes, les croyances de nos ancêtres, à chaque fois que cela semblera possible, afin que chaque étude, chaque commune, apporte sa contribution à l'Histoire de France et à l'Histoire de l'humanité. Je vous souhaite donc un bon plongeon dans la grande Histoire du monde, à travers la petite histoire des noms de lieux de la commune d'**Herbault**.



Les toponymes anciens



Les toponymes récents



Les temps géologiques

Les couches géologiques

Sur la commune d'Herbault, toutes les roches sont sédimentaires. Elles sont le résultat d'une superposition de dépôts soit marins lorsque la mer occupait le Bassin parisien, soit lacustres en ce qui concerne le calcaire de Beauce. Les sables et argiles du Miocène sont des dépôts fluviaux plus récents issus de l'érosion des roches du Massif central. Sur ces plateaux s'est déposé un limon éolien. Plus récents encore, les dépôts alluviaux de ruisseaux, formés de sables et d'argiles sont le résultat de l'érosion des roches précédentes.

La craie cénomaniennne

Cette craie est une roche sédimentaire marine formée de coquilles d'animaux s'étant déposées au Crétacé supérieur, il y a environ 84 millions d'années. Cette période du Mésozoïque verra la disparition des dinosaures. Cette roche est la plus ancienne présente sur la commune. C'est une craie jaune ou blanche, disposée en plaquettes, légèrement sableuse et contenant des lits de silex branchus blonds ou noirs à fin cortex blanc. C'est une roche tendre, mais dont la structure résistante peut créer des falaises comme à Orchaie.

L'argile à silex de la forêt d'Herbault

Sur ce plateau de craie, on trouve de l'argile à silex détritique. Cette roche sédimentaire de fond marin se forma à l'Eocène, il y a 56 à 34 millions d'années. C'était à l'origine de la craie dont l'altération par dissolution du calcaire créa cette argile jaune, ocre ou saumon, contenant des silex de tailles diverses. C'est un sol qui rend difficile les travaux agricoles, c'est pourquoi cette zone du sud de la commune, est essentiellement occupée par la forêt.

Le calcaire de Beauce

C'est un calcaire lacustre composé de coquillages agglomérés. Ce dépôt s'est formé depuis l'Eocène moyen (- 43 millions d'années) jusqu'au début du Miocène (- 23 millions d'années). Elle occupe une grande partie du territoire de la commune, tant au nord qu'au sud de Marché.

Les sables et argiles du Miocène

Sur ce calcaire de Beauce, on trouve des sables et argiles. Cette roche sédimentaire est le résultat de l'érosion des roches cristallines, granitiques et métamorphiques du Massif central. Ce sont des dépôts de fleuves à grand lit majeur. Ils se déposèrent au Miocène inférieur il y a environ 23 à 15 millions d'années.

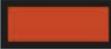
Le limon des plateaux

Les plateaux sont recouverts d'un « manteau » plus ou moins épais de limons des plateaux ou loess. Ce sont des dépôts sédimentaires meubles continentaux, d'origine éolienne. Ils sont composés principalement de fins grains de quartz d'une taille d'environ de 20 µm.

Les alluvions récentes

Ce sont des sables et argiles déposés récemment par le ruisseau du Pisse-Vin qui limite la commune au nord.

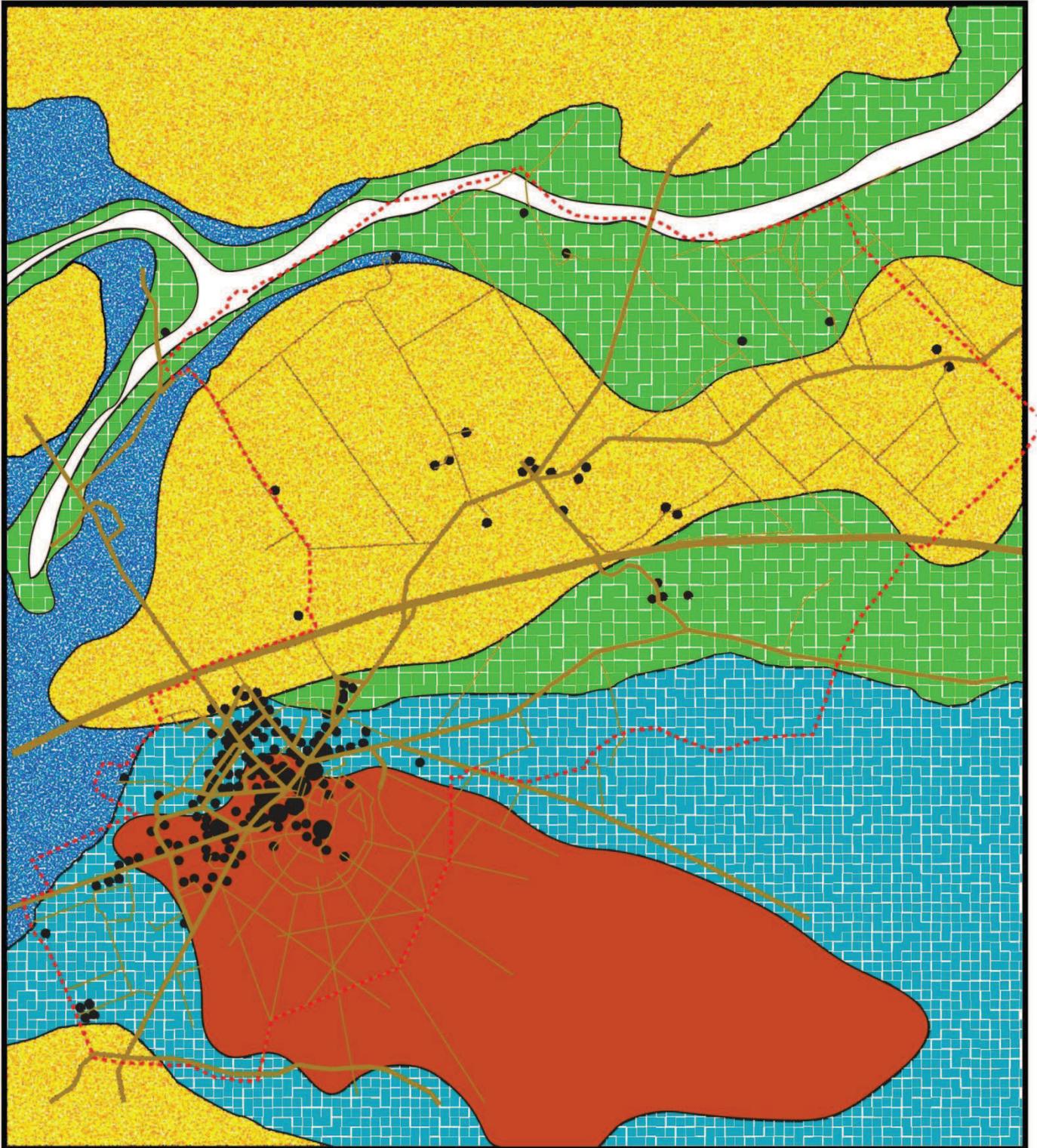
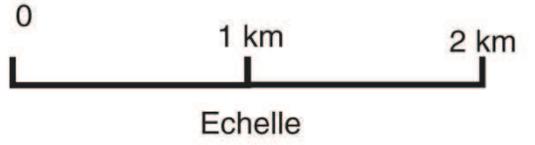
Légende

-  alluvions récents
-  limon des plateaux
-  sable et argile
-  calcaire de Beauce
-  argile à silex
-  craie

NORD



Géologie



Origines préhistoriques

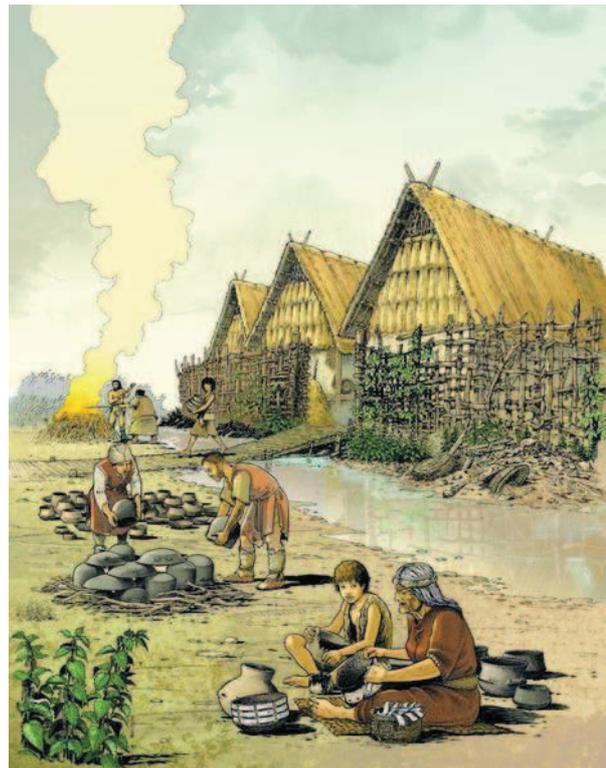
Le Paléolithique : - 600 000 à - 4 000 ans

Le Paléolithique est la première période de la préhistoire et aussi la plus longue. Elle s'étale des origines de l'Homme jusqu'aux environs de l'an - 4 000. C'était le temps de petites tribus nomades composées de chasseurs-cueilleurs-pêcheurs. Les traces qu'ont laissées ces peuplades se limitent généralement à quelques outils en pierre, le plus souvent en silex, une roche qui permet d'obtenir par sa taille d'utiles tranchants ou pointes. Plus on avance dans les temps préhistoriques, plus le nombre d'outils et la complexité de leur élaboration sont grands. Les outils les plus fréquents sont donc des silex taillés de la fin du Paléolithique. Les archéologues n'ont pas ramassé et signalé sur la commune d'Herbault de tels outils ce qui ne veut pas dire qu'il n'en existe pas.



Le Néolithique

A partir de - 8 200 ans, après la dernière glaciation de Würm IV, le climat se réchauffa et le paysage se modifia progressivement. La forêt gagna partout du terrain. Vers - 7 000 à - 6 500 ans, les hommes vont progressivement se sédentariser et pratiquer l'agriculture venue de Méditerranée et de la vallée du Danube. Les premières occupations en Loir-et-Cher se firent surtout dans la vallée de la Cisse et dans la vallée du Loir, mais aussi dans la vallée du Cosson et auprès de celle du Pisse-Vin comme nous allons le voir. Ce sont surtout les pentes douces des terres argilo-sableuses et des alluvions, faciles à travailler qui furent cultivées en premier. Ce sont d'abord les abords des vallées des petits ruisseaux qui furent cultivés. Le plateau fut occupé progressivement plus tardivement grâce au creusement de puits. Les surfaces cultivées ne devaient guère dépasser quelques dizaines d'hectares.



Entre - 4 000 ans et - 2 000 ans, ces villageois construisirent des dolmens pour inhumer leurs morts et des menhirs dont la signification demeure encore incertaine. Il reste de cette période de nombreux objets : silex taillés, tessons de poterie, haches en pierre polie, meules et leur molette, polissoirs... En a-t-on trouvés sur la commune d'Herbault ?

La vallée du Pisse-Vin

Le Pisse-Vin est le petit ruisseau, aujourd'hui, simple fossé de drainage, qui marque toute la limite nord de la commune. Il peut tenir son nom médiéval de la couleur rougeâtre de son eau causée par la présence d'argile dans ses alluvions. Cette couleur était sans doute visible lors des jours de grands

orages. On peut aussi prétendre qu'il faut voir dans ce nom, non l'orthographe Pisse-Vin, mais celle de Pisse-Vain, « qui pisse en vain », ruisseau qui aurait un débit trop vain pour être vraiment exploité. Le Pisse Vin coule entre la plaine du Rouget et le bois du Rouget. La couleur rouge du vin due à la présence d'argile semble la bonne hypothèse. Ce petit vallon a une importance énorme dans l'implantation des premiers agriculteurs sédentaires. C'est en effet sur ses abords que des traces d'une occupation néolithique ont été retrouvées.

Le site des Mergers

Monsieur Robert Pouleau, retraité habitant Françay, mais autrefois agriculteur aux Mergers, a conservé nombre d'outils datant de la période néolithique, de l'Age du bronze ou de l'Age du fer. C'est dans les abords ouest de sa ferme qu'il trouva le plus grand nombre d'entre eux, là où les affleurements argilo-sableux ou limoneux sont les plus proches du ruisseau du Pisse-Vin. En aval, le ruisseau coule au milieu d'affleurements de calcaire de Beauce dont les terres sont plus difficiles à travailler.

Sa collection comporte des outils datant spécifiquement du Néolithique comme des haches taillées mais surtout polies, entières ou cassées, de provenance locale ou lointaine (l'une d'elle est en roche verte), des lames en silex taillé, des grattoirs...







Il est à noter que monsieur Pouleau n'a ramassé que les plus belles pièces et qu'un grand nombre de fragments de silex taillé doivent encore se trouver sur le site.

L'échelle est donnée par le quadrillage 5 mm x 5 mm.

La collection comprend également un fragment de bijou, anneau pendentif en pierre polie.



Anneau en pierre polie

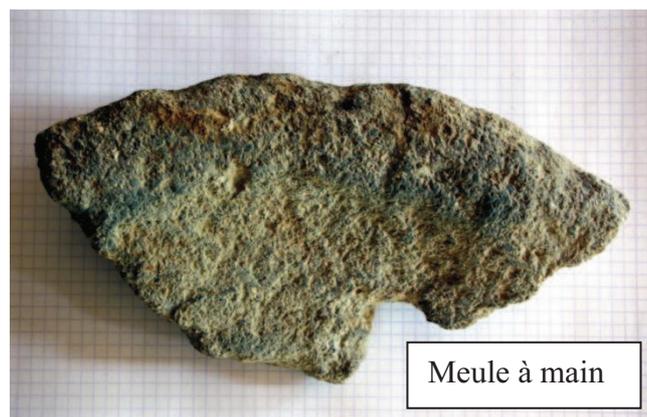
Peuvent également être datées de la même époque deux portions de meule à main et nombre de leurs molettes sphériques ou non. Ces outils servant à produire la farine peuvent également dater de l'Age du bronze ou de l'Age du fer.



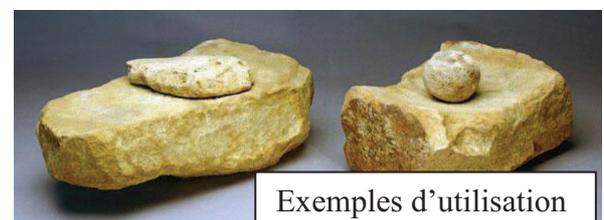
Molettes



Meule à main



Meule à main



Exemples d'utilisation



Molette

Les autres sites

Monsieur Jean-François Sauvé, agriculteur à la Brosse, et Monsieur Alain Tondereau, agriculteur au Guimier, conservent quelques silex taillés et fragments de haches polies trouvés aux environs de leur habitation sur leur exploitation.

Ces objets sont bien moins nombreux que ceux des Mergers, mais attestent que le plateau nord et nord-est de la commune était exploité dès le Néolithique.



Collection Sauvé



Collection Sauvé

Un mégalithe à la Roche ?

Dans les documents écrits des XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles de la série G des Archives départementales, nous avons rencontré des mentions d'un lieu-dit dénommé « la Roche ».

- Le 4 septembre 1582 (Archives départementales G 1569).
- Le 5 août 1663 (Archives départementales G 1570), mention de la haie du clos de la Roche, du côté de Saint-Lubin.
- Le 15 avril 1674 (Archives départementales G 1572), mentionnée près de Gratteloire.
- En 1697 (Archives départementales G 1570).
- En 1701 (Archives départementales G 1571), mention de Grattelouere, près de la Roche.
- En 1723 (Archives départementales G 1571), mention de la vigne de la Roche.
- En 1738, 1740 (Archives départementales G 1571).
- Les 27 juin 1762, 1 avril 1764, 5 avril 1774 (Archives départementales G 1572).
- En 1785 (Archives départementales G 1570), mention du « Réage de la Roche » en vigne, joignant de galerne (nord-ouest) au chemin de Françay à Blois, et de solaire (sud-est) la métairie de Saint-Denis), et également situé près du Réage Moriers.

Il semble qu'il s'agissait d'une parcelle de vigne entourée de haies située près de Gratteloire et près de Morièrre. Les textes antérieurs au XVI^e siècle sont rares pour la commune d'Herbault et n'en font pas mention comme c'est le cas de la plupart des autres lieux-dits. Nous ne trouvons plus de mention de ce lieu-dit au XIX^e siècle. Il ne figure pas sur le cadastre napoléonien de 1817.

Les toponymes de la Roche, lorsqu'ils ne sont pas associés à un éperon ou à un coteau rocheux, peuvent désigner un mégalithe. Ce lieu-dit se situe sur des terres limoneuses qui recouvrent le calcaire de Beauce. Il ne peut pas s'agir d'un phénomène géologique, c'est pourquoi nous pensons qu'il faut voir dans ce toponyme la mention d'un dolmen ou d'un menhir disparu.

A partir du début du XIX^e siècle, les fermes qui étaient autrefois pour la plupart construites en bois, sont construites ou reconstruites en pierres. Ainsi, un grand nombre de mégalithes ont été détruits pour obtenir des moellons et pour dégager la parcelle au profit de la culture céréalière. Il semble que ce fut le cas à la Roche. Les vignes ont disparu au XIX^e siècle, et des constructions en pierres, à Gratteloire, à Saint-Denis, etc. ont vu le jour. Les savants ont commencé à s'intéresser aux mégalithes dans les années

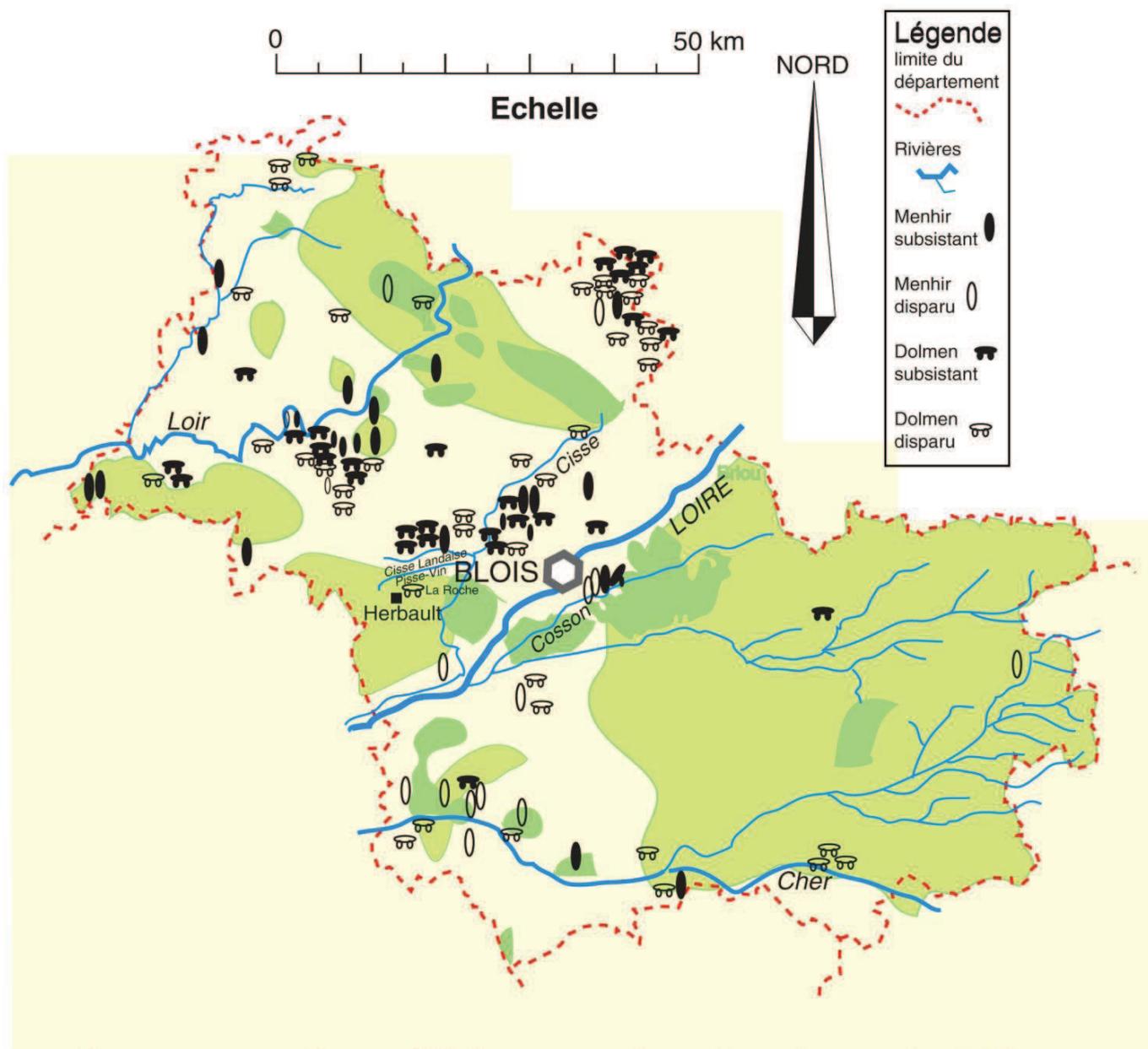


Exemple de dolmen situé à Landes-le-Gaulois

1820-1830, mais surtout à partir de la seconde moitié du XIX^e siècle, ce qui renforce l'hypothèse d'une destruction du dolmen au début du XIX^e siècle.

Le terme « Roche » a, en lui-même, une origine latine, *roca*. Ce lieu-dit a trouvé sa dénomination lorsque le mégalithe avait totalement perdu sa fonction de sépulture. On remarque à travers l'ensemble des dénominations des mégalithes, qui portent la plupart du temps le nom de « pierre », mot également d'origine latine, mais aussi parfois le nom de « roche », que l'utilisation et la signification du dolmen en tant que sépulture et édifice religieux avaient été oubliées. Ces monuments ne portent jamais un nom d'origine gauloise, mais le plus souvent un nom d'origine gallo-romaine ou médiévale. Le nom « la Roche » n'a donc plus rien à voir avec sa fonction première, fonction oubliée sans doute dès l'Age du bronze et totalement oubliée à l'Age du fer.

La cartographie de l'implantation des mégalithes en Loir-et-Cher nous porte également à croire en cette hypothèse puisque le Roche se situe dans une zone à forte densité de monuments néolithiques.



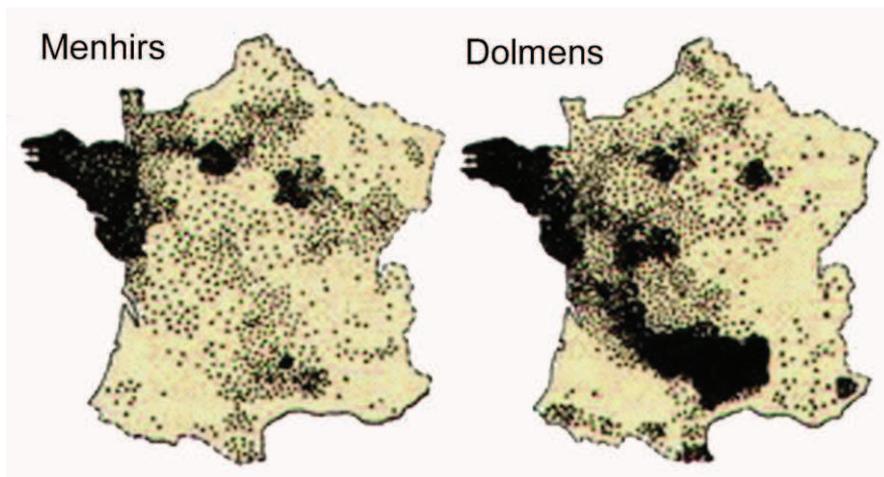
Les mégalithes du Loir-et-Cher

Les mégalithes

Les dolmens et les menhirs ont alimenté de tout temps beaucoup de fantasmes. Mais à quoi pouvaient-ils bien servir ? Beaucoup se posèrent cette question. Essayons à notre tour d'y apporter notre petit grain de sel. Nous savons que les dolmens étaient des sépultures composées d'une chambre constituée de grosses pierres recouvertes par un tumulus de terre. Cette terre a le plus souvent disparu. L'interprétation des fonctions d'un menhir semble plus obscure. Les champs lexicaux de ces deux termes bretons d'origine celtique, retenus au XIX^e siècle pour désigner les deux grands types de mégalithes, nous informent peut-être sur leur fonction. Nous savons que les constructeurs de ces mégalithes croyaient en la réincarnation, à l'existence des esprits et de dieux multiples. Le terme *men* en breton signifie « pierre », mais son champ lexical indo-européen est plus large et évoque « l'homme, man, men, la main et donc l'action ». Cette extension du sens de *men*

rend possible une meilleure interprétation de la fonction des mégalithes. Le terme *dol* signifie « table » en breton. Le champ lexical indo-européen de *dol* évoque : « dol, dolant, douleur, douce, doux, douceur, c'est-à-dire le repos du corps ». On y perçoit le repos et la douleur, le deuil justement en rapport avec une sépulture. Le champ lexical de *hir* qui signifie en breton « dressé ou long » évoque également la « colère, la hire, le verbe aller, ir, ire ». C'est le suffixe de nombreux verbes des 2^e et 3^e groupes qui évoquent l'action : servir, aplatir, finir... On peut voir dans le menhir le symbole d'un homme en action, en colère, qui s'affirme. Le caractère éternellement pétrifié et intemporel du symbole peut évoquer l'éternité des réincarnations successives, c'est-à-dire de l'action éternelle de l'homme sur la nature, de son action spirituelle d'ancêtre éventuellement réincarné. Il serait symbole de volonté de retour alors que le dolmen serait le symbole de l'aller vers une réincarnation par un retour à la terre mère afin de renaître par elle dans une nouvelle existence. Le menhir serait un symbole mâle, reproducteur, alors que le dolmen serait un symbole femelle, représentation du ventre, de la matrice, maternelle.

Cinquante mille dolmens ont été recensés dans le monde, dont vingt mille en Europe. En comparaison avec l'ouest de la France, la Beauce est également très riche en mégalithes. Les plus anciens mégalithes sont bretons et la diffusion de la pratique de leur érection s'est étendue surtout vers le sud-est, mais aussi surtout en Beauce et en Champagne pour finir par s'installer au Moyen Orient aux environs de - 1 000 ans.



C'est une influence de l'ouest, du Finistère, le bout de la terre, le bout du monde, pays du soleil couchant, contrée faisant face à la disparation journalière du soleil qui renaît chaque jour à l'est. Ce cycle de la vie du soleil, lié à la réincarnation en Egypte ancienne, n'est certainement pas étranger à la construction des mégalithes et aux croyances des hommes du Néolithique dans nos contrées. L'homme décédé était couché dans un dolmen et sa réapparition pouvait être symbolisée par un menhir dressé, symbole de son relèvement, de sa renaissance. Il suffisait alors qu'un homme identifie son propre menhir pour prouver sa réincarnation.

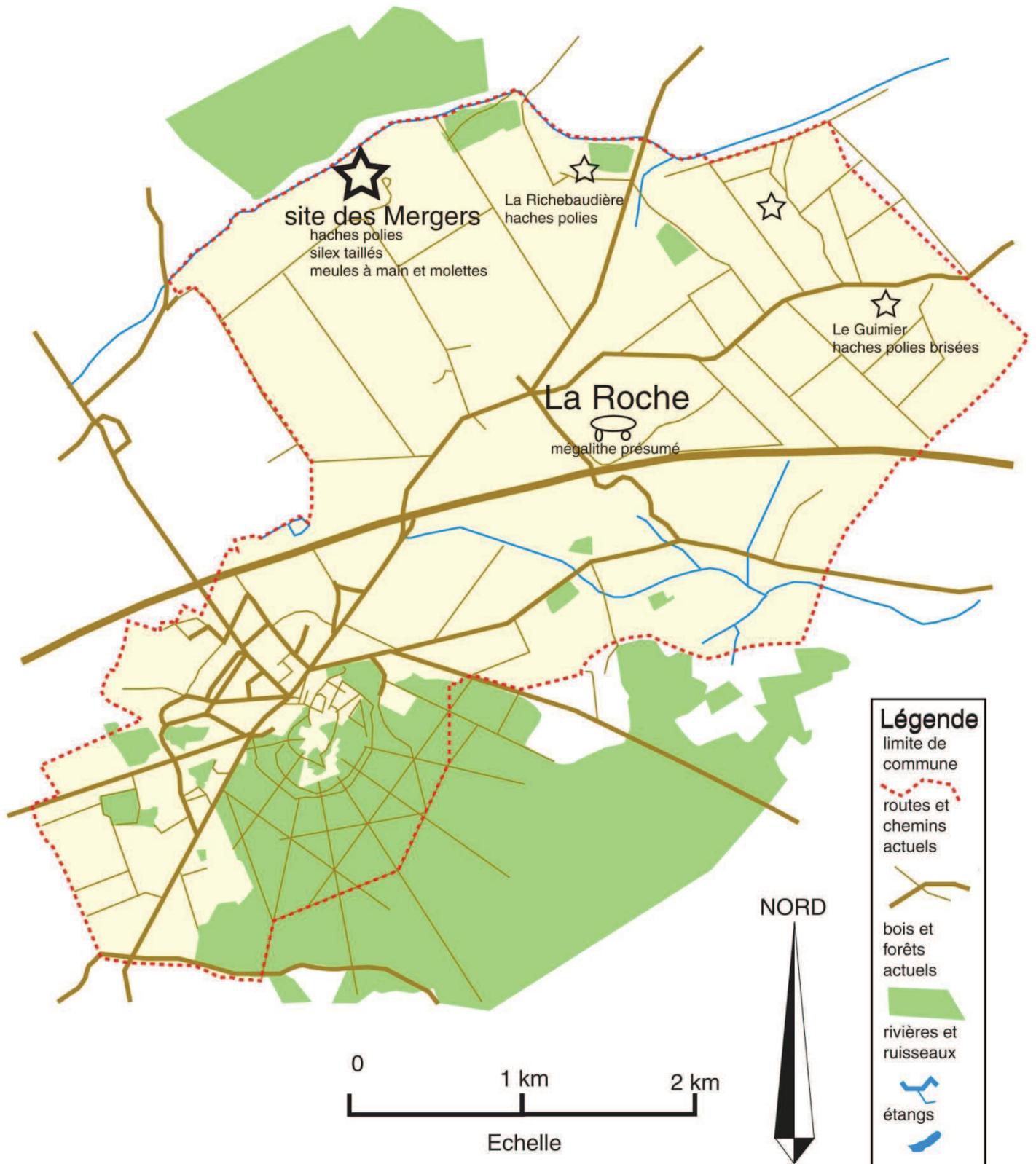
La présence de nombreux mégalithes en Beauce ne peut pas être étrangère au caractère très fertile et peuplé de ces terres défrichées et mises très tôt en culture. La Sologne, quant à elle, est presque entièrement dépourvue de mégalithes. C'est là qu'il faut signaler que géologiquement Herbault, dans toute sa partie nord-est, appartient à la Beauce, par la présence dans son sol du calcaire caractéristique de cette région.

Les mégalithes sont associés aux Celtes, ce qui est totalement faux. Il faut les associer au peuple du Néolithique présent sur notre territoire avant l'arrivée des Celtes. Nous ne connaissons pas le nom de ces peuples, mais on peut trouver quelques indices sur leur langue.

La langue du Néolithique

La langue que parlaient les hommes du Néolithique n'a laissé que peu de traces. On dit qu'elle était apparentée au basque qui n'est pas une langue indo-européenne et qui garde la trace de l'utilisation de la pierre dans son vocabulaire agricole. Les toponymes de la commune d'Herbault sont dans leur ensemble des mots d'origine indo-européenne : gaulois, gallo-romains, germaniques, français. Aucune trace linguistique ne semble avoir subsisté des premiers peuples d'agriculteurs.

Le Néolithique



L'époque gauloise

L'Age du bronze

Cette période précédant l'arrivée des Celtes et la création des nations gauloises, n'a laissé presque aucune trace à Herbault. On signale seulement une scorie, résidu de fonte, en bronze trouvée sur la commune (dans Bulletin de la Société d'histoire naturelle et d'anthropologie de Loir-et-Cher, n° 20, 1928, p. 259).

L'émigration des Celtes

Le peuple celte, venu d'une région située entre le Rhin et le Danube, envahit les terres, que les Romains baptiseront plus tard, la Gaule, entre le VIII^e et le V^e siècle avant Jésus-Christ. Ces Celtes ou Gaulois, qui maîtrisaient l'industrie du fer, s'imposeront comme une aristocratie religieuse et guerrière, créant des villes fortifiées (*oppidum*, selon César) et des villages fortifiés, *dun*, centre et siège du nouveau pouvoir et d'une nouvelle domination rendue facile par les déplacements rapides à cheval des chevaliers gaulois.

Les Carnutes

La peuplade qui immigra et installa sa domination sur la région venait d'Europe centrale. Elle s'appelait les Carnutes. Ce nom a eu de multiples interprétations plus ou moins farfelues. On associa par exemple, le nom de Carnutes à « cornuto », les cornes qui dit-on ornaient les casques des guerriers. Nous pensons pour notre part que ce nom, comme la plupart des noms anciens, est à découper en mots de sens : « carn – utes ». La « carn », c'est la chair, racine que l'on retrouve dans carn-age, étendue couverte de chair. Ce dernier terme est encore utilisé par les chasseurs pour désigner la présentation au sol du gibier résultant d'une chasse. Un champ de bataille est un carn-age, le terme *age* désignant en indo-européen et notamment en latin un champ. La racine *carn* se retrouve également dans « carn-aval ». On sait que les Gaulois construisaient de grands mannequins en osier dans lesquels ils enfermaient des humains pour les sacrifier par le feu, pour qu'ils soient avalés par les flammes. Nous vivons encore un reliquat de cette coutume avec le bonhomme carnaval dont l'incendie est une des caractéristiques du Mardi Gras. *Carn* se retrouve également dans « Carn-ac » qui signifie : qui a le caractère de la chair. On sait que toutes les anciennes peuplades indo-européennes croyaient en la réincarnation et peut-être que les menhirs dressés, innombrables à Carnac en Bretagne, étaient le symbole d'hommes réincarnés, dressés de nouveau. Peut-être que la reconnaissance et la redécouverte par son destinataire de son propre menhir était la preuve même de sa propre vie éternelle. En ce qui concerne le terme « Carnutes », nous avons la racine *carn* et le complément *ut* qui signifie en indo-européen, notamment en latin, la notion de l'utilisation. Carnutes voudrait donc exprimer le fait de l'utilisation de la chair par une âme, c'est-à-dire l'incarnation, ce qui semble tout à fait en adéquation avec les croyances de réincarnation des Gaulois, croyances qui en faisaient de redoutables guerriers n'ayant aucune peur de la mort. C'est l'influence des croyances venues de Méditerranée, notamment d'Italie et plus particulièrement de Rome, l'*Urbs*, qui s'imposa lors de la guerre des Gaules et entraîna la disparition de la croyance en la réincarnation dans notre pays. On sait que les Romains mirent un point d'honneur à pourchasser et à massacrer les druides et la peuplade carnute. Ce phénomène est comparable à la colonisation européenne, à l'expansion de la Chrétienté ou à la révolution communiste avec l'abolition de toute religion. Pour comprendre le monde de nos ancêtres, un monde plein de spiritualité et d'esprits où les hommes étaient plus proches de la nature, plus proches de leur propre nature que du dogme, il ne faut négliger aucune piste. Ce monde est difficile à appréhender aujourd'hui dans notre société qui n'a presque plus rien de naturel, presque plus rien de spirituel et où la spiritualité reste soumise aux normes des dogmes religieux.



Les limites du territoire des Carnutes correspondent approximativement à celles des anciens diocèses de Chartres et d'Orléans.

Les traces de l'âge du fer

Parmi les fragments de poterie trouvés par monsieur Robert Pouleau et par les archéologues du XIX^e siècle, il est possible que certains appartiennent à l'Age du fer, cependant la plupart semble dater de l'époque gallo-romaine. On peut donc affirmer que, pour l'instant, aucun objet datant de l'époque gauloise n'a été trouvé sur la commune. Les outils en fer laissent moins de traces que les outils en pierre car le fer, matière précieuse, était recyclé. Les seules traces de l'Age du fer que nous pouvons trouver à Herbault sont des marques sur le sol, marques évoquant un habitat à l'époque gauloise.

La ferme gauloise de Limaçon

Le terme « Limaçon » n'a pas une origine gauloise, mais gallo-romaine, cependant le site de la ferme de Limaçon semble bien avoir la configuration d'une ferme gauloise.

Monsieur Ernest Camille FLORANCE, grand archéologue du début du XX^e siècle a fait une description de ce qu'il nomma la *motte de Limaçon*. Cette description date le site de la ferme de Limaçon de l'époque gauloise : *A 600 mètres au nord d'Herbault, dans la plaine, à 200 mètres à l'ouest de la route d'Herbault à Françay, on aperçoit, entourée d'une ceinture d'arbres, une enceinte de fossés renfermant un grand bâtiment datant du XVII^e siècle. A côté, dans l'enceinte également, se trouve une petite métairie. La propriété s'appelle Limaçon.*

L'enceinte n'a certainement pas été creusée pour les bâtiments qu'elle contient, malgré qu'on ne voie pas de traces apparentes d'une construction précédente. Elle représente un carré d'une centaine de mètres de côté environ formé par des fossés remplis d'eau, de largeurs différentes. Ce carré est séparé en deux parties à peu près égales, par un fossé allant de l'est à l'ouest, de 8 mètres de largeur. C'est dans la partie nord qu'ont été construits les bâtiments. La partie sud sert de jardin actuellement. Ses fossés sur les trois côtés autres que celui du nord, qui est commun avec l'autre partie, ont 6 mètres seulement de largeur. Les fossés de la partie nord ont, au nord et à l'ouest, 8 mètres de largeur, comme au sud, et 10 mètres à l'est.

Le propriétaire, ancien marchand de porcs à Herbault, démolit actuellement la partie ouest du bâtiment pour n'avoir pas à le réparer et à l'entretenir.

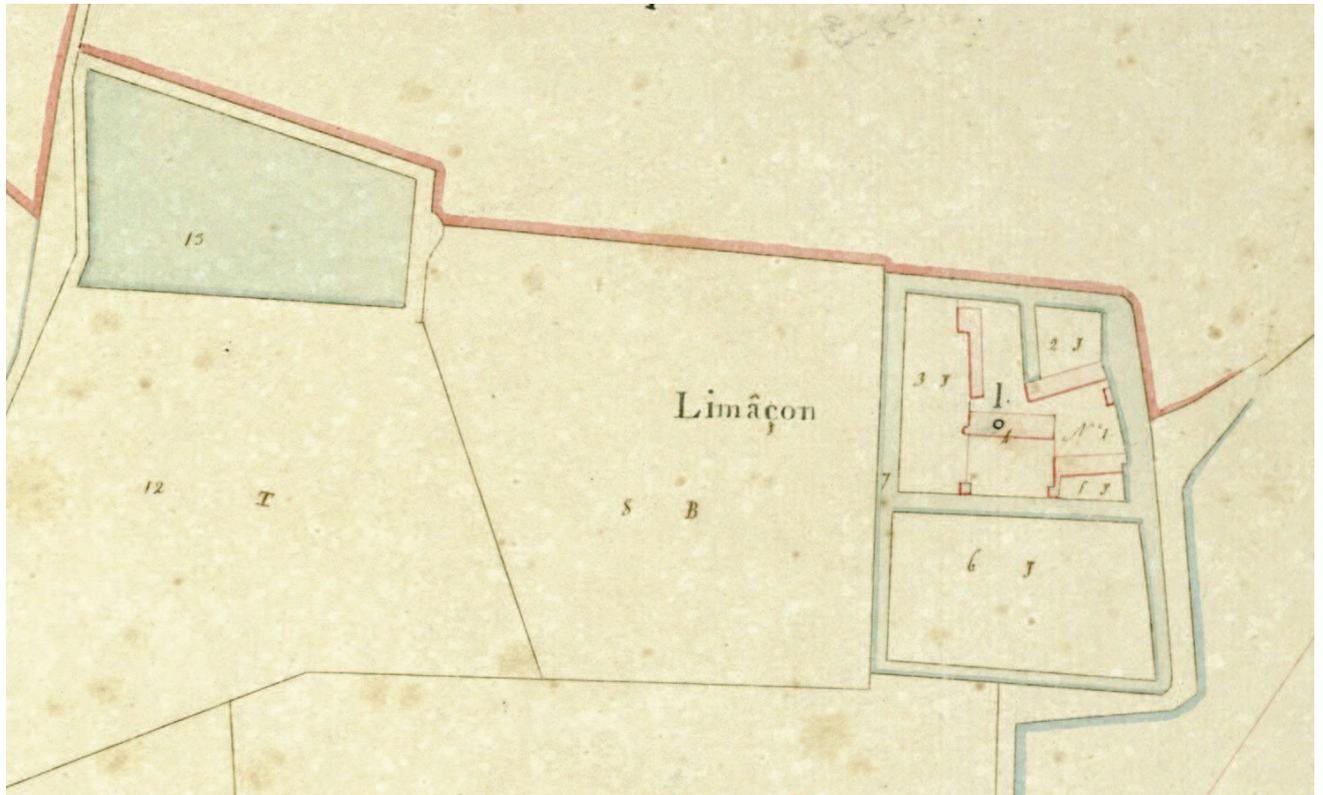
Herbault a été le siège d'une agglomération gallo-romaine et doit avoir une origine antérieure à l'occupation romaine. On y a trouvé des haches polies et un petit bloc de bronze qui est un déchet de fonte de l'âge du bronze (M. Allouin, Frumence).

*Deux voies gauloises se croisaient ou bifurquaient à Herbault : celle de Blois au Mans, n° 12, par Orchaize, Herbault, Artins, et celle de Blois à Angers, n° 13, par Orchaize, Herbault, Saussay (Indre-et-Loire), Neuillé-Pont-Pierre et Baugé. (Ernest Camille FLORANCE : L'archéologie préhistorique, protohistorique et gallo-romaine en Loir-et-Cher, 5^{ème} volume, âge du fer, mottes gauloises, dans *Bulletin de la Société d'Histoire Naturelle et d'Anthropologie de Loir-et-Cher*, n° 20, 1928, pages 258-259).*

Cette description correspond aux traces archéologiques laissées par les fermes gauloises. Une enceinte quadrangulaire entourée de fossés et séparée vers son milieu pour un fossé secondaire. Cette description peut s'appliquer également à la ferme de la Guillaumière, située non loin, à l'ouest, sur la commune de Françay. Cette ferme était également entourée de fossés. Dans l'enceinte des fossés de la Guillaumière qui ont été comblés, on trouve des traces en cercles, *tumuli* ou traces de huttes de l'Age du fer, dans le pré situé au nord des bâtiments d'habitation. De telles traces d'habitat peuvent exister à Limaçon, mais seules des fouilles archéologiques de l'enceinte pourraient nous en apporter une confirmation.



Reconstitution de ferme gauloise.



Les *tumuli*

Un *tumulus* est une tombe de l'Age du fer, une sépulture de la période gauloise. Le corps ou les corps des défunts étaient recouverts de pierres, puis la tombe était limitée par un cercle de pierres dont le diamètre ne dépassait que rarement 4 mètres. Les pierres ainsi disposées, la sépulture était recouverte d'un monticule de terre comme pouvait l'être un dolmen du Néolithique. Ces *tumuli* ont généralement laissé des traces. Le plus souvent les pierres elles-mêmes ont disparu, mais la marque laissée sur le sol par le cercle peut demeurer.

A quoi pouvait bien ressembler un *tumulus* de l'Age du fer ? Et bien à cela.



Aspect originel d'un *tumulus*.



Structure interne d'un *tumulus*. La tombe se trouve au centre.

Les pratiques cultuelles des populations des âges des métaux, nous indiquent que, comme le faisaient leurs ancêtres, ces croyants en la réincarnation prenaient un soin tout particulier à ensevelir leurs morts sous un monticule de terre. Ce n'est pas une pratique de l'enterrement comme aujourd'hui, mais bien une pratique de préparation à cette réincarnation. Le *tumulus* représente le ventre de la mère terre duquel devait naître d'abord l'esprit du défunt, puis son être de chair par la réincarnation dans le ventre d'une mère femme. Le jour de la fête des morts, les Gaulois, lors de cérémonies, présidaient à la nouvelle destinée de ces esprits, comme le faisaient encore il y a quelque temps certaines peuplades isolées de toute civilisation.

Théorie sur les huttes gauloises

Les cercles de l'Âge du fer, habituellement identifiés comme des tombes pouvaient avoir une autre fonction. On trouve une très grande quantité de ces cercles dans un très grand nombre de communes de la région. Ces cercles, généralement assez difficile à distinguer, se situent toujours aux abords de petits ruisseaux ou aux bords des rivières. Ils se situent souvent aux endroits, ou près des endroits, où ont été trouvées des traces d'une occupation antérieure, néolithique ou datant de l'Âge du Bronze. Cette continuité dans l'occupation du sol et dans l'emplacement des habitats semblent corroborer la thèse selon laquelle il aurait s'agit d'habitats. De tels cercles ou traces sur le sol sont visibles sur l'étendue de la commune d'Herbault, non loin des lieux où l'habitat gaulois devait logiquement se trouver : à Limaçon, près des ruisseaux comme le Pisse-Vin et celui de la Vallée des Prés, au sud de la Guillaumière, mais surtout aux Mergers.

J'ai personnellement une théorie à propos de ces *tumuli*. Très peu de traces d'habitat de l'époque gauloise ont été trouvées en France, alors que la population gauloise était très nombreuse. Il me semble que ces *tumuli* sont également les traces des anciennes habitations gauloises. Le cercle externe du *tumulus* devait servir de fondations aux murs afin d'éviter l'humidité et la pourriture des murs en bois et en torchis. Les poutres de fondation n'étaient pas plantées dans le sol mais devaient former horizontalement une sablière. L'habitant, une fois décédé, devait peut-être être enterré dans sa propre maison, ou plutôt recouvert d'une partie des pierres des



fondations de sa propre maison. L'emplacement de la maison, qui était démontée pour en récupérer les matériaux, était alors recouvert d'un monticule de terre au milieu duquel était la tombe.

Il s'agit bien sûr de conjectures.

Jules César dans la guerre des Gaules, n'utilisa pas le terme de hutte, mais le terme *aedificium*, édifice, construction. Il précisa que les habitations gauloises étaient grandes et circulaires et se trouvaient habituellement dans les bois pour être à l'abri des chaleurs de l'été.

Reconstitution d'une hutte gauloise.



Le site des Mergers

Le nom des « Mergers » évoque des tas de pierres. C'est le sens de ce mot. Il s'agit habituellement de tas de pierres constitués au bout de leurs parcelles par les agriculteurs qui se débarrassent ainsi des pierres de leurs champs. Aux Mergers, il s'agit d'autres choses puisque le sol de l'exploitation est essentiellement constitué de limon. Nous pensons qu'il devait s'agir de *tumuli*. On distingue bien des cercles de dimensions appropriées à l'ouest de la ferme des Mergers, là où a été trouvée la plus grande partie des silex taillés, des haches polies, des meules à main et des molettes par monsieur Robert Pouleau. Ces tombes gauloises attestent d'un habitat gaulois en cet endroit, là où un village existait déjà au Néolithique. Nous sommes bien ici en présence d'un ancien village gaulois. Le terme des « Mergers » est gallo-romain ou médiéval. Il baptisa ce lieu à une époque où le sens de ces monticules de pierres, des tombes, avait été oublié. Les pierres ont depuis disparu. Elles ont sans doute été utilisées à l'époque gallo-romaine ou au début du XIX^e siècle pour la construction de bâtiments en maçonnerie. Cette réutilisation évitait de faire appel à un carrier et dispensait du coût important du transport de ce matériau.



Le site de Reparé

A Reparé, on distingue une structure quadrangulaire correspondant sans doute à l'emplacement d'anciens fossés, ce qui nous porte à croire à l'emplacement sur ce site d'une ancienne ferme gauloise. La proximité des deux fermes gauloises de la Guillaumière et de Limaçon tend à confirmer cette hypothèse. Nous sommes là sur le plateau, lieu de grandes exploitations et lieu où l'eau n'y ruisselle que peu. A l'intérieur et sur le pourtour de ces anciens fossés, on trouve des zones en forme de cercles où la végétation y est plus dense, traces indiquant d'anciens creux qui correspondaient peut-être à des anciennes habitations gauloises.



Les variantes dans la pousse de la végétation sur le pré de Reparé sont visibles également au niveau du sol.



Les parcelles voisines, à l'ouest de Reparé, présentent également des traces caractéristiques sur le sol. Ces traces sont plus difficilement identifiables, mais on y distingue encore de nombreux cercles ayant la taille appropriée pour pouvoir être identifiés comme des *tumuli* ou des emplacements de huttes gauloises.



Les autres sites

Au nord de la commune, auprès du ruisseau du Pisse-Vin, en limite de commune, on remarque également ce type de structures en trois endroits différents. L'un se trouve non loin de la Richebaudière, le second sur la commune de Landes-le-Gaulois et le troisième au nord-ouest de la Brosse, en limite de commune.



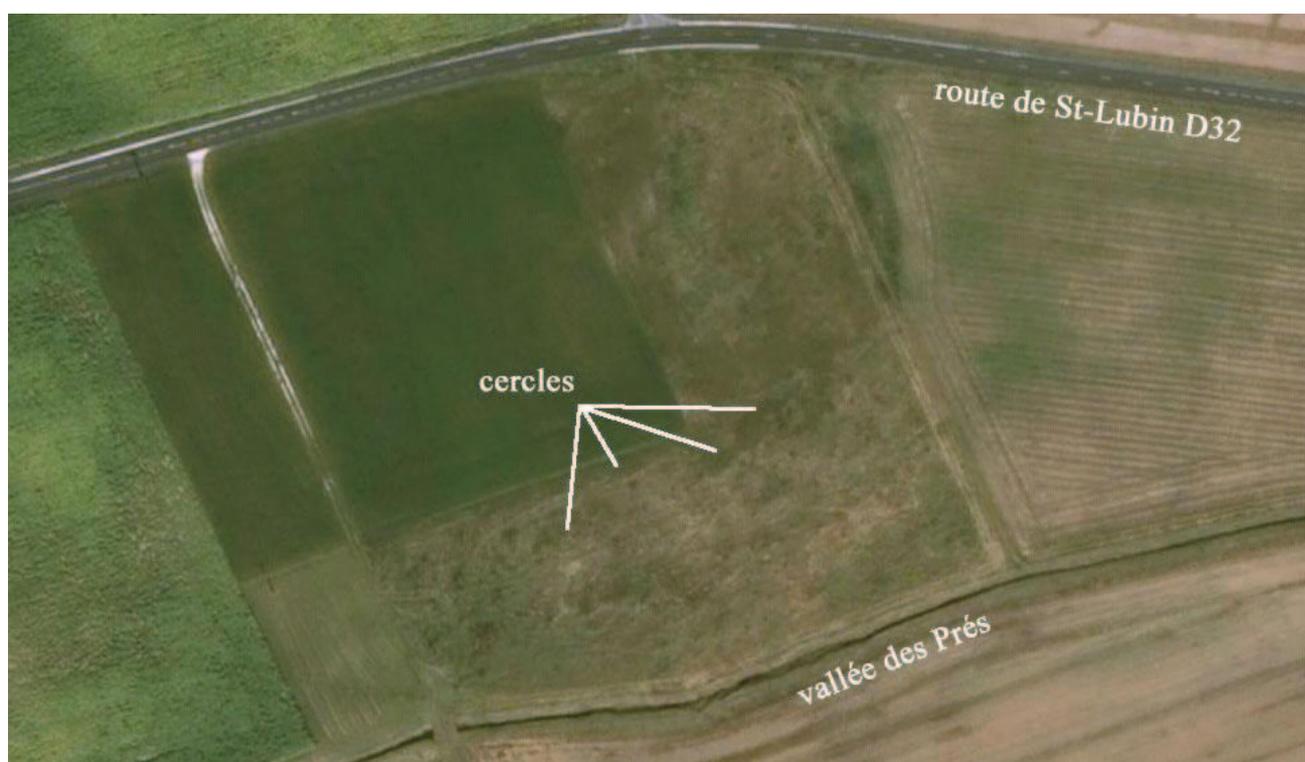


Sur la commune de Landes-le-Gaulois



Au nord-ouest de la Brosse

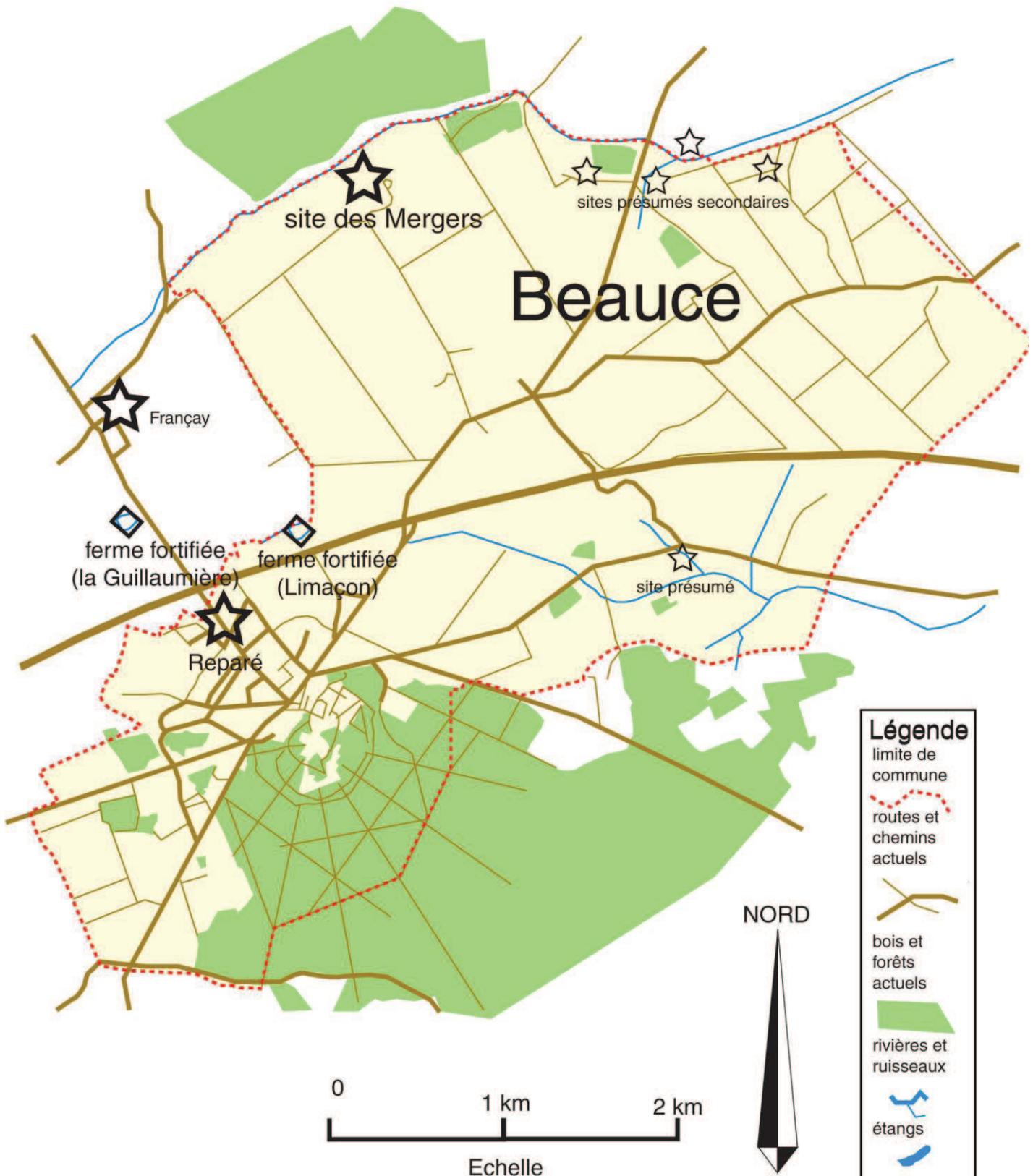
Il existe encore une zone d'habitat gaulois présumée au sud de Marché, auprès de la vallée des Prés au confluent avec un ruissellement provenant de Marché.



L'absence de toponymes gaulois

Il n'y a pas de toponyme d'origine gauloise sur la commune d'Herbault. Ceci nous porte à croire que les Romains ont complètement vidé ce territoire de sa population pour en pratiquer une colonisation complète sans garder les anciens noms de lieux locaux. Les sites où une occupation gauloise est certaine ou présumée ne portent pas de nom d'origine gauloise, mais des noms gallo-romains ou médiévaux, comme Limaçon, la Brosse, les Mergers, Réparé... Seuls subsistent de la période gauloise des méga-toponymes comme celui de la Beauce.

Epoque gauloise



La Beauce

Herbault se trouve à la limite de l'ancien lac de l'Eocène et du Miocène dont les dépôts lacustres formeront le calcaire de Beauce. Ainsi le nord-est de la commune appartient à la Beauce, où plus exactement à la Petite Beauce séparée de cette première par la forêt de Marchenoir. L'adjectif « petite » a été rajouté tardivement.



La Beauce était une portion du pays carnute et sans doute un des noms les plus anciens de la contrée. Herbault se situe en partie dans cette région, mais en limite avec la Gâtine. La Beauce qui est essentiellement céréalière était le grenier à blé de la Gaule. Rien d'étonnant à ce que César ait mis entièrement la main dessus.



On attribue généralement comme origine au toponyme Beauce le mot *belsia* sans lui donner une signification précise. Au V^e siècle, Virgile, le grammairien romain, compare le terme gaulois *belsa* à *campus*, « champ ». La racine celte *bel* signifie clair. Beauce serait un synonyme de « clairière », de champs ouverts, ou d'étendue cultivée. Peut-on aller plus loin ? La racine

boss exprime le fait d'être arrondi ou penché. Elle exprime la notion de « bosse ». La « Beauce » exprime bien sûr « la plaine », un lieu cultivé, car ce mot n'est utilisé que dans ce cas. Ce mot pourrait ainsi exprimer « la terre sur laquelle on se penche pour la travailler et la fertiliser », mais aussi « la terre qui germe, qui gonfle parce qu'elle a été fertilisée ». Ce mot pourrait ainsi exprimer et devait être synonyme de « l'endroit fécondé », ou bien « l'endroit fécond ». « Beauce » pourrait exprimer indirectement la bosse, le ventre arrondi, de la fécondité féminine car il y a un rapport certain dans les religions primitives entre l'activité agricole, la fécondation et la procréation.

Ce mot « Beauce » pourrait ainsi être le souvenir de ce rapport, le temps où l'homme donnait la vie en fécondant sa terre et en fécondant sa femme pour s'assurer une postérité. Rappelons que les humains n'apprirent le rôle génétique de la femme dans la procréation qu'au XVIII^e siècle. Le lieu de fécondation de l'homme serait la « Beauce », une terre à féconder, une terre féconde. On le sait, parce que nous avons des sources à ce sujet, que les anciens Grecs, qui sont également un peuple d'origine celtique, se masturbaient au-dessus de leurs champs pour les rendre plus féconds. Cette superstition, cette coutume, existait probablement aussi dans nos contrées. On peut trouver toutes ces théories et ces rapprochements totalement fantaisistes, cependant, une chose est sûre, « Beauce » ne désigne pas un nom de lieu sans raison, il en désigne plusieurs : région, terroir, parcelles car il en caractérisait plusieurs. Beaucoup de groupes de parcelles cultivées portent le nom de Beauce, dans beaucoup d'autres régions. « Beauce » caractérise essentiellement une terre agricole cultivée, fécondée, par les efforts de l'homme. Le nom de l'ancienne déesse celtique *Belisama*, correspondante de l'Athéna grecque et associée à Minerve dans les cultes postérieurs gallo-romains, déesse de la sagesse, de la raison et de la connaissance, est-il linguistiquement sans rapport avec *Belsia* ? *Belenos*, l'ancien dieu gaulois, associé à l'Apollon grec, dieu de la lumière du jour, de la connaissance et du printemps, représenté primitivement par une colonne phallique est-il étranger à tout cela ?

Pour conclure, nous amuser un peu et nous ramener à aujourd'hui, remarquons que : travailler n'est-ce pas « bosser », surtout pour un « boss » ? Toucher la bosse d'un bossu n'apporte-t-il pas chance et promesse de prospérité ? La plupart des lieux de culte dans lesquels furent et sont encore fondés de nombreux espoirs, n'ont-ils pas été fondés sur des bosses du relief, même nos cathédrales ? Une femme fécondée ne porte-elle pas une belle bosse, n'est-elle pas *bellissima* ? Le choix par nos ancêtres de la graphie du *B* est-elle étrangère à tout cela ?



Période gallo-romaine

La conquête romaine

Pendant les deux premières années de la guerre des Gaules. Les Carnutes ne firent pas parler d'eux. En - 57 - 56, ce fut en pays carnute que César envoya ses légions prendre leurs quartiers d'hiver, ce qui indique que le pays passait pour sûr et riche en vivres. Si l'on en croit César, leur cité était alors une sorte de république oligarchique.

César tenta de soumettre les Carnutes, de même que les Sénon, à un régime de protectorat qui ne devait pas être sans rapport avec l'importance économique reconnue à leur pays. Il favorisa ainsi l'accession au pouvoir d'un roi, un certain Tasgétios, « de très haute naissance et dont les ancêtres avaient régné sur leur cité ». Mais Tasgétios n'était pas très populaire. Dès l'automne - 54, César rapporte qu'il a été assassiné par ses ennemis « ouvertement soutenus par un grand nombre de ses concitoyens ».

La révolte des Belges eut alors des répercussions au sud de la Seine. Les Sénon s'agitèrent à leur tour et ce ne fut peut-être qu'à partir de ce moment qu'ils se rapprochèrent étroitement des Carnutes. Ils voulurent faire subir à leur roi postiche, Cavarinos, le même sort qu'à Tasgétios, mais Cavarinos réussit à s'enfuir et à se réfugier auprès de César. Dès que les légions firent mine d'intervenir, les Sénon envoyèrent une ambassade pour obtenir le pardon du proconsul qui exigea cent otages. Les Carnutes s'empressèrent d'envoyer à leur tour ambassadeurs et otages.

César, apparemment, pardonna, mais l'année suivante, il convoqua à Durocortorum en pays rème une assemblée des cités gauloises ; il y fit juger le Sénon Acco « chef de la conjuration des Sénon et des Carnutes » et celui-ci fut exécuté. César retourna alors en Italie, laissant Plancus hiverner chez les Carnutes pour enquêter sur le meurtre de Tasgétios.

En - 52, le climat changea. Les chefs s'assemblèrent « dans des endroits isolés en forêt ». Les Carnutes y proclamèrent dans l'enthousiasme général que « nul péril ne les arrêtera dans la lutte pour le salut commun et qu'ils seront les premiers à prendre les armes » et, le 13 février - 52, « au jour convenu, les Carnutes conduits par Cotuatus et Conconnetodumnus, deux hommes prêts à tout, se ruèrent dans Cenabum, Orléans, et y massacrèrent les citoyens romains ». C. Fufius Cita, l'homme de confiance de César, fut parmi les victimes. Le coup de main de Cenabum, aussitôt répercuté chez les peuples voisins, donna le signal de l'insurrection générale sous la direction de Vercingétorix. César



repassa les Alpes et parvenu à marche forcée au pays sénon, il réduisit facilement Vellanodunum tandis que les Carnutes se préparaient à envoyer des troupes défendre Cenabum. César y arriva avant eux. Orléans, l'*emporium* fut pillé et incendié. La population gauloise qui tentait de traverser nuitamment la Loire fut massacrée ou réduite en esclavage. Les Carnutes, au dire de César, auraient fourni un contingent de 12 000 hommes qui « partirent pour Alésia, joyeux et pleins de confiance ». Après la reddition de Vercingétorix, les cités ne désarmèrent pas. Les Carnutes, pour d'obscures raisons, eurent maille à partir avec leurs voisins bituriges qui réclamèrent justice auprès de César à Bibracte. Deux légions furent alors cantonnées dans Cenabum en ruines, d'où elles



lancèrent de sanglantes opérations de commando contre les Carnutes qui se dispersèrent, « écrasés par la rigueur de l'hiver et par la peur, chassés de leurs toits, n'osant s'attarder nulle part ». Les survivants se réfugièrent chez les peuples voisins. Les Carnutes disparurent alors de l'histoire. Il ne sera jamais question d'eux lors des mouvements gaulois ultérieurs. Le terme même de « carnute » ne sera plus utilisé. Autricum, l'ancien nom de Chartres fut même effacé des mémoires pour prendre un nom synonyme de prisons : « chartres ». La paix romaine, la *pax romana*, s'imposa par la force des légions.

La fertile Beauce fut totalement colonisée. Le territoire de la commune d'Herbault subit une colonisation très poussée. Des voies romaines furent construites comme partout en Gaule et une centuriation du territoire fut organisée pour attribuer des domaines aux légionnaires vainqueurs ou à leurs collaborateurs gaulois.

Le pilum des Mergers

Monsieur Robert Pouleau, autrefois agriculteur demeurant aux Mergers, trouva dans un de ses champs auprès de sa ferme au sud-est une pointe métallique au bout d'une tige de section quadrangulaire. Ce type de forgeage est caractéristique d'un *pilum* de légionnaire de l'armée romaine. La pointe et sa tige ont une longueur de 16 cm. Il subsiste à peine la moitié de la tige métallique de ce type de javelot. La tige conservée est coudée en deux endroits.





Ce type d'arme fut utilisé pendant la guerre des Gaules par l'infanterie romaine. Son usage se raréfia jusqu'au III^e siècle de notre ère. Ce javelot était normalement composé d'un fer quadrangulaire flexible d'au moins une vingtaine de centimètres de long, dont la partie creuse recevait un manche de bois également quadrangulaire, solidement fixé par deux chevilles en fer. Cette fixation a ensuite été remplacée par une cheville en fer et une autre en bois, innovation attribuée à Marius (157-86 av. J.-C.). Lors de l'impact dans un bouclier, cette dernière se brisait libérant la hampe, le manche, qui pendait alors vers le sol. Le légionnaire, pouvait alors mettre le pied sur la hampe, pour forcer son ennemi à se découvrir, en baissant son bouclier. Si le *pilum* n'atteignait pas son but, il se cassait quand même, évitant que les ennemis des Romains ne le ramassent à terre pour le leur renvoyer. Chaque légionnaire portait habituellement deux pilums (*pila*). Vésèce qui écrit au V^e siècle décrit ainsi l'arme de jet des anciens soldats romains : « Au nombre des traits en usage dans l'infanterie, le javelot (comprendre *pilum*) consistait en une pointe de fer triangulaire, de neuf pouces ou d'un pied, adaptée à une hampe ; enfoncé dans le bouclier, il ne pouvait en être arraché ; dirigé avec intelligence et vigueur contre la cuirasse, il la pénétrait aisément. »

Jules César dans ses Commentaires sur la Guerre des Gaules a décrit l'efficacité du pilum lors de la bataille contre les Helvètes. Ils furent employés dans des conditions qu'on peut qualifier d'optimales, lancés par des légionnaires placés sur une colline, contre des adversaires qui montaient la pente en formation serrée. Les boucliers des attaquants furent transpercés, parfois cloués l'un à l'autre, et la charge contre les Romains fut cassée. Les Helvètes ne parvinrent pas à se débarrasser des traits ainsi fichés même en secouant leurs boucliers et durent s'en séparer, obligés de combattre sans protection. La présence d'un camp militaire tout près de Jussé pourrait donner une bonne explication à cette trouvaille archéologique.

Jussé, commandement militaire

Pour certains toponymistes, Jussay, avec ses variantes Jussey, Jussy, etc. proviendrait du bas latin *Justiacus*, provenant lui-même d'un nom de gentilice romain *Justius*, formé sur le surnom *Justus*, le juste, avec le suffixe *-acus*.

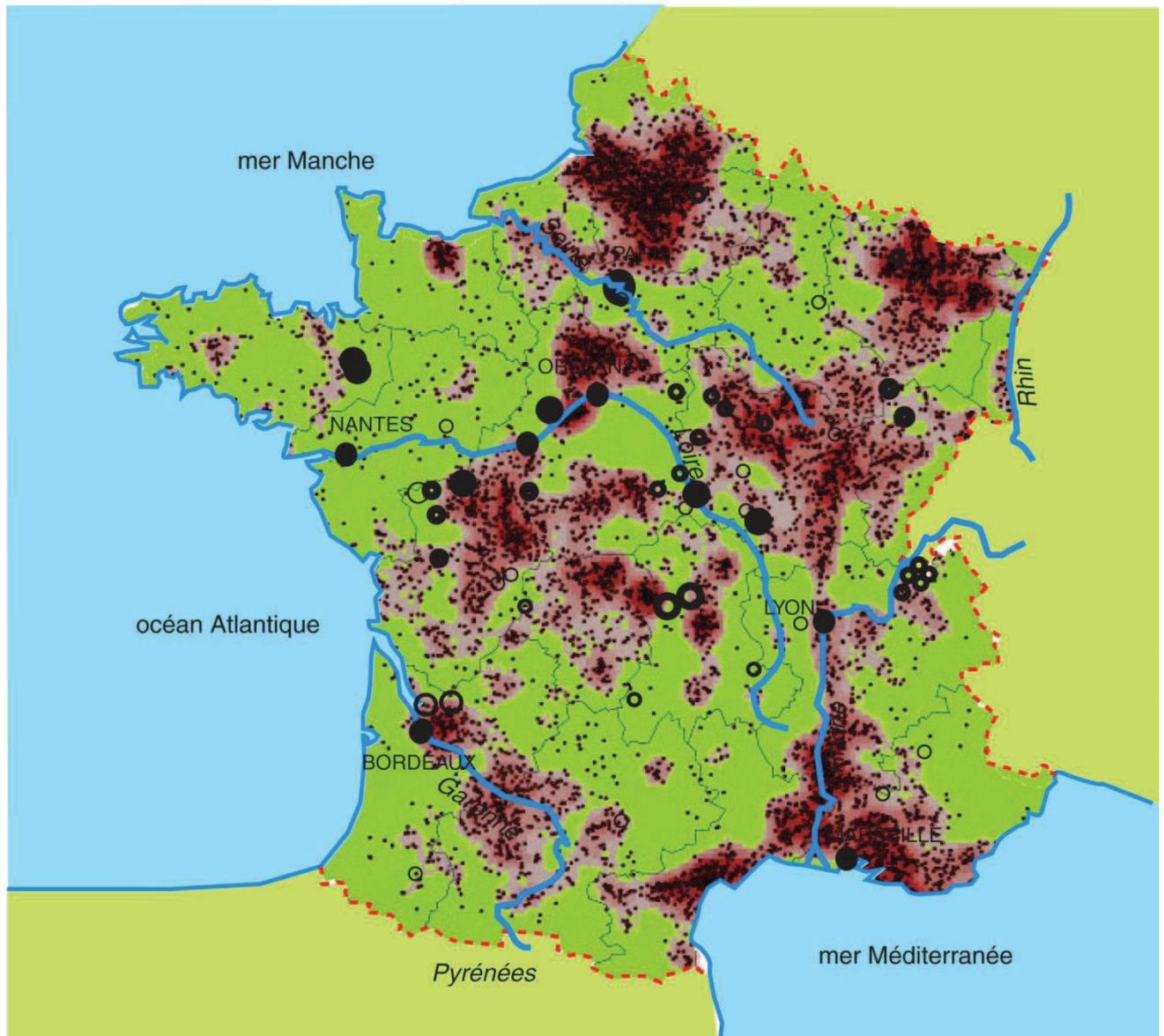
Nous pensons que cette explication est trop simpliste pour être vraie et qu'il faut chercher dans la localisation des autres toponymes de la même famille une autre hypothèse. Il en existe une quarantaine en France :

- Jussac (com. Cognac-la-Forêt ; Haute-Vienne),
- Jussac (Cantal),
- Jussac (com. Retournac ; Haute-Loire),
- Jussais (com. Saint-Aubin-du-Plain ; Deux-Sèvres),

- Jussas (Charente-Maritime),
- Jussas (com. Saint-Christophe-de-Blaye ; Gironde),
- Jussat (com. Randan ; Puy-de-Dôme),
- Jussat (com. Chanonat ; Puy-de-Dôme),
- Jussay (com. Moutiers-sous-Argenton ; Deux-Sèvres),
- Jussay (com. Amailloux ; Deux-Sèvres),
- Jussay (com. Chaumussay ; Indre-et-Loire),
- Jussay (com. Aigonnay ; Deux-Sèvres),
- Jussé (com. Arçay ; Vienne),
- Jussé (com. Noyal-sur-Vilaine ; Ille-et-Vilaine),
- Jussé (com. Amanlis ; Ille-et-Vilaine),
- Jussé (com. Herbault ; Loir-et-Cher),
- Jussecourt-Minecourt (Marne),
- Jussel (com. Piégut ; Alpes-de Hautes-Provence),
- Jussens (com. Castelnau-de-Lévis ; Tarn),
- Jussere (com. Saint-Faust ; Pyrénées-Atlantique),
- Jussey (Haute-Saône),
- Jussian (com. Monieux ; Vaucluse),
- Jussié (com. Charroux ; Vienne),
- Jussieu (com. Bessenay ; Rhône),
- Jusson (com. Gée ; Maine-et-Loire),
- Jussot (com. Chevigny-Saint-Sauveur ; Côte-d'Or),
- Jussot (com. Alluy ; Nièvre),
- Jussy (com. Vallières ; Haute-Savoie),
- Jussy (com. Ciez ; Yonne),
- Jussy (com. Poilly-sur-Tholon ; Yonne),
- Jussy (com. Melleroy ; Loiret),
- Jussy (com. Sciez ; Haute-Savoie),
- Jussy (com. Marmeaux ; Yonne),
- Jussy (Yonne)
- Jussy (Aisne),
- Jussy (Moselle),
- Jussy (com. D'Andilly ; Haute-Savoie),
- Jussy (com. Le Chable ; Haute-Savoie),
- Jussy (com. Pers-Jussy ; Haute-Savoie),
- Jussy-Champagne (Cher),
- Jussy-le-Chaudrier (Cher),
- La Jusse (com. Sermoise-sur-Loire ; Nièvre),
- La Jusse aux Lièvres (com. Uxeau ; Saône-et-Loire),
- La Jussière (com. Assenoncourt ; Moselle),
- La Voie de Jussey (com. Lambrey ; Haute-Savoie),
- Le Jussay (com. Amailloux ; Deux-Sèvres),
- Magny les Jussey (Haute-Saône),
- Pers-Jussy (Haute-Savoie),
- Saint-Martin-de-Jussac (Haute-Vienne),
- Sur Jussey (com. Cemboing ; Saône-et-Loire).

La racine reste la même juss-. C'est le suffixe qui change en fonction des variantes régionales de la langue. La terminaison d'origine romaine ou gallo-romaine ne fait aucun doute. La répartition géographique de ces toponymes en France ne nous apprend rien. Cependant, comme il s'agit d'un mot latin, nous pouvons tenter, pour trouver un sens à ce toponyme, de superposer cette répartition avec l'implantation des *villae* gallo-romaines sur le territoire français.

- Jussé ● Jussey ● Jussay ● Jussy ○ Jussac
- Jussat ○ Jussas ○ Jussais
- Jussié, Jussel, Jussecourt, Jussens, Jussere, Jussian, Jussié, Jussieu, Jusson, Jussot, la Jusse,



Il est intéressant de constater que ces toponymes se situent généralement en limite des grandes régions d'implantation des *villae*, comme s'il s'agissait de sites de protection militaire. Ceci est bien visible dans la vallée du Rhône en Haute-Savoie, mais aussi dans l'estuaire de la Gironde ou celui de la Loire, ou au débouché du couloir de Belfort, ou encore en verrou de la vallée de la Durance, ou face à des régions majoritairement forestières comme la Sologne, la Gâtine-tourangelle, le Perche, l'Anjou, la Vendée, encore sur des nœuds de communication comme auprès de Clermont-Ferrand. Le caractère militaire de ces lieux semble ne faire aucun doute. C'est à travers l'étymologie de Jussé que va s'éclairer cette fonction militaire. En effet, ce toponyme provient du latin *jubeo*, *jussi*, *jussum*, verbe qui marque le désir ou la volonté qu'une chose se fasse, l'ordre, le commandement. Les termes latins de la même famille confortent cette hypothèse : *jussus* (adverbe : par votre ordre), *jussus*, *jussa*, *jussum* (adjectif : ordonné), *jussio*, *jussionis* (nom : ordre commandement).

La conclusion qui s'impose fait de Jussé un lieu de commandement militaire sans doute implanté pendant ou peu après la guerre des Gaules, lors de l'implantation des *villae* des légionnaires colons romains. Son implantation s'est faite en limite de l'*ager*, terre du fisc, la Beauce colonisée, d'une part et le *saltus*, terre en friche plus ou moins sauvage, la Gâtine, d'autre part. Le lien avec la guerre des Gaules est d'ailleurs confirmé par l'archéologie.

Le camp romain

En avril 1857, entre Jussay et Herbault, non loin de la Fortière, dans l'emprise actuelle de l'autoroute, des fouilles ont mis à jour une structure qui ressemblait à un camp romain. Cette découverte a été décrite dans le Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais de 1857 : *On vient de découvrir près du bourg d'Herbault, les vestiges d'une station romaine. Les objets recueillis jusqu'à ce jour consistent dans des poteries rouges, cuites et non cuites, le gouleau d'une de ces urnes en verre bleuâtre nommées lacrymatoires, d'autres fragments de la même matière, un anneau de femme en cuivre, des clous, des fragments de cercueil en plomb, des morceaux de cuivre en forme de charnières, des briques, des os, enfin vingt-trois médailles en bronze.*

La Société des Sciences et des Lettres de Blois a envoyé sur les lieux une commission composée de son vice-président et de cinq de ses membres, qui ont fait exécuter des fouilles sous leurs yeux. On a reconnu les murs enterrés d'une enceinte considérable située à environ un kilomètre du bourg d'Herbault, et à peu près à égale distance de l'ancien lieu du village nommé Jussay, non loin d'une voie romaine, passant à travers les bois et allant de Chartres à Tours, par les plateaux de la rive droite de la Loire, et traversant le territoire de Vendôme. Cette enceinte, dont les limites ont été retrouvées, semble orientée nord-nord-est. On y a déterré un grand nombre d'os d'hommes et d'animaux. Les têtes humaines avaient encore la pièce de monnaie qu'on avait placée entre leurs dents. Elles étaient rangées tout près du mur est, et les corps allongés vers l'intérieur de l'enceinte. On a recueilli à cet endroit trois monnaies (petit bronze), une entière oxydée, les deux autres représentant, au droit, une tête de femme, avec les mots PIXTILOS, et au revers, un oiseau et un rameau. Les autres médailles (moyen bronze), recueillies dans l'intérieur de l'enceinte, sont en grande partie frustes ou engagées dans une croûte qui les rend méconnaissables. Cependant on a pu reconnaître les noms et les types des empereurs Hadrien, Antonin, Marc-Aurèle, Commode et Lucius-Verus. Cette station romaine paraîtrait donc appartenir, jusqu'à plus ample informé, à l'époque des Antonius... Les objets trouvés ont été déposés dans le Musée de la ville de Blois. Quelques personnes ont pensé que l'enceinte dont il s'agit était un camp, plutôt qu'un cimetière.

Parmi les trois pièces de monnaie, les deux qui portaient la légende Pixtilos sont des monnaies carnutes, dénommées pixtilos de classe III à l'oiseau sur le côté pile, qui furent frappées entre 40 et 30 avant Jésus-Christ. Ce qui nous indique que ce camp romain fut installé peu de temps après la conquête romaine.



Exemple de Pixtilos de classe III

Les autres monnaies trouvées sur les lieux, des Hadrien, empereur romain de 117 à 138, des Antonin, empereur romain de 138 à 161, des Marc-Aurèle, empereur romain de 161 à 180, des Lucius Verus, empereur romain qui régna conjointement avec le précédent de 161 à 169, des Commode, empereur romain de 180 à 192, nous indiquent que le camp fut occupé pendant tout le II^e siècle.

L'origine du caractère de commandement de Jussé est à mettre en rapport avec la colonisation romaine, c'est-à-dire avant tout à la centuriation des nouvelles terres conquises en vue de leur attribution aux vétérans des légions et aux colons romains.

La Fortière

Ce toponyme situé non loin du camp romain semble provenir de l'adjectif *fortis*, *forte*, qui signifie fort, solide, vigoureux. Le suffixe *-ière*, provenant du latin *-ari*, qui signifie « qui a le caractère de » nous donne la traduction suivante pour la Fortière : qui est fort, vigoureux, puissant. Il évoque un fort, une forteresse. Sa situation non loin du camp romain ne semble pas un hasard. La toponymie semble ici liée à l'archéologie. Les deux semblent se confirmer.

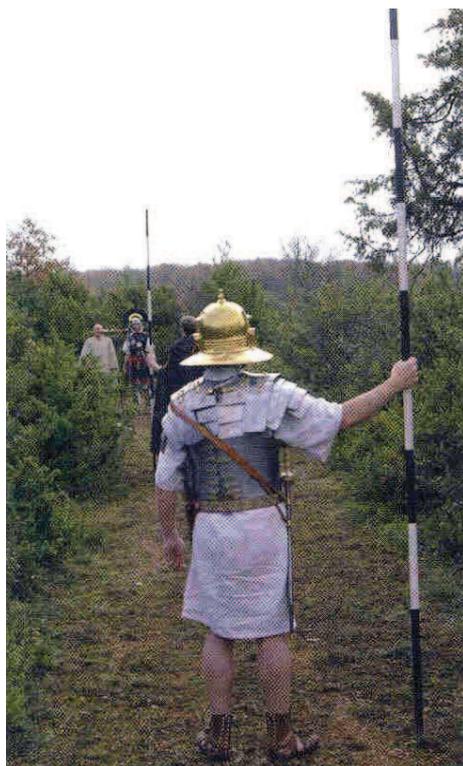
Le rapport avec l'adverbe latin *forte*, par hasard, d'aventure, qui pourrait évoquer une terre au rendement incertain peut être évoqué, mais nous pensons que la référence au fort, à la forteresse, nous paraît ici plus pertinente.



La centuriation romaine

Les centuriations romaines connues étaient établies à partir de carrés d'une *centuria*, soit 710,4 m x 710,4 m formant un carré de 50,47 hectares. Lorsque l'on place de tels carrés sur la commune d'Herbault et sur ses alentours, on constate une étonnante concordance avec une possible centuriation romaine. L'orientation de cette centuriation romaine cadastrale semble délibérément suivre parallèlement le cours de la Loire. On voit que les limites de la paroisse médiévale puis de la commune contemporaine ont été en partie définies par cette centuriation. C'est parfaitement visible au nord-ouest de la commune.

Les domaines gallo-romains remis aux légionnaires faisaient généralement un *quadruplex*, c'est-à-dire quatre *centuriae*, soit 201,86 hectares. Il est évident que de telles propriétés étaient principalement entretenues par des esclaves et que l'on y faisait également de l'élevage extensif. Lorsque l'on observe une photographie satellite du Blésois, on remarque une orientation générale du parcellaire sud-ouest nord-est. Cet alignement semble suivre le cours de la Loire. Il s'agit là de l'empreinte de la centuriation romaine du territoire après la conquête romaine.





On remarquera que l'orientation générale du parcellaire à Herbault et aux environs d'Herbault suit aujourd'hui encore l'orientation de la centuriation romaine. Encore plus étonnant ! Si on reporte l'alignement Limaçon, Jussé, Crassé, représenté, sur cette photographie par trois points noirs, on constate que cet alignement correspond tout à fait à l'orientation générale du parcellaire dans le Blésois. Cet alignement ne peut pas être médiéval, mais est antérieur. Il date de la conquête romaine, de la centuriation de la région par les légions romaines en vue de la colonisation de ce territoire.

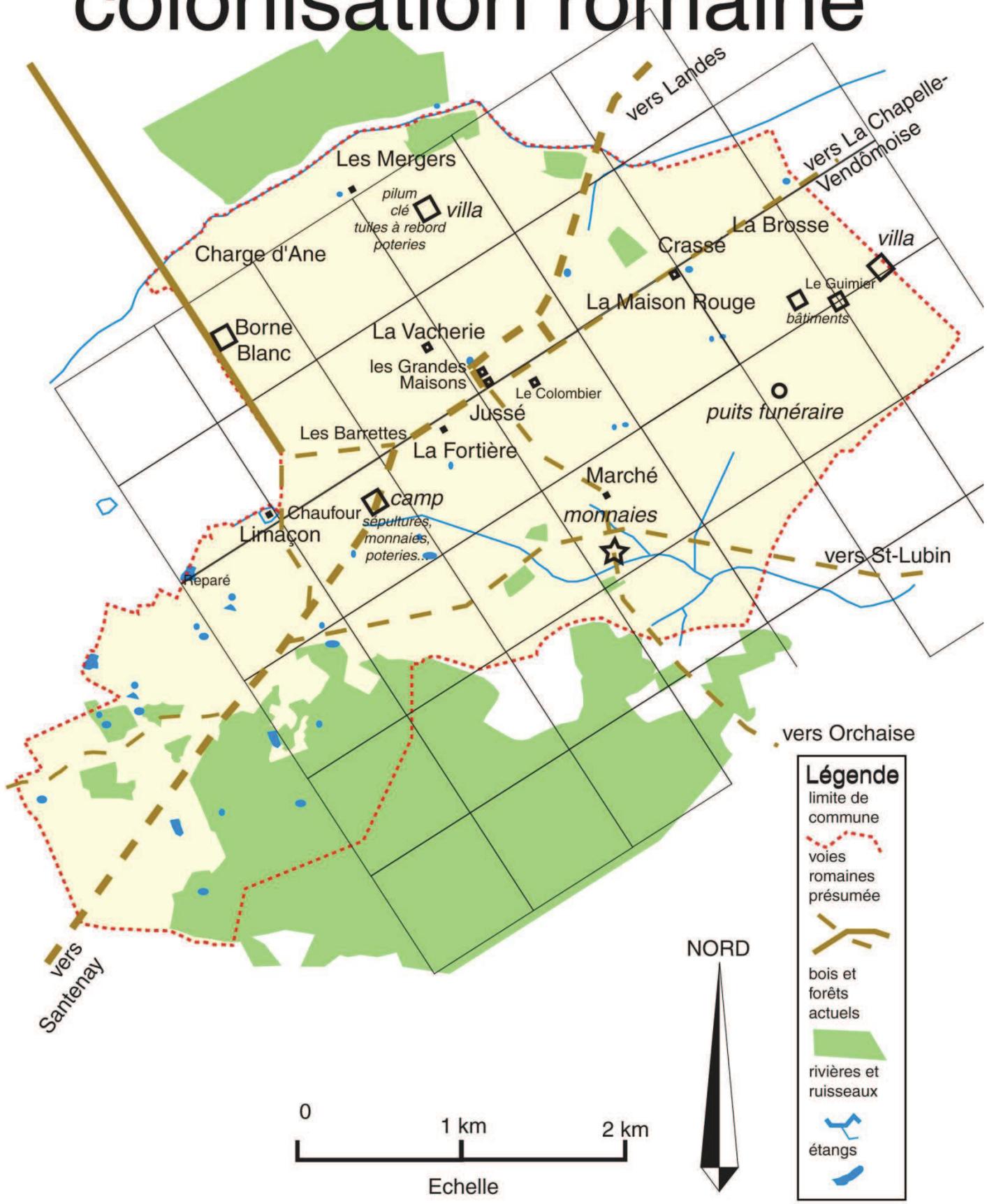
Il faut remarquer également que la distance entre Limaçon, Jussé et Crassé et leur alignement correspondent à trois *quadruplex*. Nous pensons qu'il ne s'agit pas là d'un hasard, mais bien de la trace d'une centuriation. De plus la distance entre Jussé et les Mergers correspond également à un *quadruplex*. Les Mergers se trouve parfaitement perpendiculaire à l'alignement des trois lieux-dits. Nous devons également remarquer que la limite entre les communes d'Herbault et de Françay au

nord-ouest de la commune est perpendiculaire à cet alignement, comme l'est aussi la voie allant d'Herbault à Françay vers Gombergean, Saint-Amand-Longpré et Montoire.



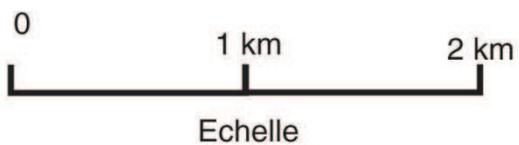
La partie sud-est de la commune ne correspond pas à cette orientation. Ces terres du sud-est doivent correspondre à des défrichements postérieurs à la conquête romaine.

Centuriation et colonisation romaine



Légende

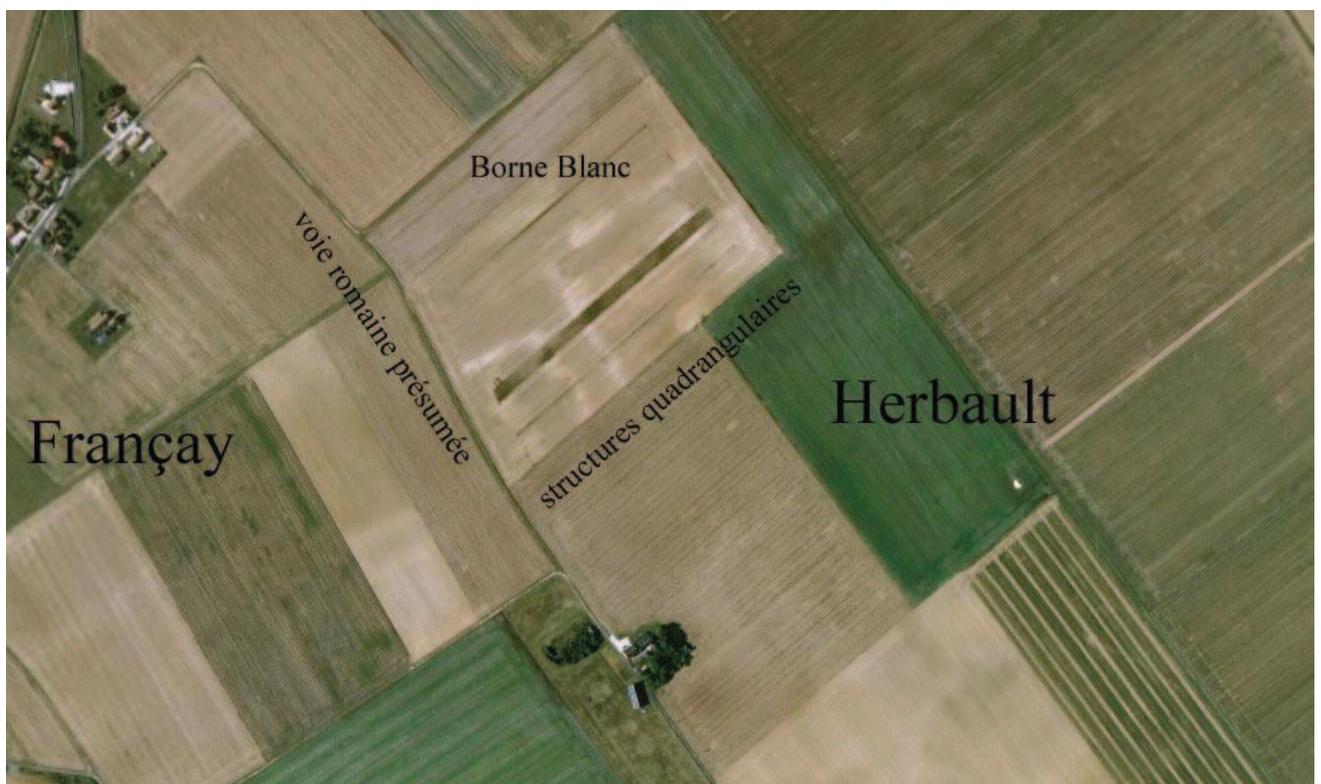
- limite de commune
- voies romaines présumée
- bois et forêts actuels
- rivières et ruisseaux
- étangs



Borne Blanc

Borne Blanc est le nom d'un groupe de parcelles situé dans le coin nord-ouest de la commune. Il devait s'agir d'une borne romaine, soit de cadastration, c'est-à-dire de centuriation, soit une borne de voie romaine. Ces bornes qui avaient la forme d'une colonne étaient habituellement blanches et faites en calcaire. Cette borne n'était pas isolée. Quand on suit l'orientation générale de la centuriation vers le nord-ouest, on trouve à environ 3 kilomètres le toponyme de la Grande Borne, et environ 3 kilomètres plus loin sur la même ligne, le Bois de la Borne Blanche. Les intervalles entre ces bornes correspondent environ à 2 miles romains, un mile valant 1460 mètres. Il ne s'agit pas d'un hasard. Nous sommes là en présence, soit d'une limite de centuriation, soit d'une borne miliaire de voie romaine. Nous pencherons pour la seconde hypothèse. Si Borne Blanc marquait une voie romaine, la limite nord-ouest de la commune d'Herbault, rectiligne, devait correspondre à la présence d'une voie romaine.

On perçoit, sur les photos aériennes, des structures rectangulaires au lieu-dit de Borne Blanc. Ces structures pouvaient peut-être correspondre à un établissement romain entouré de murs de clôture. S'agissait-il d'une *villa*, d'un magasin ou entrepôt frontalier? En l'absence de fouilles archéologiques sur ces lieux, il nous est impossible d'apporter une réponse.



Charge d'Ane

Le toponyme voisin de Charge d'Ane n'est pas là par hasard et nous pensons qu'il devait y avoir là un établissement sur une voie de communication romaine avec un lieu de repos et de chargement ou de déchargement des marchandises qui étaient habituellement transportées par voie terrestre à l'époque romaine sur des ânes.

Notons qu'il est fréquent de trouver près des relais et aire de repos sur les voies romaines, notamment auprès des Maisons Rouges, des toponymes ayant trait au transport et surtout ayant trait aux ânes.



Les voies romaines

Nous pouvons donc en déduire avec assez de vraisemblance l'existence d'une voie romaine rectiligne le long de la limite avec la commune de Françay au nord-ouest de la commune d'Herbault. Cette voie suit parallèlement le « chemin de Vendôme » passant par Landes, qui est



lui-même parallèle à la grande route actuelle de Blois à Vendôme. Il semble que cette voie romaine reliant le nord-ouest au sud-est se soit déplacée vers l'est avec le temps, mais toujours en suivant l'axe de la centuriation de la colonisation romaine.

Les autres voies romaines anciennes qui pouvaient exister sur la commune d'Herbault sont assez difficiles à définir. Les archéologues sont d'accord pour indiquer que la commune d'Herbault, et non pas forcément le bourg d'Herbault, était le carrefour de deux voies romaines, l'une reliant Le Mans à Blois et l'autre reliant Tours à Chartres par Amboise. Nous pensons en fait qu'il devait s'agir de voies secondaires. Le nœud de communication ne devait pas se trouver au bourg d'Herbault, mais plutôt dans les environs de Jussay ou de Marché, dont le nom évoque peut-être un rendez-vous commercial.

La présence d'une Maison Rouge à Crassé, nous indique la présence proche d'une voie romaine qui conduisait sans doute de la Chapelle-Vendômoise à Jussay.

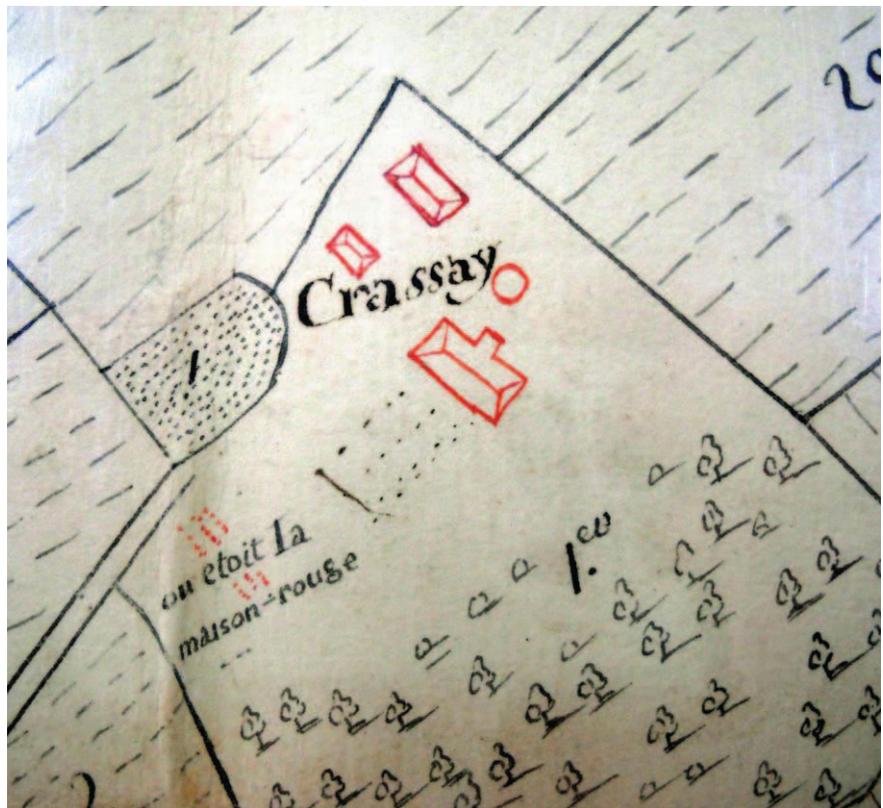
Une autre voie, assez rectiligne celle-ci, devait relier Landes à Santenay en passant par Jussay. Une autre voie venait sans doute d'Orchaise en ligne droite jusqu'au lieu-dit Cheval Droit, puis bifurquait et rejoignait Marché, puis Jussay. Une dernière voie devait aller sur Château-Renault bien que cela ne soit pas certain.

La Maison Rouge de Crassé

Les toponymes « maison rouge » sont des toponymes de voie romaine très fréquents et bien connus. Il désigne une sorte de relais, d'aire de repos. Ces maisons étaient peintes en rouge pour être vues de loin et prévenir les voyageurs. On s'y ravitaillait, s'y reposait, on pouvait y dormir, y décharger et reposer les bêtes.

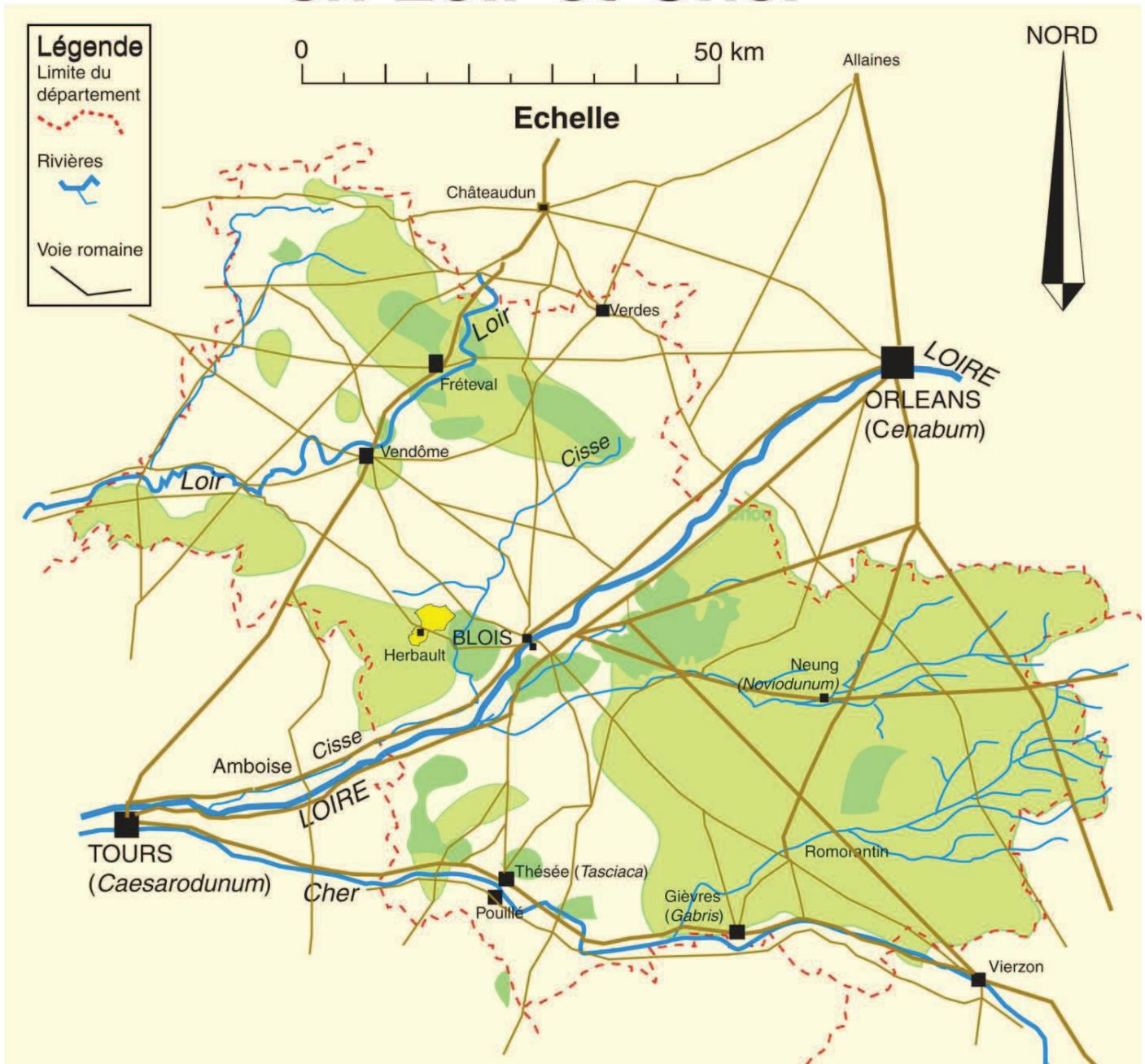
Ce toponyme a aujourd'hui disparu mais figure sur un plan du XVIII^e siècle conservé aux Archives départementales. Ce lieu-dit se situait au sud-ouest et auprès de la ferme de Crassé.

Crassé peut être un nom d'auberge, car il signifie en latin « gras, épais ». Nous reviendrons sur celui-ci plus loin.



Plan de la seigneurie d'Onzain comprenant la paroisse d'Herbault
(Archives départementales : plan 1 FI 673/4)

Les voies romaines en Loir-et-Cher



Marché

Le terme « marché » provient du latin *mercatus*, mot provenant lui-même de *merx*, *mercis*, marchandise. Il a le sens de commerce, mais aussi de marché et de place de marché. Ce toponyme, qui a évolué dans sa forme depuis l'époque romaine, aurait donc gardé son sens de marché sans doute parce que ce lieu eut cette fonction pendant des siècles. Le lieu même du marché a pu évoluer auprès du lieu-dit actuel. L'archéologie confirme peut-être cette hypothèse par la présence de pièces de monnaies trouvées non loin de là au XIX^e siècle.



Une autre hypothèse, plus probable d'un point de vue toponymique est de voir dans Marché, des marchais, c'est-à-dire des mares, des zones humides, voire des marais. C'est un lieu de ruissellement et ce sens nous paraît plus approprié en ce lieu.

Des monnaies romaines à l'Etang Rondeau

Une série de pièces de monnaie gallo-romaines fut découverte et recueillie par M. Rabouin au lieu-dit Rondeau en 1880. Toutes ces monnaies ne furent pas répertoriées par les archéologues. Certaines furent dispersées. Parmi celles qui purent être étudiées, on peut énumérer : un Domitien (empereur romain qui régna de 81 à 96) en argent avec indication de la XI^e puissance tribunitienne et du XVI^e consulat, trois Posthume (258-267), un Gallien (empereur romain de 253 à 268 ; exemple présenté en photo ci-contre), un Valérien jeune (empereur romain qui partagea son règne avec son fils Gallien de 253 à 260), un Constantin jeune (empereur romain de 306 à 337), etc.



Des monnaies modernes furent aussi trouvées au même endroit. Citons, un double tournois de Louis XIII, un jeton de la maison de Blois de la même époque et une petite monnaie suisse du canton de Soleure.

Notons que l'abbé Girard, curé d'Herbault, signala à la Société archéologique du Vendômois la découverte aux environs d'Herbault en 1882 de sept monnaies impériales romaines : 4 Posthume et 3 Gallien.

La Vacherie

Le toponyme de la Vacherie n'a rien à voir avec son sens actuel de coup fourré ou de mauvaise action envers autrui. Ce toponyme évoque la présence d'une étable, voire d'un marché aux bestiaux. Ce toponyme est présent dans les zones d'élevage de bovins, mais on remarquera sur la carte de la répartition de ces toponymes en France, qu'ils se situent surtout sur une ligne allant de la Normandie aux Charentes. Il est très présent dans la région entre la Beauce, d'une part, et le Perche et la Gâtine tourangelle, d'autre part. Nous devons interpréter cette ligne comme une frontière commerciale entre les producteurs de bovins de l'Ouest de la France avec les consommateurs de l'Est et surtout les consommateurs italiens. Une forte présence en limite de l'ancienne province romaine de la Narbonnaise en frontière avec l'Italie, nous pousse à interpréter plutôt ce toponyme comme des lieux de foire aux bestiaux et pas simplement de vulgaires étables.

Ce toponyme provient du latin *vacca*, vache, et porte le suffixe *-aria*, qui en accentue le caractère en le rattachant à un lieu et à une fonction. Il évoque la présence de cet animal, mais aussi son commerce. La viande se conservant mal en ces temps reculés, les bêtes étaient livrées, vivantes, sur pieds.

Toponymes la Vacherie



Jussay, un carrefour commercial romain

Herbault a longtemps été célèbre dans la région pour son marché et ses foires annuelles. Cette tradition semble très ancienne et remonte au moins à l'époque gallo-romaine, si ce n'est à l'époque gauloise. Nous sommes ici, en effet, sur la limite entre deux nations gauloises, les Carnutes et les Turons, et nous sommes ici, après la conquête romaine entre une zone totalement colonisée et spécialisée surtout dans la production de céréales, la Beauce, et une zone restée majoritairement gauloise, sauvage, et en grande partie inculte, la Gâtine. La commune d'Herbault apparaît donc à travers notre étude, comme un poste militaire de surveillance et de commandement et comme un nœud commercial.

Les *villae* gallo-romaines

A travers les photographies aériennes et à travers les découvertes archéologiques, on peut retrouver la trace d'édifices gallo-romains. Nous supposons ici qu'il devait s'agir de *villae* gallo-romaines, c'est-à-dire de fermes, d'exploitations agricoles. Ce terme désigne la maison du maître, les bâtiments d'exploitations avec les logements des esclaves, mais aussi toutes les terres de l'exploitation. Ce sont surtout les bâtiments qui ont laissé des traces : tuiles à rebords, tessons de poterie, morceaux de murs, parfois monnaies, etc. Les murs de clôture des bâtiments d'exploitation entouraient un enclos généralement assez vaste. Les labours ont fait disparaître la plupart des traces du bâti, mais le témoignage des agriculteurs, l'étude des photographies aériennes, la lecture des rapports des archéologues du XIX^e siècle, nous apportent déjà beaucoup de renseignements. A quoi pouvait bien ressembler une *villa* ?

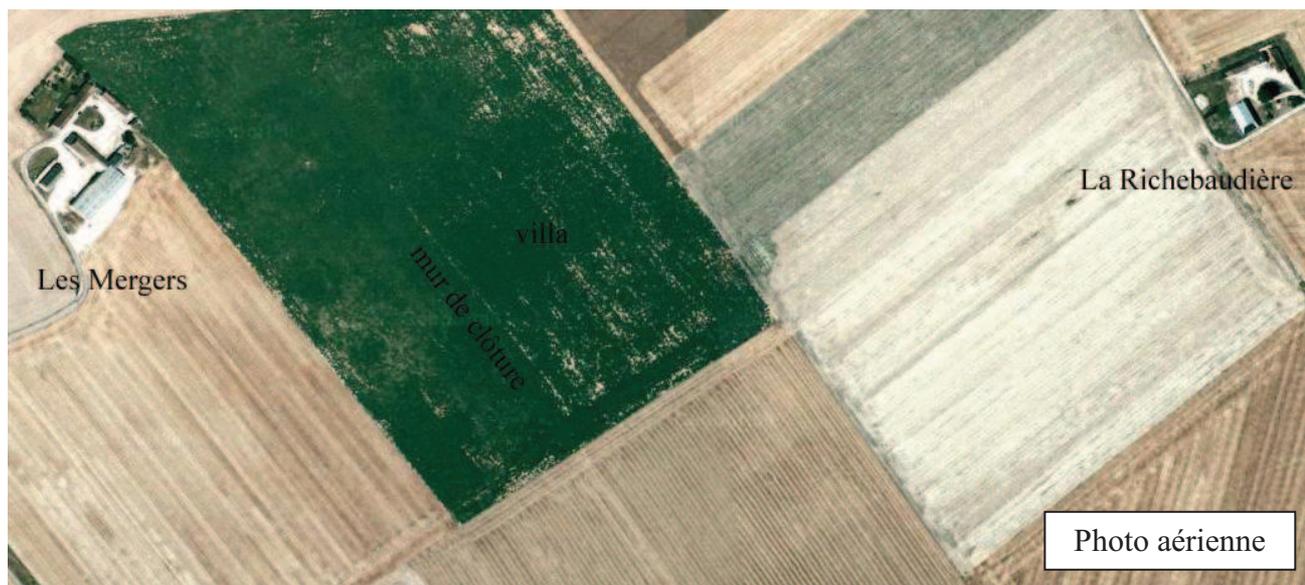


Un des grands bouleversements de la colonisation romaine, fut que les habitants passèrent de petites habitations en treillis d'osier torchis à de grandes constructions en maçonnerie. Le regroupement de la population ne se fit alors plus au sein de villages composés de petites habitations, mais au sein des *villae* occupées par les maîtres, leurs contremaîtres et les esclaves. Ceci fut surtout vrai en Beauce et dans tout le nord-est de la commune d'Herbault, là où la colonisation fut totale.

La villa de Rouget aux Mergers

La villa qui a laissé le plus de traces est celle de la plaine de Rouget. Elle est située à l'est de la ferme actuelle des Mergers. Les traces des murs de clôture sont visibles sur les photographies aériennes. Monsieur Robert Pouleau qui exploite cette terre a trouvé et a eu la judicieuse idée de conserver les objets qu'il a pu découvrir sur ce site grâce à ses observations : clé, tessons de poterie, tuiles...

Il est possible que cette villa ait porté le nom de Rouget, nom actuel du terroir associé, c'est-à-dire de la plaine et du bois nord situé sur la commune de Françay. Le toponyme Rouget indique une couleur rouge, mot qui provient du latin *rubeus*. Son suffixe *-et, -acum*, en accuse le caractère. Rouget était peut-être le surnom du premier propriétaire de la villa : une personne rougeaude. Le caractère rouge des briques ou des murs de la villa ont pu également être à l'origine de ce nom. Nous ne pensons pas qu'il ait pu s'agir de la désignation de la couleur de la terre. On peut juste supposer que le rouge ait pu désigner la couleur des alluvions du ruisseau du Pisse-Vin





Tuile à rebord





Tessons de poteries, dont un de poterie sigillée, clé, et fusäole (anneau servant de poids et de pièce de blocage au fuseau des fileuses, ou anneau de bord de filet de pêche).





Tessons de poteries (ci-dessus) et fragments de tuiles (ci-dessous)



La villa du Guimier

A 250 m de la ferme du Guimier, en limite de la commune de Landes-le-Gaulois, en juin 1885, des substructions portant des traces d'incendie, des tuiles à rebord, et beaucoup de céramique sigillée furent découvertes par des archéologues sur l'information de l'agriculteur du lieu. Les objets ont été dispersés.

Monsieur Alain Tondereau, lors de l'exploitation de ses terres trouva des portions de murs à l'ouest de sa ferme dans deux endroits différents.

La villa de l'autoroute

Les traces d'une autre villa ont été détruites lors de la construction de l'autoroute. Nous ne savons pas exactement où elle se trouvait. Le service régional d'archéologie ayant été incapable de nous fournir cette information. Monsieur Pussot y avait recueilli de la céramique sigillée et de la céramique commune datant du I^{er} au III^e siècle. Il fit ses recherches entre 1962 et 1979. Des agriculteurs lui montrèrent des monnaies romaines.

Un puits funéraire gallo-romain

Dans le Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois, tome XXV, de 1886, L. Guignard nous donne son rapport sur une découverte gallo-romaine au Guimier. Les nombreuses informations stratigraphiques et archéologiques qu'il nous donne ne nous apportent guère d'interprétation quant à la nature de la découverte. L. Guignard en fait lui-même l'aveu : *J'eusse voulu apporter la solution d'un nouveau problème archéologique ; malheureusement, devant une question grosse de menaces dès les premières recherches, j'ai dû me contenter de vous signaler les objets découverts, laissant à l'avenir, et surtout aux hommes compétents, le soin de vous éclairer.*

Nous allons essayer à travers sa description, qui malheureusement est dénuée de croquis, d'apporter une interprétation des éléments découverts. Voici l'essentiel de son rapport :

Dans le cours du mois de juin 1885, M. Eugène Randuineau, fils du fermier du Guimier, en traversant un champ, rencontra quelques débris de ces haches de silex connues sous le nom de celtae. M. Randuineau ramassa ces curieux morceaux, et surveilla attentivement le lieu où ils avaient été trouvés (Nous pensons qu'il n'y a pas de rapport entre ces découvertes de haches polies du Néolithique et les vestiges gallo-romains décrits plus loin). Lorsque vint l'époque du labour d'hiver, sa charrue, fut arrêtée par plusieurs pierres et tuiles à rebords, disposées avec soin par le travail de l'homme ; profitant d'un dimanche, notre explorateur découvrit le terrain, et après plusieurs heures de travail, au milieu de nombreux débris de tous genres, il releva la magnifique urne que vous voyez figurer ici, grâce à l'obligeance de M. Lemaire, son heureux possesseur (l'urne était présente au moment de la lecture du rapport devant la Société archéologique, mais il n'existe malheureusement pas de dessin de l'urne en question).

Prévenu quelques jours après, par les soins de M. de la Vallière, nous écrivîmes à votre savant conservateur, M. Martellière, qui voulut bien se joindre à nous, pour faire une étude scientifique et raisonnée de cette trouvaille, faite assez loin relativement de toute habitation ancienne, et dans un lieu-dit où aucune découverte de ce genre n'avait encore été signalée.

La fouille, nous ne lui donnerons pas d'autre nom pour le moment, a été effectuée à 200 mètres environ de la ferme dite du Guimier, à une distance à peu près égale de la route de Saint-Lubin à Herbault, à 3 200 mètres au nord-est de la commune, dont fait partie le lieu-dit ci-dessus signalé, lequel a été, par erreur, considéré comme dépendant de Françay, dans une note antérieure, parue dans le Moniteur Universel de Paris, le 1^{er} novembre 1885.

Pardonnez-moi de m'étendre longuement sur ces mesures. En archéologie, rien ne doit être laissé au hasard, et, là, les distances des centres habités pourront jouer un grand rôle pour la reconstitution historique et géographique tant du pays que de la fouille qui nous intéresse...

Notez que je ne parle pas du camp romain découvert en 1857, je crois, sur le territoire d'Herbault, et où furent déterrés, par les soins de Madame la Comtesse de Pleurre, un certain nombre de monnaies

et médailles romaines, avec de nombreux fragments de vases.

La fouille primitive du Guimier ne fut malheureusement pas effectuée d'une façon méthodique, et nous fûmes prévenus quelques semaines trop tard. Bien des personnes des villages voisins étaient déjà venues voir l'excavation ; et chacune emportant un souvenir, nous ne pûmes réunir, dans la seule visite faite à la ferme, que fort peu de documents propres à éclaircir le mystère archéologique, et à noter une époque précise pour la date d'enfouissement. Cependant, quelque peu nombreux qu'ils soient, nous pouvons faire passer sous vos yeux ces restes parlants d'un autre âge.

A l'époque où nous visitâmes le champ en exploration, la fouille comportait trois mètres cinquante environ de diamètre, sur une profondeur de un mètre cinquante.

Les terres rejetées sur les bords se composaient de plusieurs assises, se détachant facilement par plaques, bien que détrempées par des pluies successives. Les unes étaient charbonneuses, noires, grasses au toucher, et exhalaient cette odeur fadasse, caractéristique de graisse chaude répandue sur de la cendre rouge, fort atténuée du reste par le temps ; les autres, au contraire, portaient des traces palpables du feu, qui en décomposant les oxydes ferrugineux, avait fait passer les alluvions au rouge pâle ou au bistre rougeâtre de la poterie à peine cuite. Au milieu des débris ligneux incinérés, se trouvaient de nombreux morceaux de patères (coupe à boire évasée et peu profonde), de patines, de lagènes (vase antique, sorte de bouteille avec ou sans pied, qui avait en général une anse et était entouré d'osier), faits en cette belle terre fine et rouge, à lustre brillant, appelée par les Anglais « Terre de Samos » ; par d'autres, « Terre d'Arezzo, de Luxembourg ». Sous l'action d'un feu violent, une grande partie des morceaux étaient tournés au rouge brun, et, à l'état humide, s'effritaient facilement sous le doigt.

La décoration de ces curieux fragments comportait, sur les petits plats, patères ou assiettes, la feuille symbolique du lotus, se déroulant, répétée en guirlande sur les rebords du vase. Sur les patines ou saladiers de dimension plus grande, en forme de marmite et à pied tourné, le motif était tout autre : des scènes mouvementées représentaient des chevaux au galop, des hercules nus, des danseuses lascives, légèrement vêtues, agitant des crotales ou des tambours de basque. Plus loin, des nains, le poing sur la hanche, comme des fanfarons, se détachaient dans des encadrements à dents de scie ou en corde, tantôt arrondis, tantôt droits. Ce sont ensuite des doubles ronds dans des carrés, le tout relevé par la traditionnelle bordure d'oves.

Certains morceaux présentaient même, nous a dit M. Randuineau, des chasseurs, des colombes, des oies, des lièvres, des cerfs. Les pièces, hélas ! ont disparu emportées peut-être par des ignorants.

D'après la quantité et les différences fondamentales des débris de cette terre, nous pouvons estimer à une vingtaine au moins le nombre des vases dits de Samos qui furent primitivement enfouis, brisés dans la fouille, et dont plusieurs portaient des marques de potier, des noms, des quintefeuilles.

Cette poterie, d'après Brongniart (Traité des Arts céramiques, tome 1^{er}, p. 420), ne laisserait aucun doute sur son origine. On en trouve, nous dit cet auteur, dans tous les pays soumis à la domination romaine. « Leur pâte est d'un rouge de cire à cacheter, à lustre brillant, vitreux, très mince, qui, par lui-même, paraît sans couleur... Elles sont enrichies d'ornements, de figures en relief, et ont un style si particulier, qu'il fait reconnaître le plus petit débris de cette poterie et en quel lieu qu'il vienne. Sa pâte en est très fine, très compacte, assez dure ; mais rayable au burin ; à haute température, elle devient rouge-brun foncé, et se ramollit un peu ».

Nous sommes donc bien en présence d'une poterie romaine, selon l'autorité du maître ; les caractères sont bien identiques dans les fragments du Guimier...

On place la fabrication de cette poterie dans une période de temps qui s'étendait depuis un siècle avant Jésus-Christ jusqu'au III^e de l'ère chrétienne ; cette dernière date, cependant, me paraît susceptible d'une rectification même assez sérieuse, si l'on se reporte aux cimetières mérovingiens, où le type se retrouve encore fréquemment. On voit même la feuille de lotus, qui servit de flabellum, éventail, aux dames romaines, sous la période des Antonins surtout, figurer longtemps après sur nos monuments publics, et se perpétuer dans les rinceaux de certaines de nos églises romanes.

Si nous étudions attentivement les autres fragments découverts, nous retrouverons les types principaux de tous les cimetières gallo-romains, pâte grise à engobe noire...

Une dernière sorte de poterie nous a vivement intéressé ; d'une terre gris souris de 3 millimètres d'épaisseur, à engobe grise, elle porte, en relief, de curieux dessins, et paraît appartenir à des vases cylindriques d'un diamètre de sept à huit centimètres. Sur un débris de ce genre, nous voyons en relief une coupe légère et gracieuse de forme, comme celle consacrée aux libations dans les

sacrifices aux dieux infernaux, surmontée d'un masque humain lourd et grossier ; en côté sur la droite, un buste d'homme, le bras tendu en avant ; ce bras, accompagné lui-même d'un autre, sans attache, descendant de la partie supérieure terminale du vase, garni d'un léger boudin en relief sur le bord externe. Un autre morceau présente un motif à peu près identique, suivi cette fois d'une guirlande et d'une tête de bouc ou de bélier.

A ces nombreux débris étaient associés plusieurs morceaux de verre grumeleux, de couleur verdâtre, tourmentés, gondolés par le feu, des clous de fer mangés de rouille, et des fragments d'objets de cuivre, boucles ou petits instruments à dents effilées, recouverts d'une admirable patine verte, mais dans un état indéterminable.

Tels sont, Messieurs, les objets qu'il nous a été permis de voir et de recueillir par nous-mêmes : ajoutez-y quelques fragments de haches de l'âge de la pierre polie, tenus de l'obligeance du fermier (non trouvés dans le puits funéraire), vous aurez l'ensemble de notre exploration du mercredi 21 octobre 1885. Le bagage ainsi qu'on peut le voir est bien léger, mais des plus caractéristique pour l'archéologie. L'association des vases romains aux vases gaulois caractérise la période d'occupation des légions du peuple conquérant. La conservation encore flagrante des usages de la patrie dans ces modestes ustensiles, fragiles mais impérissables débris d'un passé lointain, montre que, malgré Rome et malgré ses lois, nos potiers gaulois gardaient la personnalité de l'art national. A quelque distance de la fouille existent, nous a-t-on dit, les restes d'une villa ; nous n'avons, vu le manque de temps, pu contrôler le fait.

Tous les objets découverts ont été notés, ainsi que vous avez pu le voir ; nous n'avons pas cru, cependant, devoir donner un avis sur ce que pouvait être cette substruction intéressante. Sommes-nous en présence d'une sépulture, d'un four de potier à incinération, d'une loge ou hutte gauloise, avec cavité souterraine ? Notre embarras est grand pour nous prononcer, n'ayant pas surtout pu, par nous-mêmes, suivre pas à pas le relèvement des terres extraites de la fouille. Cependant, il est nécessaire d'examiner chacune de ces hypothèses, pour arriver à une solution exacte. Dans le principe, nous avons cru à une fosse à incinération ; depuis, certains faits ont engendré un doute compréhensible. Dans l'incinération antique, la crémation n'est jamais complète. Il reste toujours quelques fragments d'os, plus ou moins bien conservés par le temps. Les grosses pièces anatomiques survivent, en général, à l'action de l'air, et bien que tombant en poussière, sont suffisamment visibles pour l'explorateur, même le moins expérimenté. Là rien de ce genre. Des poteries, du charbon, des traces d'un feu violent, quelques morceaux de métal, aux alentours des haches de silex brisées.

Tels sont les seuls vestiges rappelant la présence de l'être humain. Si nous nous fussions trouvés en contact avec un four à potier, nous eussions certainement rencontré des supports pour les pièces, des moules, un pourtour brûlé par l'action d'un feu ardent, comme les fosses du Bardeau signalées par nous à Chartres en 1884.

Au contraire, là, les couches de feu paraissent alternantes, comme si les débris se fussent effondrés successivement, à la suite d'un incendie dans lequel plusieurs matières auraient fourni des aliments à l'élément destructeur. Charbon de bois, paille brûlée, argile, torchis, pierrailles apparaissent successivement. N'aurions-nous pas là la hutte semi-souterraine d'un Carnute, brûlée pendant une période de guerre, peut-être même par rite religieux après le décès de celui qui l'habitait ?

Ces vases brisés, éclatés, ces clous, ces boucles, seraient le mobilier de l'habitant forcé de fuir et disparaissant à tout jamais de la scène de ce monde.

Les Gaulois croyaient à l'immortalité de l'âme, les auteurs anciens sont tous d'accord pour nous le dire. La foi dans cette vie future était tellement vive chez eux, que l'ami s'immolait sur la tombe de l'ami, l'épouse sur le cercueil de celui qui lui était cher, pour le rejoindre dans un monde meilleur.

Pour un peuple pénétré de ces idées, la disparition des objets terrestres coïncidait avec leur rentrée dans le monde idéal. Ainsi s'explique cet incendie peut-être volontaire, qui rendait au mort dans le ciel de Teutatès, les objets auxquels il s'était attaché pendant la vie terrestre, par ce principe, essence même de la religion druidique : « Tout est dans tout, rien ne se perd dans la nature. » Ce n'est pas, Messieurs, une théorie que j'avance, car toute démonstration doit s'appuyer sur une base solide, et, là, la preuve est à faire ; chacun de nous doit étudier, sans se laisser entraîner par l'imagination, cette folle maîtresse du logis. Le travail et l'examen attentif des faits mènent seuls au résultat cherché, et là, si le premier point a été fait aussi consciencieusement qu'il nous a été possible, le second nous a totalement manqué, par suite de circonstances indépendantes de notre volonté. Chacun de nous, néanmoins, peut apprécier ces faits, et du choc des idées naîtra la lumière.

Pour faire l'analyse critique de ce rapport, il faut d'abord constater que les fragments de haches polies du Néolithique, non trouvés dans la fosse, n'ont pas de rapport avec cette découverte. Il faut ensuite signaler que le site est creusé dans une terre limoneuse et que les pierres trouvées en surface ont été apportées délibérément. Il n'est pas dit si ces pierres étaient disposées de manière circulaire autour de la fosse, ce qui est dommage, car le puits funéraire aurait ainsi été plus facilement identifié. Les tuiles à rebord semblent, d'après la description, avoir été posées de manière ordonnée. Il ne semble pas s'agir d'un effondrement mais d'un recouvrement. Leur présence atteste de l'époque gallo-romaine. L'excavation ne peut donc pas dater de l'époque gauloise ou de l'époque mérovingienne.

L'urne, qui paraît demeurer la seule poterie intacte, se trouvait non loin de la surface et fut découverte avant l'arrivée des archéologues. Nous ne savons pas si l'urne a été déposée au centre du cercle de la fosse. Si cela avait été le cas, l'hypothèse de la sépulture aurait été la bonne. Cette urne était, en toute probabilité, remplie des cendres du défunt. La présence de cette urne nous indique que la crémation a été faite ailleurs et que l'urne a été déposée dans la structure.

Les tessons de poterie ont été découverts sous les tuiles, dans la fosse jusqu'à son fond. Il était de coutume lors des funérailles de casser la vaisselle et de brûler le mobilier appartenant au défunt et ayant servi pour le repas de funérailles. Grâce à des fouilles plus récentes d'autres fosses funéraires de ce type, nous savons que des clous et parfois des gonds de portes ou de coffres étaient également enfouis. La présence de clous dans la fosse du Guimier nous porte à confirmer l'hypothèse d'une sépulture. La profondeur de la fosse, près de 1 mètre cinquante, nous indique une volonté d'enfouissement. Une telle profondeur ne peut guère, à notre avis, être le fait d'un fond de cabane. Les fonds de cabane sont les restes d'ateliers et présentent généralement dans leur fond la trace de trous de poteaux supportant une toiture. Au Guimier les archéologues n'ont pas fait de recherche de trous de poteaux. Les auraient-ils remarqués ?

En conclusion, nous pensons qu'il s'agit là d'un puits funéraire. Il était recouvert de tuiles afin de marquer son emplacement et de le protéger des intempéries. Ce puits funéraire était peut-être celui de la famille occupant la *villa* gallo-romaine toute proche. Un compte rendu de cette découverte a été fait par L. GUIGNARD (L), dans son article « Puits funéraires », dans bulletin de la Société d'histoire naturelle de Loir-et-Cher, tome 10 de 1907, page 74. Nous rejoignons les conclusions de ce bref exposé : *Une trouvaille des plus intéressantes comme puits funéraire, fut celle effectuée au Guimier, près de Françay, chez le maître Randuineau-Peschard. Elle fournit une large tombe hémisphérique de trois mètres environ de largeur sur deux mètres cinquante de profondeur. Dans le fond, au milieu des débris de vases de l'époque du II^e et III^e siècles de l'ère chrétienne, gisaient un certain nombre de fragments de haches polies (faux, les haches se trouvaient aux alentours). J'en ai ramassés pour ma part quelques-uns, avec quelques morceaux de poterie sigillée incinérée, représentant des masques humains, des scènes de chasse. Une monnaie de Posthume, fortement oxydée, retrouvée parmi les débris, pourrait faire attribuer la confection de la fosse à cette époque.*

Marcus Cassianus Latinus Postumus ou Postume fut un général gaulois qui se fit proclamer empereur en Gaule de l'été 260 à juin 269.

Les toponymes gallo-romains

Certains noms de lieux ont une origine gallo-romaine. Ces toponymes se situent surtout sur le plateau beauceron : Jussé, la Fortière, Marché, la Vacherie, Borne Blanc, Les Grandes Maisons, Limaçon, Crassé, la Brosse, Chauffour... Toute la partie sud-ouest de la commune, dont la partie de la commune de Santenay rattachée à celle d'Herbault au XIX^e siècle, n'était sans doute que des bois à l'époque gallo-romaine.

Limaçon : le limon

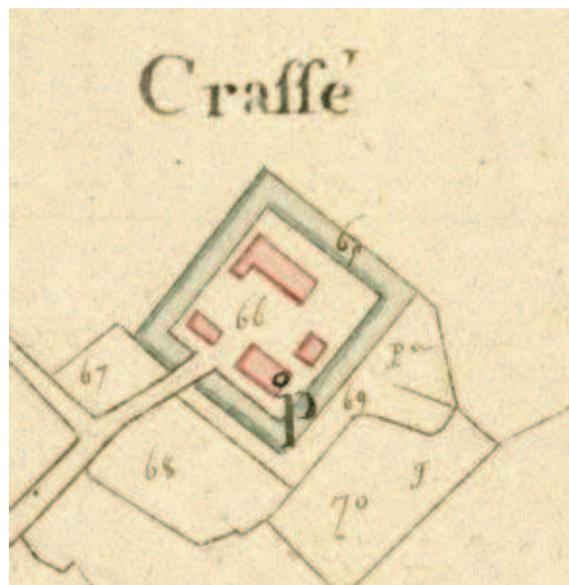
Ce toponyme provient de l'adjectif latin *limaceus*, *a*, *um*, qui signifie limoneux, composé de limon. Ce terme provient du *limus*, le limon, la boue, la fange. Les terres autour de Limaçon sont composées

de limon. Ce toponyme est donc bien en rapport avec la nature de son sol. De plus, c'est un endroit humide, les fossés entourant le site de la ferme de Limaçon l'attestent. C'est auprès de Limaçon que le ruisseau de la Vallée des Prés prend sa source.

Crassé : fangeux

Le toponyme de Crassé, qui peut s'écrire également Crassay, peut se rapporter à un nom d'homme gallo-romain *Crassus*, avec le suffixe -ay qui en caractérise l'appartenance : le domaine de *Crassus*. Ce surnom de personne évoque quelqu'un de grossier.

Nous pensons cependant qu'il faut y voir l'adjectif latin *crassus*, *a*, *um*, qui signifie épais, dense, gras, fangeux. Crassé désignerait donc un lieu humide. Il existe bien une mare à Crassé et autrefois, les bâtiments de la ferme étaient entourés de fossés comme l'atteste le cadastre de 1817. L'enclos limité par ces fossés, par sa petite taille, ne peut être gallo-romain. Il pourrait être gaulois ou médiéval. Cependant, le plan du XVIII^e siècle ne le figure pas et nous pensons que ces fossés sont probablement tardifs, et dateraient de la fin du XVIII^e siècle ou du début du XIX^e siècle.



La Brosse

Le nom « la Brosse », les broussailles, provient du latin populaire *bruscia*, mot qui provient peut-être de *broccia*, épineux, et de *broccus*, « dents saillantes », « celui dont les dents sont en avant ». C'est un terme d'origine gallo-romaine, ce qui ne veut pas dire que le toponyme est gallo-romain. Il nous indique simplement qu'il y avait en cet endroit des broussailles. Cette ferme est située à la naissance d'un petit vallon et en limite du limon et du calcaire de Beauce.



Chauffour

Le toponyme de Chauffour, ou Chaufour, ou encore Chaud Four, indique un lieu-dit situé entre Limaçon et la Fortière. Il trahit la présence ancienne d'un four à chaux. C'est un toponyme très fréquent en France, dans le Bassin parisien et dans le nord du Bassin aquitain. Les fours à chaux étaient installés sur des terres calcaires ou sur d'anciennes constructions en calcaire en ruines. Le fait que le terme « chaux » se place avant le terme « four » indique une relative antiquité. A l'époque romaine, le complément du nom précède le nom auquel il se rapporte. Ce toponyme qui apparaît dès le XVI^e siècle dans les sources écrites anciennes, en 1533 (G 1569), ne peut être d'origine médiévale ou moderne car les habitations en pierres étaient encore très rares à ces époques. Il ne peut s'agir que d'un établissement de production de chaux datant de l'époque gallo-romaine. Le terme « four » vient du latin *furnum* et le terme chaux, provient du latin *calx*, *calcis*.

Le problème du Colombier de Saint-Denis

Les sources écrites des XVII^e et XVIII^e siècles nous donnent mention du Colombier de Saint-Denis, en 1653 (Archives départementales G 1572), 1674 (G 1571), 1697 (G 1570), 1740 (G 1571), 1753 (G 1572). Il est même fait mention du Colombier seul, comme repère géographique en 1738 avec le Colombié (G 1571) et le 27 juin 1762 avec le Collombier (G 1572).

Un laboureur à Saint-Denis est mentionné le 12 avril 1756 (G 1572). Saint-Denis est mentionné seul en 1785 (G 1570) où ce nom de lieu est mentionné comme une métairie.

On peut penser qu'il y avait à Saint-Denis un colombier qui aurait disparu vers le milieu du XVIII^e siècle. Cependant, le fait que le lieu de Saint-Denis ne soit désigné que comme le Colombier de Saint-Denis au XVII^e et dans la première moitié du XVIII^e siècle nous porte à croire qu'il s'agissait bien de l'ancien nom du lieu, parfois appelé simplement le Colombier. Le fait que le lieu ait été christianisé dans la première moitié du Moyen Age, nous invite à trouver une explication à cette christianisation. Y avait-il une chapelle à Saint-Denis ? Il n'en est faite aucune mention ni dans les sources écrites, ni à travers les témoignages. Y avait-il un cimetière à Saint-Denis ? Cela est possible, mais aucune sépulture n'y a été découverte pour l'instant. Le cimetière de la paroisse était tout proche de Saint-Denis, et se trouvait à Jussé, entre l'actuelle ferme Bruneau et le Prieuré. L'association d'un saint à un lieu-dit ne se faisait pas par hasard. Cette pratique tendait généralement à remplacer un lieu de culte païen par un lieu de culte chrétien. Le choix de saint Denis atteste une grande ancienneté, peut-être la fin de l'Antiquité, la fin du IV^e siècle ou le V^e siècle. D'autre part, le choix de saint Denis n'est peut-être pas un hasard non plus. Saint Denis, la grande basilique située au nord de Paris, servait de sépultures aux rois mérovingiens dès les débuts de cette dynastie. Saint Denis fut donc associé pour l'aristocratie franque à la sépulture chrétienne par excellence.



Un colombier, en latin *columbarium*, était à l'époque gallo-romaine un lieu de crémation et de dépôt des niches funéraires. Pendant l'Antiquité, on pensait que les colombes nourrissaient Jupiter et qu'elles étaient les oiseaux favoris de Vénus. Des colombes étaient offertes aux dieux pour obtenir leur faveur, surtout pour obtenir le repos de l'âme des défunts. Ce fut plus tard le symbole de l'Esprit Saint pour les Chrétiens. Il sera plus tard le symbole de la Paix.

Les colombiers du Moyen Age étaient des privilèges seigneuriaux associés à de grandes seigneuries. S'il s'agissait d'un colombier médiéval, il devait s'agir du colombier du seigneur d'Herbault. Il aurait été curieux de le trouver en cet endroit.

En conclusion, nous pensons que le Colombier était l'ancien nom de Saint-Denis qui prit le nom de Colombier de Saint-Denis après la christianisation de ce lieu païen sacré consacré aux défunts.

Les Barrettes

Ce toponyme qui n'apparaît que dans les sources écrites anciennes, est situé non loin de la Fortière, entre la voie romaine passant par Borne Blanc et la voie traversant la commune en passant par Jussé. Le terme *bar* évoque en gaulois une hauteur. Ce sens ne correspond pas à la situation géographique du lieu. Nous pensons qu'il faut voir dans les Barrettes, l'indication d'une barrière et sans doute d'une barrière de péage datant de l'époque romaine. C'est en quelques sortes un toponyme de frontière. Son suffixe diminutif relativise l'importance des voies romaines de la commune d'Herbault.

Les Barrettes sont identifiées comme le lieu de la Maladrerie (*les Barrettes qui est le lieu de la Maladerie*, Archives départementales : G 1569 ; *la maladrerie près les Barrettes*, en 1592, G 1570). Cette identification renforce le sens de barrage de ce toponyme, puisqu'une maladrerie, était un lieu de quarantaine où les voyageurs devaient demeurer quelque temps avant d'entrer dans une paroisse au Moyen Age afin d'éviter la propagation des épidémies.

Epoque gallo-romaine



Saint Denis est aussi le patron du grand monastère au nord de Paris, qui garde depuis les temps mérovingiens les sépultures des rois des Francs, puis des rois de France, et qui devint grâce aux importantes donations des premiers rois carolingiens un des plus riches centres religieux de l'Occident chrétien autour de l'an 800. Saint-Denis est donc associé à la sépulture des rois Francs dès l'époque mérovingienne.

Saint-Denis à Jussé correspond sans doute à un épisode de la christianisation de la région par la sanctification d'un lieu lié à la vie après la mort des défunts, le Colombier, un *columbarium*, en l'associant à saint Denis. Cette christianisation de ce lieu a peut-être été faite par saint Martin ou par l'un de ses disciples.

L'installation des Francs à Françay

Vers 236-244, le nom des tribus franques apparaît pour la première fois dans un texte. L'empereur Aurélien les battit près de Mayence où ils ravageaient la région. Vers 253-260, cette tribu campait sur le Rhin, de Mayence à la mer du Nord. Ils menèrent une brillante campagne militaire qui les conduisit en Espagne et jusqu'en Afrique. L'empereur gaulois Posthume les refoula alors dans leur ancien domaine. Vers 276-282, l'empereur Probus les repoussa à l'embouchure du Rhin, du Waal et de la Meuse, mais certaines tribus se fixèrent sur l'Escaut, à l'intérieur de l'Empire romain, derrière le *limes germanicus*. Au début du IV^e siècle les empereurs, Constantin et son fils Constance, menèrent plusieurs campagnes militaires contre les Francs. En 358, après avoir passé l'hiver à Paris, l'empereur Julien, attaqua la tribu franque des Saliens, établie dans le Brabant septentrionale hollandais. Il s'avança jusqu'à Tongres, au nord de Liège, et obligea ces Francs à se déclarer fédérés, c'est-à-dire alliés de l'Empire. Des terres leur furent concédées en échange du service militaire pour la défense de l'Empire. Devenus défenseurs des frontières gauloises contre les autres peuples barbares, les Francs s'intégrèrent peu à peu au monde gallo-romain. Le Franc Bauton devint même maître de la milice en Occident. A la fin du IV^e siècle, le Franc Arbogast devint le mentor du jeune empereur d'Occident Valentinien II. Au début du V^e siècle, les empereurs romains ne furent plus que des fantoches entre les mains des chefs barbares, et les Francs Ripuaires furent à leur tour chargés de la défense du Rhin. En 406, les Germains, Vandales, Suèves et Alamans, profitèrent du gel du Rhin pour le traverser et envahir l'Empire. Les troupes des fédérés francs furent submergées.

Cette période troublée laissa des traces archéologiques. Des sites comme la *villa* du Guimier semblent avoir été abandonnés au III^e siècle ou vers la fin du IV^e siècle, comme le camp romain. Les archéologues y trouvèrent des traces d'incendie. De plus la plupart des pièces de monnaie de l'époque romaine trouvées sur la commune d'Herbault, sont antérieures au IV^e siècle.

A la compréhension de l'histoire des invasions barbares, nous pensons que l'installation des Francs dans des localités comme Françay, Villefrancoeur, Francillon, est à dater postérieurement à l'an 358, dans la seconde moitié du IV^e siècle. Ces cantonnements francs étaient placés dans des endroits stratégiques pour la défense de l'Empire auprès de voies romaines. Leur installation en limite et en défense des terres du fisc, en limite de la Beauce n'est pas un hasard. La position géographique de leur implantation eut les mêmes raisons que l'installation d'un camp romain près de Jussay lors de la colonisation romaine. Il s'agissait de défendre le grenier à blé de l'Empire. Françay remplaça Jussay dans sa fonction militaire. Les Francs défendaient la région avant même l'arrivée de Clovis.



Saint Martin

Né vers 316, fils d'un tribun militaire, enrôlé lui-même à l'âge de 15 ans dans l'armée romaine, attiré par les idées chrétiennes, il se fit baptiser à Amiens à 18 ans, où selon la tradition, il partagea son manteau, sa cape, avec un pauvre. Exorciste à Poitiers près de saint Hilaire qui l'ordonna prêtre, Martin se retira ensuite à Ligugé, où des disciples se joignirent à lui pour former le premier monastère, et d'où sa renommée se répandit à travers la Gaule. Il fut élu évêque de Tours en 371, et son épiscopat marqua le triomphe du christianisme dans l'ouest de la Gaule. Ses tournées missionnaires aboutirent à l'organisation des premières paroisses rurales et à la création de nombreux monastères, dont le plus célèbre à Marmoutier, près de Tours, devint la résidence ordinaire de Martin. Il mourut en 397.

La source la plus sûre de sa biographie, auréolée par des légendes et de nombreux miracles, est la « Vie de saint Martin » par Sulpice Sévère son disciple.

Son culte se développa dès sa mort, et vers le début du V^e siècle, saint Martin était devenu le saint le plus populaire de France. Clovis rendit lui-même hommage aux reliques de saint Martin à Tours avant et après la bataille de Vouillé contre les Wisigoths en 507.

Aujourd'hui plus de 236 communes portent son nom en France et plus de 4 000 églises, dont celle de Jussay, sont placées sous son vocable. Son nom de baptême est devenu le nom de famille le plus fréquent de France. Ce saint est célébré le 11 novembre.



L'église Saint-Martin de Jussay

La date de fondation de l'église Saint-Martin de Jussé n'est pas connue, comme c'est le cas de la plupart des églises rurales. Pour avoir quelques certitudes sur l'origine de ce lieu de culte, il faudrait effectuer des fouilles archéologiques à l'emplacement de l'ancienne église et dans l'ancien cimetière. On peut quand même affirmer que l'église fut à l'origine une chapelle liée au grand domaine agricole des Grandes Maisons dont les bâtiments jouxtaient l'église. Signalons qu'avant l'an mil, toutes les églises rurales portaient le nom de chapelle, *capella*, en souvenir de la cape de saint Martin, et que beaucoup d'entre elles ont été des chapelles fondées dans l'enceinte de *villae* à la fin de l'Antiquité

Les Grandes Maisons

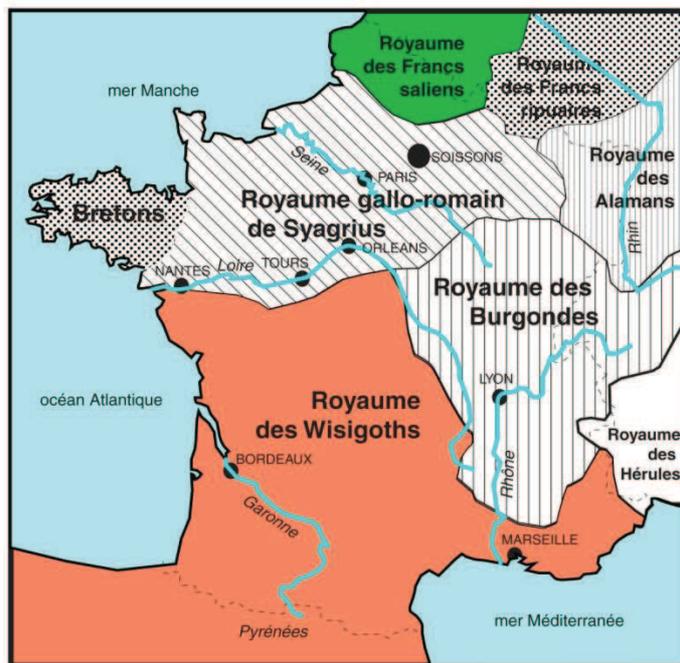
Ce toponyme a aujourd'hui disparu. On le trouve dans les sources écrites du XVI^e au XVIII^e siècle, sous la forme des *Grand-Maisons*, de *la Grand Maison*, ou sous celle *des Grandes Maisons*, ou celle encore *des Grandes Maisons de Jussay*. On trouve la mention en 1697 d'un *clos du prieuré et des Grandes Maisons*, ce qui nous indique que les deux établissements étaient voisins (Archives départementales : G 1570). Les Grandes Maisons correspondent à l'emplacement actuel de la ferme des Bruneau.

L'adjectif grand provient du latin *grandis*, il remplaça vers la fin de l'Antiquité le latin *magnus*. Le terme de maison provient du latin *mansio*, provenant de *mansus*, participe passé du verbe *manere* qui signifie rester, demeurer. Il remplaça vers la fin de l'Antiquité le terme *casa*. Les Grandes Maisons correspondent donc à un toponyme de la fin de l'Antiquité ou du début du Moyen Age. Il correspond sans doute au démantèlement d'un grand domaine : Jussay.

Le Moyen Age

Le royaume de Syagrius

Après les grandes vagues des invasions germaniques de 406, les territoires du centre de la Gaule, entre la Somme et la Loire, avec une partie du sud de ce fleuve, étaient aux mains d'Aegidius, maître des milices en Gaule, qui se rendit indépendant de la tutelle du pouvoir impérial romain après les invasions barbares, vandales, wisigothiques, burgondes et ostrogothiques... Le pouvoir romain était devenu trop lointain pour avoir alors une quelconque influence sur la région. Aegidius mourut en 464 et légua son pouvoir à son fils Syagrius. Syagrius hérita donc de la partie de la Gaule située entre la Somme et la Loire : le domaine gallo-romain, hors du contrôle du royaume wisigothique et des royaumes francs en nette expansion sur ses terres. Syagrius gouverna en utilisant le titre de *dux*, mais ses pairs, les rois des Francs, rois des Burgondes et rois des Wisigoths faisaient référence à lui comme roi des Romains. En 471, il est probable que l'empereur lui conféra le titre de patrice. En 476 il n'accepta pas de reconnaître la suzeraineté d'Odoacre, qui venait de détrôner le dernier empereur d'Occident, Romulus Augustule. Syagrius et Odoacre envoyèrent des délégations à l'empereur d'Orient Zenon pour demander qu'il leur accordât la légitimité de gouverner la partie occidentale de l'empire. Zenon choisit de confirmer Odoacre et Syagrius coupa tout lien avec l'Italie. Son domaine, le domaine de Soissons, devint de facto un état indépendant. La capitale de son État était Soissons. Son règne exista en partenariat avec Ambrosius Aurelianus chef autonome des Bretons établis alors un peu partout en Gaule de l'ouest.

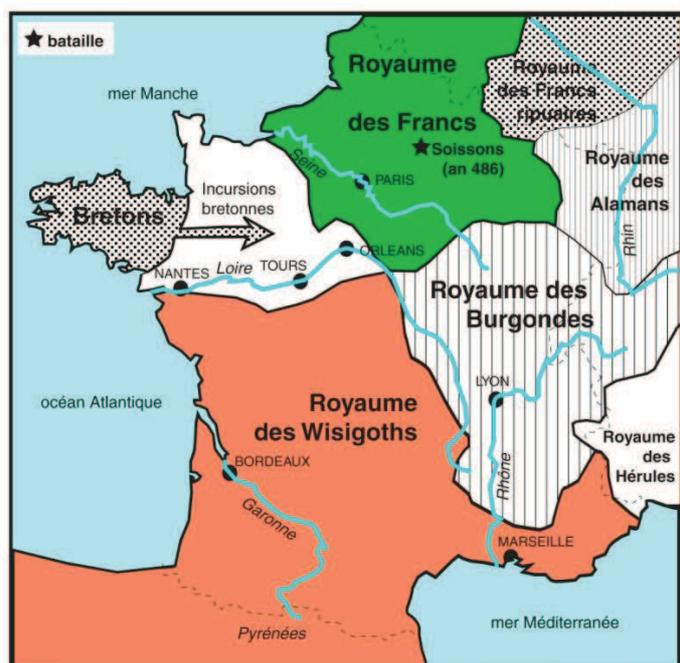


Les royaumes en Gaule en 481

Les Francs

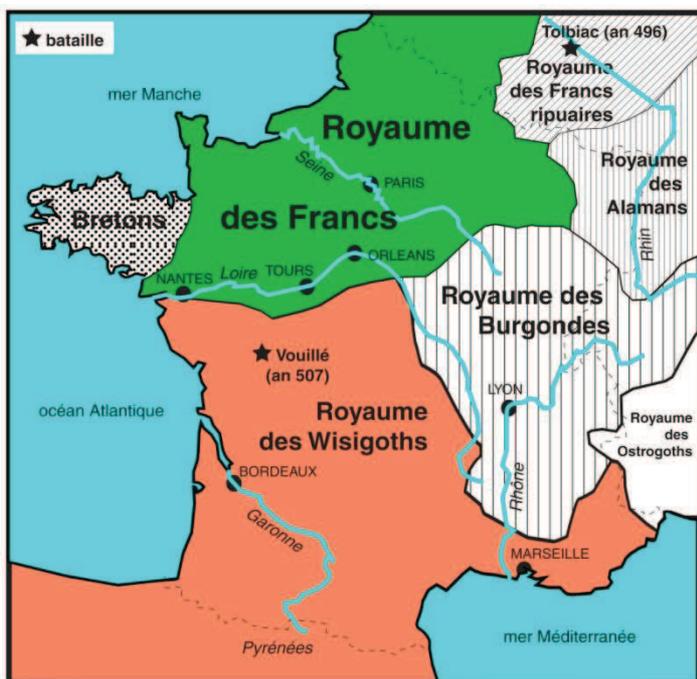
Dès 481, après la mort de Childéric, le royaume de Syagrius fut en conflit avec les Francs. Finalement le nouveau roi franc, Clovis I^{er}, l'emporta sur Syagrius à la bataille de Soissons en 486. Syagrius chercha alors refuge chez Alaric II, roi des Wisigoths, qui l'emprisonna et le livra à Clovis l'année suivante. Celui-ci le fit assassiner. Selon Grégoire de Tours et son « Histoire des Francs », Syagrius fut égorgé en secret. Il fut le dernier représentant attesté du pouvoir gallo-romain en Gaule.

Les Francs n'envahirent pas immédiatement l'ancien royaume de Syagrius. Ils s'installèrent d'abord dans un premier temps



Les royaumes en Gaule en 486

en Ile-de-France, en Normandie, en Champagne, dans l'Orléanais et en Beauce. Herbault n'a sans doute été occupé qu'à la fin du V^e siècle, sans doute au moment où Clovis fut amené à intervenir à Blois.



Les royaumes en Gaule en 501

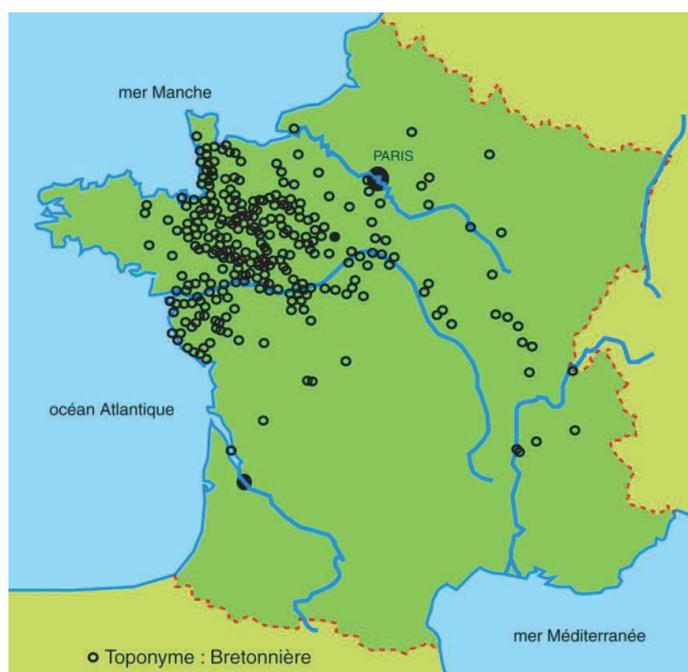
L'installation franque dans le territoire actuel du Loir-et-Cher a dû être vécue comme une véritable révolution. La plupart des esclaves cantonnés dans les *villae* désiraient l'arrivée des Franks et préféraient vivre sous leur tutelle. Les nouveaux arrivants, furent sans doute accueillis à bras ouverts par la majeure partie de la population locale. Grégoire de Tours nous indique en effet dans son *Histoire des Franks* cet état d'esprit. Les *villae* furent détruites. Les grandes propriétés furent réparties en propriétés plus petites. Les générations suivantes préférèrent vivre dans des habitations en bois, plus faciles à construire par quelques individus. Ils préférèrent vivre sous une nouvelle tutelle, le servage, obligation qui les laissait libres d'être seulement attachés à leur terre sous la tutelle guerrière franque. Le fait d'être attaché à sa terre et éventuellement revendu avec elle était pour les anciens esclaves un

progrès social sans précédent. Ce bon accueil des Franks fut dû notamment à l'influence de la religion chrétienne qui était en contradiction totale avec le mode de vie esclavagiste des Romains. La conversion au christianisme romain de Clovis en 496 à Reims entraînera la conversion de l'ensemble des Franks. Les campagnes étaient déjà partiellement christianisées. La nouvelle religion et la liberté des Franks n'étaient pas contradictoires. L'intégration des nouveaux venus à la population locale en fut d'autant plus facile.

Les Bretons et Clovis

Les Bretons qui avaient fui les Angles et les Saxons envahissant leur pays, se réfugièrent en Armorique, qui prit alors le nom de leur pays d'origine, la Bretagne. Après la défaite de Syagrius, en 486, ces Bretons firent des incursions dans le pays non encore conquis par les Franks.

La dixième année de son règne (491/492), alors qu'il revenait d'une expédition en Thuringie, Clovis apprit que les Bretons de l'*oppidum* de Blois infestaient les rives de la Loire entre Tours et Orléans et, se cachant dans les bois, tuaient les voyageurs. Il accourut rapidement et après avoir mis en fuite les Bretons, il détruisit Blois dont il restaura ensuite le *castrum* un peu plus haut dans un endroit mieux adapté.



Le Blésois

Le mot « Blois », *Blesis*, viendrait justement du breton *bleiz*, loup. C'est sans doute la réputation que ces bretons avaient et voulaient faire savoir pour se baptiser ainsi. Ce mot a donné « blésois ». L'identité du pays Blésois est ainsi née. On ne connaît pas le nom que pouvait porter Blois avant l'arrivée des Bretons puisque la première mention écrite de ce lieu remonte à Grégoire de Tours, auteur du VI^e siècle, avec l'adjectif *blesensis*. Certains ont vu dans *Blesis*, une référence à la racine préceltique *bli* qui fait référence à un ruisseau ou à l'eau qui coule. D'autres ont vu dans *Blesis*, une référence à la Beauce, *Belsia*.

On peut également supposer qu'avant l'installation des Bretons, le nom de Vienne devait désigner les deux rives de la Loire. On dit pour désigner la rive gauche de Blois «Blois-Vienne » car l'identité de l'une est totalement associée à l'autre.

Le mot « Vienne » est gaulois ou gallo-romain et peut provenir de *vidu*, arbre, bois, ou *vidua*, forêt. Il peut provenir aussi de l'indo-européen *veg*, humide. Il peut provenir du latin *via*, la voie, ou de la racine *vig*, force, vigueur.

Le suffixe gaulois *-enna*, comparable à « en », « dans », est présent dans beaucoup de langues indo-européennes. Le mot espagnol, *en* se prononce « enne » qui est à rapprocher du *in* anglais, du *in* latin...

Vienne voudrait dire « dans les voies », « sur les voies », puisqu'il s'agissait d'un carrefour de voies romaines. Il pourrait aussi signifier « dans la vigueur, la force ».

Pour notre part, nous préférons, plutôt que le latin, le gaulois « dans la forêt », « au milieu de la forêt ». C'est bien une caractéristique de Blois, d'être enserré entre les forêts de Blois, de Russy et de Boulogne, bref un lieu entouré de forêts.

Mais nous trouvons aussi notable l'indo-européen « dans l'humidité, en zone humide », bref inondable qui est une des caractéristiques du lieu avant la construction des digues.

L'affaire n'est pas tranchée de si tôt.



La Neustrie

Le nouveau territoire des Francs, divisé à la mort de Clovis entre ses fils en 511, forma la Neustrie. Ce nom provient peut-être de *neu*, nouveau, et de *stri*, droit, loyal, franc, honnête, réputation qu'avaient les Francs pour les Gallo-Romains qui préféraient, pour la plupart, être sous leur tutelle.



La mode des noms germaniques

Pendant les périodes mérovingienne et carolingienne, presque tout le monde portait des noms d'origine germanique. Avant l'an mil, beaucoup de nouvelles fermes, surtout dans les zones à habitat dispersé, les bocages, furent baptisées avec un nom germanique ou un nom d'une caractéristique de l'habitant, associé le plus souvent avec la terminaison « -ière » qui indique la caractéristique, c'est-à-dire la propriété. Cette mode perdurera jusqu'aux environs de l'an mil. Ces noms d'origine germanique sont construits à partir de superlatifs mettant en valeur la force guerrière de son propriétaire.

Herbault

Pour essayer de comprendre l'étymologie de « Herbault », il faut d'abord éliminer deux hypothèses non crédibles. La première hypothèse est celle qui est rapportée habituellement dans le bourg même d'Herbault : *Herba alta*, herbe haute. Cette hypothèse ne repose sur rien et ne peut être prise en compte sérieusement. La seconde hypothèse, bien que rapportée par certains érudits, est quelque peu farfelue. Il s'agit de voir dans « Herbault » un ancien *Herbarium Caesari*, un herbier de César, prétextant que les troupes romaines stationnées dans la région rassemblaient dans ce lieu le fourrage, l'herbe, nécessaire à leur cavalerie.

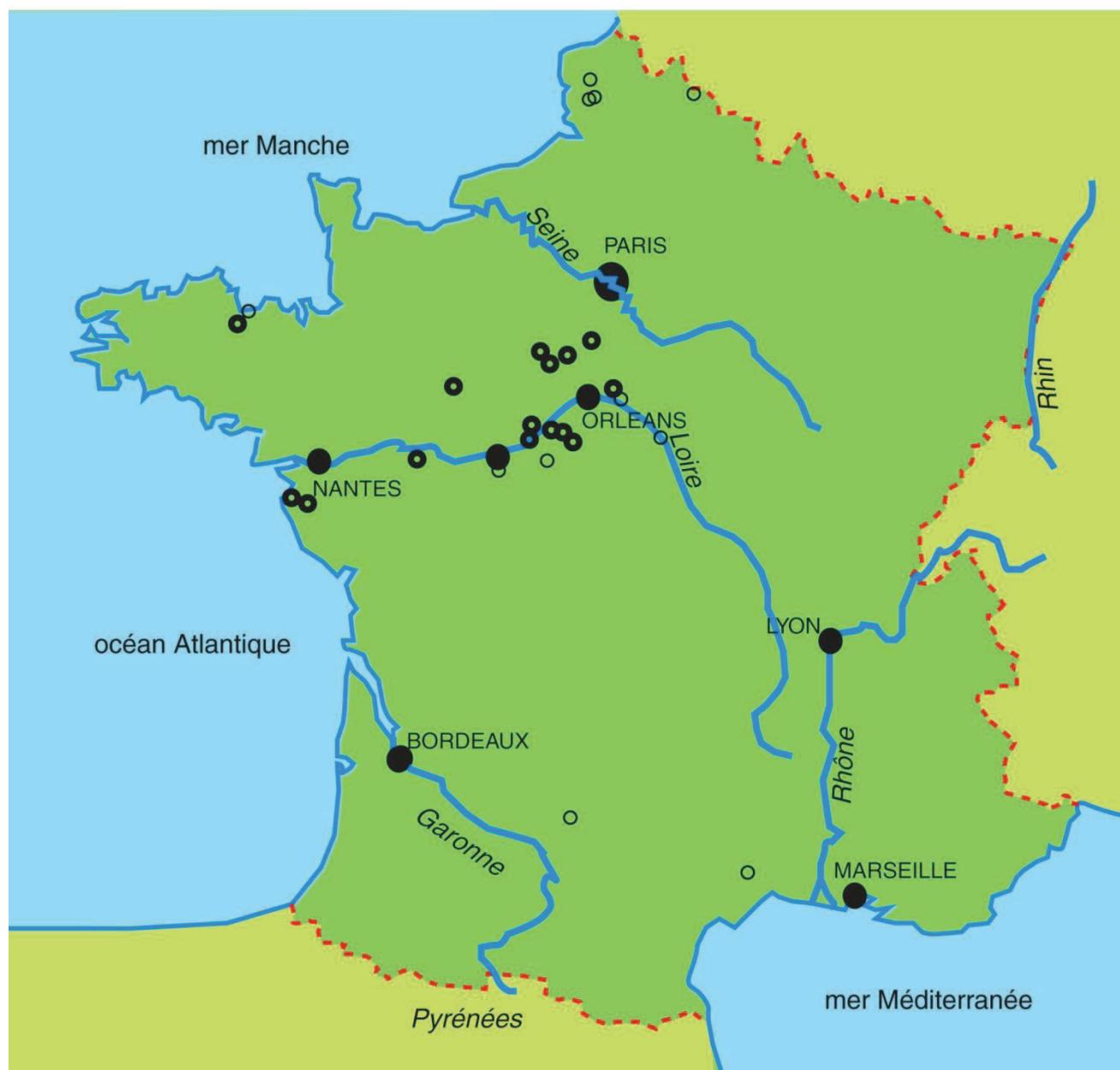
En fait il faut voir dans « Herbault » une origine germanique. L'hypothèse savante la plus commune est d'y voir un nom homme germanique construit avec *hari-*, armée, et *-bald*, audacieux. Les noms de famille Herbaud, Herbaut et Herbault ont cette origine. Les toponymes « Herbaudière » sont surtout répartis dans la partie ouest de la France, entre la Touraine et la Bretagne, pays d'habitat dispersé où on trouve un très grand nombre de noms germaniques. Cela nous porte à penser que le nom germanique ne pouvait pas être « Herbault », mais devait être « Herbaud ».

Pour résoudre le problème de l'origine du mot « Herbault », il faut faire appel à la géographie. La carte de la répartition des « Herbault » et des « Herbaut » nous montre que les deux noms sont liés. Ils sont surtout implantés non loin de la vallée de la Loire et en limite de la Beauce et de la Région parisienne. Certains « Herbaut » sont localisés dans l'extrême nord de la France. Faisons la liste de ces lieux-dits :

- Herbault (Loir-et-Cher),
- Bois d'Herbault, commune de Courmenin (Loir-et-Cher),
- Breuil Herbault, commune de Falleron (Vendée),
- Château d'Herbault, commune de Neuvy (Loir-et-Cher),
- Etang d'Herbault, commune de Bauzy (Loir-et-Cher),
- Herbault, commune de Spay (Sarthe),
- Herbault, commune de Mézières-au-Perche (Eure-et-Loir),
- Herbault, commune de Vernou-en-Sologne (Loir-et-Cher),
- Herbault, commune de Fay-aux-Loges (Loiret),
- L'Aunay Herbault, commune de Hénon (Côtes d'Armor),
- La Folie Herbault, commune de Fains-la-Folie (Eure-et-Loir),
- Le Genêt Herbault, commune de la Garnache (Vendée),
- Le Gué Herbault, commune de Bonneval (Eure-et-Loir),
- Le Petit Herbault, commune de Monteaux (Loir-et-Cher),
- Les Herbaults, commune de Vineuil (Loir-et-Cher),
- Pièce d'Herbault, commune de Louresse (Maine-et-Loire),
- Vallée Herbault, commune de Gommerville (Eure-et-Loir),
- Basse Herbaut (Côtes d'Armor),
- Bois du Herbaut, commune de Saint-Martin-Choquel (Pas-de-Calais),
- Fond Herbaut, commune d'Embry (Pas-de-Calais),
- Herbaut, commune de Saint-Martin-d'Abbas (Loiret),
- Herbaut, commune de Cobrieux (Nord),
- L'Herbaut, commune de Lavarette (Tarn-et-Garonne),
- La Fontaine Herbaut, commune de Thésée (Loir-et-Cher),
- Le Bois Herbaut, commune de Beaulieu-sur-Loire (Loiret),
- Les Herbauts, commune de Saint-Branchs (Indre-et-Loire),
- Pioch Herbaut, commune des Matelles (Hérault).

La première constatation nous indique qu'il y a un rapport entre les bois et ce toponyme : Bois d'Herbault, Breuil Herbault (le terme *breuil* est un mot gaulois désignant un bois), L'Aunay Herbault (bois d'aulnes), la Folie Herbault (le terme « folie » provient du latin *folia* et désigne un bois par la présence de feuilles), le Genêt Herbault, Bois Herbaut, le Bois Herbaut. Cette constatation nous porte à croire que « Herbault » est un synonyme de « bois ». La plupart des toponymes « Herbault » ou « Herbaut » sont situés près de bois ou d'une forêt. C'est le cas d'Herbault.

● Herbault ○ Herbaut



Force est de constater que le rapport entre la présence de bois et ces toponymes est probant. L'origine germanique du toponyme est également certaine. Outre le nom d'homme germanique, on peut également voir dans « Herbault », la juxtaposition du terme *her* allemand ou *er* néerlandais, qui signifie « il y a » et « bault », provenant peut-être de l'allemand *wald*, bois ou plus probablement du néerlandais *bos*, qui désigne un bois. Il s'agirait alors d'une expression franque signifiant « il y a un bois ». Cette hypothèse est à nuancer car le terme *wald* se retrouve en franc sous la forme de *gault*, *gaud*, *go...* et non de *bault*, *baut*, *baud*, *bo...*

Sachant que les Francs, dont les activités principales étaient la guerre et la chasse, se sont surtout installés auprès de bois, on aura tendance à retenir l'hypothèse du nom d'homme d'origine germanique construit avec *hari-*, armée, et *-bald*, audacieux. Il s'agissait sans doute d'un Franc.

La répartition géographique de ces toponymes est à mettre en rapport avec l'arrivée des Francs et de Clovis vers 490 dans la région de la Loire.

La Richebaudière

C'est un toponyme rare, il n'en existe qu'un seul en France et il se trouve sur la commune d'Herbault. La Richebaudière est construit à partir d'un nom d'homme d'origine germanique. C'est le nom qui a une origine germanique, mais pas forcément la personne qui portait ce nom. Son suffixe *-ière* atteste de la propriété du lieu par cet homme nommé Richebaud. Ce nom est construit avec les mots germaniques *ric-*, qui signifie puissant, et *-baud, bald*, qui signifie audacieux.

Le Guimier

C'est un toponyme rare, il n'en existe qu'un seul en France. Le Guimier peut avoir une provenance gallo-romaine à travers le mot latin *vimen, viminis*, qui désigne tout bois flexible, l'osier, mot qui aurait subi une altération du *v* en *g* dans la première moitié du Moyen Age. Cependant il est plus probable d'y voir un nom d'homme d'origine germanique construit avec *wig-*, combat et *-meri*, une variation du german *mar*, qui signifie célèbre.

La Dahinière

Il existe un lieu-dit habité nommé les Dahinières sur la commune de Changé dans la Mayenne. Avec celui de la commune d'Herbault, ce sont les seuls représentants de ce toponyme. La Dahinière, lieu-dit situé auprès et au sud de Jussé, fut la propriété d'un Dahin ou d'un Daguin, nom d'origine germanique, *Daginus*, construit avec le terme *dag-* qui signifie jour. Sur la carte de Cassini, ce lieu est indiqué avec l'orthographe « Daguinière ».

Le Bois Guérin

Guérin est un nom d'homme d'origine germanique construit avec *warin-*, élargissement du terme *war-*, *gar-*, *garwa*, qui désigne le prêtre. La répartition des Guérin est comparable à celle des Giraud, Girault, Géraud, et Girard. Ils correspondent à la multiplication d'habitats dispersés lors de la formation de la féodalité aux environs de l'an mil. Cette multiplication de l'habitat dispersé se produisit surtout dans les zones d'élevage. Ce fut une période de formation des bocages de l'ouest de la France. A contrario, la Beauce et le nord-est de la France étaient encore occupés par de grandes propriétés et par un habitat groupé.

Toponymes : Bois Guérin



Toponymes : Guérin



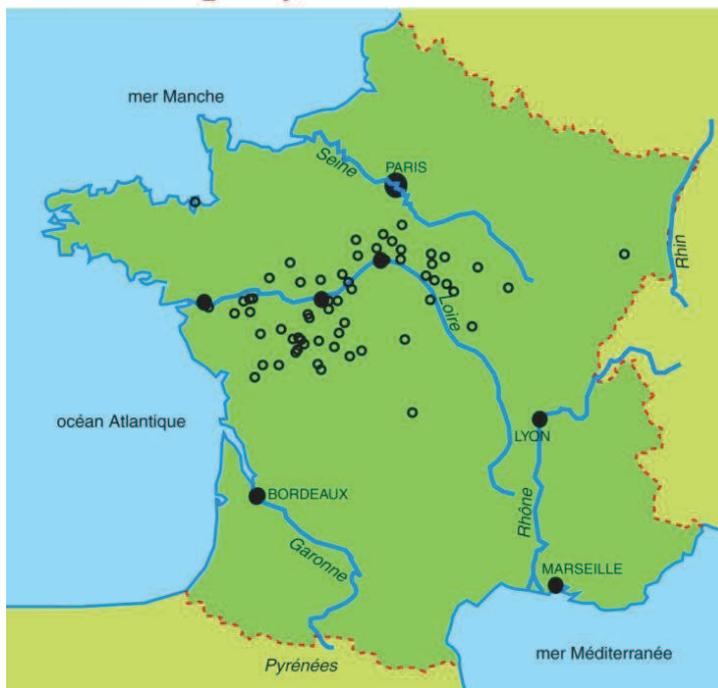
La Fosse Girault

Cette mare, située entre Marché et le Guimier, porte un nom d'homme d'origine germanique, Girault, dérivé de Géraud et construit avec les termes *ger-*, lance, et *-waldan*, gouverner.

Le nom de Géraud a été popularisé par un seigneur d'Aurillac décédé en 909. C'est un toponyme du XI^e ou XII^e siècle. Les toponymes Girault sont surtout répartis autour de la vallée de la Loire, comme Herbault.

Cette répartition est à mettre en rapport avec celle des Girard, semblable à celle des Giraud. Leur implantation en limite des pays de langue d'oc et de langue d'oïl, n'est peut-être pas un hasard. La référence à la lance, comme élément guerrier et élément de pouvoir est peut-être un rappel de l'expansion franque. Ce sont des toponymes forcément antérieurs à la croisade des Albigeois de 1209. Tout le nord-est de la France en est dépourvu, c'est-à-dire toute la région soumise depuis de longue date aux Francs.

Toponymes : Girault



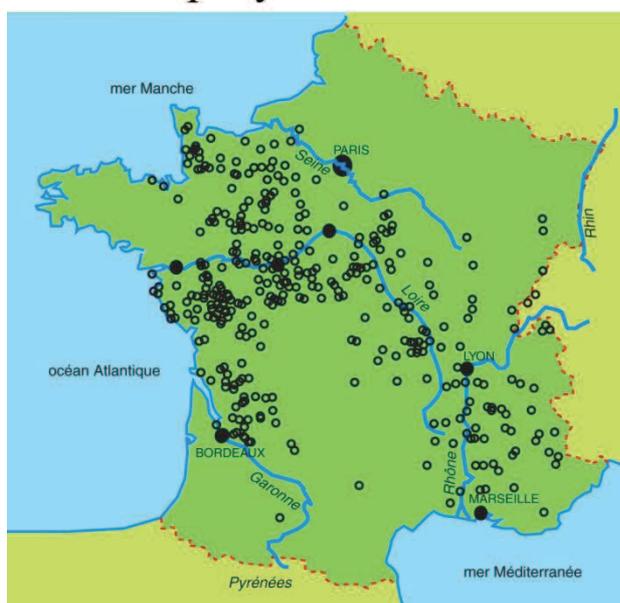
Girardeau

C'est un toponyme assez rare situé près de Marché. Le suffixe -eau est un diminutif. Girard est une variation de Gérard, nom d'homme d'origine germanique construit avec *ger-*, la lance, et *-hard*, dur, fort. La répartition géographique des Girard est comparable à celle des Guérin, des Géraud et des Giraud.

Toponymes : Girardeau



Toponymes : Girard

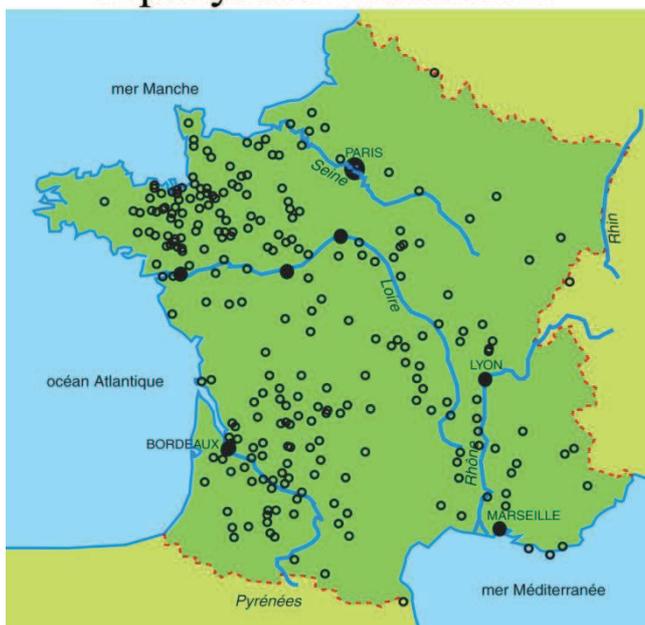


Mare Guillaume

Ce toponyme a disparu. Il était situé auprès du nouvel habitat de Beuregard. Il n'est mentionné que dans les sources écrites de l'Époque moderne. On le trouve sous les formes de Mareguillaume en 1647 (Archives départementales : G 1572), de Mare Guillaume en 1685 (G 1571), de Marguillaume en 1785 (G 1570) et mentionné près de la Guillaumière, du chemin de la Guillaumière à Herbault, et de l'ancien chemin de Françay à Herbault.

Située non loin de la Guillaumière, cette ancienne mare porte un nom d'homme d'origine germanique, Willhelm, construit à partir de *will-*, voir, et de *helm*, casque, qui donna le mot français heaume. Cette mare est située auprès de la Guillaumière, ferme de la commune de Françay. Ceci n'est pas un hasard et les deux toponymes comprenant Guillaume ne font sans doute référence qu'à une seule personne. Il est mentionné un Guillaume, seigneur de la Guillaumière au XIII^e siècle. Ce nom a sans doute perduré pendant plusieurs générations, avant d'arriver à ce Guillaume en question. C'est un toponyme à dater du XI^e ou du XII^e siècle. Le plus célèbre des saint Guillaume fut duc d'Aquitaine et chevalier de Charlemagne. Ce fut donc un nom très populaire en Aquitaine.

Toponymes : Guillaume



Toponymes : Guillaumière



La Croix Garnier

C'est un toponyme de carrefour. Garnier est un nom d'homme d'origine germanique construit avec *wari-*, la protection, et *-hari*, l'armée. Les chapelets de ces toponymes, que l'on distingue sur la carte de leur répartition en France, semblent situés pour la plupart le long d'anciennes grandes voies romaines. Ce nom semble donc effectivement associé à une protection de l'armée. Peut-être y avait-il sur la commune d'Herbault, une continuité dans la défense de la limite territoriale, dans la succession de Jussé, de la Fortière, et de Françay. Il est possible aussi que cette croix, ce calvaire, fut fondée par un certain Garnier à une époque plus tardive, dans la seconde moitié du Moyen Âge ou même à l'Époque moderne, mais cela semble aussi hypothétique.

Toponymes : Garnier



La Vasltière

Ce toponyme est mentionné et a été orthographié Vallesière dans un acte de 1697 (Archives départementales : G 1570) où il apparaît sous la forme des *terres de la Vallesière*, près de l'Etang Rondeau.

Ce nom présentait tellement de difficulté de prononciation qu'il fut remplacé officiellement au XIX^e siècle par la Valstière. C'est un nom de parcelle, la Pièce de la Vasltière, situé non loin des Poteries.

C'est un toponyme unique en France. Il a indéniablement une origine germanique. Il peut être un dérivé des noms de la famille de Galtier, Gautier, de Valtier, de Walter, et être construit avec *walt-*, le gouvernement, et *-hari*, l'armée.

Ce toponyme peut également être mis en rapport avec les noms de Vastel, provenant du germanique *wastil*, le gâteau, et pourrait être un surnom de pâtissier, ou même un synonyme de Gâtine.

L'hypothèse la plus probable est qu'il soit une contraction d'un Vasselet avec le suffixe *-ière* qui indique la propriété de cette personne. Vasselet est un diminutif et un dérivé de Vasselin, nom d'homme d'origine germanique construit à partir de *wasso*, dérivé de *watizo*, *wad*, *wat*, qui désigne le gage.

Le fait que ce toponyme ait gardé son v et son s nous indique une certaine ancienneté, en tout cas une antériorité à la seconde moitié du Moyen Age.

La Hallière

La Hallière est située sur la commune d'Orchaise, en limite de la commune d'Herbault. Le terroir associé porte également ce nom sur la commune d'Herbault.

Ce toponyme pourrait être gallo-romain et provenir du latin *alius*, l'autre, ou du verbe latin *alo*, *alere*, nourrir, alimenter.

Cependant la piste d'une origine germanique est plus crédible. Le terme halle provient du francique *halla*, qui désigne un lieu de marché couvert. Un hallier est un gardien de halle et désigne celui qui percevait le droit de hallage perçu sur les grains vendus dans les foires et les marchés. Trouver une Hallière non loin de Marché n'est peut-être pas un hasard.

Sur la répartition des toponymes Halle, on remarque une ligne sur la frontière entre la Beauce, d'une part, et la Gâtine et le Perche, d'autre part. Cette ligne nous indique la présence de foires et de marchés entre une zone de bocage et d'élevage et une zone de production céréalière.

Toponymes : Halle



Toponymes : Hallière

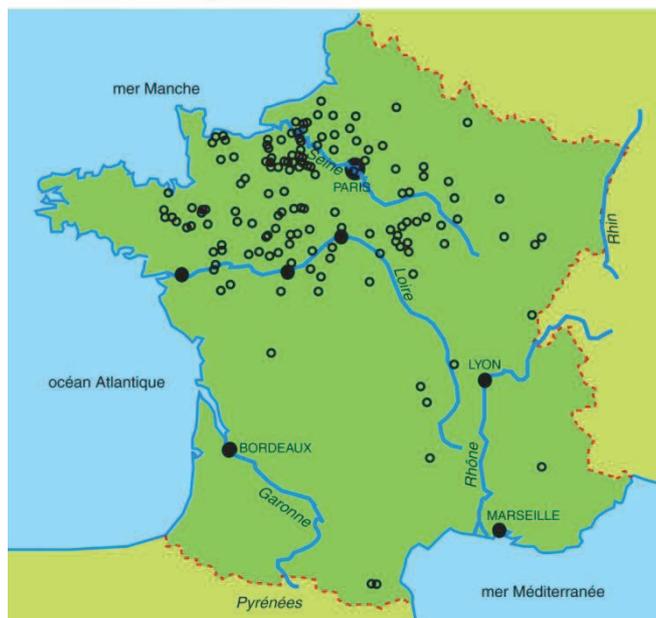


La Bénardière

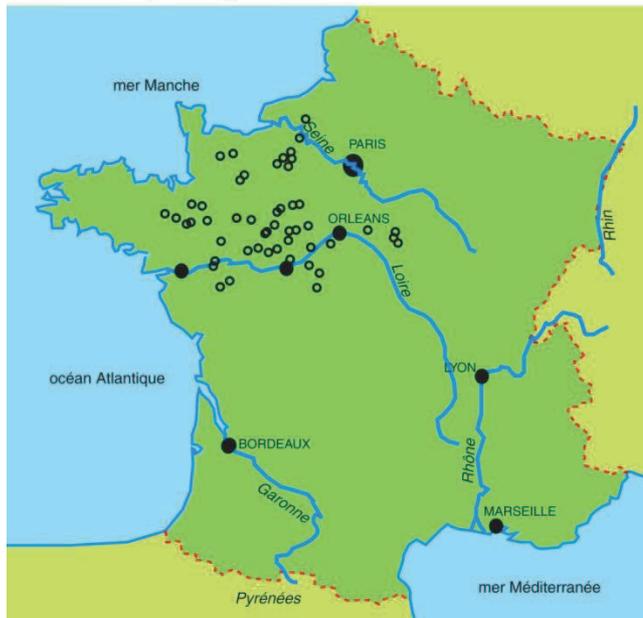
On le trouve également sous la forme Besnardière, ou même Bernardière. C'est un toponyme fréquent du Bassin parisien. Bénard est une forme altérée de « Bernard » associée à des noms de lieux dans tout le reste de la France. Le fait que la zone de répartition des Bénard et celle des Bernard semblent ne pas se recouper montre un particularisme dans la prononciation dans le Bassin parisien, avec dissimulation du « r ».

Bernard est construit avec les mots germaniques *bern-*, ours, et *-hard*, dur, fort. Cette propriété s'est installée en limite des bois.

Toponymes avec Bénard



Toponymes : Bénardière



Toponymes : Bernardière



Toponymes avec Bernard



L'habitat au Haut Moyen Age

Les fouilles archéologiques pratiquées sur l'ensemble de la France, nous donnent une idée assez exacte de l'aspect de l'habitat dans la première moitié du Moyen Age. Pendant près de cinq cents ans, les habitants du royaume des Francs ont construit leurs habitations en bois. Les chapelles et les églises rurales étaient également en bois. Ce genre d'habitat permettait une construction rapide et facile. Cette maquette montre à quoi il pouvait ressembler au VII^e siècle.



Les Poteries

Ce nom, encore compréhensible aujourd'hui, n'a pas d'origine germanique, mais un origine latine. Cependant il s'agit bien d'un toponyme médiéval et sans doute un toponyme de la première moitié du Moyen Age. En effet, Herbault est connu pour l'extraction et l'utilisation de l'argile pour la fabrication de tuiles, mais il s'agit ici, non de tuiles, dont la fabrication a été abandonnée au Moyen Age, mais de poteries. Il faut donc placer ce toponyme entre l'abandon à la fin de l'Antiquité de la fabrication de tuiles, et la réutilisation de ce matériau de construction dans la seconde moitié du Moyen Age. L'argile des bois d'Herbault n'a servi pendant quelques siècles, entre le V^e et le XI^e siècle, exclusivement qu'à la fabrication de poteries, d'où ce nom.

C'est un toponyme spécifique des terres argileuses de la Normandie, de la Mayenne, du Perche, de la Gâtine, et de la Touraine. Il est ici lié à la loupe d'argile à silex du bois d'Herbault.

Toponymes : Poterie



Le Haut Moyen Age



Le comté de Blois

Le Blésois avait le titre de comté dès le règne de Charles le Chauve, ainsi qu'un diplôme de ce roi nous en fournit la preuve. Herbault est situé en limite de ce comté et du comté de Vendôme. Des décennies de rivalité guerrière opposèrent les deux comtes.



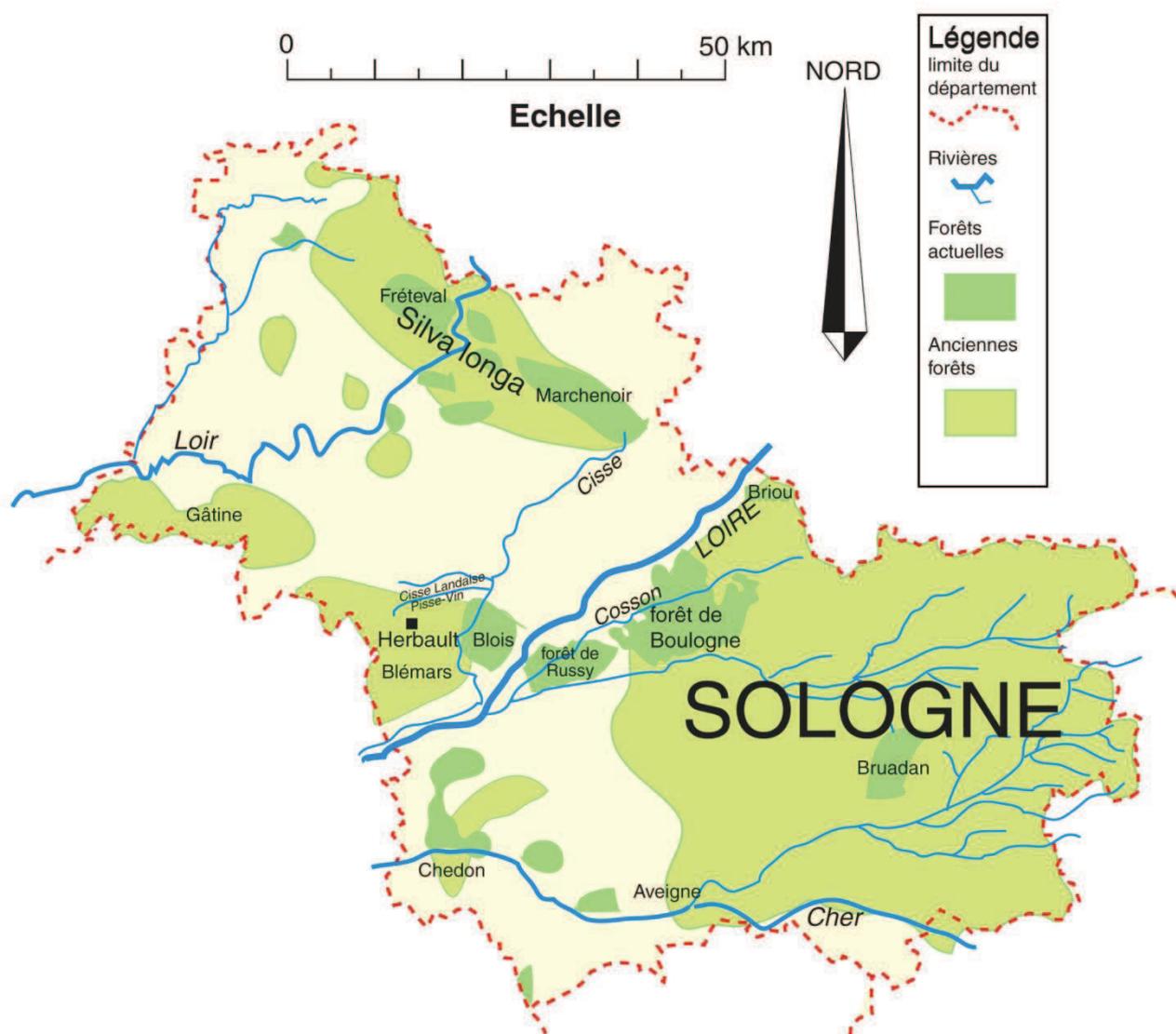
Carte du comté de Blois

dressé par le sieur Sanson pour servir à l'histoire de Blois composée par M. Bernier
(Paris, Muguet, 1682)

La forêt de Blémars

La forêt de Blémars fut largement défrichée après l'an mil sous l'impulsion des comtes de Blois et de l'abbaye de Bourgmoyen. Cette ancienne grande forêt, à laquelle appartiennent les bois d'Herbault et tout le sud-ouest de la commune, s'étendait largement vers l'ouest au-delà des limites du département. Ce toponyme est composé de *Blé* et de *mars*. Le premier terme désigne le Blésois, *Blesis* et est un complément du nom du premier, *mars*, qui signifie, marche, ou frontière. Littéralement, Blémars, signifie la marche de Blois, c'est-à-dire la zone frontalière entre le Blésois, son comté, et le comté de Tours. C'est un toponyme de l'époque carolingienne, voire antérieur.

Forêts de Loir-et-Cher



La Gâtine

Herbault est situé en limite de la Beauce et de la Gâtine, dite tourangelle. Ce toponyme désigne une terre en friche, sans culture, une terre pauvre. Cette région occupe tout le nord de la Touraine. Ce mot appartient à la famille des mots gâteau et gâter. Les gâteaux étaient autrefois confectionnés avec les restes des repas et les fruits pourris. Ces mots proviennent de l'ancien français *gast*, et du german *wast*. Cette terre est constituée essentiellement d'argile et de sables argileux qui la rendent assez impropre à l'agriculture.

La naissance des seigneuries

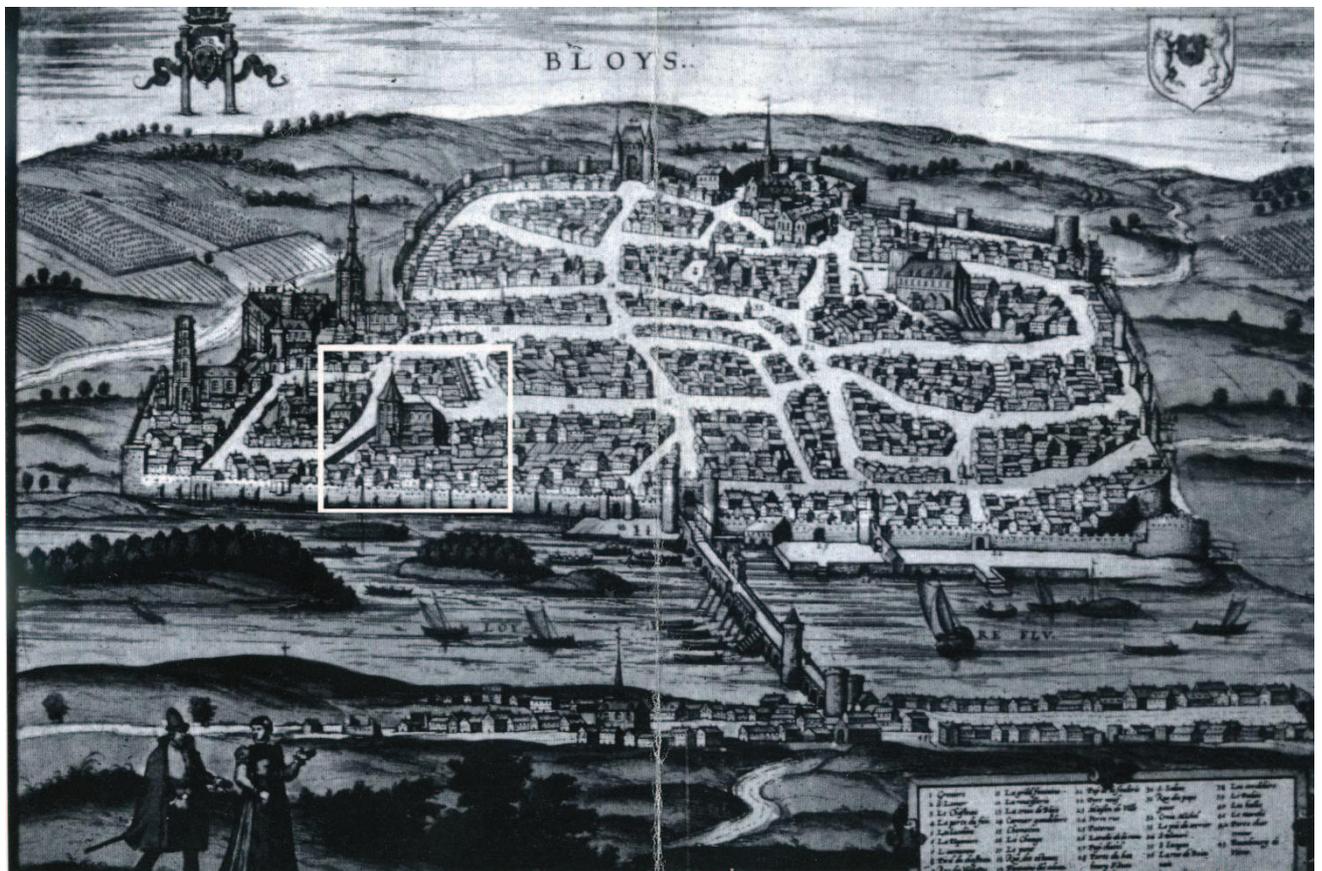
Le X^e siècle est l'époque des débuts de la féodalité. Beaucoup de chevaliers, à la suite de la période d'insécurité provoquée par les invasions normandes, essayèrent de se faire une place en annexant des terres par la force ou par une politique matrimoniale. Le X^e siècle voit ainsi la fondation d'un très grand nombre de petites seigneuries. Les plus petites se feront annexer par de plus grosses et de plus puissantes. Cette politique guerrière ne concerna que peu Herbault, car les abbayes, et surtout l'abbaye de Bourgmoyen de Blois, et les comtes de Blois, qui possédaient une grande partie de la paroisse, ne laissèrent pas s'installer de petites seigneuries indépendantes sans leur tutelle féodale car ces seigneurs étaient géographiquement très proche de la paroisse. Il y a eu cependant un fractionnement des domaines en fiefs plus petits.



L'abbaye de Bourgmoyen

Une chartre de fondation d'un monastère dédié à la Vierge datée de 696 semble concerner l'abbaye Notre Dame de Bourgmoyen à Blois. Vers la fin du X^e siècle, une église et une crypte furent édifiées. Les vestiges en furent retrouvés en 1943. En 1122, les chanoines réguliers de l'ordre de Saint Augustin, remplacèrent les chanoines séculiers. L'église fut alors reconstruite entièrement, avec la crypte. Au cours du XIII^e siècle, de nouveaux travaux furent entrepris, une nouvelle église gothique fut construite sur des structures romanes, en bord de Loire.

En 1790, l'église fut saisie, puis démolie en 1800, lors de la construction de la place Louis XII. Les bâtiments conventuels furent alloués à un collège. En 1940, le quartier fut détruit avec les vestiges de l'église qui restaient dans des maisons voisines. En 1970, le parking souterrain Valin de la Vaissière fut construit en sous sol, à l'emplacement de l'abbaye.

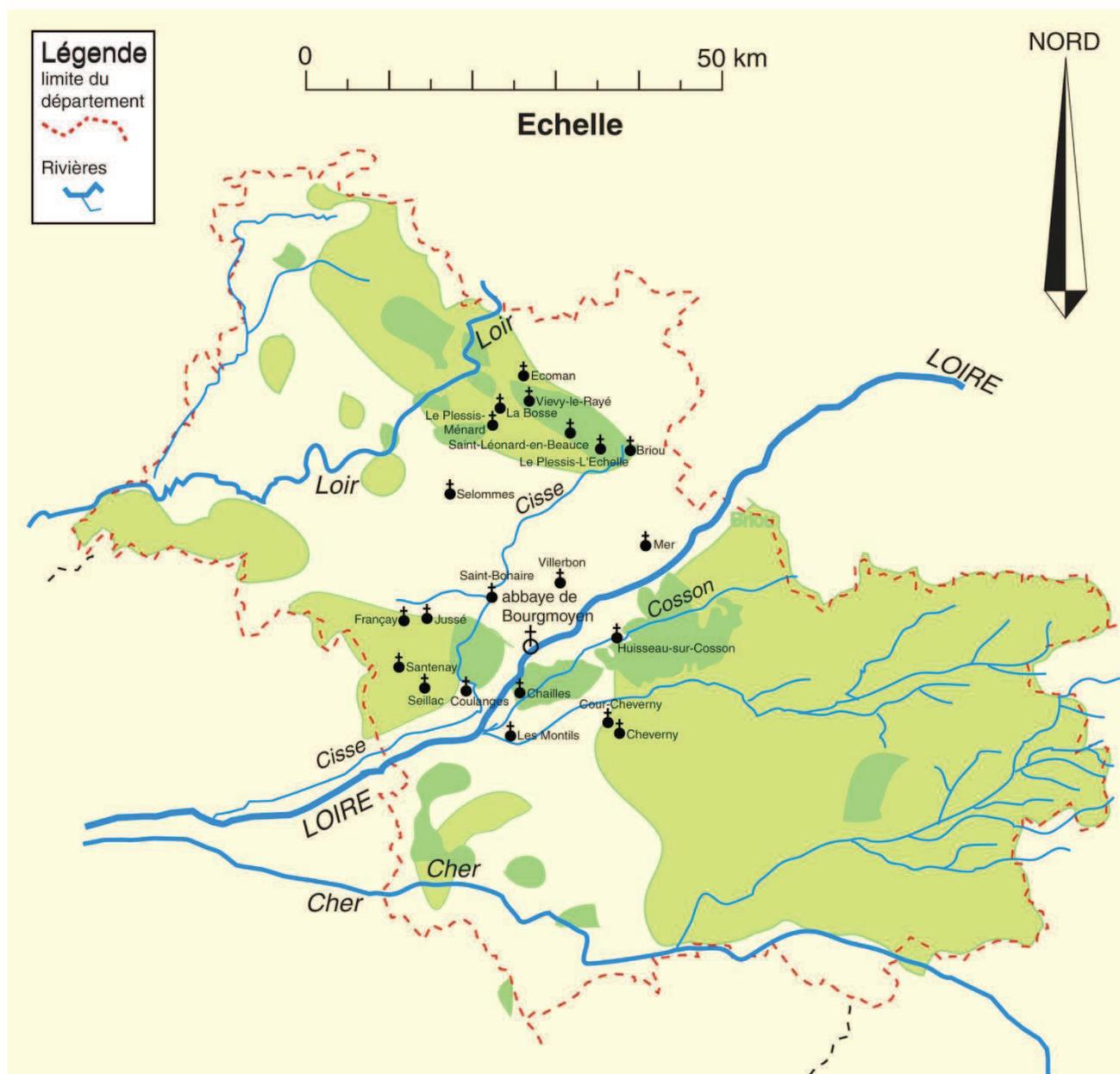


L'abbaye de Bourgmoyen à Blois

Les grands défrichements des XI^e-XII^e siècles

La fin du XI^e siècle correspondit à une grande période de défrichements, d'augmentation des surfaces agricoles, de croissance démographique et du retour à la prospérité sous l'impulsion de l'Église et de ses grandes abbayes, mais aussi grâce aux politiques des grands seigneurs comme le comte de Blois. Une partie des forêts de la paroisse de Jussay fut déboisée. C'est une époque d'intense activité agricole. Ces défrichements furent pratiqués surtout dans la partie sud-ouest de la commune. La cartographie de l'implantation des églises appartenant à l'abbaye de Bourgmoyen de Blois nous indique que cette abbaye, sous l'impulsion des comtes de Blois, eut un rôle majeur dans les défrichements pratiqués sur les grandes forêts de Blémars et de Marchenoir dans le département. Sur cette carte, les zones en clair montrent les défrichements du début de la seconde moitié du Moyen Âge. Les comtes de Blois qui possédaient la forêt de Blémars permirent à l'abbaye d'y faire des défrichements. Celle-ci en profita pour y construire ou restaurer les églises de Françay, de Jussay, de Santenay, de Seillac et de Coulanges.

Eglises sous la patronage de l'abbaye de Bourgmoyen



La reconstruction de l'église Saint-Martin et le prieuré de Jussay

C'est sans doute vers la fin du XI^e siècle ou au début du XII^e siècle que l'église de Jussay, comme celle de Françay, fut reconstruite en pierres. Auparavant la grande majorité des églises rurales était en bois. Cette reconstruction, dont le coût était particulièrement important en ce milieu du Moyen Age, a dû être prise en charge en grande partie par l'abbaye de Bourgmoyen et c'est sans doute dans la même période que cette abbaye devint patron de la paroisse. Pour en assurer la gestion, l'abbaye de Bourgmoyen installa à Jussay un prieuré, tenu par un prieur, chanoine régulier de l'ordre de saint-Augustin. Le prieur faisait la messe pour les paroissiens. Le prieuré, tenu par un prieur curé, resta en fonction jusqu'à la Révolution. Le toponyme du Prieuré subsista jusqu'à nos jours et sa fondation est à dater du début du XII^e siècle.



Chapiteau de l'église de Jussé

L'église ayant été complètement démolie en 1790 pour être reconstruite à Herbault. Ses matériaux de construction en furent vendus. Ainsi, de l'église romane il ne reste rien, si ce n'est peut-être un chapiteau, pouvant dater du XII^e siècle, qui servit de borne pendant quelques décennies dans la plaine. Cette pierre a été remise en 1970 par monsieur Gérard Renou, propriétaire, à un groupe de jeunes d'Herbault qui prospectait à Jussay pour mieux connaître le passé de leur commune. La pierre avait été abandonnée dans un champ à la suite du remembrement.

L'église de Jussay a eu la réputation d'avoir été la chapelle d'un château présent à Jussay. Nous ne pouvons soutenir cette hypothèse qui nous semble parfaitement farfelue.

Auprès de la maison prieurale de Jussé, existait une grange aux dîmes.

L'apparition des noms de famille

Les noms d'origine germanique furent utilisés par tous jusqu'aux environs de l'an mil. A partir du XI^e siècle, les noms choisis furent des noms bibliques. L'utilisation de ces noms chrétiens, beaucoup moins nombreux, entraîna la création de surnoms. Ces surnoms sont devenus nos noms de famille, nos patronymes. Ils passeront de génération en génération à partir des XII^e et XIII^e siècles. Certains noms d'origine germanique deviendront de la même façon des patronymes transmis également de père en fils. C'est pourquoi il est difficile de dater les toponymes d'origine germanique car ils peuvent être issus d'un patronyme et pas seulement du nom d'un seul individu.

Les toponymes construits à partir de noms de famille, c'est-à-dire de surnoms, sont donc à dater de la seconde moitié du Moyen Age.

La Hueterie

Ce toponyme qui a disparu n'apparaît que dans les sources écrites de l'Epoque moderne. Il est mentionné le 7 août 1785 (Archives départementales : G 1570). Il est situé dans l'acte à l'ouest de la Hallière, au sud des Grandes Maisons.

C'est un nom de personne dérivé d'Hue, lui-même dérivé d'Hugues, et provient du germanique *hug-*, qui désigne l'intelligence. C'est sans doute un toponyme plus tardif que les précédents, car Huet semble être un patronyme.

La Chinière

La Chinière est un toponyme rare. Il n'en existe que sept en France. Ce peut être un toponyme gallo-romain qui proviendrait du latin *cinis*, qui signifie cendre. Son suffixe *-aria*, *-ière*, indiquerait alors la vocation du lieu : la production de cendre.

Cependant nous pensons que c'est un toponyme beaucoup plus récent, issu du patronyme Chinier. Ce surnom a pour origine le verbe chigner, ou chiner, qui provient du germanique *kinan*, et qui évoque le fait de rechigner, de montrer les dents en grimaçant. Ce sobriquet a désigné habituellement un grincheux. Considérant la position géographique de la ferme de la Chinière, sur de mauvaises terres, ce toponyme peut être également le surnom de la terre elle-même. Une terre propre à se plaindre de son rendement.

La Pigeardière

La fondation de cette ferme remonte à la seconde moitié du Moyen Age. C'était à l'origine la propriété d'un Pigeard. Ce surnom patronymique provient du verbe d'ancien français *piger* qui signifie fouler, écraser, en parlant du raisin. Le suffixe *-ard* en fait un surnom péjoratif.

La Sauvagère

On trouve ce toponyme aussi sous la forme de la Sauvagerie. Il désigne la propriété d'un homme nommé Sauvage, surnom d'une personne peu sociable.

Toponymes : Huet



Gratelloire

Ce toponyme se rencontre dans les sources écrites sous diverses formes : Gratellouayre en 1524, Gratelloire en 1663, la Gratelloire en 1697, la Gratelouere en 1701, la Grattelloire en 1732, 1750 et 1755. Le terme loire désigne le limon. Gratelloire indique ainsi une exploitation agricole où on gratte le limon. Le sol autour de cette ferme est effectivement composé de limon.

La Maladrerie

Au lieu-dit les Barrettes était une maladrerie. Ce toponyme a disparu. On trouve mention de la Maladrerie dans un acte du 1 janvier 1592 (Archives départementales : G 1570), puis ce nom de lieu disparaît des sources écrites. Il s'agissait d'une maison retirée pour accueillir les malades ne pouvant entrer dans le bourg.

La Templerie

Nous pensons que ces terres devaient appartenir à l'ordre du Temple, aux Templiers, avant l'arrestation, le procès et la liquidation des biens de ceux-ci en 1307 et la dissolution de l'ordre par le pape en 1312. L'ordre du Temple était un ordre religieux et militaire créé en 1129 pour accompagner et protéger les pèlerins se rendant en Terre Sainte. Les chevaliers du Temple reçurent de très nombreux dons de terres dans le courant des XII^e et XIII^e siècles. Après la perte définitive de la Terre Sainte par les Croisés en 1291, le Temple fut victime d'une lutte entre la papauté et le roi de France Philippe IV le Bel qui finit par faire emprisonner tous les membres de l'ordre. Les biens furent assignés à d'autres ordres religieux, essentiellement à l'ordre de l'Hôpital. Nous savons que les Hospitaliers possédaient des terres dans la paroisse de Jussé. Ces terres représentaient 30 arpents en 1790. La métairie de la Templerie, avec ses 27 arpents de terre, 12 arpents de bois et 2 arpents de noues, appartenait à l'abbaye cistercienne de Fontaines-les-Blanches (commune d'Autrèche, Indre-et-Loire) à la fin du Moyen Age.



Le Chesne

Ce toponyme vient de la présence remarquable d'un chêne en cet endroit. Cette ferme, dont l'origine du nom, encore compréhensible aujourd'hui, est difficile à dater, appartenait au seigneur d'Herbault.

Soulozeau

Il faut comprendre Soulozeau, comme sous l'oseau, c'est-à-dire sous l'osier. La présence de l'article défini l' nous indique que ce toponyme date de la seconde moitié du Moyen Age. Il y a auprès de ce lieu un grand étang qui était sans doute entouré d'osiers.

La Croupe au Loup

Une croupe est une cachette, un repère. La Croupe au Loup était donc un repère de Loup. Ce toponyme date sans doute de la seconde moitié du Moyen Age.

Longuetouche

Les sources écrites de l'Époque moderne désignent ce nom de lieu comme un « bourg » dans un acte du 29 juin 1538 où il est question d'une maison et dépendances, couverte de chaume (Archives départementales : G 1569). Une autre maison y est mentionnée en 1542 (G 1570). Ce hameau a totalement disparu. Il était situé près des Grandes Maisons, près des terres de Limaçon, des terres des Mergers et des terres du Chesne, au nord du bois de la Folie. Il reste un point de repère dans le courant des XVII^e et XVIII^e siècles, mais sans faire référence à un habitat. Une touche est un bois laissé dans une zone de défrichement.

Le moulin à vent d'Herbault



Figurant sur le cadastre de 1817, il en est fait mention dès 1593 (Archives départementales G 1569, acte du 22 octobre 1593) et dans le courant des XVII^e et XVIII^e siècles. Il porte le nom de « moulin à vent d'Herbault ». Ce moulin à vent est sans doute antérieur au XVI^e siècle. On peut même le supposer médiéval. Les moulins à vent sont apparus au XII^e siècle et

chaque grand seigneur en possédait un. Les habitants de la seigneurie étaient tenus d'aller y faire moudre leur grain moyennant une forte redevance.

Le bailliage de Touraine

Le roi Philippe Auguste, en lutte contre les Plantagenêt, leur reprit la Touraine en 1216. Il créa alors le bailliage de Touraine. Les baillis étaient des représentants du roi, en quelque sorte des préfets, qui devaient exercer la justice royale et contrôler les agissements des grands féodaux. Cette administration marqua le début de la centralisation du pouvoir royal. La paroisse de Jussé était une enclave du bailliage de Touraine, au sein du bailliage de Blois.

Le XIII^e siècle

Le XIII^e siècle fut le siècle le plus prospère de la France entre le IV^e siècle et le XIX^e siècle et le plus peuplé depuis les origines jusqu'au XVII^e siècle, un siècle sans famine, une sorte d'âge d'or. Ce fut le temps des grandes cathédrales et de grands rois comme Philippe Auguste ou Saint Louis.

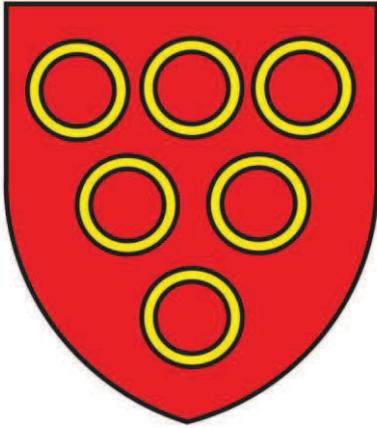
En 1250, la paroisse de Jussay comptait 120 feux, soit environ 600 habitants. Par comparaison, elle ne comptait que 71 feux en 1665, 66 feux en 1709, 73 feux en 1726, 108 feux en 1741... Il faudra attendre le début du XIX^e siècle pour que la commune dépasse à nouveau les 600 habitants vers 1800.

Au XIII^e siècle, la plupart des noms de lieux qui font aujourd'hui l'identité de la commune existait déjà. Certains toponymes, mentionnés dans les textes, notamment dans les titres du prieuré-cure ou de la fabrique, ont même aujourd'hui disparu : Longuetouche, la Maladrerie, les Grandes Maisons, l'Alexandrie, la Fontenerie (ou Fontainerie en 1592), Mauregard... Les sources écrites datant du XIII^e siècle manquent, mais on peut supposer qu'il existait des noms de lieux propres à cette époque et aujourd'hui totalement inconnus.

Jussé au XIII^e siècle



Les Prunelé, seigneurs d'Herbault



La famille seigneuriale qui tint en fief la seigneurie d'Herbault pendant la plus grande partie du Moyen Age féodal fut la famille Prunelé. Les Prunelé sont originaires de La Porte, près d'Etampes. Prunelé peut également s'écrire Prunelay. Les armes de cette famille étaient « De gueules à six annelets d'or, posés 3, 2, et 1 ».

Le premier de ces seigneurs fut **Guillaume 1^{er} de Prunelé**, seigneur d'Herbault et La Porte. Il est cité dans la liste des chevaliers bannerets du Vexin portant bannière sous Philippe Auguste, roi de France (1191-1223), et dans la liste des chevaliers du bailliage d'Etampes tenant leurs fiefs du roi et possédant 60 livres de revenu. On le connaît également à travers une donation qu'il fit aux lépreux d'Illiers de la dîme du blé et du vin par une lettre datant de juin 1202. Il mourut vers 1210. Il épousa Agnès

dont il eut quatre enfants : Guillaume II de Prunelé, Pierre de Prunelé (mort avant 1248), Geoffroi de Prunelé (mort avant 1248), et Agnès Elisabeth de Prunelé.

Guillaume II de Prunelé, décédé peu après 1248, était chevalier en 1242, seigneur d'Herbault et La Porte. Il en est fait mention en 1226 à Montpensier, et dans un serment noble fait au roi Louis VIII. Il possédait un fief à la Fredonnière tenu du seigneur de Mondoubleau. Il vendit en 1244 ses hayes d'Herbault avec le consentement du comte de Blois Hugues de Châtillon et de Saint-Pol. Avec ses frères, il reçut du comte de Blois 50 livres de rente à prendre sur le faitage de Blois en avril 1236. Il échangea cette rente en juin 1248 contre le bois de Bardère et la terre de Renaud d'Orleville. Il épousa Anne, décédée vers 1236. Il eut deux enfants : Guillaume III et Geoffroi.

Guillaume III de Prunelé, décédé avant 1335, était seigneur d'Herbault, La Porte, Alzonne et Montréal dans la sénéchaussée de Carcassonne. Il fit élever une forteresse dans son fief de La Porte, tenu du roi, ce qui lui valut un procès avec Guillaume de Linières, seigneur de Méréville qui se conclut par un arrêt du parlement en 1266. Il effectua une transaction avec Georges de Châtillon, comte de Blois, au sujet des hayes d'Herbault en décembre 1268. Il épousa Isabelle, dame d'Alzonne et de la châtellenie de Montréal, dont il eut Guillaume IV de Prunelé, et Jean de Prunelé.

Guillaume IV de Prunelé, décédé dès 1335, fut écuyer, seigneur d'Herbault, La Porte, Alzonne, Rieux, Léone, Aladerne, Montréal et Licairac. Mineur à la mort de ses parents, il fut mis sous la tutelle de Bernard de Montesquiou son proche parent. Il rend hommage au comte de Blois pour Herbault en 1317. Il épousa Jeanne d'Averton, fille de Geoffroi alias Guillaume d'Averton, chevalier, dont il eut Gui, dit Guyot de Prunelé, Guillaume de Prunelé, Hugues de Prunelé, Isabeau, Marie de Prunelé et Jeanne de Prunelé.

Gui, dit Guyot, de Prunelé, qui rédigea son testament en 1346, décéda en 1363. Il était seigneur d'Herbault, Alzonne, Rieux, Leuc, Aladerne. Il fit aveu au comte de Blois pour Herbault le 11 avril 1345. En 1346, il fit un partage avec le comte de Blois des bois et haies situés près d'Herbault. Il reçut des lettres du roi Jean, données à Breteuil le 13 juillet 1356, pour sa participation aux campagnes militaires. Il passa une transaction avec les habitants de Rieux en 1360 à propos des murs de sa maison forte. Il épousa Marguerite de Pathay (ou Patay), dame de Machelainville (commune de Péronville, Eure-et-Loir) et de Beauverger (commune de Villampuy, Eure-et-Loir), dont il eut Jean de Prunelé.

Jean de Prunelé, décédé en 1417, était seigneur d'Herbault, Machelainville, Beauverger, Rieux, Alzonne, Leuc, Aladerne, etc. Il fut gouverneur, conseiller et chambellan du roi Charles V, capitaine et bailli de la ville d'Orléans (1392), gouverneur puis conseiller (1409) de Charles d'Angoulême, depuis Orléans. Il fut commis au gouvernement du comté de juillet à décembre 1411. Il rendit aveu au comte de Blois pour Herbault vers 1370. Il reçut procuration de Guy de Châtillon, comte de Blois et de Dunois, par lettres du 23 mars 1391, pour la vente des comtés de Blois et de Dunois à Louis, duc d'Orléans. Il épousa Mabelle le Baveux dont il eut Gui de Prunelé, chanoine de la cathédrale Sainte-Croix d'Orléans, conseiller, maître des requêtes, clerc ordinaire de l'hôtel du roi, et enfin évêque d'Orléans en 1398, Guillaume V de Prunelé, Perrinet de Prunelé, Jacquin de Prunelé, Catherine de Prunelé.

Les temps troublés

L'âge d'or du milieu du Moyen Age se termina dans l'hécatombe tragique de la Peste noire de 1348 qui extermina un tiers de la population européenne. Cette période fut aussi celle du début de la guerre de Cent Ans entre l'Angleterre et la France. Jean de Prunelé apparaît dans un fait divers de la Guerre de Cent Ans en 1374.



Expédition punitive du seigneur d'Herbault

Depuis Noël 1373, plusieurs Bretons et d'autres gens d'armes, de diverses langues et de pays étrangers séjournèrent dans le comté de Blois pour y perpétrer des excès et des maléfices, comme le faisaient les ennemis du royaume. Aux environs du jeudi de la mi-Carême 1374, certains de ces gens d'armes se rendirent dans la ville de Montlivault, dans le comté de Blois, où Philipot Charles, valet de Jehan Prunelé, chevalier, seigneur d'Herbault ("Herbaut"), était logé. Ils lui volèrent le cheval de son maître, animal d'une valeur de 80 francs environ. Comme le valet et son hôte avaient dit aux hommes de guerre qu'ils agissaient mal, ceux-ci battirent et blessèrent les deux hommes si gravement qu'ils demeurèrent longtemps en danger de mort.

Quand Jehan Prunelé, le chevalier, seigneur d'Herbault, apprit qu'on avait blessé son valet et volé son cheval, il en fut troublé et en colère. Pour retrouver son cheval, il obtint l'aide de Jehan Bebon dit le Hongre, écuyer, et Martin de Faucioys, fils de Symon de Faucioys. Les trois hommes montèrent à cheval et poursuivirent les voleurs et les autres gens d'armes, qu'ils trouvèrent en train d'assaillir la basse-cour du fort de Lury-sur-Arnon (Cher), lieu appartenant au maréchal de Sancerre. Craignant ces gens d'armes, les trois poursuivants se logèrent au château de Chârost (Cher) dont les gens d'armes avaient déjà pillé et rançonné tous les biens qu'ils avaient trouvés dans la basse-cour. En partant du château de Chârost, Jehan Prunelé, Jehan Bebon et Martin de Faucioys rencontrèrent un écuyer du pays blessé de plusieurs plaies faites par deux hommes d'armes, quatre pillards et deux pages. Ces brigands l'avaient dépouillé de son manteau. Les trois hommes décidèrent, par vengeance, de poursuivre ces malfaiteurs qu'ils retrouvèrent à l'abbaye de la Prée, à une lieue de Chârost. Là, ils les attaquèrent et tuèrent les deux hommes d'armes, les quatre pillards et les deux pages. Jehan Prunelé prit pour lui leurs chevaux et leurs harnois. Craignant être poursuivis à l'avenir par la justice pour ces faits, Jehan Prunelé et ses deux compagnons supplièrent le roi de France. Le roi Charles V, considérant que les trois hommes l'avaient longtemps servi dans ses guerres et étaient des gens de bonne renommée et d'honnête conversation, leur accorda des lettres de grâce et de rémission établies à Paris en avril 1374 (Archives Nationales : JJ 105, folio 156, N° 287. Traduction conservant autant que possible la syntaxe du texte original).

Seigneurs d'Herbault à la fin du Moyen Age

Guillaume V de Prunelé, décéda à la bataille d'Azincourt le 25 octobre 1415. Il n'hérita pas de la terre d'Herbault qui passa directement à son fils Guillaume VI de Prunelé. Il était écuyer, seigneur d'Ouarville par sa femme, conseiller et chambellan de Charles, duc d'Orléans, qui était aussi comte de Blois. Il épousa Philippa de Marchery, dame de Gazeran et d'Ouarville, dont il eut Guillaume VI de Prunelé et Jean de Prunelé.

Guillaume VI de Prunelé, décédé en 1461, était chevalier, seigneur d'Herbault, Machelainville, Beauverger, Gazeran et Ouarville, capitaine d'Harfleur et de Bonneval, bailli de Caux, conseiller et chambellan du roi Charles VII (par lettres du 11 novembre 1457). Il épousa en premières noces Bertrande d'Illiers et en secondes noces Marie de la Chapelle. Il eut pour enfants Guillaume VII de Prunelé, Pierre, dit Perroquin, de Prunelé, Jean de Prunelé et Jeanne de Prunelé.

Guillaume VII de Prunelé fut chevalier, seigneur d'Herbault, Gazeran, Machelainville et Beauverger, conseiller et chambellan de Charles, duc d'Orléans, gouverneur de Louis, duc d'Orléans. Il fit aveu en 1489 au comte de Dunois, seigneur de Château-Renault, pour Herbault. Il épousa par contrat de mariage en date du 27 août 1470, Catherine de Beauvau, dont il eut Anne de Prunelé et François de Prunelé.

Création de deux foires et du marché du lundi à Herbault en 1489

Charles VIII, roi de France, alors à Tours, donna le droit, en avril 1489, à Guillaume Prunelé, *chevalier, seigneur de Herbault et de Gazeran*, de créer deux foires annuelles et un marché hebdomadaire à Herbault. Dans cet acte de fondation, Guillaume Prunelé était dit *seigneur du lieu et chastel, terre et seigneurie de Herbault ou bailliage de Touraine, où il a chastel, droit de chastellenie et toute justice, haulte, moyenne et basse, lequel lieu, place et chastel de Herbault est assis en lieu assez bon et fertile où fréquentent et affluent de jour en jour plusieurs marchans et autres, allans et venant de lieu à autre, portans diverses denrées et marchandises*. Ces derniers mots sont présents dans tous les actes de fondation par les rois de France de foires ou de marchés. Cette présence des marchands présentait une circonstance favorable et une cause nécessaire à une telle fondation. *A ceste cause et pour le bien et entretenement dudit lieu et habitans d'icellui*, le roi crée, donc une foire le lendemain du jour monseigneur saint Jaques et saint Paul, qui est le second jour du mois de may et une seconde foire le lendemain du jour de sainte Croix qui est le quinzième jour du mois de septembre, et un marché hebdomadaire le lundi (Archives Nationales : JJ 220, folio 42, N° 82).

La grande place d'Herbault a certainement vu son origine avec cette création de foires et d'un marché, c'est-à-dire avec la fixation de l'espace nécessaire à ces activités commerciales. Ce fut le début du déclin de Jussay, ancien siège de la paroisse. Herbault devint ainsi un centre attractif au milieu d'autres villages. La tradition commerciale d'Herbault, attestée peut-être par les toponymes de la Vacherie, de Marché et de la Halllière, fut ainsi restaurée.

On prétend que ce marché hebdomadaire fut une création de Charles Dodun en remplacement du marché de Landes-le-Gaulois. Il n'en est rien. Charles Dodun supprima le marché de Landes au début du XVIII^e siècle pour promouvoir celui d'Herbault qui existait déjà de longue date.



Le château d'Herbault

Certains pensent que le château actuel a remplacé un château plus ancien. Nous n'avons aucune source écrite fiable, autre que l'acte de fondation des foires et du marché d'Herbault pour en fournir la preuve. Il faut rester prudent car les actes de fondation des foires et des marchés sont des textes stéréotypés et il n'est pas sûr en vérité qu'il y ait eu un château à Herbault en 1489. Dans tous les cas, il devait d'agir d'un château bien modeste. Le seigneur d'Herbault, au regard de ses importantes fonctions et seigneuries, n'y a sans doute pas beaucoup séjourné.

La maison du bailli

L'actuelle pharmacie porte le nom de Maison du Bailli. Un bailli était un juge et un administrateur public représentant du roi ou d'un seigneur. Le bourg ayant pris une certaine importance à la fin du XV^e siècle, avec la création des foires et du marché hebdomadaire, le bailli y fit construire une maison auprès de la place. Le problème est de savoir s'il s'agissait du bailli royal ou d'un bailli seigneurial. Nous pensons qu'il devait s'agir du bailli royal de Touraine. Herbault était une enclave appartenant à cette circonscription.

Cette bâtisse, qui date de la fin du XV^e siècle, comprend la même configuration au rez-de-chaussée qu'à l'étage. Elle est composée d'une grande salle dépourvue de cheminée, avec de chaque côté des chambres avec cheminée. Ces grandes salles servaient aux séances publiques de la justice royale ou seigneuriale.

Pendant la Révolution, lors de la construction de la nouvelle église à Herbault, la grande salle du rez-de-chaussée servit de chapelle en remplacement de l'église de Jussay démolie.



Les détails architecturaux de l'édifice, notamment les jambages de la porte principale nous permettent de dater la construction à la fin du XV^e siècle ou du début du XVI^e siècle, période de retour à la prospérité et temps des débuts des foires et du marché hebdomadaire sur la place toute proche.



L'énigmatique château de Jussay

Monsieur Rabouin, dans la monographie sur Herbault qu'il rédigea en 1879, rapporte l'existence d'un petit château à Jussay qui aurait été démoli peu après le décès de son propriétaire, monsieur Couteau, gendre de l'ancienne famille Chedieu à Jussay, en 1826. Il décrit ainsi cette propriété : *C'était une habitation agréable. Les propriétés de ce petit château se composant de sa basse-cour dans la cour du château, de trois autres fermes aux alentours, deux maisons bourgeoises à Herbault, et d'environ quarante hectares de bois taillis près de la Hallière et de la Guindonnière.*

Aucune source écrite ancienne ne fait mention d'un château à Jussay. Par contre, il y est souvent fait mention de la présence des Grandes Maisons, à l'emplacement actuel de la grande ferme des Bruneau dont les bâtiments semblent tous du XIX^e siècle. Un puits et quelques portions de bâtiments semblent être plus anciens. La margelle du puits pourrait dater du XVI^e siècle. Ces Grandes Maisons étaient une ferme importante, mais lui donner le qualificatif de château est excessif.

Les maisons médiévales d'Herbault

Si on met à part la maison du bailli, on pourrait penser que les plus anciennes maisons du bourg d'Herbault datent du XVIII^e siècle. Il n'en est rien. Il y a dans le bourg d'autres maisons de la fin du Moyen Age, des maisons à colombages dont les façades ont été masquées par un crépi et de fausses pierres. Ce maquillage, réalisé au XVIII^e siècle, eut pour objet de rendre plus moderne l'aspect général de ces maisons. Ainsi les maisons du sud de la place de l'Hôtel de Ville, du bar de l'Ecu à l'épicerie Proxi, sont des maisons à colombages de la fin du XV^e siècle, sans doute construites peu après la fondation du marché et des foires en 1489.



A l'arrière, ces maisons disposaient de ce que l'on appelait un « trésor », c'est-à-dire d'un réduit en maçonnerie servant à la protection contre les incendies des biens précieux des occupants : titres, papiers, argent...



Un crépi et de fausses pierres en encadrement des portes et des fenêtres, plaqués sur un colombage de la fin du Moyen Age, cachent le caractère très ancien de ces maisons.

Il en existe d'autres. Ainsi, la maison, située en face de la bibliothèque, rue de Touraine, qui fut une ancienne épicerie, date du XV^e siècle. Son rez-de-chaussée est en pierres, mais l'encadrement de sa porte atteste de son ancienneté médiévale. Un peu plus loin, également rue de Touraine, une maison, dont la façade a fait l'objet d'une démolition et d'un retrait pour alignement fut également une maison à colombages de la fin du Moyen Age. Certaines autres maisons sont soupçonnées d'être aussi anciennes : une maison rue de Touraine, dans l'alignement de l'ancienne gendarmerie, la petite maison située à l'intersection en pointe de la rue de L'Isle et de la route départementale 766.



Rue de Touraine

Les fermes anciennes de la commune

On peut indiquer que les bâtiments anciens de la ferme de la Brosse (photo ci-dessous) datent de la fin du XV^e siècle ou du début du XVI^e siècle.



Signalons également que la gentilhommière de Limaçon est une construction du XVII^e siècle. En 1670, elle était occupée par Richard Alexandre, homme noble, officier fourrier du roi.

L'Époque Moderne

Seigneurs d'Herbault aux XVI^e-XVII^e siècles

François de Prunelé, décédé dès 1534, fut chevalier, seigneur d'Herbault et de Gazeran. Il épousa par contrat de mariage en date du 15 janvier 1508, Antoinette Le Roy de Chavigny, dont il eut René de Prunelé, François de Prunelé, Jacques de Prunelé, Louise de Prunelé et Bonaventure de Prunelé.

René de Prunelé, décédé en 1543, fut chevalier, seigneur d'Herbault et Gazeran, panetier ordinaire du roi. Il épousa Anne de Dreux par contrat de mariage en date du 24 juillet 1528, dont il eut pour enfants André de Prunelé, Louis de Prunelé, Jacques de Prunelé, Françoise de Prunelé et Barbe de Prunelé. La seigneurie d'Herbault revint à Louis de Prunelé, celle de Gazeran revenant à l'aîné.

Louis de Prunelé, fut chevalier, seigneur châtelain d'Herbault. Il épousa Marie de Marolles dont il eut une fille Marie de Prunelé qui épousa Jean de la Personne. Ce couple resté sans descendant, la seigneurie d'Herbault fit retour à Charles de Prunelé, cousin de Marie et fils d'André de Prunelé.

Charles de Prunelé eut pour père André de Prunelé, décédé en 1581, qui fut seigneur de Gazeran et des Rotis, baron d'Esneval et Pavilly, vidame de Normandie, chevalier de l'Ordre du roi, et qui épousa Marguerite le Veneur. Charles de Prunelé, décédé le 18 avril 1624 à Paris, fut lui-même baron d'Esneval et de Pavilly, vidame de Normandie, seigneur de châtelain de Gazeran, Marchelainville, Beauverger et Glatigny, chevalier de l'Ordre du roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, capitaine de 50 hommes d'armes des ordonnances, ambassadeur en Ecosse. Il épousa Madeleine Pinart (ou Pinard), dont il eut pour enfants Nicolas de Prunelé, chevalier, seigneur baron d'Esneval et Pavilly, vidame de Normandie, seigneur de Gazeran, capitaine de 50 hommes d'armes des ordonnances, Marie de Prunelé, abbesse de la Guiche, Marguerite de Prunelé, religieuse à la Guiche, Claude de Prunelé, religieuse à Chelles, Madeleine de Prunelé, religieuse à Possy, Françoise de Prunelé, dame et baronne d'Esneval, châtelaine de Pavilly, vicomtesse de Comblizy, vidamesse de Normandie, et enfin **Elisabeth de Prunelé**, baptisée le 31 mars 1603 à Paris, dame de Gazeran, Herbault, Marchelainville et Beauverger qui épousa en 1620 Jean V Le Bouteiller de Senlis, comte et seigneur de Moucy-le-Vieux (ou Moussy), Moucy-le-Neuf et Vineuil, qui décéda en 1669. Elle eut pour enfants Marie décédée en 1669, Philippe décédé à 12 ans, Charles décédé à 2 ans et demi, Henry décédé au berceau, Armand, décédé au service du roi, et François, décédé à 10 mois.

Marie le Bouteiller de Senlis se maria en 1653 avec **Henri Auguste II d'Orléans**, marquis de Rothelin, baron de Varengebec, Neaufles et Hugleville qui décéda en 1698 à l'âge de 74 ans. La propriété d'Herbault échut alors à son petit fils **Alexandre d'Orléans marquis de Rothelin**, comte de Moussy-le-Vieux, vicomte de Lavedan, marquis de Beynac, seigneur de Férolles, Herbault et Chey, décédé en 1764, et qui vendit Herbault à Charles Dodun en 1719.

Le diocèse de Blois : 1697

Le diocèse de Chartres s'étalant loin au sud de son siège, l'autorité épiscopale décida la création du diocèse de Blois érigé le 1 juillet 1697. Blois avait son évêque et un évêché fut construit entre 1698 et 1703, derrière l'ancienne église paroissiale Saint-Solenne, qui avait été détruite par un ouragan en 1678, qui fut reconstruite entre 1681 et 1702, et qui devint église cathédrale Saint-Louis.



Charles Dodun

Charles Gaspard Dodun est né à Paris dans la paroisse de Saint-Nicolas-des-Champs le 7 juillet 1679. Second fils de Charles Dodun, conseiller au parlement de Paris et de Marie Gayardon, famille dont la noblesse ne remonte qu'à 1555, il épousa Marie-Anne Sachot en 1703, dont il eut un fils mort

en bas âge en 1724. Grâce à la protection de Mme de Prie et du duc de Bourbon, Charles-Gaspard devint président au parlement en 1710. Le 14 novembre 1715, il fut nommé maître des requêtes et membre du conseil des finances du roi.

Il se fit construire alors à Paris un hôtel particulier au n° 21 de la rue Richelieu (photo ci-contre).

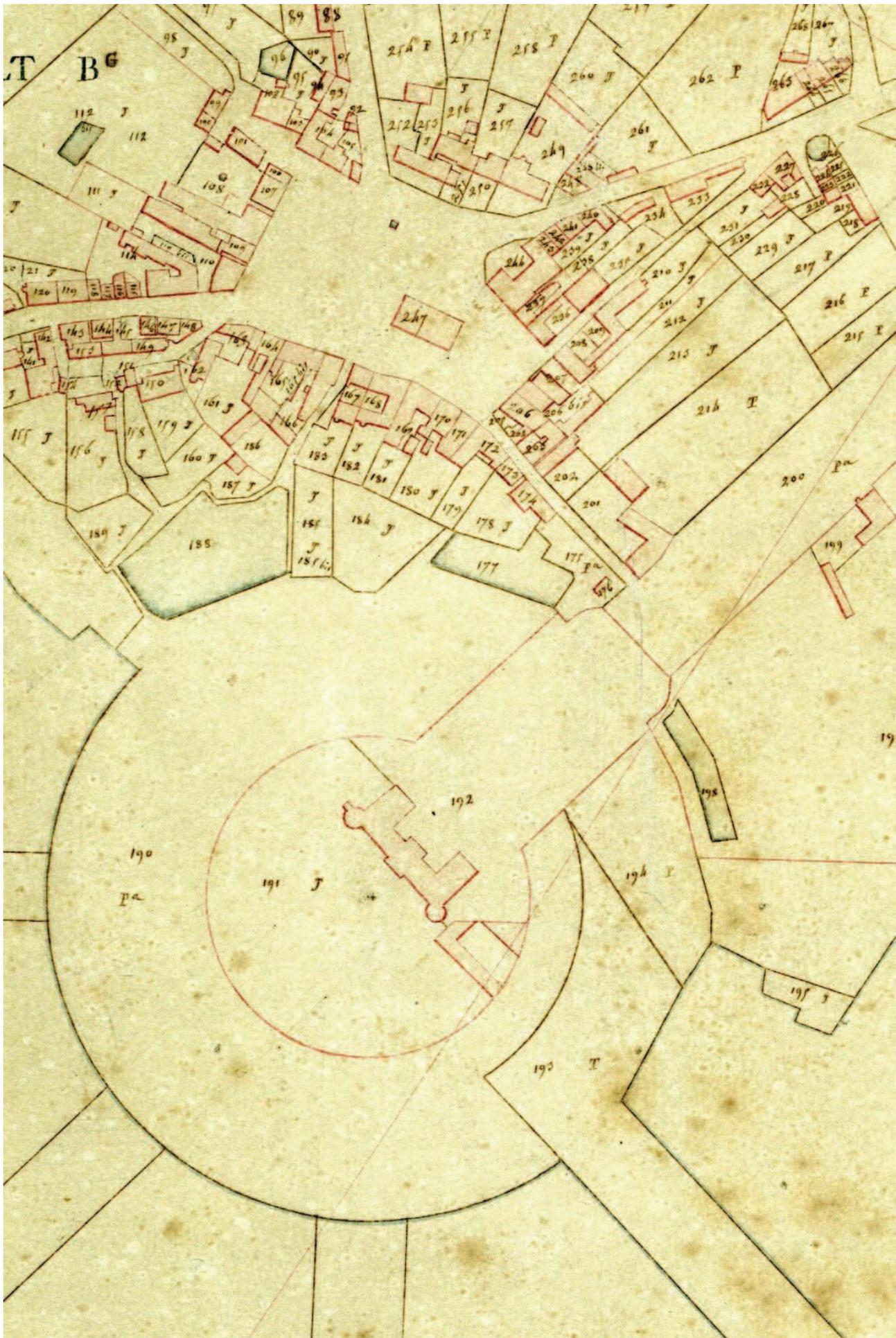
En décembre 1721, il fut choisi pour devenir l'un des commissaires des finances désignés pour assister le contrôleur général des finances Félix Le Peletier de la Houssaye chargé de redresser la situation financière catastrophique du royaume. Le 28 mars 1722 il est promu intendant des finances, et enfin, le 21 avril 1722, contrôleur général. Dodun organisa la reconstruction de la ville de Châteaudun suite au grand incendie qui ravagea la cité en 1723. Il fut promu grand trésorier des ordres du roi le 24 mars 1724. Il est cependant accusé de malversations financières sur le trésor royal, et démissionnera de ses charges. Détesté alors de toute la cour et du peuple, on lui doit cependant d'avoir établi « l'arrêt du 15 juin », stabilisant la valeur du louis et de l'écu et d'avoir initié, par ses rapports, le jeune roi Louis XV aux matières de finance et d'administration.

Charles Dodun mourut dans son hôtel parisien le 25 juin 1736, âgé de 57 ans.



Le portrait de l'intendant des finances a été peint par Hyacinthe Rigaud en 1723. Il est représenté, assis dans un large fauteuil, une plume à la main, en train d'écrire un courrier administratif. Il porte le grand cordon de l'ordre du Saint-Esprit ainsi que la croix brodée sur le cœur, illustrations de son titre de Grand trésorier de l'ordre.

Pour plus de détails sur les ancêtres et la vie de Charles Dodun, il faut se reporter à l'article de – l'abbé Roger HENARD : Ch. G. Dodun, marquis d'Herbault (1679-1736), dans *Vallée de la Cisse, Bulletin de la section culturelle du syndicat d'initiative de la vallée de la Cisse*, n° 1, 1972.



L'ancienne emprise au sol du château d'Herbault est visible sur le cadastre de 1817

Le grenier à sel : 1724

Un des impôts les plus importants et les plus lourds de l'ancien régime, était celui de la gabelle. Les habitants devaient acheter à des prix très élevés dans des dépôts souvent assez éloignés, non pas la provision de sel nécessaire à leurs besoins, mais la quantité fixée chaque année par l'ordonnance de l'Intendant de la Généralité. Pour que la surveillance fût sérieuse et facile, ils étaient tenus de s'approvisionner au dépôt ou grenier à sel dans le ressort duquel ils demeuraient, et où siégeaient les officiers de cette juridiction particulière habilitée à juger des affaires civiles et criminelles qui concernaient la gabelle.

Charles Dodun, grâce à l'influence qu'il avait à la cour et dans l'administration royale, obtint en octobre 1723 un édit royal qui ordonnait la création d'un grenier à sel à Herbault :

Louis par la grâce de Dieu, Roy de France et de Navarre, à tous présens et à venir, salut. Estant informez qu'il y a plusieurs paroisses ressortissantes des greniers à sel de Vendosme et Blois, et quelques unes de celles des greniers de Tours et d'Amboise, qui sont dans un éloignement si considérable des dites villes, que les habitants desdites paroisses en souffrent une grande incommodité ; qu'il en résulte aussi plusieurs inconvéniens pour la tenue des registres sextez (registre inventoriant les personnes sujettes au grenier), parce que ces habitants s'excusent de venir aux greniers et en revenir en un même jour, par la trop grande distance où ils sont de leur domicile, ce qui les engage dans une très grande dépense ; nous avons jugé à propos pour procurer en même temps la commodité publique et l'avantage de notre ferme des Gabelles, d'établir un grenier à sel dans la bourg d'Herbault, paroisse de Jussé, Généralité d'Orléans et d'en composer le ressort de trente-quatre paroisses... Toutes lesquelles paroisses se trouvant à portée et à très peu de distance dudit bourg, les habitants d'icelles n'auront plus aucun prétexte pour se dispenser de prendre audit grenier le sel nécessaire pour leur consommation et de satisfaire à leurs devoirs de gabelle, et la tenue des sextez dans les greniers dont elles sont démembrées, deviendra plus facile. A ces causes et autres à ce nous mouvans, de l'avis de nostre Conseil et nostre certaine science, pleine puissance et autorité Royale, Nous avons, par le présent Edit perpétuel et irrévocable, dit, statué et ordonné, disons, statuons, ordonnons, voulons et Nous plaist, qu'à commencer au premier janvier prochain, il soit, à la diligence de Charles Cordier, chargé de la régie des Gabelles de France, établi un grenier à sel dans le bourg d'Herbault, paroisse de Jussé, Généralité d'Orléans dont le ressort sera composé de trente-quatre paroisses, dont vingt-trois par démembrement du grenier à sel de Blois, scavoir : Chambon, Champigny, Coulanges, Damemarie, Fleuray, Francé, Jussé, la Chapelle-Vendomoise, Landes, Morant, Mesland, Monteaux, Onzain, Orchaie, Prunay-le-Petit, Santhenay, Seillac, Saint-Bohaire, Saint-Etienne des Guérets, Saint-Lubin en Vergonois, Saint-Secondin, Villefranoeur et Saint-Nicolas le Motteux. Sept par démembrement du grenier de Vendôme, scavoir : Lancosme, Gombergent, Neuville, Saint-Gourgon, Saunay, Villechauve et Villeporcher. Trois par démembrement du grenier de Tours, scavoir : Autrèche, Chateaugrenault et Saint-Cyr-du-Gault et de celle de Veuve par le démembrement de celui d'Amboise. Ordonnons que les habitants desdites paroisses seront tenus de prendre et lever leur sel audit grenier d'Herbault, tant pour leur pot et salière, que pour leurs salaisons, et qu'il leur sera délivré à raison de quarante livres le minot, encore que, dans le grenier de Vendôme, il soit fixé à quarante-une livres par l'ordonnance des gabelles de 1680, à laquelle nous avons dérogré et dérogeons, par ces présentes, en faveur desdites sept paroisses démembrées dudit grenier ; leur défendons de le prendre ailleurs et de se servir d'autre sel que celui qu'ils auront levé dans ledit grenier et sur le sexté qui en sera fait et tenu, en la forme ordinaire, par le Receveur qui sera établi audit grenier, aux peines portées par l'ordonnance des gabelles et par les déclarations, arrêts et réglemens faits en conséquence ; Et de la même autorité que dessus, Nous avons créé et érigé, créons et érigeons en titre d'Office, dans ledit bourg d'Herbault, un nostre Conseiller-Président, un nostre Conseiller-Grenetier, un nostre Conseiller-Contrôleur, un nostre Conseiller-Procureur et un Greffier, pour composer une juridiction particulière et pour connoistre, privativement à tous autres juges, des affaires tant civiles que criminelles concernant nos gabelles dans le ressort dudit Grenier, avec les mêmes fonctions, gages, attributions, franc-sallé, honneurs, rangs, séances, exemptions et privilèges, dont jouissaient les officiers des autres greniers à sel, de la Généralité d'Orléans par les Edits de leur création, sans aucuns en excepter ni réserver. Seront les acquéreurs desdits Offices reçus et installés par les mêmes officiers, tout ainsi de la manière que les officiers des autres greniers à sel, en vertu des provisions qui leur seront expédiées, en nostre grande Chancellerie, en payant le tiers des droits ordinaires de marc d'or, d'enregistrement et de sceau et de ceux de réception et installation pour les premiers pourvus seulement, et sans tirer à conséquence ; permettons à toutes les personnes nobles, officiers de Judicature et de finances, marchands, négocians et autres particuliers, d'acquérir lesdits offices sans incompatibilité ni dérogeance, en payant par eux la finance qui sera réglée en nostre Conseil... Car tel est nostre plaisir et afin que ce ne soit chose ferme et stable à toujours, nous y avons fait mettre nostre scel. Donné à Versailles, au mois d'octobre, l'an de grâce mil sept cent vingt-trois et de notre règne le neuvième. Signé Louis, et plus bas : Par le Roy, Phelypeaux, visa, Fleuriau. Vu du Conseil, Dodun et scellé du grand sceau de cire verte en lacs de soye rouge et verte.

Avant même la signature de l'édit relaté plus haut, le seigneur d'Herbault avait fixé l'emplacement du grenier à sel et, à cet effet, il avait acheté le 30 mars 1723, par contrat devant Gardien, notaire à Herbault, de Louis Rabouin et de Pierre Debenne, un terrain situé sur la place du marché. M. Dodun

consentit à abandonner cet emplacement nécessaire pour ce bâtiment, qui devait être édifié aux frais et à la charge de la Compagnie des Fermiers Généraux. Ce fut alors l'un d'eux, M. de Laporte, seigneur de Meslay-en-Vendômois qui fit bâtir à ses frais le grenier à sel pour garder la confiance du contrôleur général des finances. M. de Laporte se porta acquéreur le 22 mars 1724 du terrain *assis sur la place du marché d'Herbault... vis-à-vis et en face du milieu de la halle de ce dit marché, et à trente-une toises environ d'icelle, pour y construire et édifier un bâtiment destiné pour servir de grenier à sel en ce dit bourg d'Herbault, sous conditions que au-dessus dudit grenier à sel, il y sera construit une salle d'une grandeur suffisante pour y servir de Palais et y tenir la justice de ce dit marquisat et celle du grenier à sel, avec une chambre y tenant pour le conseil des officiers desdites justices ; au bout de laquelle sera un petit cabinet, qui servira aux greffiers tant de ce dit marquisat que de celui de la justice dudit grenier à sel, et sous l'escalier au rez-de-chaussée, il y aura un lieu fort qui servira de prison.*

Cette construction avait pour Charles Dodun tous les avantages, il obtint ainsi une croissance de sa seigneurie et de ses droits seigneuriaux, un auditoire et des salles pour la justice de son marquisat. La maison où siégeait le bailliage, devint vacante et fut vendue au profit du seigneur.

Les plans du grenier à sel furent sans doute dressés par l'architecte du château d'Herbault, Hardouin, architecte à Paris et contrôleur des bâtiments du roi, qui assura au moins la surveillance des travaux. Pour la réalisation de l'édifice, M. de Laporte passa contrat avec Jean Blanchard, maître maçon à Blois, Gabriel Laroche, entrepreneur de bâtiments à Paris et résidant à Herbault depuis un an, pour la maçonnerie, et avec François Refoulé, maître charpentier à Blois... Le montant des travaux fut évalué à 37 693 livres. Les travaux furent exécutés rapidement grâce à la permission donnée par M. Dodun d'employer les pierres et les matériaux déposés sur la place pour la construction de son château à la charge de les remplacer l'année suivante. Les travaux furent achevés le 1 octobre 1724. Ce bâtiment comprenait, au rez-de-chaussée, deux greniers ou magasins à sel, le bureau du receveur, une chambre pour le gardien et la prison sous l'escalier. Au premier étage se trouvaient le logement du receveur au nord et la salle d'audience des justices et les greffes au sud. Le bailli siégeait le matin et les officiers de la gabelle tenaient leurs rares séances dans l'après-midi. Le bâtiment construit, le blason du contrôleur général des finances, marquis d'Herbault, fut placé au-dessus de la porte principale, sur une saillie en pierre de Bourré. Ces armes furent détruites en 1793 pendant la Terreur. M. de Laporte reçut de la Compagnie des Fermiers Généraux un loyer de 1000 livres pour l'exploitation du bâtiment.



Le marché d'Herbault et la halle

Vers 1720, Charles Dodun supprima le marché de Landes, dont il avait également acquis la seigneurie, afin de promouvoir le marché d'Herbault. Le marché de Landes, qui existait depuis 1572 et avait été confirmé par Henri IV en 1607, avait une grande importance pour les habitants de cette localité. Ceux-ci n'osèrent vraiment se plaindre de cette suppression qu'en 1790, à travers leur municipalité, pendant la Révolution. Mais, en 1720, le seigneur, maître des lieux, ne pouvait être contesté.

On écrit habituellement que c'est Charles Dodun qui créa le marché et les foires d'Herbault. C'est faux. Le roi Louis XV accorda à Charles Dodun de refonder les foires d'Herbault créées en 1489, car celles-ci n'existaient plus à cause de l'absence des seigneurs. L'acte de refondation a été recopié et est affiché dans la salle du Conseil municipal :

Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre. A tous présens et à venir, salut. Notre aimé et féal le sieur Charles Gaspard Dodun, marquis d'Herbault, Grand Trésorier, Commandeur de nos ordres, gouverneur de l'Orléanais, nous a représenté qu'en l'année 1489, le sieur de Prunelé qui estoit alors seigneur de la dite terre d'Herbault obtint au mois d'avril la faveur d'avoir audit lieu d'Herbault, l'establissement d'un marché le lundy de chaque semaine et de deux foires chaque année : la première le deuxième mardy de ... et la deuxième le ... mais qu'il n'apparoit point que les dites lettres ayent esté registrées, que cependant l'establissement du marché a toujours subsisté et subsiste encore aujourd'huy tandis que les foires n'ont jamais esté établies par l'absence des seigneurs d'Herbault. Et que s'il nous plaisoit confirmer ledit establissement et ordonner que les deux foires tiennent l'une le 24 juin et l'autre le 4 novembre de chaque année au lieu des jours portéz par les dites lettres du mois d'avril 1489, les habitants de ce pays y trouveraient par le concours du peuple qui se rend à Herbault tout l'avantage que peuvent leur procurer le débit et la consommation de leurs marchandises et toute la commodité qu'ils peuvent souhaiter à se pourvoir de celles qui leur manquent. A ces causes, voulans faire ressentir aux dits habitants combien nous honorons ledit sieur Dodun, et leur procurer l'avantage et l'utilité qu'ils doivent trouver dans l'establissement des dites foires et marchéz, avons, de nostre faveur spéciale, pleine puissance et autorité royalle, confirmé, approuvé et autorisé, et par ses présentes signées de notre main, confirmons, approuvons et autorisons l'establissement audit lieu d'Herbault d'un marché par semaine et de deux foires chaque année. Et tant que de besoins, nous voulons que les dits marchéz et foires que nous établissons par ces présentes pour estre à l'avenir tenues, sçavoir : le marché le lundy de chaque semaine ainsy qu'il se tient actuellement et les foires, la première le 24 juin et la seconde le 4 novembre de chaque année et pour en jouir par le dit sieur Dodun, marquis d'Herbault, ses héritiers et successeurs en la seigneurie et marquisat d'Herbault, aux mêmes droits, avantages et prérogatives dont ont jouy ou deu jouir les prédédents seigneurs et dont jouissent tous possesseurs de pareils establissements, et par les marchands et habitans dudit lieu et des endroits circonvoisins, marchands forains et tous autres qu'il appartiendra jouir de toutes les libertéz dont jouissent les marchands et habitans es autres lieux d'establissements de foires et marchéz. Voulons et nous plaist que ledit sieur Dodun marquis d'Herbault, ses successeurs et ayans cause, seigneurs marquis d'Herbault fassent bâtir et construire les halles, estaux, boutiques et échoppes nécessaires aux dites foires et marchéz et fassent percevoir les droits qui seront deus suivant les us et coutumes. Et que tous marchands puissent aller, venir, séjourner, vendre, acheter, eschanger toutes marchandises licites et permises ainsy qu'il est accoutumé. Pourvu toutefois qu'à quatre lieues à la ronde dudit marquisat d'Herbault il n'y ait autres foires et marchéz auxquels ces présentes puissent préjudicier. Et que les dites foires et marchéz n'échoient aux jours de dimanche et de festes solemnelles annuelles et reconnues sans que le dit sieur Dodun puisse prétendre aucune exemption et franchise de nos droits. Le tout encore bien que les dites lettres de 1489 n'ayent esté registrées, duquel registrement nous avons relevé et dispensé, relevons et dispensons, ledit sieur Dodun par ces présentes... à nos aiméz et féaux conseillers, les gens tenant justice à nostre juge civil et criminel ou son lieutenant, et à tous autres nos officiers et justiciers qu'il appartiendra que ces présentes, ils ayent à faire registrer, lire et parapher, pour desdites présentes jouir et user ledit sieur Dodun, ses héritiers et successeurs, ensemble et perpétuellement cessans et faisans cesser tous troubles et empemens contrains aux dites présentes. Et comme de chose ferme et stable a toujours, nous avons fait mestre notre scel à ces présentes. Donné à Versailles au mois de novembre mil sept cent trente cinq et de notre règne le vingt unième. Signé Louis.

On connaît par les cartes postales anciennes la forme hexagonale de la halle du XIX^e siècle. Une halle existait en 1724, avant la refondation des foires. Elle avait un plan rectangulaire et ressemblait à un grand hangar. Fut-elle construite par Charles Dodun ? De quand datait-elle en réalité ?

Les droits de place, de halle, de pesage public, de langayage (vérification de la langue des porcs vendus au marché pour savoir s'ils étaient sains) appartenaient au seigneur d'Herbault depuis 1489.

Le grenier à sel et un marché refondé et plus important firent d'Herbault un centre commercial de premier plan. Des auberges s'y installèrent rapidement. Le seigneur vendit des terrains à bâtir autour de la place. De nouvelles constructions virent le jour, d'anciennes maisons en bois furent démolies et reconstruites. La grande place actuelle se créa ainsi en quelques décennies.

Les Devezeau de Rancogne

Charles Dodun décédé sans postérité en 1736, son épouse décédée en 1742, son héritier M. Gayardon de Lévignan, conseiller au parlement de Paris, vendit la propriété d'Herbault en 1742 à



Charles Devezeau de Rancogne qui acquit par la même occasion les titres de marquis d'Herbault et de Pair de France. Fils de François et de Marie Pasquet de la Brousse et né le 16 mai 1672 à Rancogne en Charentes, Charles entra très tôt dans l'armée. On le trouve en 1694 comme lieutenant à Terre-Neuve. Il se rendit à Saint-Domingue en 1701 où il se maria le 27 novembre 1702 avec Marie-Charlotte de la Place. En 1705, il était lieutenant de milice à Léogane. Devenu veuf, Charles de Devezeau se remaria avec Marie le Clerc de Morainville le 20 novembre 1716. En 1724, après 30 ans de service, il reçut la Croix de saint Louis. Il acheta le marquisat pairie d'Herbault et la vicomté de Landes en 1742, pour venir se réinstaller en France, après avoir fait fortune outre-Atlantique dans le commerce du sucre grâce à sa sucrerie de Léogâne à l'ouest de l'île de Saint-Domingue (actuel Haïti). Il mourut en 1743 sans donner sa marque au bourg d'Herbault.

Son fils, **Charles François Louis Devezeau de Rancogne**, né dans les îles en 1704, fut chevalier, seigneur de Rancogne, mousquetaire du roi en 1728, puis capitaine au régiment Dauphin Etranger cavalerie, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, marquis d'Herbault et vicomte de Landes par lettres patentes du 30 août 1743. Il avait épousé le 6 mars 1747 Marie-Agnès-Michelle-Françoise de Foyal de Donnery. Il mourut dans ses domaines de Saint-Domingue le 3 novembre 1760.

Son fils **Charles Louis François, marquis de Rancogne**, qui fut mousquetaire de la garde du roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint Louis, épousa Marguerite Charlotte Françoise de Boillève en 1777. Il vécut chez son épouse au château de la Sourdrière à Saint-Lubin ou à Paris, rue du Faubourg Poissonnière. Le château d'Herbault était alors abandonné. Ce seigneur s'impliqua totalement dans le transfert de l'église de Jussay à Herbault. Arbonne, sa femme, lui donna six enfants (deux garçons moururent jeunes) : Charles Louis François, Charles René, le comte Jean Marie de Rancogne, le vicomte Henri de Rancogne, Charlotte de Rancogne. Ce marquis mourut en 1824. Le château resta dans la famille jusqu'à la fin du XIX^e siècle.

L'économie d'Herbault à la fin du XVIII^e siècle

Le grenier à sel, le bailliage, le marquisat et le château apportaient une grande prospérité économique au bourg d'Herbault. Le nombre de personnes chargées de l'administration royale, seigneuriale et paroissiale était important : Pierre Deschamp, président au grenier à sel et notaire royal, Antoine Nicolas Duhantier, receveur au grenier à sel, Louis Michel Lecartier, garde sédentaire au grenier à sel, André Gervais Baglan, lieutenant au marquisat d'Herbault, François Chambert, procureur au marquisat, Pétard, greffier au marquisat, Pierre Martin Lebeau, procureur au bailliage d'Herbault, André Michaut, huissier royal, Pierre Etienne Défoncé, receveur des Aydes, Jean et Victor Bourdonneau, fermiers des dîmes de la paroisse, Claude François, employé dans les fermes du roi, Henry Lelarge, receveur du château d'Herbault, Charles Georget, jardinier au château, Berthelot, garde du chateau.

Herbault comptait deux notaires, Jean-Joseph Leroux et Pierre Deschamps, deux chirurgiens, Joseph Dubreuil et Alexandre Toussaint Darde, trois épiceries, tenues par Jean Texier, Pierre Moreau et Louis Mireau, un entrepôt et commerce de tabac tenu par Albert Dargil, deux boucheries tenues par Jean Gardien et Pierre L'Epervier, deux boulangeries tenues par Louis Nouveau et Jean Cordier, deux bourrelleries tenues par Antoine Bertin et René Levé, un marchand de bois, Laurent Delgroid, un sabotier, Jacques Chintron, trois tailleurs d'habits, Lubin Tondereau, Joseph Bailly et Joseph Rilly, sept tuiliers et marchands tuiliers, Louis Vincent, Jacques Raymond, Nicolas Texier, Sylvain Godeau,

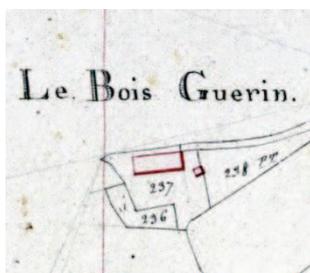
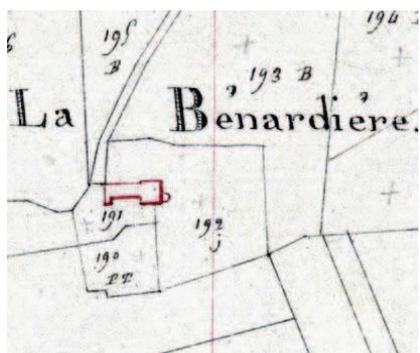
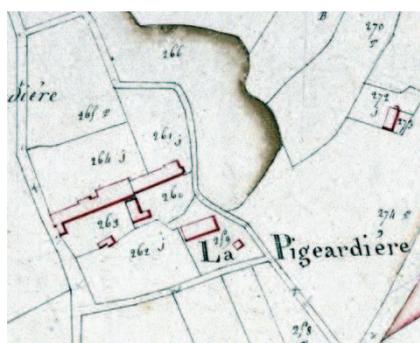
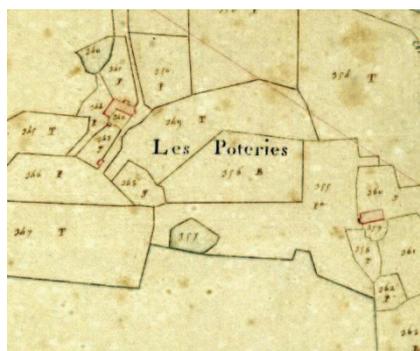
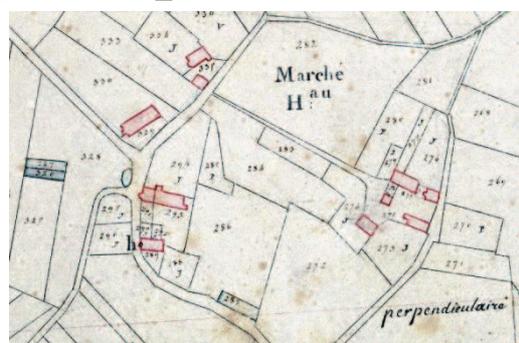
Louis Chevrier, Louis André Michaux et Jacques Jean-Baptiste Labbé, un charron, Jacques Guillermain, cinq charpentiers, Hilaire Bourdonneau, Charles Benoit, Gabriel Pillon, François Rigoureux et Louis Diot, trois cordonniers, Thierry Guillaume, Simon Georges Benjamin et Jean Durand, quatre maréchaux de forge, François Buri, Alexandre Rabouin, Claude Germain et Pierre-Thomas Champion, quatre menuisiers, Jean Pichereau, Louis Fillon, également cabaretier, Jean Bernier et Sylvain Gallais, trois marchands de bois, Jacques Pillon, Michel Guillot et Jean Gouffault, un charbonnier, Jacques Feuillatre, un tisserand, Jean Doiton, un tonnelier, Louis Bâche, et seize auberges et cabarets tenus par Jean Darde, René Bellanger, Jacques Dubier, Jacques Billon, Henry Barbier, Jean Sulpice, Toussaint Fortier, Louis Fillion, Mathurin Mauclair, Louis Richard, Pierre Tucher, François Joubert, Léonard Sulpice, Pierre Angelin, Nicolas Gougeon et Michel Guillot qui était aussi marchand de bois.

La paroisse comptait également seize fermiers (Jean Montaru à la Brosse, Jacques Rahard à Crassé, Pierre Champion à Limaçon, René Montaru au Guimier, Nicolas Ferrand à la Guillaumeière, Etienne Bonchant à Longueville, Pierre Bonchant à St-Denis, Claude Requille aux Grandes Maisons, Mathurin Pouleau à la Richebaudière, Julien Tondereau à la Fortière, Jacques Buttard au Chêne, Gilles Ménage à la Hallière, Jean Dutertre, Philippe Chenetier, François Guérinet fermier du seigneur, Michel Dorion d'Herbault), neuf laboureurs (Mathurin Préteseigle à Herbault, Pierre Debenne à Marché, Gabriel Jarret à Marché, Mathurin Guignard à Marché, Louis Deschamps à Marché, Michel Cotet aux Poteries, Jean Héron à Herbault, et Jean Feuillatre à Herbault), vingt-huit journaliers, sept domestiques, quatre vignerons.

Cette liste, certes incomplète, a été établie par Georges Diot qui contribua largement à la connaissance de l'histoire de la commune notamment à travers l'étude des registres paroissiaux.

La paroisse de Jussay comptait en tout environ 500 à 600 habitants à la fin du XVIII^e siècle.

Quelques fermes



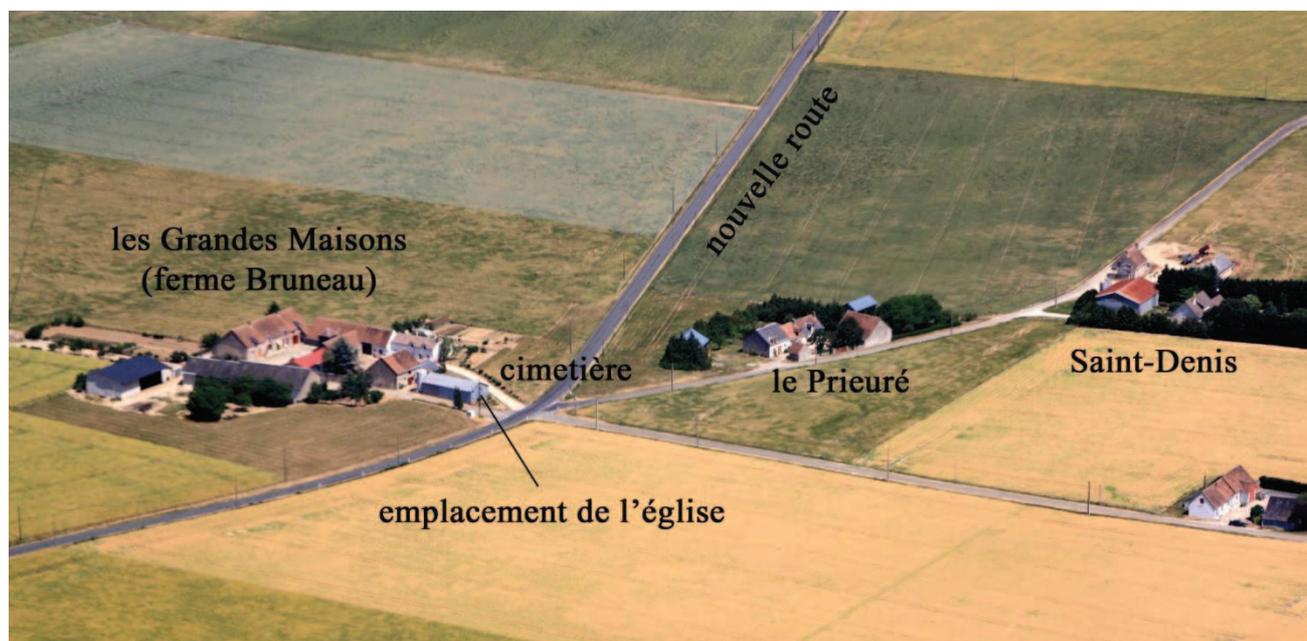
Le hameau de Jussé à la fin du XVIII^e siècle

Le hameau de Jussé à la fin du XVIII^e siècle ne comptait presque plus aucune habitation. Les Grandes Maisons occupaient la partie nord-ouest. L'église et le cimetière se trouvaient au sud-est des Grandes Maisons. La tradition place l'église à l'emplacement du hangar sud-est de la ferme actuelle des Bruneau. Le cimetière se trouvait le long de la route d'Herbault à Landes passant par Saint-Denis qui portait aussi le nom de rue de Jussay.

Le prieuré et ses jardins, situés à l'est de l'église et du cimetière, formaient un enclos entouré de fossés. Il était composé de la maison prieurale, aussi appelé presbytère, et d'une grange pour les dîmes.



Une petite maison située à Jussay est décrite dans un acte de 1785 : une maison avec *chambre à feu ayant four dont la motte est le bout, grange, étable, cour derrière, jardin.*



Sur cette photo aérienne on perçoit l'emplacement de l'église, du cimetière, du prieuré et des Grandes Maisons.

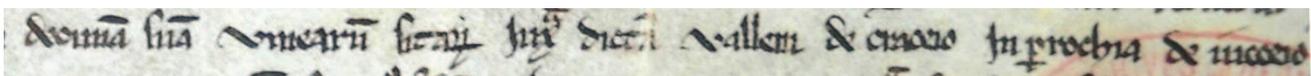
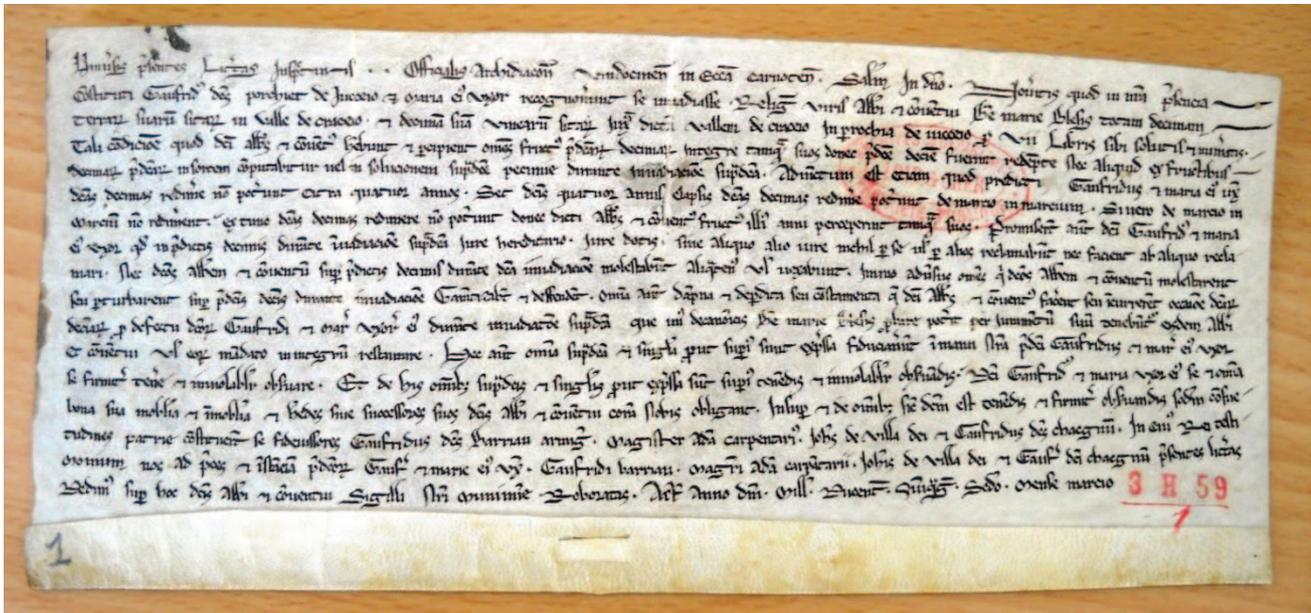
Jussé au XVIII^e siècle



L'ancien terroir

Les vignes

La majorité des terres de la paroisse de Jussay était occupée par la production céréalière. Il existait cependant quelques vignes. Ces vignes n'ont pas laissé de toponymes. On les trouve mentionnées dans les sources écrites anciennes. La première mention de vigne à Jussay se trouve dans un acte de mars 1252 où Geoffroy dit Porchier de Jussay et Marie sa femme gagèrent à l'abbé et au couvent de Bourgmoien pour 7 livres toute la dîme de leurs terres situées dans la vallée de Crassé, et leur dîme sur les vignes, aussi situées dans la vallée de Crassé, dans la paroisse de Jussay. Voici un extrait de cet engagement : *Gaufridus dictus porchier de Juceio et Maria uxor ejus recognoverunt se invadiasse religiosis viris abbati et conventui Beate Marie Blesis, totam decimam terrarum suarum sitarum in Valle de Craceio et decimam suam vinearum sitarum juxta dictam vallem de Craceio in parrochia de Juceio pro VII libris...* (Archives départementales 3 H 59).

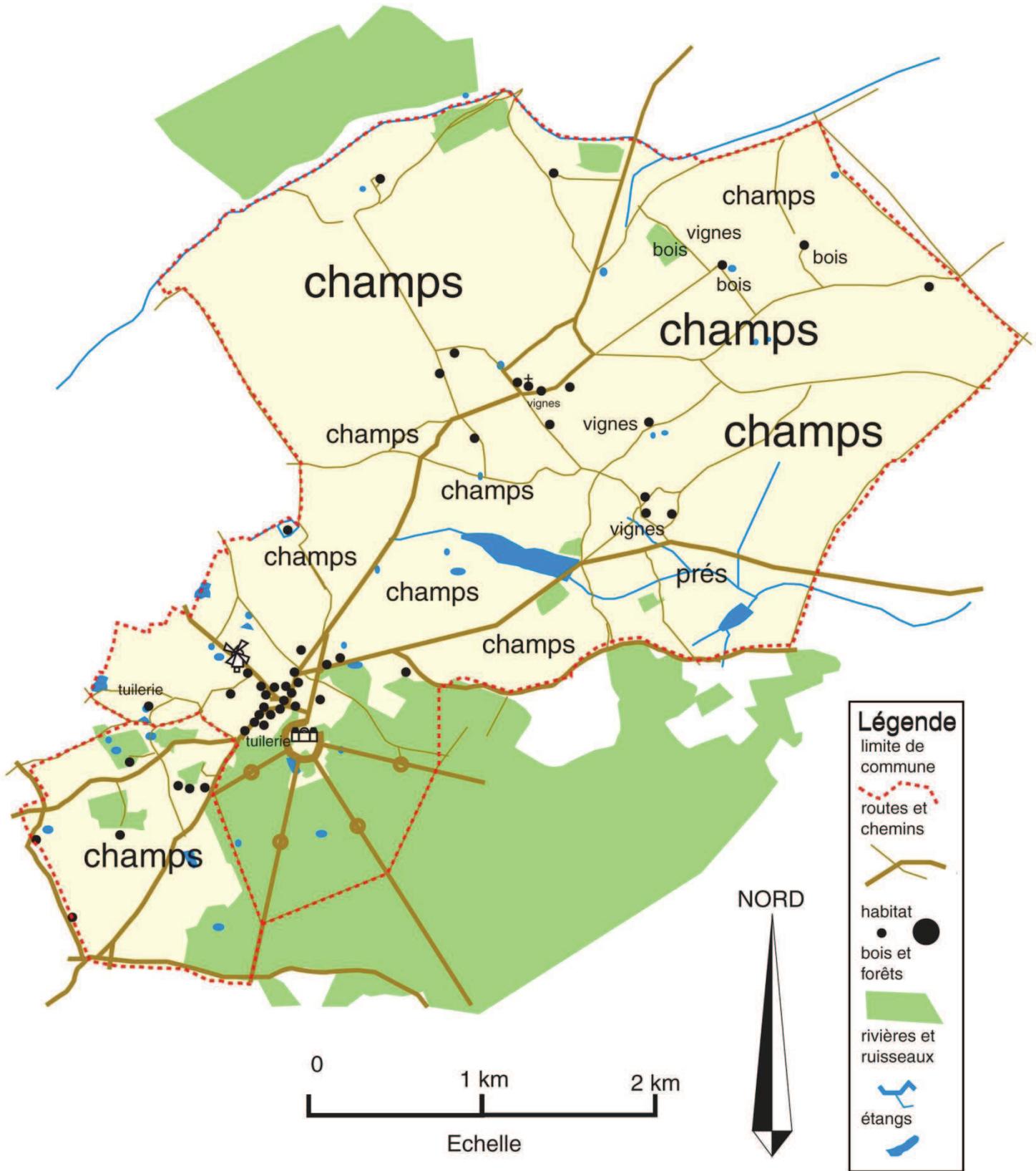


Autrefois chaque ferme avait quelques pieds de vigne. Des clos de vigne sont mentionnés à Jussay. Un clos de vigne, autrefois en pré, est mentionné à Jussay en 1785, le long de la rue du hameau, près de l'enclos de la maison de l'église (Archives départementales G 1570). Des vignes, qualifiées de vieilles, sont mentionnées à Marché en 1646 (G 1572), mais aussi en 1679 (G 1571). Des vigneronns habitaient Marché notamment en 1752 et en 1758 (G 1572). Il y avait également des vignes à la Roche. Elles sont mentionnées en 1723 (G 1571) et en 1774 (G 1572). Ces vignes sont également mentionnées au réage de la Roche ou au clos de la Roche. Des vignes existaient aussi à Girardeau. Elles sont mentionnées en 1742 (G 1571) et en 1754 (G 1572).

Les prés

Les prés ont laissé des toponymes, mais peu apparaissent dans les sources écrites. Des pacages sont indiqués à Limasson en 1682 (G 1570). Chaque ferme devait posséder quelques prés.

L'ancien terroir



Relief et climat

Les vallées

Deux petites vallées drainent les eaux de la commune : la Vallée du Pisse-Vin et la Vallée des Prés. Un petit vallon est indiqué dans le toponyme du Fossé du Vau. On trouve ce toponyme sous diverses formes dans les sources écrites de l'Epoque Moderne : la Fosse du Vau en 1628, le Fossé de Vau, en 1685 et 1730, les Fossés du Vau en 1698 (G 1570), le Fossé du Veau en 1775 et 1785. En 1742 (G 1571), il est même question de la Vallée du Vaux. Ce lieu-dit était aussi appelé les Ardilles en 1785 (Archives départementales G 1570). Un vau est un petit vallon, c'est un synonyme diminutif de val.

La plaine

Une plaine désigne un plateau de bonnes terres cultivables. Au nord de la commune on trouve la **Plaine de Rouget** et la Plaine de Fort Ecu. Le premier toponyme, Rouget, est peut-être l'ancien nom gallo-romain de la *villa* située à l'est des Mergers, mais il y a d'autres hypothèses (voir page 54). Signalons que la Plaine de Rouget est simplement nommée Rouget en 1531 (Archives départementales G 1569).

La **Plaine de Fort Ecu** désigne une terre de très bon rendement, produisant beaucoup d'écus, c'est-à-dire d'argent. Louis IX, roi de France de 1226 à 1270, fit frapper le denier d'or à l'écu dont le nom fut abrégé en écu. Avec sa représentation de l'écu de France, armoiries aux fleurs de lys, symbole de l'unification du royaume, cette monnaie devint l'étalon de référence. En effet, l'écu en or a continué à être frappé sous les différents rois de France, de Philippe VI jusqu'à Louis XIII, mais aussi par de nombreux seigneurs français et étrangers.

Mauregard et Beauregard

Beauregard est un toponyme contemporain, nom d'une ferme implantée en limite des communes d'Herbault et de Françay dans la première moitié du XIX^e siècle, sans doute à l'emplacement de Mare Guillaume, non loin de l'ancien hameau de Longuetouche. Beauregard désigne un panorama, cependant, curieusement, ce lieu-dit est dans une petite dépression de 3 à 5 mètres de profondeur. Nous pensons que le nom de Beauregard provient d'une déformation d'un toponyme beaucoup plus ancien : Mauregard.

Mauregard est un toponyme disparu. On ne le trouve que dans les sources écrites de l'Epoque Moderne. On trouve ainsi mention de Mauregard en 1515 (Archives départementales G 1569), en 1697 (G 1570), Mauregard en 1645, 1646, 1649 (G 1572), en 1692, en 1732 (G 1571), en 1755, 1758 (G 1572). Ce toponyme désigne un endroit où la vue, le regard, est mauvaise, limitée. Il indique une dépression, ce qui correspond mieux au lieu-dit actuel de Beauregard ou à la vallée du Pisse-Vin, en limite de la commune de Françay.

Cul Froid

Lorsque le vent du nord parcourt la commune en hiver, il crée une dépression en parcourant la Vallée des Prés avant de monter sur les bois d'Herbault. Cette dépression cause un froid que les habitants ont surnommé Cul Froid tout simplement pour sa froidure. On trouve ce toponyme sous la forme de Cul Froy dans un acte de 1592 (Archives départementales G 1570).

Relief et climat



Sols et eau

L'argile

Certains toponymes font référence à l'argile, soit directement, soit indirectement. Ainsi les **Ardilles** qui est un autre nom du Fossé du Vau, désigne une terre grasse, collante. C'est une forme dialectale du mot « argile ». Ce toponyme a disparu mais est mentionné dans un acte de 1785 (Archives départementales G 1570).

La présence d'argile est également indiquée par la fonction que l'on en faisait aux **Poteries** dans la première moitié du Moyen Age, et aux **Mardelles** qui sont d'anciennes carrières. Cette présence est également indiquée par la couleur de l'argile lui-même : le rougeâtre. Cette couleur apparaît dans le ruisseau du **Pisse-Vin**, aux **Bouts Rouges** qui désigne un bout, une extrémité de la commune, et peut-être également dans la **Plaine de Rouget**, mais pour ce dernier toponyme plusieurs hypothèses peuvent exister. Les alluvions argileuses de la Vallée des Prés, de couleur sombre, portent le nom des **Terres Noires**. Le caractère gras des terres peut être mentionné à **Crassé**, mot qui provient de l'adjectif latin *crassus*, épais, gras, mais il existe d'autres hypothèses en ce qui concerne ce nom de lieu.

Le limon

La présence du limon des plateaux apparaît dans le toponyme gallo-romain de Limaçon qui provient de l'adjectif latin *limaceus*, limoneux. Le limon apparaît également à Gratelloire qui indique une exploitation agricole où on gratte de la loire, c'est-à-dire des sédiments. Le terme « loire » provient de *liger*, *ligeris*. La lie, le dépôt, est un mot de la même famille.

Le calcaire et les pierres

L'exploitation du calcaire apparaît à **Chauffour** où il devait y avoir un four à chaux exploitant les ruines du camp romain et la roche sous-jacente. La présence de tas de pierres, sans doute d'anciens *tumuli*, des sépultures gauloises, est indiqué aux **Mergers**. La présence de pierres dans le sol est mentionnée aux **Chiaux** qui est un synonyme de cailloux, mot d'origine gauloise, *calio*. Les chiaux ne désigne probablement pas de petits du chien. Le toponyme de la Roche marque peut-être la présence d'un mégalithe du Néolithique aujourd'hui disparu.

Les ruisseaux, les étangs et les mares

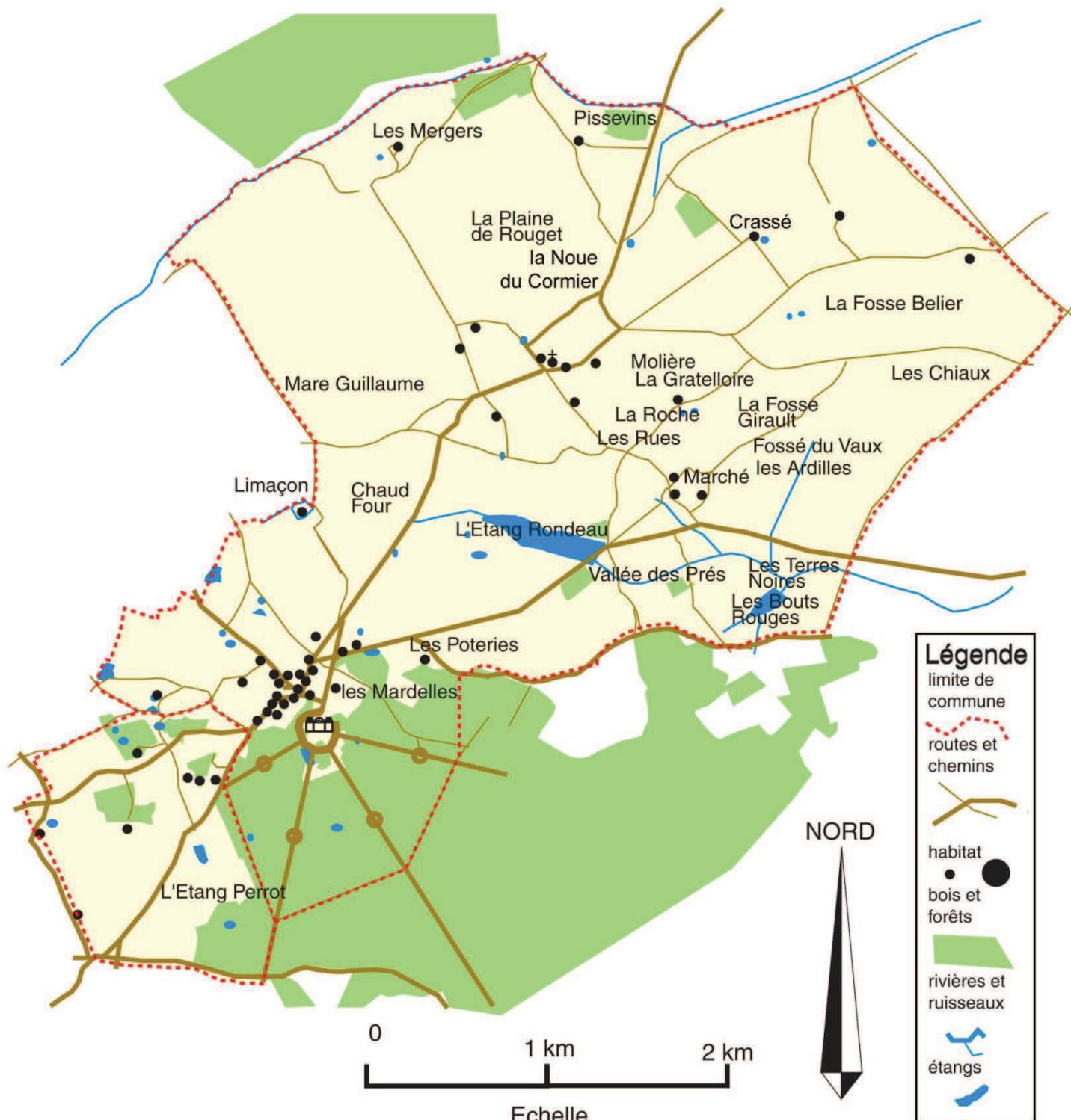
Le ruisseau de Pisse-Vin est le surnom d'un petit ruisseau ayant parfois une couleur rougeâtre due à la présence d'argile. Le **Fossé du Vau** désigne un fossé de ruissellement dans un petit val. Les **Rues** désignent des petits ruisseaux, mais peut aussi désigner des petits chemins. Les étangs ou les mares portent parfois des noms de personnes : **Mare Guillaume**, la **Fosse Girault**, la **Fosse Bélier**. Bélier est un patronyme issu d'un surnom synonyme de force. Perrot, de **l'Etang Perrot**, est un diminutif de Pierre. **L'Etang Rondeau**, aussi appelé l'Etang de Rondeau, tient sans doute son nom des ronds dans l'eau provoqués par des insectes ou des poissons. Cet étang figure sur la carte de Cassini. Il est mentionné dans les sources écrites des XVII^e et XVIII^e siècles, en 1674, 1697, 1757, 1766, 1785. La chaussée de l'Etang Rondeau, mentionnée en 1663 (Archives départementales G 1570) désigne la levée servant de retenue à l'étang.

Les terres humides

Marché, ou Marchais, ou Marcher, désigne sans doute un ancien marché, mais il existe une seconde hypothèse qui indiquerait la présence de marais, de mares, d'eaux stagnantes réunies dans une excavation du sol. **Molière** désigne aussi une terre molle, humide.

Une noue est aussi une terre humide. C'est un mot d'origine gauloise, *nauda*. La **Noue du Cormier** évoque des terres humides servant autrefois au pâturage. Nous sommes là à la naissance d'un petit vallon qui regroupe les eaux du plateau.

Sols et eau



Faune et flore

Communication et commerce

Charge d'Ane rappelle un établissement gallo-romain de stockage et de chargement situé à Borne Blanc. La **Vacherie** rappelle un lieu de vente de bovins remontant peut-être à l'époque gallo-romaine. Le **Cheval Droit** évoque une ancienne voie romaine, là où elle prend une direction rectiligne, droite, pour aller sur Orchaise, après un détour pour se rendre à Marché.

Les faux animaux

Certains toponymes évoquent des animaux, mais sont trompeurs. Ainsi, la **Fosse Bélier** n'évoque pas un bélier, mais le nom de son propriétaire. La **Grande Truie**, aussi orthographiée la Grande Truie, n'évoque pas la femelle du porc, mais une terre humide et boueuse.

Les animaux sauvages

Le loup est évoqué à la **Croupe au Loup**, qui désigne la cachette, la tanière du loup. Signalons qu'un loup, une bête, a dévoré un grand nombre d'enfants dans la région au milieu du XVIII^e siècle (voir Frédéric GAULTIER : *La Bête du Val de Loire, 1742-1754*, Saint-Cyr-sur-Loire : Allan Sutton, 2007). La chasse aux loups perdura jusqu'à la fin du XVIII^e siècle dans le bailliage d'Herbault, comme nous l'indique des ordonnances à cet effet (Archives départementales F 645).

Le **Buisson de la Grillette** évoque la présence de grillons.

Les bois et les buissons

Les bois sont présents dans la toponymie avec le **Bois d'Herbault**, le **Bois Joli** situé autrefois dans la paroisse de Santenay, et le **Bois de la Folie**. Ce dernier nom n'évoque pas la folie mais son origine latine, à travers le terme *folia*, la feuille. La Folie est mentionnée sans le terme de bois en 1764 (Archives départementales G 1572). C'est un toponyme gallo-romain.

Un acte mentionne le bois de la prieuré de Jussay en 1685 (Archives départementales G 1571) et un autre le bois de Reparé en 1697 (Archives départementales G 1570).

Longuetouche, un ancien hameau disparu, évoque la présence ancienne d'un petit bois allongé laissé dans une zone de défrichement.

Les broussailles de buissons sont évoquées à la **Brosse** et au **Buisson de la Grillette**. Les **Hayes du Roi** portaient autrefois le nom de Hayes d'Herbault, ou de Hayes du Comte, avant l'entrée du comté de Blois dans le domaine royal. Ces haies furent vendues par le seigneur d'Herbault en 1244. Ces haies firent l'objet d'un partage entre le seigneur d'Herbault et le comte de Blois en 1346 pour les besoins de la chasse.

Les essences

Le bois d'Herbault devait être à l'origine occupé essentiellement par des bouleaux. Le toponyme de Boulomer sur la commune de Françay confirme cette hypothèse.

Le **Chesne** indique la présence ancienne en cet endroit d'un chêne isolé. Les trembles étaient présents à la **Tremblaie**, un bois de trembles également appelé la Tremblière et mentionné près du bois de Reparé en 1697 (Archives départementales G 1570).

Un toponyme évoquant la présence d'un pommier est mentionné dans les sources écrites : Rouget au **Pommier Rond** en 1531 (Archives départementales G 1569).

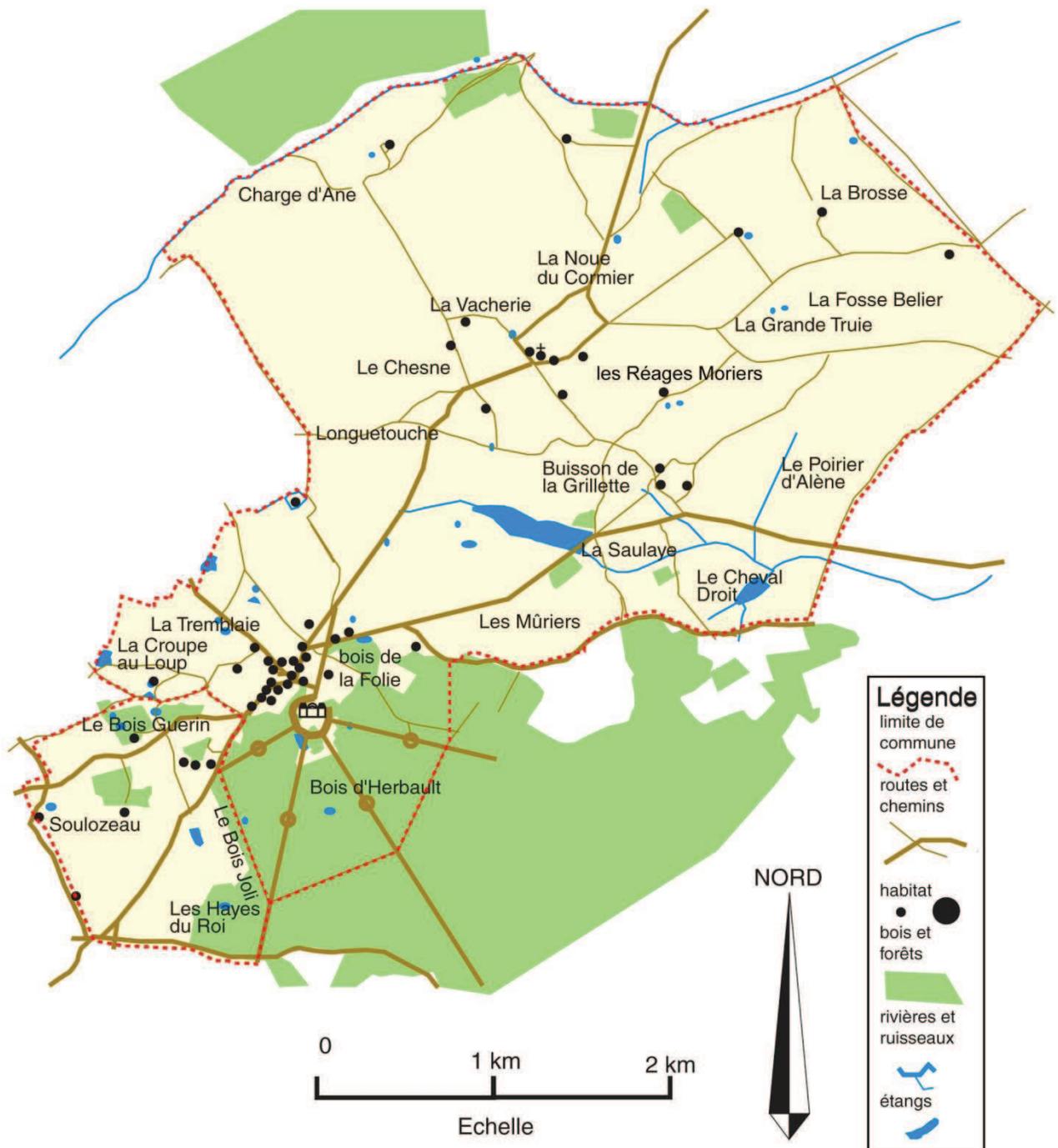
Le **Poirier d'Alène** indique la présence d'un poirier isolé. Le complément du nom « d'alène » est sans doute l'évocation de feuilles pointues comme des alènes.

La **Noue du Cormier**, simplement appelé parfois le Cormier (Archives départementales G 1569) évoque la présence d'un cormier, un sorbier, dont le nom a une origine gauloise, *corma*.

Des mûriers sont indiqués aux **Mûriers**, toponyme que l'on trouve aussi sous la forme des Moriers. Les mûriers sont également évoqués dans le toponyme des **Réages Moriers** ou **Réages Morièrre**, situé près de celui de la Roche en 1785 (G 1570).

Les saules de l'humide Vallée des Prés sont évoqués à la **Saulaie**. On trouve ce toponyme sous diverses formes dans les sources écrites de l'Epoque Moderne : la Saullais en 1653 (G 1572), la Sollais en 1663 (G 1570), la Sollier en 1688 (G 1571), la Soullaye en 1674 (G 1571) en 1697 (G 1570) la Saulaye en 1785 (G 1570), la Solais en 1723 et 1740 (G 1571), la Soulais en 1753 (G 1572). L'osier est présent à **Soulozeau**, aussi écrit Soulouzeau (G 1569), Soulozeau en 1688 (G 1571, qui signifie sous l'osier.

Faune et flore



Culture et parcellaire

Les prés des zones humides

La **Noue du Cormier** est peut-être un toponyme d'origine gauloise. Les deux termes qui le composent ont une origine gauloise, *nauda* et *corma*. Il s'agit de la désignation d'une zone humide, sans doute exploitée autrefois comme pâturage.

Des prés sont bien identifiés dans la **Vallée des Prés** et aux **Grands Prés**, au sud de Marché.

Les terres et les champs

De bonnes terres sont identifiées par le toponyme de la **Plaine de Fort Ecu**. Les **Terres Noires** désignent des terres à la couleur assombrie par la présence d'argile.

Un champ peut être désigné selon sa forme. Ainsi on trouve sur l'ancienne partie de la paroisse de Santenay **Longchamp** et les **Grands Champs**.

Les fossés délimitant les champs, ainsi que les grands sillons longs des labours portaient le nom de réages. Ce terme provient du mot raie et désigne des ensembles de parcelles ouvertes, en forme de lanières. Les **Réages Moriers** se rapportent à la présence de mûriers ou étaient la propriété d'un Morier, patronyme qui évoque le même arbuste fruitier. On le trouve sous la forme du Réage de la Maurière en 1722 (G 1571) et du Réage Morière en 1732 (G 1571). Dans les sources écrites de l'Epoque Moderne on trouve la mention du réage des Rues situé près de la Dahinière, en 1592 (Archives départementales G 1569), du réage de la Roche situé au sud de Saint-Denis et près du Réage Moriers, du réage Mollier en 1674 (orthographié Maullier en 1688) (G 1571), et du réage de la Dahinière en 1722 (G 1571).

Le parcellaire

Une parcelle porte souvent le nom de pièce. C'est le cas de la **Pièce de la Vaslière**. La **Pièce de la Cave** évoque une excavation et pas forcément une cave. Le terme cave provient de l'adjectif latin *cavus* qui signifie creux. Les toponymes des clos ont disparu. On en trouve mention dans les sources écrites de l'Epoque Moderne : le clos du prieuré, appelé l'enclos de la maison de l'église en 1785 (G 1570), le clos de la Roche planté en vigne en 1663 (G 1570).

Ce peut être également les dimensions de la parcelle qui en ont défini le nom. **L'Arpent Carré**, orthographié l'Arpent Quarré en 1774, désigne une parcelle carré d'un arpent, une ancienne mesure agraire en vigueur jusqu'à la Révolution. L'arpent de Blois mesurait 0,6078 hectare et était composé de 10 boisselées de 6,08 ares. Une quarte est également une ancienne mesure désignant le quart de setier. Ce mot désigne aussi une surface correspondant à un quart d'arpent, soit un quartier. Les toponymes des **Cartes** (mentionné la quarte en 1674) et de la **Haute Quarte** (mentionné également Haute Carte), ont cette origine.

Les climats et dépendances

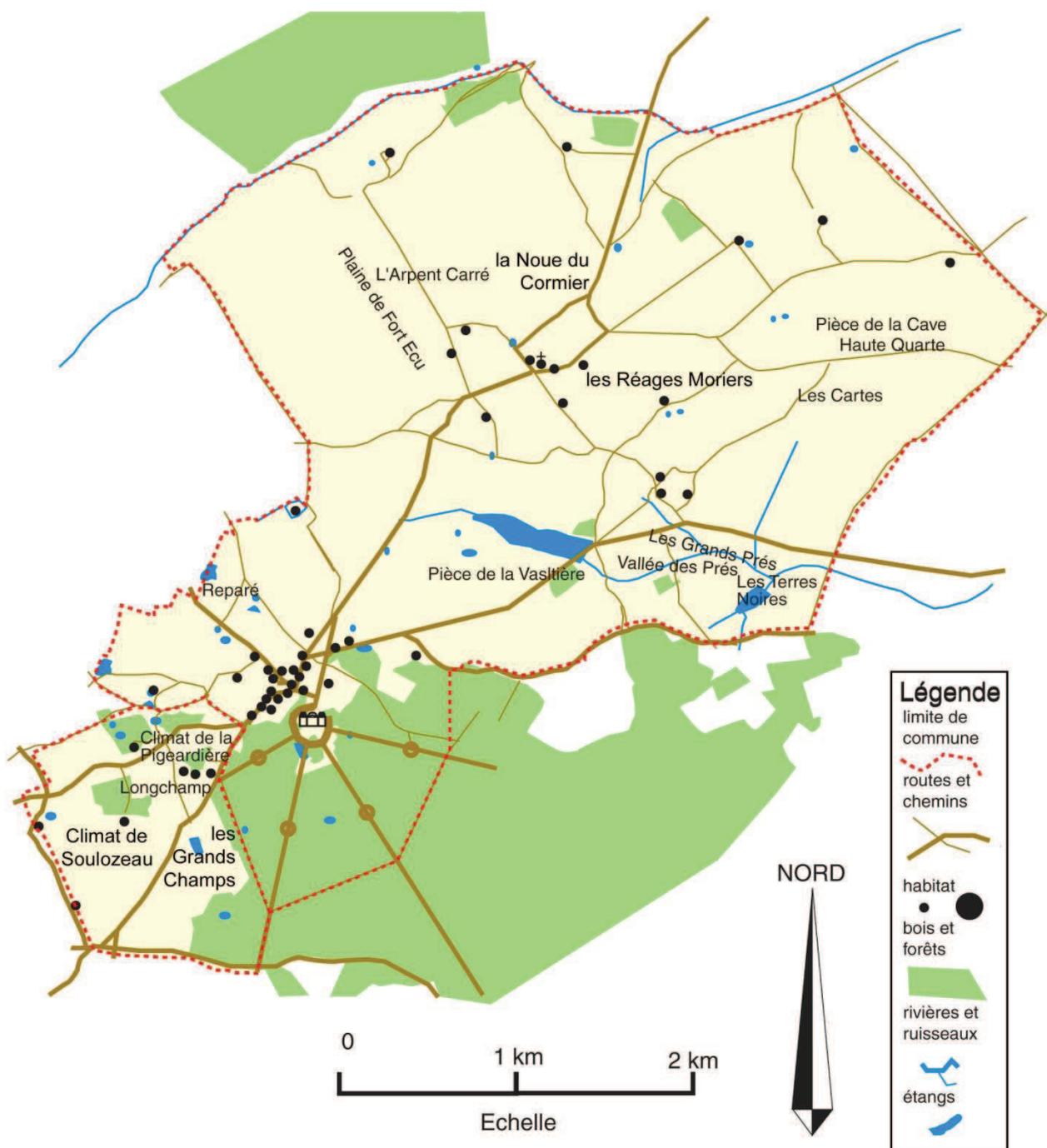
Ce sont des désignations propres au cadastre napoléonien. Il désigne les terres dépendantes de fermes particulières : le **Climat de Solozeau**, le **Climat de la Pigeardière**. Le terme climat a le même sens que dépendances que l'on trouve dans le toponyme des **Dépendances de la Chinière**.

Reparé

Reparé est un toponyme rare, unique en France. On trouve bien Réparet sur la commune de Saint-Edmon en Saône-et-Loire, les Repareys, sur la commune de Dommartin-lès-Cuisea dans le même département, la Reparerie sur la commune de Mouhers dans l'Indre, les Réparées sur la commune d'Ancemont dans le département de la Meuse, les Repares sur la commune de Lavausseau dans le département de la Vienne. Ces toponymes ne nous permettent pas d'éclaircir l'origine de Reparé.

Nous pensons qu'il s'agit d'un toponyme gallo-romain. Il peut avoir plusieurs significations. Ce terme peut provenir du verbe latin *reparo, reparare*, qui signifie préparer à nouveau. Ainsi Reparé signifierait préparé à nouveau, renouvelé. Ce verbe latin signifie aussi acquérir en retour, échanger. Faut-il y voir une terre enrichie en marne, une terre nouvellement cultivée, une terre échangée avec des Gaulois, avec un riche propriétaire romain, avec des Francs, avec un seigneur médiéval ? Nous n'avons pas de réponse à ces questions. Ce toponyme évoque une histoire qui reste un mystère.

Culture et parcellaire



Chemins et carrefours

La désignation courante des chemins

Un chemin porte généralement le nom des deux lieux qu'il joint. Par exemples le chemin de Françay à Jussay, le chemin de Jussay au Cormier, le chemin de Landes à Herbault, le chemin de la Guillaumière à Herbault, le chemin de Françay à Herbault, le chemin de Françay à Blois, le chemin de l'Etang Rondeau à Jussay, le chemin de Bout Rouge, le chemin de Jussay à Blois, le chemin de Gratoire à la Chaussée de l'Etang Rondeau, le chemin du Moulin, le chemin de l'église au moulin à vent d'Herbault, le chemin de Jussay à Crassay, le chemin de Jussay à la Chapelle-Vendômoise, le chemin de Jussay à Chastulé, etc. Un même chemin peut avoir plusieurs désignations car les deux lieux qui définissent le chemin peuvent être plus ou moins éloignés l'un de l'autre.

Le mot route est parfois utilisé, comme la route des Mergers à Jussay mentionnée en 1785 (G 1570), ou comme la rotte de Françay aux Mergers en 1645 (G 1572).

Le chemin de Landes à Herbault par Saint-Denis est également nommé **rue de Jussay**, dans un acte de 1785 (G 1570).

Les exceptions

Un chemin porte un nom particulier : la **Rotte aux Meuniers** mentionnée en 1764 (Archives départementales G 1572) et en 1785 (Archives départementales G 1570). Ce chemin était celui pris pour se rendre aux moulins de la vallée de la Cisse. Il a donné son nom au **carrefour des Meuniers** situé dans le bois d'Herbault.

Le chemin des Bruières donnera son nom à la rue des Bruyères

Les carrefours

Le terme est assez récent et date de l'Epoque Moderne. L'aménagement du bois d'Herbault par les seigneurs du lieu, avec des allées rectilignes, créa la nécessité de baptiser les carrefours obtenus. Le **carrefour de la Bourdaine** fait référence à cette ferme située sur la commune de Santenay. Le **carrefour des Ramoneurs** fait peut-être référence aux rabatteurs des chasses. Le **carrefour Bégon** fait référence à une famille blésoise qui fit ouvrir l'allée de Bégon dans la forêt de Blois. Le **carrefour des Gauteries** fait référence au bon vivre. Un gautier est un bon vivant.

Les calvaires

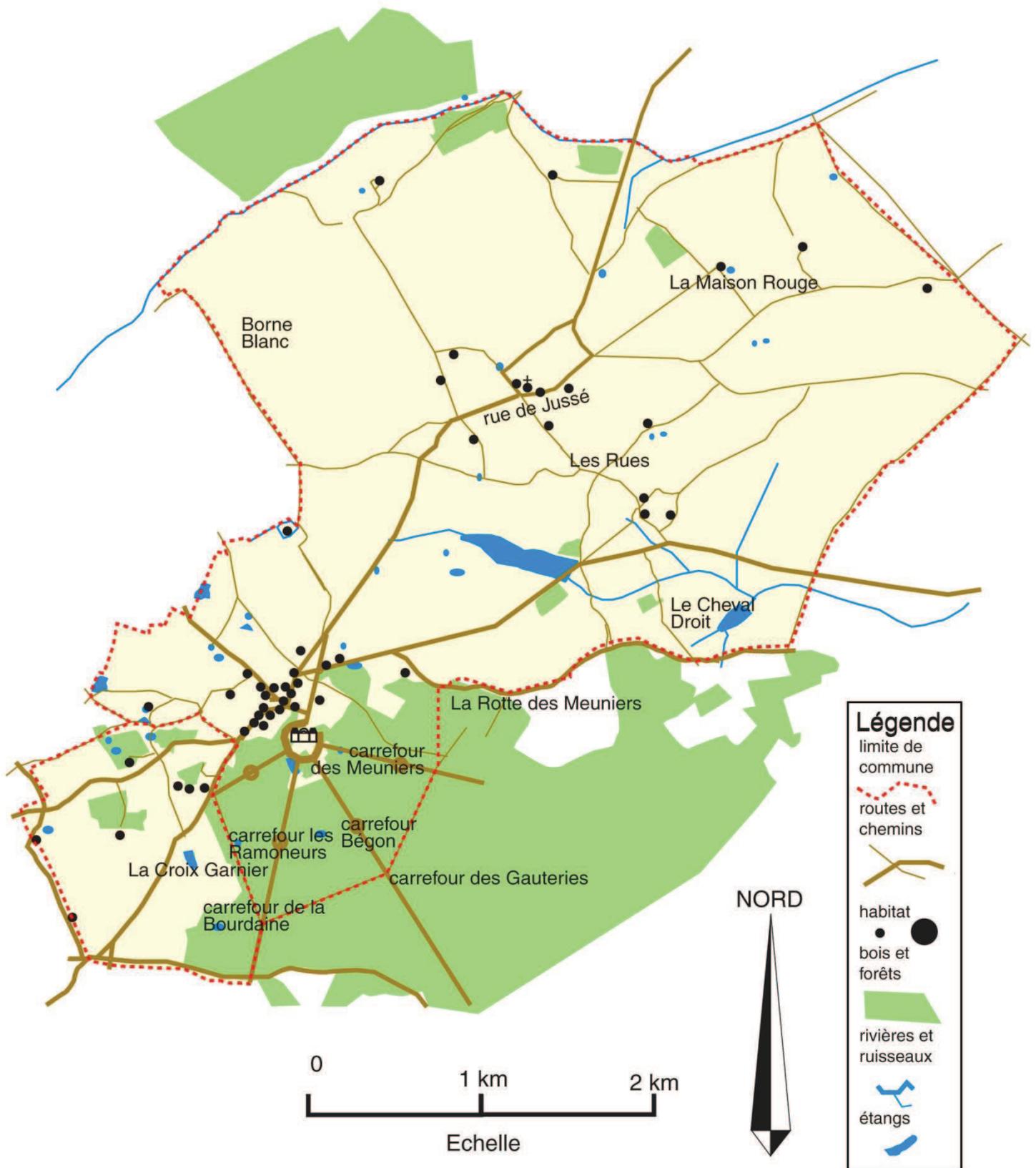
Le calvaire situé près du rond-point des Poteries date de 1954. Un seul toponyme paraît ancien, la Croix Garnier. Tous les calvaires de la paroisse ont été détruits à la Révolution.

Dans le bourg d'Herbault

Certaines rues d'Herbault ont une désignation ancienne : la **rue de l'Isle** qui fait référence au pâté de maisons enserré entre cette rue et le chemin d'Herbault à Jussay, la rue de la Forge qui fait référence à la présence d'un maréchal de forge. L'un d'eux est mentionné en 1704. Signalons également la Retraite des cours du Vivier. La place de l'Hôtel de Ville portait autrefois le nom de **place du marché** ou simplement le **marché**. Deux corps de logis sont dits sur le marché d'Herbault au XVII^e siècle.

On connaît le nom de certaines maisons du bourg, comme la maison la **Croix Blanche** mentionnée en 1685.

Chemins et croix



Epoque contemporaine

Construction de l'église d'Herbault : 1787-1791

Dans les années 1780, l'état de l'église de Jussay était désastreux. Comme la plus grande partie de la population habitait alors Herbault, peu de volontaires furent prêts à payer le coût important de la remise en état de l'église de la paroisse. Le 8 avril 1787, en présence de Philippe Chenetier, maître serrurier et syndic de la paroisse, de Pierre Girard, notaire royal au comté et bailliage de Blois et au marquisat-pairie d'Herbault, et après examen des procès verbaux, plan et devis estimatif, de l'intendant de la généralité d'Orléans, la majorité des habitants de la paroisse décida de la translation de l'église dans le bourg d'Herbault. Le coût des travaux se montait à 13 000 livres. Le marquis de Rancogne s'engagea lors de cette réunion à payer une part de 4000 livres sur les travaux de l'église. Les habitants d'Herbault consentirent tous à faire un effort financier exceptionnel. Jean Antoine Varet, prieur-curé s'engagea, lui, à verser 1400 livres sous la condition que la maison de Bourgmoyn et monsieur de Rancogne, seigneur d'Herbault, versassent 4000 livres pour bâtir un nouveau presbytère équipé d'un puits. Le marquis de Rancogne s'engagea à fournir, outre sa contribution personnelle, *toute la pierre nécessaire, ainsi que le sable de mine, le tout très proche du lieu à bâtir. Il fournira aussi le terrain pour le cimetière, le presbytère et jardin de la cure.* Les matériaux de l'ancienne église furent vendus au profit de tous les contribuables. Quatre années seront nécessaires pour mener cette entreprise à son terme. Pour permettre aux habitants de la paroisse de continuer à suivre les messes, le marquis de Rancogne autorisa l'installation d'une chapelle provisoire au rez-de-chaussée dans une salle d'audience du bailliage, dans la maison du bailli, vraisemblablement l'actuelle pharmacie. Cette chapelle fut bénite sous l'invocation de saint Charles. Ainsi la rue, qui était à l'époque un cul-de-sac, débouchant sur une simple venelle, porta jusqu'en 1967 le nom de rue Saint-Charles. La nouvelle église d'Herbault fut bénie le 22 avril 1791, en présence de la municipalité et des principaux habitants, par l'abbé Antoine Varet, prieur-curé de la paroisse, sous l'invocation de saint Martin, patron de la paroisse de Jussay, nouvellement baptisée Herbault. La construction de l'église se fit en même temps que l'établissement du nouveau cimetière.



Un seigneur révolutionnaire

Charles-François Devezeau de Rancougne vivait avant la Révolution à Saint-Domingue où il possédait des plantations. Il rentra en France peu avant la réunion des Etats généraux. Lors de l'assemblée de la noblesse du bailliage, il prononça une harangue sévère contre le clergé. Il se rallia à la Révolution et devint commandant de la garde nationale du canton d'Herbault et commissaire du gouvernement à la formation du département. Il fut un farouche partisan de l'évêque Grégoire.

C'était un homme très riche. Ses revenus étaient évalués entre 30 000 et 40 000 francs. Il possédait un hôtel particulier à Blois, 281 hectares sur Herbault, 43 sur Saint-Bohaire, 105 sur Saint-Lubin, 281 sur Françay, 33 sur Orchaie. Tous ces biens ne souffrirent que peu des événements révolutionnaires.

Herbault, chef-lieu de canton

En 1790, la paroisse de Jussay devint la commune d'Herbault dépendante du district de Blois et du département du Loir-et-Cher. M. de Rancougne fut à l'origine de la création de ce canton. Pendant la Révolution, les cantons étaient formés sur les anciens doyennés. Herbault appartenait au doyenné de Landes. M. de Rancougne prit une partie du doyenné d'Onzain et une partie du doyenné de Landes pour former le canton d'Herbault. Herbault fut érigé en chef-lieu d'un canton dont les contours ne deviendront définitifs qu'en 1800. Une justice de paix y fut établie en 1791.

Les habitants d'Onzain protestèrent vigoureusement et pendant de longues années à cette disposition administrative, mais rien n'y fit, Herbault garda sa suprématie.

La vente des biens nationaux

L'abbaye de Bourgmoyen de Blois, ancien patron de la paroisse d'Herbault, désaffectée depuis 1790, fut détruite en 1806. Les biens de cette abbaye furent saisis et vendus, comme ceux du prieuré-cure de Jussay dont on trouve une description sommaire dans les inventaires révolutionnaires : *le prieuré de Jussay, une maison, cour, jardin, le petit clos de vigne, le bois, servant cy devant de presbitaire... et 11 arpents et demy de terre* (archives départementales : Q 886).

Les autres biens ecclésiastiques changèrent également de propriétaire :

- La métairie de la Templierie, appartenant à l'abbaye de Fontaines-les-Blanches (commune d'Autrèche, Indre-et-Loire), avec ses 27 arpents de terre, 12 arpents de bois et 2 arpents de noues.
- 30 arpents de terre appartenant à l'Hôtel Dieu de Blois.
- 25 à 30 arpents de terre appartenant au prieuré d'Orchaie.
- Une maison et jardin occupé par le sonneur et 18 arpents de terre affermés à divers particuliers.
- 10 arpents de terre appartenant à la fabrique de Françay.
- 4 boisselées de terre appartenant à la cure de Coulanges.

Toutes les saisies et ventes de biens nationaux représentèrent 6,3 % de l'étendue de la commune.

La fin du grenier à sel

Le grenier à sel d'Herbault appartenant au sieur Pivart-Chatule, émigré, fut saisi et vendu comme bien national, ainsi que 43 arpents de terre et deux arpents de pré lui appartenant sur la commune. Le grenier à sel fut acquis par Jean-Baptiste-François de La Porte pour 110 000 F malgré l'opposition de la municipalité qui voulait en garder la jouissance. Le sel et les ustensiles du grenier furent vendus au profit de l'Etat pour un total d'environ 5 500 livres.

Le 11 mai 1801 (21 Floréal an IX), M. Moreau, greffier de la municipalité d'Herbault, acheta le bâtiment du grenier à sel et en loua une partie à l'administration locale pour servir de mairie et d'auditoire à la justice de paix.

La Terreur

Pendant la Terreur, en 1793, tous les signes religieux présents dans la commune furent détruits. L'église nouvellement construite devint un temps Temple de la Raison, puis lieu du culte de l'Être Suprême, en 1794. Deux cloches furent descendues pour être emmenées à Blois, et fondues pour servir les armées révolutionnaires.

Le 9 novembre 1793, tous les titres féodaux de Charles François Devezeau, comprenant les titres des seigneuries de Rancougne, Puyréaux (département des Charentes), Herbault et les terres réunies à cette seigneurie, celles de Landes, Pray, la Rochettes, la Sourdrière de la commune de Saint-Lubin-en-Vergonnois, etc. furent amassés sur deux charrettes et brûlés sur la place du marché le jour même de la plantation de l'arbre de la Liberté par les officiers municipaux assistés de la garde nationale sous les yeux d'une foule enthousiaste hurlant : « Vive la Nation, vive la République. » Lourde perte pour les historiens... Le sieur Devezeau de Rancougne fut lui-même temporairement emprisonné à Blois, son fils ayant servi dans la Chouannerie.



Le bourg au début du XIXe siècle



Le château d'Herbault au XIX^e siècle

Charles-François Devezeau de Rancogne vivait principalement à Paris, rue du Faubourg Poissonnière où il mourut le 18 février 1824.

Jean Marie Devezeau de Rancogne, administrateur des Postes, reçut en héritage le château d'Herbault à la mort de son père. Il en fit démolir les deux tiers, l'aile est et la partie centrale en 1825. Il fit construire le presbytère la même année, et, à l'usage de sa famille, en 1828 la chapelle nord dédiée à saint Joseph dans l'église d'Herbault. Il céda sa propriété à son frère **Henri Charles Devezeau**, vicomte de Rancogne qui épousa Aglaé Pierrette Adélaïde de Cullon d'Arcy dont il eut trois enfants : Henriette, Charles et Clémentine. Son épouse vécut jusqu'à 79 ans et mourut en 1867. Lui, décéda en 1837. En 1836, la propriété et les restes du château échurent à **Clémentine de Rancogne**, supérieure des religieuses de la Providence de Blois qui les céda à son frère, riche planteur de la Guadeloupe qui décèdera en 1862.

Charles Devezeau de Rancogne, marquis d'Herbault, restaura l'aile restante du château. Il y installa des pelouses au milieu d'arbres magnifiques, des pièces d'eau, des massifs de plantes rares et des volières d'oiseaux des îles. Longtemps conseiller municipal puis maire d'Herbault, ce châtelain



eut un comportement exemplaire lors de la guerre de 1870 quand les Prussiens occupèrent la commune. Il se ruina dans la culture de la canne à sucre à Saint-Domingue et en Guadeloupe. Il dut vendre ses biens vers 1880. Mort en 1903, il fut le dernier marquis d'Herbault.

Le château entra alors en possession de la famille des Pierrebourg, de la Vrillière à Saint-Lubin.

La ferme de la Basse-Cour

On peut penser que la ferme de la Basse-Cour, route de Blois, à la sortie du bourg d'Herbault, a une certaine ancienneté et qu'elle était la basse-cour du château de Charles Dodun. En fait, il n'en est rien. Les bâtiments actuels datent du XIX^e siècle et ne figurent pas sur le cadastre de 1817. C'est une ferme contemporaine construite par les Devezeau de Rancogne.

Le vivier du château

Ce vivier est situé auprès du château, à l'ouest, et au sud de la place. On y accédait de la place en passant sous un porche placé sous l'ancienne auberge de l'écu, un ancien relais de poste. En 1840, un particulier fit, au nom de la commune en son nom privé, un procès à M. de Rancogne au sujet de l'usage du vivier. Il prétendait que la propriété du vivier était communale. Monsieur de Rancogne gagna son procès, mais il fut établi que la servitude du droit d'abreuver les bestiaux et d'y laver son linge restait acquise à la commune, selon une coutume immémoriale. Le droit de pêche qui donna son nom à ce vivier resta dans la propriété du château.

- 1829 : acquisition du presbytère par la commune.
- 1830 : installation d'une poste à Herbault.
- 1836 : création de la route départementale n° 12 Blois-Château-Renault, actuelle D 766. Cette route est très droite entre Orchaise et les abords de la Poterie, et entre Herbault les abords de Soulozeau.

La gendarmerie

En 1838 la Municipalité émit le vœu de l'implantation d'une gendarmerie à Herbault. Les archives et les anciens gardaient alors le souvenir de l'existence d'une gendarmerie avant la Révolution. Il existait bien une gendarmerie à Onzain, mais elle était jugée trop éloignée pour répondre aux besoins de la commune d'Herbault. La gendarmerie d'Herbault fut créée le 23 février 1840 avec une brigade de gendarmes à pied. Cette gendarmerie fut ensuite installée dans l'annexe sud du grenier à sel.

- 1840-1841 : construction aux frais de l'abbé Blin, curé de la paroisse, à l'église, de la chapelle sud, dédiée à la Sainte Vierge.
- 1842 : achat d'une maison et construction d'une classe pour l'école rue de l'Isle.
- 1845 : changement du tracé du chemin traversant Jussé. L'actuel tracé passe à travers l'ancien cimetière.
- 1856 : suite aux inondations de la Loire, tous les transports entre Blois et Tours passèrent par Herbault, ce qui créa une grande activité pour les commerçants et aubergistes de la commune.

La fin du moulin à vent d'Herbault : 1848

Le sieur Grosccassan-Dorimond en était propriétaire au début du XIX^e siècle. Une affiche de vente du 1^{er} novembre 1813 le décrit ainsi : *Très bon voilier, fait excellente farine et est très achalandé. Auprès, maison fort commode pour le logement du fermier.* Il fut acheté par M. Mugnier, notaire et maire de la commune. Il fut détruit en 1848.



Le moulin à vent sur le cadastre de 1817.



Pont des Saules : 1849

La municipalité organisa en 1849 la construction du pont des Saules, sur la vallée du Pisse Vin, sur la route de Jussay à Landes. Cette vallée était fréquemment inondée en temps de fortes pluies. Les crues couvraient la vallée et le chemin, rendant difficile le passage et causant de nombreux accidents.

- 1851 : agrandissement du cimetière.

Une école religieuse pour filles : 1856

En 1852, Mr et Mme de Rancogne, qui avaient subi le deuil de leur première fille, créèrent en remerciement de la naissance de leur seconde fille, une école religieuse pour filles. Ils firent l'acquisition d'une maison située devant l'église et financèrent les travaux de reconstruction et d'adaptation à sa nouvelle destination. Cette école fut placée sous la direction de religieuses de la Présentation de Tours et fut tenue par trois sœurs de la Visitation. Elle était fonctionnelle en 1856.



Le legs Bourboulon : 1854

Le 15 septembre 1854, le Conseil municipal fit la lecture et accepta la teneur du testament daté du 31 décembre 1852, de Monsieur Jérôme Gabriel Bourboulon, décédé à Paris, et originaire d'Herbault, qui faisait de la commune son légataire universel au profit des indigents d'Herbault. Le Conseil municipal finança le rapatriement des restes du défunt de Paris au cimetière d'Herbault en 1860. Il décida également de l'érection d'un monument en son souvenir dans le cimetière. M. Bourboulon était né à Herbault en 1802, il y fut clerc de notaire jusqu'à l'âge de 22 ans. Il devint ensuite écrivain dans une administration parisienne. Son legs produit une rente de 800 F, dont la répartition devait se faire ainsi parmi les pauvres de la commune : 150 F par an donnés à un vieillard, 150 F par an donnés à un jeune homme qui se destinait à la prêtrise, 150 F par an à un enfant qui montrerait le plus d'aptitude à l'école primaire, 150 F par an à une jeune fille vertueuse.

La commune s'agrandit : 1856

Le 3 juin 1856, une loi promulgua le rattachement de la Bénardière, de la Pigeardière, de la Chinière et de Soulozeau, appartenant à la commune de Santenay, à la commune d'Herbault qui s'agrandit ainsi de 116 hectares 26 ares 73 centiares portant la surface communale à 1301 hectares. Il n'était pas étonnant que ces terres eussent appartenu autrefois à Santenay, quand le chef-lieu de la paroisse était Jussay, mais avec le déplacement du chef-lieu, ces habitations se retrouvèrent bien plus proches

d'Herbault que de Santenay. Ce rattachement, demandé de longue date, fut un soulagement pour les 47 habitants concernés, ceux de la Pigeadière et des fermes de la Chinière, de Soulozeau, de la Besnardière, mais aussi pour la tuilerie du Bois-Guérin et la tuilerie Boiton située au carrefour.



- 1856 : suite aux inondations de la Loire, tous les transports entre Blois et Tours passèrent par Herbault. Napoléon III, allant consoler les inondés à Tours et dans la basse Loire passa alors à Herbault.

La nouvelle halle : 1858

Le 23 février 1831, la commune fit l'acquisition auprès de M. Charles Devezeau, marquis de Rancogne, propriétaire demeurant à la Sourdière, commune de Saint-Lubin-en-Vergonnois, de M. Henry Devezeau de Rancogne, ex chef de division à l'administration des postes, demeurant au château du Plessis, commune de Santhenay, de M. Jean Marie Devezeau, comte de Rancogne, ancien administrateur des postes, demeurant à Baves (Calvados), de la halle située sur la place d'Herbault, moyennant 3500 F.

En 1840, un plan ambitieux avait été échaudé visant à la démolir et à construire une grande halle

ayant au rez-de-chaussée une serre aux grains, un corps de garde et une prison, et à l'étage une salle de mairie et une salle de justice de paix. Ce projet trop onéreux ne verra pas le jour.

En 1858, la démolition de la vieille halle par la municipalité fut décidée. Une nouvelle halle hexagonale en forme de kiosque fut alors construite.



- 1869 : comice agricole à Herbault.

Le grenier à sel, propriété communale : 1869

La municipalité louait depuis longtemps une salle de l'ancien grenier à sel pour ses délibérations. Elle fit l'acquisition en 1869 auprès de madame Louise Jeanne Marie Moreau, veuve en premières noces de monsieur Jean Fauconnet, et en secondes noces de monsieur Nicolas Barthélémy Selleron, propriétaire habitante de Blois, héritière de M. Moreau, du bâtiment central du grenier à sel. En 1871, on effectua la reconstruction en bois du grand escalier en pierres devant conduire à la mairie et à la Justice de paix. Il fut adjoint comme annexe une maison-école dont la classe était réservée aux garçons. L'ancienne maison-école, située rue de l'Isle fut donc vendue en 1872.

En 1873, la municipalité fit poser une horloge sur la façade de l'hôtel de ville par M. Godefroy, horloger à Blois,

Les deux pavillons annexes furent également vendus en 1869 à des particuliers. Le pavillon sud fut loué à l'administration départementale pour l'installation de la caserne de gendarmerie.

La municipalité fit aussi l'acquisition des terrains nécessaires à l'ouverture d'une rue menant au hameau de la Croupe au Loup et d'une place publique servant de champ de foire aux bestiaux. La voie nouvelle, dite Saint-Charles, prit donc naissance sur la Grande Place, à la place d'une impasse appelée Cul-de-Sac. L'annexe nord de l'ancien grenier à sel fut conservée pour garder l'harmonie des bâtiments.

En 1875, M. le marquis de Rancogne fit don à la commune du sol d'une nouvelle voie, dite rue Bourboulon, partant de la rue Saint-Charles et aboutissant à l'ancienne gendarmerie.

La place près de l'Hôtel de Ville s'appelait alors la place Saint-Jean.



- Du 11 décembre 1870 au 9 mars 1871 : occupation de la commune par les Prussiens.
- 1 mars 1880 : établissement d'un poste télégraphique.
- 1882-1883 : construction de l'école communale des filles et d'une école enfantine, rue du Bailli.



- 1887 : construction d'une chambre de voyageurs, ou chambre de sûreté.
- 1890 : disparition de la dernière tuilerie d'Herbault. Il y avait autrefois trois tuileries à Herbault.
- 1896 : installation d'une pompe communale.
- 1901 : création d'un réseau téléphonique.

Le tramway à vapeur : 1907

La construction de la ligne de chemin de fer des tramways à vapeur de Loir-et-Cher reliant Blois à Châteaurenault commença en 1904. La municipalité d'Herbault réclamait cet équipement depuis 1883. L'insistance du Conseil municipal pour obtenir l'implantation d'une gare à Herbault fut couronnée de succès. Une gare vit le jour dans l'axe de la rue Saint-Charles. En 1905, la Municipalité organisa l'ouverture de la rue Saint-Jean pour permettre aux habitants de Françay de pouvoir rejoindre facilement la gare d'Herbault.

Le premier tramway circulant sur cette ligne partit de la halte de la Poudrière, pour gagner Saint-Nicolas-des-Mottets, en passant par Coulanges, Chambon, Bury, Molineuf, Orchaise, Herbault et Saint-Etienne-des-Guérets, le 25 août 1907. La ligne fut ensuite prolongée jusqu'à Châteaurenault le 3 décembre 1907. Une section supplémentaire relia cette ligne à la gare des Lices à Blois le 1 mars 1908, ce qui permettait à la clientèle d'approcher au plus près le centre ville de Blois... Un raccordement permit ensuite de rejoindre la gare de Blois-Saint-Lazare et la ligne d'Ouzouer-le-Marché.

Cette ligne resta en service jusqu'au 1 juillet 1934. Ce fut le manque de rentabilité due au manque de clients, mais aussi à cause du développement de l'automobile, que cette exploitation fut abandonnée. L'ancien bâtiment de la gare d'Herbault existe toujours auprès du poste de secours des pompiers, près de l'entreprise Agri-négoce, au bout de la rue du Bailli, ancienne rue Saint-Charles. Cette gare donna son nom à l'avenue de la Gare.



L'éolienne et son château d'eau

Les puits et la pompe municipale devenant insuffisants, la Municipalité commanda en 1901 la construction d'une éolienne de pompage associée avec un château d'eau et des canalisations d'adduction d'eau. Cet équipement fut construit en 1907. L'éolienne resta en service jusqu'à son remplacement par un pompe. En 1964, le petit château d'eau de l'éolienne fut démoli.

HERBAULT — L'Eolienne

Granger, édit. Broeckx, imp. Vendôme



Herbault au début du XX^e siècle





C. Vannier, phot., à Blois

Herbault (L.-et-C.) — La Place. - Bureau de Poste

Papeterie E. L. Grenouillet



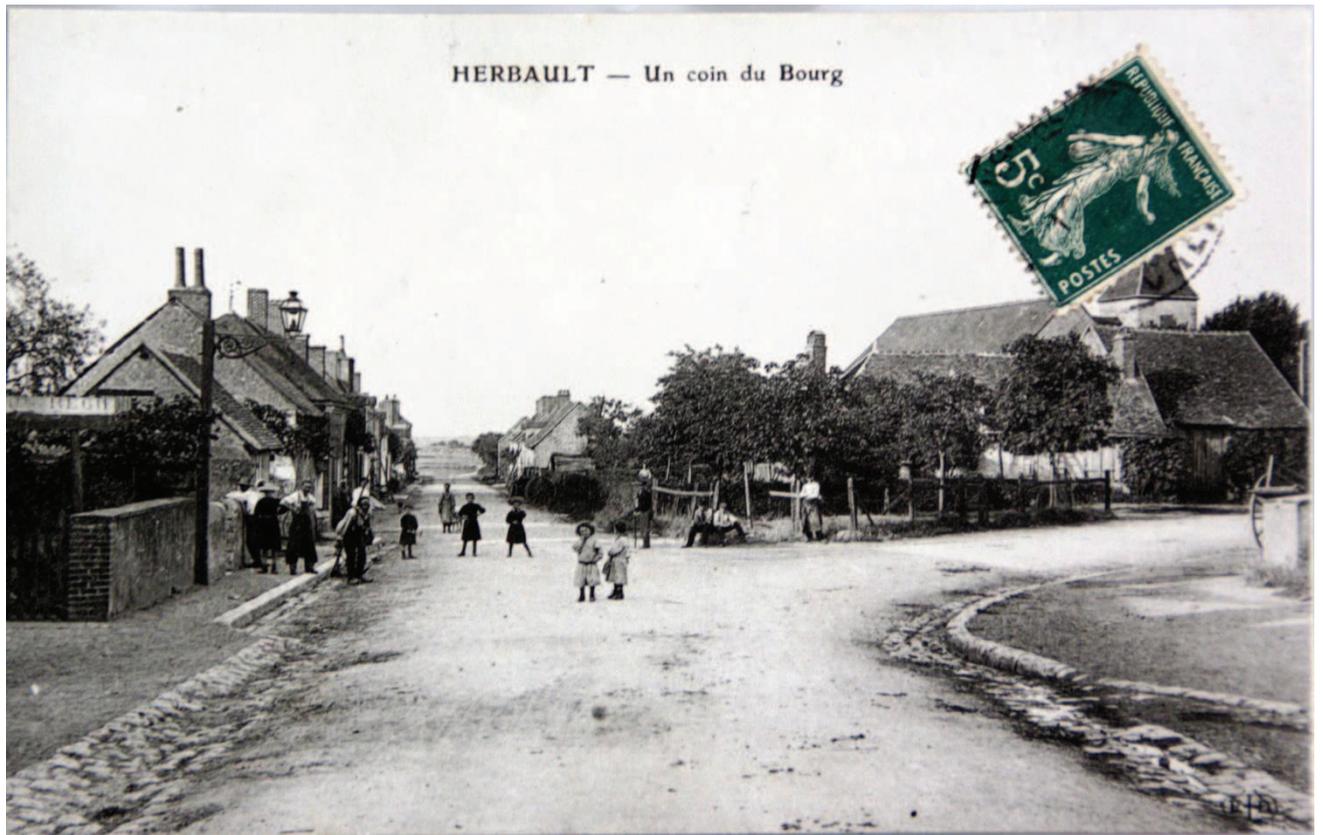
Herbault. — Entrée du Pays, route de Châteaurenault

C. Vannier, phot., à Blois

Périchon édit.









517. Herbault (L.-&-C.) — Route de Blois



510. Herbault (L.-&-C.) — Ecole libre des Filles









Edt. V. Trioreau

HERBAULT - Avenue de la Gare



REPUBLIQUE FRANCAISE

501 - Herbault (L.-et-C.) - La Gare

T

Grandes editeur

501. Herbault (L.-&-C.) — La Gare



Herbault. — La Gare











HERBAULT (L.-et-Ch.) - Place du Marché, les Halles

Papeterie E. Grenbaillet



508 - Herbauld (L.-et C.) - Place du Marché - La Halle

Granger, éditeur

HERBAULT (L.-et-Ch.) - Place du Marché - Les Halles



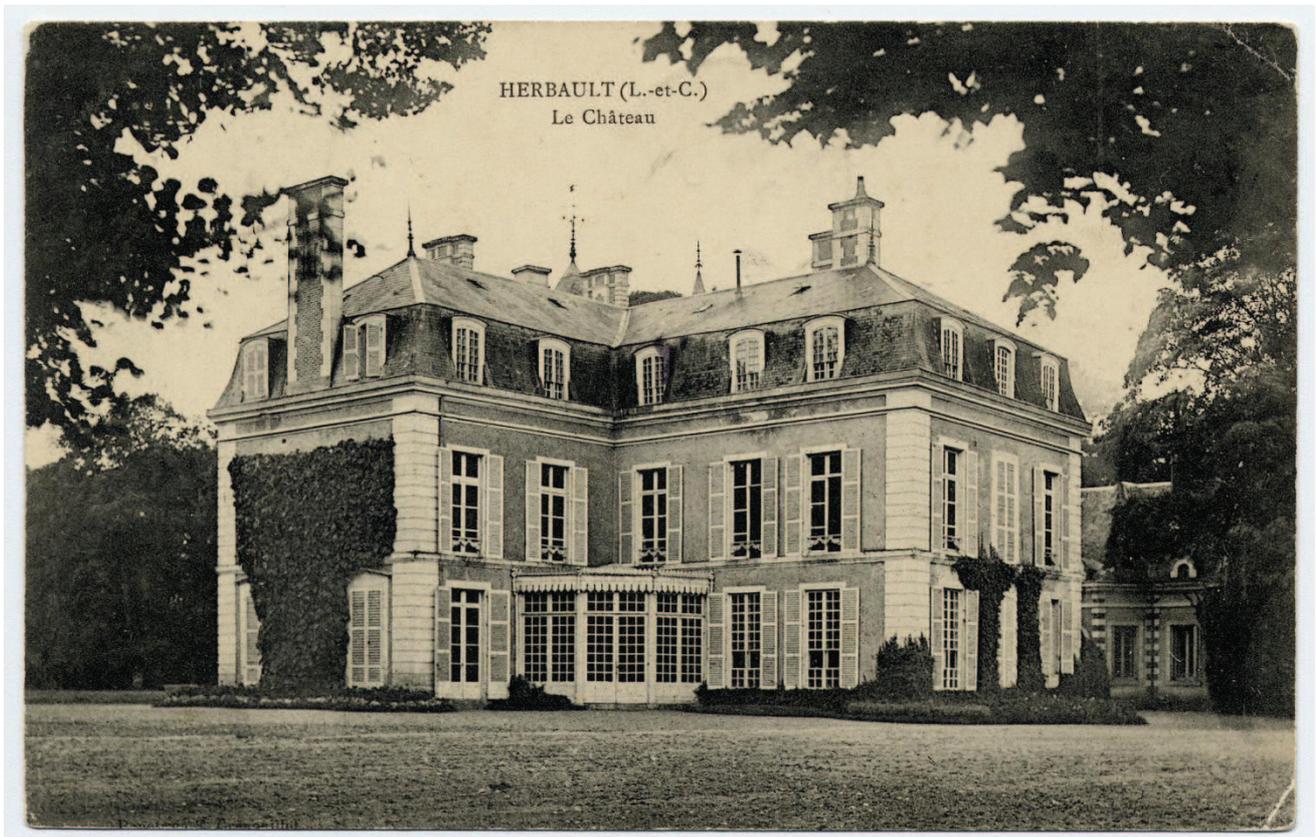
Herbault. — Un-Coin de la Place



C. Vannier, phot., à Blois

Périchon edit







Château d'Herbault (Loir-et-Cher)



Le presbytère

Suite à la loi de 1905, loi de séparation des biens de l'Église et de l'État, le curé fut chassé du presbytère en 1907 et fut recueilli par la comtesse de Champgrand, dans une maison lui appartenant située au 3 rue de la Forge. En 1924, la Municipalité vendit le presbytère à Mr et Mme Auffray-Moisan. Ce n'est qu'en 1959 que le curé put se réinstaller dans le presbytère.



- vers 1912 : commencement de l'électrification de la commune.
- vers 1914 : démolition de la tuilerie de la rue de Blémars face au parc.
- 1922 : érection d'un monument aux morts de la Grande Guerre.



- 1923 : création d'un syndicat intercommunal pour l'électrification.
- 1928 : l'électrification d'Herbault est réalisée.
- 1928 : le vivier est comblé.
- 1930 : distribution de l'électricité dans la commune.
- 1934 : construction d'un urinoir à deux places auprès d'un des piliers de la halle.
- 1936 : construction d'une deuxième classe de garçon à l'école primaire.
- 1937 : construction des silos Tessier auprès de l'ancien magasin créé vers 1907.
- 1937 : installation d'une caisse de Crédit Agricole.
- 1938 : acquisition et réfection par la commune de l'immeuble où était située la perception, situé rue Saint-Charles pour la réinstallation de la perception, le bureau de poste occupant en location un immeuble privé situé à côté.
- 1939 : construction des silos de la coopérative de la Franciade et de la coopérative de l'Union.



- 1941 : création d'un terrain scolaire d'éducation physique route de Françay au lieu-dit Reparé.
- 1941 : travaux de construction et d'aménagement d'un bureau de poste.
- Pendant la guerre les portes de la halle furent arrachées par les tanks allemands, les salles de classes et la justice de paix furent fortement détériorées.
- 1945 : aménagement du terrain scolaire d'éducation physique.
- 1947 : projet d'aménagement de l'ancienne remise du matériel à incendie en foyer familial.
- 1948 : projet d'aménagement de la halle en foyer familial.
- 1951 : démolition de la halle en mauvais état.
- 1954 : construction du château d'eau.
- 1954 : construction d'un foyer familial (actuelle salle des fêtes) sous la direction de M. Amiot, architecte, à l'emplacement de l'ancienne remise du matériel à incendie. Ce local appartenait anciennement à un vigneron qui y avait un pressoir.



- 1954 : érection à l'initiative de l'abbé Roger d'un calvaire à l'intersection de la route de Blois et de la route de Saint-Lubin. C'est le seul calvaire subsistant sur la commune.
- 1958 : construction d'HLM dans le bourg.
- 1960 : achat du terrain de sport par la commune.
- 1962 : agrandissement du Centre de Secours.
- 1963 : plan d'assainissement de la commune avec notamment la construction d'une station d'épuration qui verra le jour en 1970.
- 1964 : création d'un lotissement au Reparé dont les maisons commenceront à être construites en 1966.

L'IMP au château d'Herbault

En 1943, la comtesse de Chamgrand, née Pierrebourg vendit le domaine d'Herbault à la Société civile immobilière d'Herbault. En 1945, M. Duvoux y créa une colonie permanente publique et une école en plein air également publique, gérées par une association de loi 1901, l'œuvre Loir-et-Cher des Ecoles de Plein Air, Colonies sanitaires et Colonies de vacances. L'établissement accueillit 76 pensionnaires dont 50 garçons et 26 filles. L'établissement fut vendu au département de Loir-et-Cher le 29 janvier 1959. La SCI resta propriétaire de l'école religieuse catholique et en assura la gestion. Le château et ses communs devinrent alors Institut Médico-Pédagogique, puis Institut Médico-Educatif. Il a pu accueillir jusqu'à 210 élèves à certaines époques. En mars 1979, après la création du Foyer de suite des IME départementaux, l'effectif fut ramené à 113 élèves.

Érigé en établissement public autonome par arrêté départemental du 23 juillet 1986, l'IME fonctionna jusqu'en 1987 en internat de semaine pour l'accueil de 113 garçons âgés de 13 à 18 ans, déficients moyens avec troubles du comportement associés. Dès cette époque l'établissement comporta une section de préapprentissage pour les plus jeunes et six ateliers professionnels. L'Éducation nationale mit à la disposition de l'établissement six instituteurs dont un faisant fonction de responsable pédagogique, les classes fonctionnant alternativement avec les ateliers. En 1993, fut créé l'institut de rééducation permettant l'accueil de 25 jeunes adolescents de 15 à 20 ans.

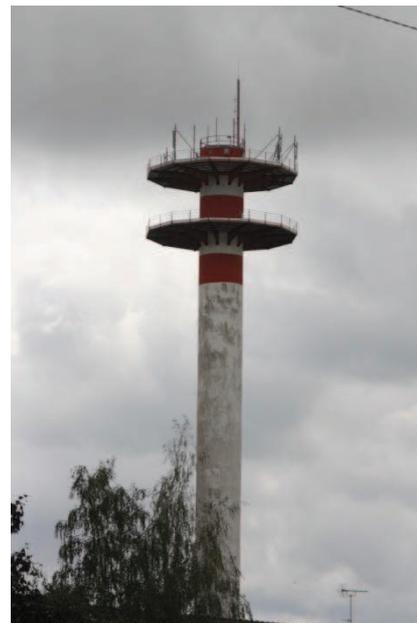
Aujourd'hui, l'IMPro, Institut Médico-Professionnel, comprend le château avec ses dépendances, et diverses constructions datant des années 60 et 70. Le bâtiment administratif a été reconstruit et agrandi en 1999.



- 1961 : création de la rue du Vivier, conduisant à l'ancien vivier en voie de comblement pour en faire un terrain communal.
- 1961 : construction d'un bureau de poste rue Saint-Charles.



- vers 1964 : construction de la tour des télécommunications.



- 1965 : utilisation d'un terrain pour la création d'une décharge publique pour les ordures ménagères.
- 1966 : construction d'un immeuble HLM de 30 logements rue du Parc par la Société Anonyme Jacques Gabriel.



- 1966 : agrandissement du cimetière.
- 1967 : création d'un plateau d'éducation physique scolaire près de l'école.



Les noms des rues : 1967

Pour répondre aux besoins de l'administration et des postes, la municipalité décida le 1 juin 1967 d'organiser un petit referendum auprès des habitants pour savoir quel nom ils proposeraient à leur rue. Après cette petite enquête, le Conseil municipal choisit le 24 juillet 1967 de nommer définitivement la plupart des voies communales. Le surnom de certaines rues fut adopté comme nom officiel.

- Rue de Touraine, la portion de RN766 allant de la maison Rousselet à la place du Marché.
- Rue de Gâtine, la portion de RN766 allant de la place du Marché à la ferme de la Basse-Cour.
- Rue de Blémars, le CD 107, de la RN 766 à la ferme de Longchamps.
- Rue des Bruyères, les VC38 et VC26, rues de la Gare et des Bruyères.
- Rue Charles Dodun, les VC40 et VC5, dit de Ceinture et de la Croupe aux Loups du CD108 à la RN 766 par le château d'eau jusqu'à la ferme de Longchamp.
- Rue Saint Jean, le VC39 du Champ de Foire.
- Rue Bourboulon, le VC41 dit rue Bourboulon (légataire bienfaiteur).
- Rue du Bailli, le VC37, dit rue Saint Charles.
- Rue du Perche, le CD108 jusqu'à la maison Gilbert.
- Rue de l'Union, le VC34 dit rue de l'Union (coopérative agricole).
- Rue du Vivier, le VC35 dit chemin du Vivier (petit étang, réserve de poissons dépendant autrefois du château et équipé d'un lavoir).
- Place du Parc, le Vivier.
- Rue du Parc, la rue de la veuve J. Gabriel et la rue du Parc.
- Rue de la Forge, le VC33, dit rue de la Forge.
- Rue de l'Isle, le VC32 dit rue de l'Isle.
- Place du 11 novembre, la place du monument aux morts dit place du 11 novembre – 8 mai.
- Rue de Beauce, le CD26, dite rue de Landes (jusqu'au dernier pavillon HLM).
- Rue de Limaçon, le chemin de Limaçon.
- Chemin de la Croupe aux Loups, le chemin rural 7 dit de la Croupe aux Loups.
- Rue du Moulin à Vent, le VC31 de Marquoï.
- Rue du Marquis de Rancogne, la rue neuve du lotissement de Reparé.
- Place de l'Hôtel de Ville, la place du Marché et la place de l'Hôtel de Ville.
- Rue de la Pigeardièrre, le chemin rural de la Pigeardièrre.



Herbault dans les années 50 et 60







Construction de l'autoroute A 10 : 1972-1975



- A partir de 1971 : travaux d'assainissement de la commune.
- 1973-1974 : création d'un lotissement municipal à la Tremblaie.
- 1973 : ouverture d'une carrière à la Tremblaie par la S.O.C.A.S.O.



- 1973 : construction du Centre de Secours.
- 1973-1974 : construction d'une école maternelle.
- 1973 : installation de la Société S.A.P.A.G. sur le terrain de la zone industrielle de Chaud Four sud.
- 1974 : construction de WC publics place de l'Hôtel de Ville, auprès de la mairie.
- 1975 : construction de la piscine municipale d'été qui fut ouverte le 1 juin 1976.

- 1975 : acquisition par la commune d'un terrain à la Vaslière (occupé par la Sté SOCASO) pour l'implantation d'une zone industrielle.
- 1976 : création d'un lotissement à la Tremblaie.
- 1978 : construction de la zone des loisirs des Mardelles avec l'aménagement d'un terrain de football.



- 13 novembre 1978 : dénomination de la rue du Docteur Saint-Aude en hommage à ce médecin d'Herbault qui a exercé dans la commune jusqu'en 1956 et qui est décédé à Herbault le 2 juin 1956.
- 1979 : création du lotissement de Chaud Four sud.

- 1981 : construction d'une classe supplémentaire au groupe scolaire Pierre de Ronsard.
- 1983 : implantation de deux cours de tennis dans la zone de sport et loisirs près de la piscine.



- 1984 : Implantation d'un moto-cross par le moto-club à l'emplacement d'une carrière.
- 1984 : création du lotissement communal de la Tremblaie II.
- 9 juin 1985 : inauguration des nouvelles installations sportives : terrain de football, vestiaires et cours de tennis.
- 1986 : vente des locaux de la gendarmerie située place de la Mairie et construction d'une nouvelle gendarmerie rue de Touraine selon les plans de l'architecte Jacques Porcher.

- 1987 : création par M. Maurice Huron, du lotissement de la rue du Moulin à Vent.
- 1987-1989 : aménagement d'une zone artisanale à la Tremblaie.
- 29 juin 1988 : réception des travaux de la nouvelle gendarmerie.
- 1989-1990 : transformation des locaux de l'ancienne gendarmerie en logements et salles de réunions.
- 1990-1991 : extension de l'école primaire avec deux classes supplémentaires.
- 1991 : en remplacement de l'ancienne station d'épuration des eaux usées, aménagement d'un lagunage naturel pour le traitement des eaux usées dont les travaux ont été réceptionnés le 26 mai 1992.



- 1992 : création d'une aire de jeux pour enfants près de la piscine.
- 1993 : construction de cinq logements rue du Vivier par la Société HLM Jacques Gabriel.
- 1994 : démolition, après acquisition par la commune, du garage Hallouin-Friscop afin d'améliorer l'aménagement du carrefour de la place de l'église dite place du 8 mai.
- 19 juillet 1997 : inauguration de la place Saint-Martin, place de l'église.
- 1997 : création du lotissement des Prés Fleuris par M. Maurice Huron.



- 1997 : démolition de l'ancienne usine TIAC rue du Moulin.
- 1998 : aménagement d'une déchetterie près du château d'eau.
- 1999 : construction de trois nouvelles classes à l'école primaire.
- 1998 : construction de 6 logements OPAC rue de Bel Air.



- 1999 : création du lotissement la Tremblaie III.
- 2000 : Création de la Communauté de communes Beauce-Val-de-Cisse.
- 2002 : création d'une bibliothèque municipale dans l'annexe sud du grenier à sel, ancienne gendarmerie.
- 2004 : aménagement d'un giratoire à l'entrée du bourg entre la RD32 et la RD766.
- 2005 : création d'une Zone Commerciale (ZC) et d'une Zone d'Activités (ZA), à l'entrée d'Herbault, route de Blois.

- 13 mai 2005 : la prononciation du mot Vasltière étant difficile, le Conseil municipal décide de modifier l'orthographe du nom de la rue et de transformer le mot Vasltière en Valstière.
- 27 juin 2005 : le Conseil municipal décide de dénommer le Rond Point d'entrée du bourg « les Poteries ».
- 2006 : création du lotissement « la Croupe au Loup » et du lotissement « le Clos du Moulin ».



- 19 mai 2006 : le Conseil municipal décide que la partie du Chemin de la Croupe au Loup dans le prolongement de la Rue du Moulin à Vent, entre la rue du Perche et le local de la Direction départementale de l'équipement, s'appellerait rue du Moulin à Vent.
- 2007 : implantation de l'Ecomarché.
- 2008 : construction d'un EHPAD (Etablissement Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) et de six logements sociaux pour les personnes âgées.
- 11 avril 2011 : dénomination de la rue des Sablières et de la rue de la Tremblaie.
- 2011 : agrandissement du restaurant scolaire.

Les cotes

Certains services publics, comme l'IGN, EDF, le service du Cadastre, l'Équipement, etc., créent de nouveaux toponymes de lettres et de chiffres, des cotes. Par exemple, la commune elle-même porte le numéro INSEE 41 101. Ces toponymes ont le plus souvent un usage d'entreprise ou un usage propre aux services publics. Ceux qui utilisent ces équipements n'en connaissent souvent pas l'existence. Seules les routes départementales D766, D107, D26, D32, D108, sont assez connues. La grande majorité des chemins de la commune porte le nom de « chemin rural » (CR) ou « voie communale » (VC) suivi d'un numéro. Certains portent encore un nom. Les lignes électriques qui traversent la commune ont des poteaux identifiés par EDF par un numéro, sorte de toponyme à usage professionnel qui disparaîtra bientôt de la vue des habitants par le programme d'enfouissement des réseaux des lignes électriques et téléphoniques.

Naissance de nouveaux toponymes

Les activités agricoles, artisanales, commerçantes, hôtelières, médicales, sont porteuses de nouveaux toponymes : la boulangerie-pâtisserie de M. Warnet, place de l'Hôtel de Ville, la charcuterie-traiteur de M. Busson, 1 rue du Perche ; l'épicerie Supérette Proxi de M. Fares, place de l'Hôtel de Ville ; le Garage AD de M. Fardilha, place de l'Hôtel de Ville ; les salons de coiffure Multi-coiff, place de l'Hôtel de Ville, et Studio 11, 11 rue de Gâtine ; le salon d'esthétique Cocoon Beauté, 9, rue de Gâtine ; le fleuriste Boutique Fleurie, place de l'Hôtel de Ville ; l'Ecomarché de la zone commerciale de la Valstière ; l'étude notarial de Maître Hême de Lacotte, 3 rue Charles Dodun ; les restaurants de l'Auberge des Trois Marchands, 34, place de l'Hôtel de ville, et des Marronniers, 15 rue de Gâtine ; les cafés-bars l'Ecu, et Les Sports, tous deux place de l'Hôtel de Ville, les assurances M.G.A., 10 place de l'Hôtel de Ville, et Groupama, 3 rue du Bailli ; le Crédit Agricole, place de l'Hôtel de Ville ; les taxis et ambulances de M. Jacki Guillot, Zone Artisanale de la Tremblaie ; Agri-Négoce ; usine T.I.A.C. ; coopérative céréalière Ligéa ; etc.

Certains noms d'entreprises, comme les seigneuries du Moyen Age, portent le nom de leur fondateur : les rillettes Germanaud ; Maçonnerie Portier ; Mourin Peinture ; Thibierge Electricité ; Alauzet Peinture Décoration ; Badeco Peinture industrielle ; Boulay Peinture ; Dogan Top Clôture ; Garnier Lubrifiants ; Girot Mécanique de précision ; Grivel Auto Sport ; Guillon Travaux publics ; Lardillier-Dabin Menuiserie ; Leblois Matériel alimentaire ; Le Sourd Charcuterie à domicile ; Létang Electroménager ; Pouleau-Les Mergers Matériel agricole ; Renou Home Communication Téléphonie ; etc.



Les habitants d'aujourd'hui inventent de nouveaux noms de lieux. Certains de ces toponymes en voie d'apparition demeureront, d'autres disparaîtront. Les toponymes s'emploient tous les jours de la vie. N'oublions pas que lorsque vous dites « chez untel », vous employez une expression toponymique déjà en cours au Moyen Age. Chacun a ses propres toponymes, son « petit coin de pêche » aux noms de lieux uniquement connus de lui.



La place d'Herbault en 2011 400 ans d'Histoire





Le bourg d'Herbault en 2011 1 500 ans d'Histoire



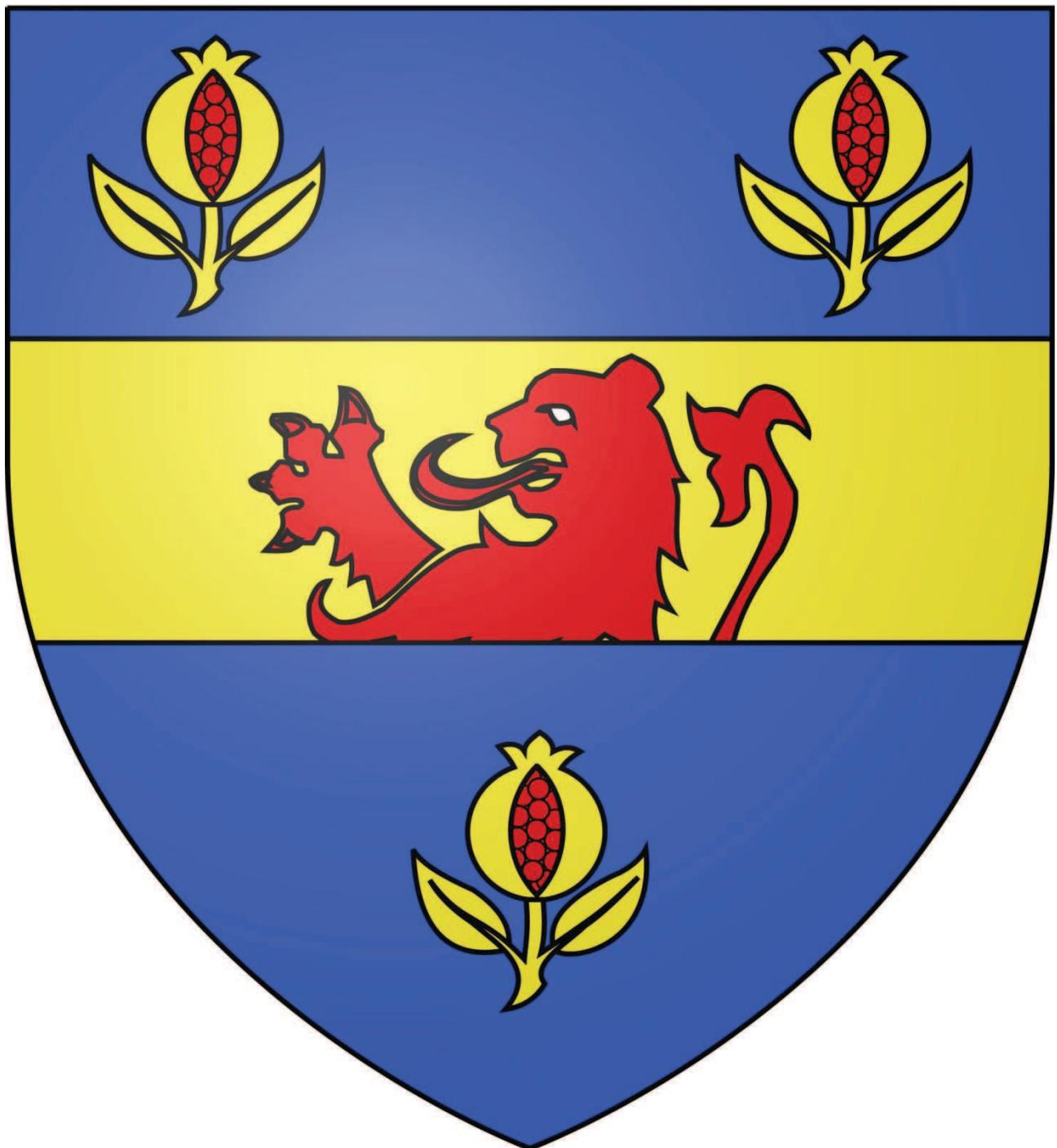
Les toponymes récents





La commune d'Herbault en 2011 5 000 ans d'Histoire





Conclusion

A travers cette étude, vous avez découvert ou redécouvert votre commune. Vous ne la verrez plus jamais de la même manière. Elle s'est enrichie ici d'un heureux et instructif patrimoine qui, j'espère, vous rendra fier d'être Herbaltois, Herbaltoises.

Sources et documents

Archives départementales de Loir-et-Cher

- **G 1567** (1 pièce parchemin, 3 pièces, papier) : 1577-1774 – Titres du prieuré-cure de Saint-Martin de Jussay, dépendant de l'abbaye de Bourgmoyen de Blois de l'ordre de saint Augustin – Sentence des commissaires subdélégués au diocèse de Chartres pour le fait de l'aliénation des 50 000 écus de rente accordée au roi sur les biens de l'Eglise par le pape ; ladite sentence portant vente et adjudication pour le prix de 30 livres tournois, somme à laquelle avait été taxé le prieuré-cure de Jussay, de 8 boisselées de terres sises à Jussay et appartenant au prieuré-cure (1577). – Baux des grosses, menues et vertes dîmes appartenant au prieur-curé de la paroisse de Jussay (1771-1774).

- **G 1568** (Cahier in-4° de 8 feuillets, papier) : 1786-1792 – Registre des actes et délibérations concernant les droits et intérêts de l'église et fabrique de Jussay (coté et paraphé par le procureur fiscal du bailliage du marquisat-pairie d'Herbault). – Réceptions de comptes d'anciens marguilliers. – Procès verbal d'élections de marguilliers. – Procès verbal de la bénédiction de la nouvelle église d'Herbault (avril 1791). – Examen, par l'assemblée générale des habitants, du marché conditionnel passé avec le sieur Cassas pour exécuter une décoration au grand autel et « réparer toutes les statues, les décorations et pierres d'ornements et autres que la fabrique, fondée sur les ordres du Département et du District, a fait enlever de la Guiche » (août 1791). – Examen par l'assemblée générale des habitants des ouvrages dudit sieur Cassas, plâtrier décorateur (mars 1792).

- **G 1569** (Registre in-4° de 34 feuillets, parchemin) : XV^e-XVII^e siècles – Martyrologe et cartulaire de l'église de Jussay. – Fol. 218 : calendrier du XV^e siècle (où sont indiquées en lettres rouges les fêtes du Christ, de la Vierge, des apôtres et évangélistes, de saint Jean-Baptiste, de saint Martin, de sainte Anne, de saint Laurent, de Tous les Saints, de sainte Catherine, de saint Nicolas et de saint Etienne) sur lequel sont inscrits les services de fondations. – Fol. 19-34 : transcription ou extraits des actes de donations faites à la fabrique à charge de fondations (XVI^e-XVII^e siècles). Testament de messire René Deniau, chanoine de l'église Saint-Jacques de Blois, léguant des terres à la fabrique (1609). Assemblée des habitants de la paroisse (réunis sous la galerie de l'église) acceptant la donation faite par ledit René Deniau (1609). – Fol. 34, v^o : bénédiction de la grosse cloche de l'église ; parrain, Charles Richard, officier du roi, receveur de la terre et seigneurie d'Herbault ; marraine, Marie Dunoyer, fille de messire René Dunoyer, procureur fiscal dudit Herbault (1665).

- **G 1570** (Liasse de 7 pièces, parchemin et 36 pièces, papier) : 1542-1785 – Titres de la fabrique. – Devis et adjudication de réparations à l'église de Jussay (1772). – Etat des biens de l'église, remis au greffé des domaines des gens de main-morte établi à Vendôme (1697). – Déclarations censuelles des biens de la fabrique sis dans les seigneuries de la Chesnaye et d'Herbault : lesdites déclarations fournies par les marguilliers à messire Jacques Guillomet, seigneur de Rocons et de la Chesnaye, directeur des aides et droits du roi en l'élection de Blois (1772), et à messire Charles-François de Devezeau, chevalier, marquis d'Herbault, vicomte de Landes, seigneur de Rancogne, ancien mousquetaire de la garde du roi (1785). – Dons et legs au profit de la fabrique. Donation par René de Marvillier, prieur-curé de Jussay, d'une maison sise à Jussay et par lui acquise de noble homme Jacques Regrattier, sieur du Monceau (1672). Legs de biens sis au censif d'Herbault, par Marie Godeau, marchande bouchère à Herbault (1682). Legs par Françoise Laillier, de terres sises à la Carte, paroisse de Jussay, et d'un calice d'argent d'une valeur de 40 livres tournois (1614). Dons et legs de biens sis à Chambon, à Coulanges, à Lancôme, à Landes et à Santenay. – Echanges de terres avec Jean de la Chartres, seigneur de Limasson et de la Fortière (1592) ; avec le sieur Charles Legrand, sieur des Grandes-Maisons (1698). – Partage de terres entre les marguilliers et Jacques Johanet, sergent de la seigneurie d'Herbault (1636). – Baux par les procureurs de la fabrique d'une maison sise à Longuetouche, au censif du seigneur d'Herbault (1542) ; de terres sises à Chambon et à Coulanges.

- **G 1571** (Liasse de 19 pièces, papier) : 1674-1742 – Titres de propriété de la fabrique : biens-fonds. – « *Etiquettes* » ou états des biens de la fabrique à affermer par adjudication.

- **G 1572** (Liasse : 1 pièce, parchemin ; 35 pièces, papier) : 1645-1775 – Titres de propriété de la fabrique : biens-fonds. – Baux de terres par les marguilliers.

- **G 1573** (Liasse : 5 pièces, parchemin ; 17 pièces, papier) : 1609-1751 – Titres de la fabrique : rentes foncières et procédures. – Bail à rente perpétuelle par noble homme messire Etienne Héraudot, conseiller et élu pour le roi en l'élection de Blois (1609). – Cession d'une somme de 80 livres portant 4 livres d'intérêt, faite à la fabrique par Charles Richard, sieur de la Pigeardière (1689). – Contrat de vente de biens portant constitution de rente au profit de Nicolas Bourguineau, écuyer, fourrier ordinaire des logis du roi, demeurant à Châteaurenault (1685). – Cession de ladite rente (assignée sur une maison où pend pour enseigne la Croix-Blanche, située sur la place du marché au blé d'Herbault) faite à Claude Rabouin, fermier général de la seigneurie d'Herbault, par François Leconte, écuyer, conseiller du roi, assesseur en la maréchaussée du duché de Vendômois, et par Louis Buffereau de la Rougerie (1711). – Remboursement d'une somme de 300 livres portant intérêt de 15 livres, fait par les fabriciers à messire Pierre Dufour, conseiller du roi, contrôleur au grenier à sel d'Herbault (1751). – Concession d'une place dans l'église, pour y établir un banc, faite à Louis Lamé de Vaux, receveur du grenier à sel d'Herbault, fondant en l'église de Jussay une messe dite messe des pauvres. « *Je désire que mon corps mort soit gardé vingt-quatre heures sans estre mis en terre... Je désire que mon corps soit enterré dans le cœur de l'église de Jussé, sous le bang de la justice... et qui soit mis et posé une plaque de cuivre... au dessus du bang de justice, ... sur laquelle sera gravé en lettres d'or... l'épitaphe qui suit : Sous ce bang de justice repose le corps de messire André Lamé, sieur de Vaux, premier receveur du grenier à sel d'Herbault, dont l'ouverture a*

commencé le premier octobre 1724, lequel a exercé cet emploi jusqu'au jour de son décès,... sans avoir fait payer aux ressortissans dudit grenier aucunes amandes, ni restitutions de droits de gabelles, non plus qu'aux collecteurs, et cela sans faire aucune tort à la ferme. Il excite les receveurs qui lui succéderont d'en user avec la mesme modération » (1735). Procédure en délivrance du legs du sieur Lamé de Vaux, poursuivie par les marguilliers devant le bailliage du marquisat-pairie d'Herbault.

- **G 1574** (Liasse, 35 pièce, papier) : 1571-1629 – Comptes des recettes et dépenses rendus par les marguilliers. – 1571. Payé par les procureurs et fabriciers, « *le jour qu'ilz furent a Vendosme pour prester le serment et lever leur commission* », au greffe de l'officialité dudit Vendôme, XXX sols. – Payé à Vendôme « *le jour et feste de Trinité, pour le disner de monsieur le prieur de Jussay qui mena et conduist la procession dudit Jussay a Vendosme, IIII sols*. – Payé a monsieur le doyen de Vendosme ou son commis pour avoir fait visitation de l'église dudit Jussay, la somme de IX sols ». – 1577. Payé à Monsieur le « *revisiteur de l'officialité de Vendosme le jour qu'il vint faire la revalidation en ladite eglise de Jussay, au mois d'octobre V^e LXXVII, ... VII sols, VI deniers* ». – 1578. Payé 5 sols 6 deniers tournois « *a ceulx qui ontporté la croix, la banyere et l'échelette en procession a Nostre Dame des Aydes en Vienne lez Bloys, le premier jour de may*. – Payé la quantité de quatre boesseaulx et ung tiers de boesseau d'avoine avec trois solz six deniers, pour l'obliau qui est deu au chasteau de Herbault ». – 1624-1628. Recettes pour moisons de terres, pour ouvertures de fosses. – Payé la somme de XX sols « *pour le pain et vin qui a esté fourny aux recepvans a Pasques* ». – Procédures en reddition des comptes de la fabrique pour les années 1624-1628 ; pièces justificatives desdits comptes (assemblée générale des habitants déclarant qu'il n'y a aucun moyen de faire l'assiette des impositions établies par les officiers de l'élection de Châteaudun et Bonneval « *atandu que la plus grande partie desditz habitans est depuys un an en ça deceddée... et n'est resté que les plus pauvres, ayans grandz charges d'enfantz, qui sont contraitz quicter et abandonner ladite parroyse de Jussay, mesmes aller mendier leur vye* », 1628, etc.)

- **G 1575** (Liasse : 7 cahiers, papier) : 1628-1656 – Comptes des recettes et dépenses rendus par les marguilliers. – 1628-1631. « *Payé au sieur Sanson, doyen rural de l'archidiaconé de Vandosme, XVII sols VI deniers pour son droict de visitte*. – Payé a Loys Duret, siergier, la somme de quarente solz tournois pour quelques sierges et bougies par luy fournis (?)... lors de la contagion qu'ils ne pouvoient en avoir de Belliard, leur siergier a Bloys ». – 1644-1645. « *Payé pour de la despance d'un des marguilliers quy est allé a Chasteaudun, de la a Chartres et de Chartres a Orleans, pour trouver monsieur l'intendant ou son commis pour asseyer d'avoir diminution de la grande taxe a quoy la marelle a esté taxées, XV livres* ».

- **G 1576** (Liasse 1 pièce, parchemin ; 28 pièces, papier) : 1660-1782 – Comptes des recettes et dépenses rendus par les marguilliers. – 1687-1689. « *Payé au sieur archidiacre de Vendosme cent solz pour deux visittes qu'il a fait dans ladite eglise* ».

- **G 1577** (Liasse : 4 pièces, parchemin ; 15 pièces, papier) : 1558-1609 – Titres de propriété de la Boîte des Trépassés et de la Confrérie du Saint-Sacrement. – Dons et legs de biens à la Boîte des Trépassés. Donation par messire René Denyau, chanoine en l'église de Saint-Jacques de Blois (1609). Acte d'assemblée générale des habitants acceptant ladite donation (1609). – Testament de messire Mathurin Ruau, prêtre, demeurant au bourg de Françay, léguant à l'Hôtel-Dieu de Paris 5 sols tournois, à l'Hôtel-Dieu de Chartres 5 sols tournois, à la confrérie de Notre-Dame de Chartres 2 sols 6 deniers tournois, aux Quinze-Vingt aveugles de Paris 2 sols 6 deniers tournois, etc. Le testateur ordonne qu'il soit baillé, à chacun de ses services, 5 sols tournois « *aux escolliers de Francey* » et lègue des terres à la Boîte des Trépassés de Jussay (1582). – Constitution d'un vicaire faite par les confrères du Saint-Sacrement à messire Jacques Allart, seigneur de Villiers (1558)

- **G 1578** (Registre, in-4° ; 208 feuillets, papier) : 1757 – Inventaire général des titres de la fabrique. – p. 2 : inventaire fait par devant Dunoyer, notaire de la châtellenie d'Herbault, des titres, papiers et enseignements de l'église (1669). – p. 22 : inventaire fait par Rétif, notaire, des titres, effets et ornements de l'église (1732). – p. 273 : testament de messire Marin Resnaud, contrôleur du grenier à sel d'Herbault, léguant à la fabrique une rente de 20 livres (1735). – p. 335 : titres d'une rente léguée par dame Marie Vaudouin, femme de François Roy, écuyer, sieur de Crassai (1608).

- **3 H 59** (Liasse ; 2 pièces, parchemin) : 1252-1572 – Titres de propriété de Jussay de l'abbaye de Bourmoyen de Blois. – 1. Engagement de ses dîmes *in valle de Craceio*, dans la paroisse de Jussay (*de Jucceio*), fait envers l'abbé de Bourmoyen par Geoffroy Porchier, 1252. – 2. Bail, par l'abbaye, de sa dîme de la pitancerie en la paroisse de Jussay, 1572.

- **Plan de la seigneurie d'Onzain** comprenant la paroisse d'Herbault (archives départementales : plan 673 : 1 FI 673/4).

- **Carte du canton d'Herbault** divisé en 21 communes, dressée en 1822 par Barberi, géomètre en chef du département, plan sur toile, 103 x 64 (archives départementales : plan 326).

- **Q 886** : inventaires de biens ecclésiastiques en 1790 en vue de leur vente.

- **E dépôt 495/1** : dépôt des communes, registres des délibérations de la Municipalité :

- 1834-1837 ; 1838-1844 ; 1844-1856 ; 1856-1864.

Autres fonds

- Projet de l'église à la bibliothèque de Blois.

- Archives communales : Registres des délibérations de la Municipalité : 1871-2011.

Bibliographie

Ouvrages d'histoire locale

- A Herbault, M. Germanaud fabrique les rillettes de Tours, dans *Pays de Loire. Informations Loir-et-Cher*, n° 3 (archives départementales : C. R. n° 325).
- **ALEXANDRE (J.)** : La pierre à cupules de la Rétiverie en la commune de Valennes (Sarthe), dans *Bulletin de la Société d'Agriculture de la Sarthe*, tome 27, 1895-1896, page 331.
- *Architectures en Loir-et-Cher*, 1990, p. 29 (gendarmerie ; archives départementales : C. R. 782).
- **BERGER (Michel) et PRUDHOMME (André)** : *Le Loir-et-Cher à tire d'aile*, Saint-Jean-de-Braye : Photélico, 1995, 340 p. (Archives départementales : G/F 943).
- *Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, 1886, page 210.
- *Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, 1888, p. 210.
- *Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois*, 1882, tome 3, p. 131 (Archives départementales : 886 PER 1882).
- *Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois*, 1885, tome 3, p. 149 (Archives départementales : 886 PER 1885).
- **CARTRAUD (J.)** : La chasse d'Herbault appelée aussi « chasse-marée », dans *Folklore de France, revue bimestrielle publiée par la Confédération nationale des groupes folkloriques français*, n° 161-162, 1978/5 et 6 (le seigneur d'Herbault abat d'un coup d'arquebuse le curé pendant la messe à Jussé ; archives départementales : C. R. 561).
- **CARTRAUD (J.)** : Notes sur les dévotions populaires du canton d'Herbault, dans *Vallée de la Cisse, Bulletin de la section culturelle de la vallée de la Cisse*, n° 3, 1976, p. 69 (archives départementales : 890 PER 1976).
- **CARTRAUD (J.)** : Légendes de Veuves, Herbault, La Chapelle-Vendômoise, dans *Vallée de la Cisse, Bulletin de la section culturelle de la vallée de la Cisse*, n° 5, 1980, p. 69 (archives départementales : 890 PER 1980).
- **CARTRAUD (J.)** : Dévotions populaires du canton d'Herbault, dans *Vallée de la Cisse, Bulletin de la section culturelle de la vallée de la Cisse*, n° 6, 1982 (archives départementales : 890 PER 1982).
- **CARTRAUD Jacques** : *Légendes de Loir-et-Cher*, Société des Sciences et Lettres de Loir-et-Cher, Blois, 1981, p. 85-87.
- **CORDIER (G.) et MILLOTTE (J.-P.)** : Trouvailles de l'âge du bronze en Indre-et-Loire, dans *Gallia Préhistoire*, tome 4 page 160.
- **DELECLUSE (Jean-Marc)** : La genèse d'un canton : Onzain ou Herbault ? dans *Vallée de la Cisse, bulletin de la section culturelle du syndicat d'initiatives de la vallée de la Cisse*, n° 9, 1988, pp. 31-35 (archives départementales – cote : 890 PER 1988).
- **DIOT (Georges)** : La suppression de la gabelle au grenier à sel d'Herbault, dans *Vallée de la Cisse, Bulletin de la section culturelle du syndicat d'initiatives de la vallée de la Cisse*, n° 9, 1988, pp. 67-71 (archives départementales – cote : 890 PER 1988).
- **DIOT (Georges)** : *Heurs et malheurs d'Herbault sous la Révolution.*
- *Etapas en vallées de la Cisse et de la Brenne. Guide touristique économique historique des vallées de la Cisse et de la Brenne avec le concours des municipalités et syndicats d'initiatives.*
- **FLORENCE (Ernest Camille)** : Essai d'archéologie préhistorique pour le Loir-et-Cher, dans *Bulletin de la Société d'Histoire Naturelle et d'Anthropologie de Loir-et-Cher*, n° 16, 1921 (Archives départementales du Loir-et-Cher – cote : 974 PER 16).
- **FLORENCE (Ernest Camille)** : L'archéologie préhistorique, protohistorique et gallo-romaine en Loir-et-Cher, 2^{ème} partie, dans *Bulletin de la Société d'Histoire Naturelle et d'Anthropologie de Loir-et-Cher*, n° 17, 1923, pages 124-125, 210-211 (Archives départementales du Loir-et-Cher – cote : 974 PER 16).
- **FLORENCE (Ernest Camille)** : L'archéologie préhistorique, protohistorique et gallo-romaine en Loir-et-Cher, période protohistorique, âge du bronze, dans *Bulletin de la Société d'Histoire Naturelle*

et d'Anthropologie de Loir-et-Cher, n° 18, 1925, pages 310-311 (Archives départementales du Loir-et-Cher – cote : 974 PER 18).

- **FLORENCE (Ernest Camille)** : L'archéologie préhistorique, protohistorique et gallo-romaine en Loir-et-Cher, 4^{ème} partie, âge du fer et époque gauloise, dans *Bulletin de la Société d'Histoire Naturelle et d'Anthropologie de Loir-et-Cher*, n° 19, 1926, pages 571 (Archives départementales du Loir-et-Cher – cote : 974 PER 19).

- **FLORENCE (Ernest Camille)** : L'archéologie préhistorique, protohistorique et gallo-romaine en Loir-et-Cher, 5^{ème} volume, âge du fer, mottes gauloises, dans *Bulletin de la Société d'Histoire Naturelle et d'Anthropologie de Loir-et-Cher*, n° 20, 1928, pages 258-259 (Archives départementales du Loir-et-Cher – cote : 974 PER 20).

- **FOURNIER (M.)** : *Essais historiques sur la ville de Blois et ses environs suivis d'un tableau chronologique et historique des comtes de Blois, des hommes illustres, etc. Blois, chez l'auteur, 1785, p. 109* (archives départementales : G/F 873).

- **GALLERAND (Jules)** : *Les cultes sous la Terreur en Loir-et-Cher (1794-1802)*, Blois, Grande Imprimerie de Blois, 1929 (p. 109, 147, 368, 369, 375, 481, 490, 541, 545, 548, 578, 592, 594, 625, 693, 712, 713, 719, 723, 729).

- **GAULTIER (Frédéric)** : *La Bête du Val de Loire, 1742-1754*, Saint-Cyr-sur-Loire : Allan Sutton, 2007. – 157 p. (archives départementales : G/L 431).

- **GAUTHIER (A.) et LORAIN (J.-M.)** : *Inventaire des sources de Loir-et-Cher, canton d'Herbault*, Onzain, S.I., 1988 (aucune source à Herbault ; archives départementales : G/F 787).

- **GIRARD (Claude)** : *L'église d'Herbault*, France : traitement informatique, 1995, 75 p. (archives départementales : CR 1313).

- **GOBILLON (Maurice)** : *La répartition de la propriété foncière dans le canton d'Herbault. Son évolution de 1825 à 1914*. Mémoire de maîtrise, 1970. Et. dactyl. (archives départementales : G/F/ 479).

- **GOBILLON (Maurice)** : *Le Blésois entre la fin de l'Ancien Régime et le second Empire*, 1991 (archives départementales : G/F 853).

- **GOBILLON (Maurice)** : De Jussay à Herbault, dans *Mémoire de la Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher*, t. 47, 1992 (archives départementales : 884 PER 1992).

- **GOBILLON (Maurice)** : Rancogne à Herbault et le rôle des loges. *Vallée de la Cisse, Bulletin de la section culturelle du syndicat d'initiatives de la vallée de la Cisse*, n° 10, 1990, p. 180 (archives départementales : 890 PER 1990).

- **GUIGNARD de Butteville (Ludovic)** : Puits funéraires, dans *Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Loir-et-Cher*, n° 10, 1907, p. 74 (Archives départementales : 974 PER 1907).

- **GUIGNARD de Butteville (Ludovic)** : Rapport sur une découverte gallo-romaine au Guimier, canton d'Herbault, dans *Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois*, 1886, 1, pages 47 à 57 (Archives départementales : 886 PER 1886).

- **HENARD (abbé Roger)** : La guerre de 1870 à Herbault, dans *Vallée de la Cisse, bulletin de la section culturelle du syndicat d'initiative de la vallée de la Cisse*, n° 7, 1984 (archives départementales : G/F 517).

- **HENARD (abbé Roger)** : Le retable de l'église d'Herbault, dans *Bulletin de liaison de la Société d'archéologie et d'histoire de la Vallée de la Cisse*, n° 4, 15 avril 1964 (221 PER 3).

- **HENARD (abbé Roger)** : Le retable de la Trinité de Vendôme réédifié dans l'église d'Herbault, dans *Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois*, année 1965 (archives départementales : G/F 3).

- **HENARD (abbé Roger)** : Ch. G. Dodun, marquis d'Herbault (1679-1736), dans *Vallée de la Cisse, Bulletin de la section culturelle du syndicat d'initiative de la vallée de la Cisse*, n° 1, 1972 (archives départementales : 890 PER 1972).

- **HENARD (abbé Roger)** : Le château d'Herbault au XVIII^e siècle, dans *Vallée de la Cisse, Bulletin de la section culturelle du syndicat d'initiative de la vallée de la Cisse*, n° 2 année 1974, p. 45 (archives départementales : 890 PER 1974).

- **HENARD (abbé Roger)** : Stalles de l'abbaye de La Guiche à Coulanges et Herbault, dans *Vallée de la Cisse, Bulletin de la section culturelle du syndicat d'initiative de la vallée de la Cisse*, n° 3, 1976 (archives départementales : 890 PER 1976).

- **HENARD (abbé Roger)** : Stalles de l'abbaye de La Guiche à Coulanges et Herbault II, dans *Vallée de la Cisse, Bulletin de la section culturelle du syndicat d'initiative de la vallée de la Cisse*, n° 5, 1980 (archives départementales : 890 PER 1980).
- **HENARD (abbé Roger)** : Stalles de La Guiche à Coulanges et Herbault, dans *Vallée de la Cisse, Bulletin de la section culturelle du syndicat d'initiative de la vallée de la Cisse*, n° 7, 1984 (archives départementales : 890 PER 1984).
- **HENARD (abbé Roger)** : La guerre de 1870 à Herbault, dans *Vallée de la Cisse, Bulletin de la section culturelle du syndicat d'initiative de la vallée de la Cisse*, n° 7, 1984 (archives départementales : 890 PER 1984).
- **HENARD (abbé Roger)** : Un chapiteau de l'église de Jussay, dans *Vallée de la Cisse, Bulletin de la section culturelle du syndicat d'initiatives de la vallée de la Cisse*, n° 8, 1986 (Archives départementales : 890 PER 1986).
- **HENARD (abbé Roger)** : Les activités régionales de Charles Gaspard Dodun, dans *Vallée de la Cisse, Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de la vallée de la Cisse*, n° 8, 1966 (archives départementales : 349 PER 1966).
- **JOANNE (Adolphe)** : *Géographie de Loir-et-Cher*, Paris 1910, page 51.
- **JOANNE (Adolphe)** : *Géographie historique, statistique et archéologique des 89 départements de la France, Loir-et-Cher*, Paris 1869, page 71.
- *L'institut médico-pédagogique d'Herbault*, 1965, 72 p., 2 volumes (archives départementales : 1698 W 19/8).
- **LAUNAY (G.)** : *Répertoire archéologique de l'arrondissement de Blois*, manuscrit conservé à la Bibliothèque de Vendôme, cote 381, 1860, 6, p. LXVI à LXVIII.
- *Le canton d'Herbault, d'Onzain et Chouzy à Averdon*, sous la direction d'**André Robinet**. – Saint-Cyr-sur-Loire : Allan Sutton, 2004, 128 p. (archives départementales : G/L 383).
- **LESUEUR (Docteur Frédéric)** : *Les églises de Loir-et-Cher*, Paris, Ed. A. et J. Picard, 1969.
- **LEYMARIOS (Claude)** : *Micro-toponymie du canton d'Herbault et de ses communes*. s. l. : traitement informatique, 2003. – 97 p. (archives départementales : C.R. 1250).
- **LEYMARIOS (Claude)** : *Répertoire topo-bibliographique du Loir-et-Cher*, dactyl. Archives départementales.
- **MARTONNE (M. de)** : Herbault, dans *Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, II, 1854-1858, séance du 22 mai 1857, p. 323-324.
- *Mémoire de la Société des Sciences et Lettres de Loir-et-Cher*, 6, 1860, p. LXVI-VIII.
- **MICHEL (Edmond)** : *La ville de Blois et ses environs* (archives départementales : G/L 17).
- *Patrimoine hospitalier en Loir-et-Cher*. Société française d'histoire des hôpitaux, Vendôme : Imp. Garillon, Ed. du Cherche Lune, 2001, 48 p. (archives départementales : Broch. 2759).
- **PICARD (Gilbert-Charles)** : dans *Gallia*, tome 32, 2, 1974, p. 314.
- **PLAT (abbé)** : Les voies romaines de la Loire Moyenne, séance du 14 novembre 1937, dans *Mémoire de la Société d'Histoire Naturelle de Loir-et-Cher*, tome XXX, Blois, Imp. Centrale, administrative et commerciale, 1938, page 55.
- **PLESSIS (R.-G.)** : Un lycée dans un parc. Un autre où s'apprend la vie. Un château où l'esprit s'éveille. Dans un village un exemple : le groupe artisanal de Marolles, dans *Revue géographique et industrielle de France. Loir-et-Cher* (archives départementales : G/L 106).
- **POITOU (Christian)** : *Paroisses et communes de France. Dictionnaire d'histoire administrative et démographique. Loir-et-Cher*, sous la direction de Jean-Pierre Bardet et Claude Motte, Paris, CNRS, 1997.
- **PROVOST (Michel)** : *Carte archéologique de la Gaule, Le Loir-et-Cher, 41*, Paris, Ed. Académie des Inscriptions et Belles Lettres, 1988, p. 90.
- **PRUDHOMME (André)** : Les moulins à vent de notre région, dans *Groupe d'Etudes d'histoire et de géographie locales d'Onzain et des communes voisines*, n° 11, juillet 1981 (archives départementales : 438 PER 1981).
- **PRUDHOMME (André)** : Moulins à vent autour de la Cisse, dans *Vallée de la Cisse, Bulletin de la section culturelle du syndicat d'initiative de la vallée de la Cisse*, n° 6, année 1982 (archives départementales : G/F 517).
- **PUSSOT (D.)** : *Blois et le Blaisois antique*, Thèse de doctorat, II, Herbault, 1, 2, 3 (Archives départementales : 4 Mi 2 R1).

- **PUSSOT (D.)** : La Cisse gallo-romaine, le milieu naturel, dans *Vallée de la Cisse, Bulletin de la section culturelle du syndicat d'initiative de la vallée de la Cisse*, n° 1, 1972, page 23 (Archives départementales : 890 PER 1972).
- **RABOUIN (Médéric Auguste)** : dans *Bulletin de la Société archéologique du Vendômois*, 37, 1898, p. 52-53, note 4.
- **RABOUIN (Médéric Auguste)** : *Herbault*, notice 1879, photocopies, 43 p. (archives départementales : BROCH 3043).
- **RABOUIN (Médéric Auguste)** : La gabelle et le grenier à sel à Herbault, dans *Bulletin de la Société archéologique du Vendômois*, 1845, p. 175.
- *Répertoire archéologique du canton d'Herbault*, s. l. : manuscrit, s. d., (dossier bibliothèque de Vendôme, n° 280 (Archives départementales : CR 1185)).
- **SCHEERS (S.)** : dans *Revue numismatique*. XXI, 1979, p. 59.
- **SEYDOUX (Philippe)** : *Châteaux et manoirs du Blésois*, Editions de la Morande, 1990 (AD41 Broch. 2534).
- **STEINMETZ (G.) et GUELLIER (Jean-Yves)** : Tramway Blois-Châteaurenault, dans *Groupe d'études d'histoire et de géographie locales d'Onzain et des communes voisines*, n° 23, octobre 1987 (archives départementales : 438 PER 1987).
- Sur les origines d'Herbault, dans *La Nouvelle République du Centre-Ouest* des 26 octobre au 3 novembre 1960 (archives départementales : Cartons Revues n° 167).
- **TOUCHARD-LAFOSSÉ (G.)** : *La Loire historique pittoresque et biographique de la source de ce fleuve à son embouchure dans l'Océan*. Tours : Lecesne éditeur, 1851, 5 tomes (archives départementales : G/F 1000/ 1 à 5).
- *Tramway de Blois à Herbault. La gare projetée et l'enclos des Lices*, par Perrochet et Bastat, Blois, 1902 (archives départementales : n° 785).
- **VILLETTE (abbé Guy)** : *Pouillé du diocèse de Chartres pour le XIIIème siècle : première traduction : Le grand diocèse de Chartres vers 1250*.
- **VOISIN (abbé)** : *Essai historique. Origines blésoises* (toponymie ; Broch. N° 2099).
- *Zones industrielles de France, comité national pour l'aménagement du territoire français*, n° 4 – Centre : Loir-et-Cher. 1975 (archives départementales : CR 1352).

Toponymie, anthroponymie, linguistique

- **AUBERT DE LA CHESNAYE DES BOIS (François-Alexandre)** : *Dictionnaire de la noblesse*, 1774.
- **CASSAGNE (Jean -Marie) et PESSON (Jean-Marc)** : *Origine des noms de villes et villages, Indre-et-Loire*, Saint-Jean-d'Angély, Éd. Bordessoules, 2001.
- **CDIP** : *Dictionnaire des toponymes de France, recherche et localisation de lieux en France*, 2 CD-Rom, Bouffemont, CDIP, 2004.
- **COTTINEAU (Laurent Henri)** : *Répertoire topo-bibliographique des abbayes et prieuré*, Ed. Brepols, 1995.
- **DARLEY (Diana) et DE FLEURIAN (Dominique)** : *Dictionnaire national des communes de France, donnant la nomenclature complète des communes et des principaux villages, hameaux, écarts et lieux-dits habités avec les structures administratives, département, arrondissement, canton, et les renseignements sur la population, les perceptions, la poste, les chemins de fer voyageurs, les télécommunications, les messageries, les autocars, les aéroports, les gendarmeries, les zones industrielles, la distance à la bretelle d'autoroute la plus proche et le code postal*. Ed. Albin Michel, 1992, page 624.
- **DAUZAT (Albert), DESLANDES (Gaston), ROSTAING (Charles)** : *Dictionnaire étymologique des noms de rivières et de montagnes en France*, Paris, 1978
- **DAUZAT (Albert), ROSTAING (Charles)** : *Dictionnaire étymologique des noms de lieux en France*, Paris, 1863, réimp. Paris, 1978.
- **DAUZAT (Albert)** : *Dictionnaire étymologique des noms de famille et prénoms de France*, Paris, Lib. Larousse, 1951.

- **DELAMARRE (Xavier)** : *Dictionnaire de la langue gauloise, une approche linguistique du vieux-celtique continental*, Paris, Ed. Errance, 2003.
- *Dictionnaire des communes. France métropolitaine. Départements d'Outre-mer : données statistiques générales. Dictionnaire. Rattachements. Code postal*, Ed. Berger - Levrault, 1980.
- **DU CANGE (Dom)** : *Glossarium mediae et infimae latinitatis*, Paris, Didot Frères, 1845, en 7 volumes.
- **DUBOIS (Jean), MITTERAND (Henri), DAUZAT (Albert)** : *Dictionnaire étymologique*, Ed. Larousse, Paris 2001.
- **DUBUISSON (Pierrette)** : *Atlas linguistique et ethnographique du Centre*, Paris, 1971-1982.
- **GAFFIOT (Félix)** : *Dictionnaire illustré latin français*, Paris, Lib. Hachette, 1934.
- **GENDRON (Stéphane)** : *Noms de lieux du Centre - Cher, Eure-et-Loir, Indre, Indre-et-Loire, Loiret, Loir-et- Cher*, Paris, Christine Bonneton éditeur, 1998.
- **GENDRON (Stéphane)** : *Toponymie et microtoponymie des lieux humides en Indre-et-Loire*, dans *Bulletin de la Société Archéologique de Touraine*, année 2001, pages 185 à 199.
- **GENDRON (Stéphane)** : *L'origine des noms de lieux en France*, Paris, éd. Errance, 2003.
- **GENDRON (Stéphane)** : *Les noms de lieux de l'Indre*, Joué-lès-Tours, Académie du Centre et CREDI Éditions, 2004.
- **GENDRON (Stéphane)** : *La toponymie des voies romaines et médiévales*, Paris, Ed. Errance, 2006.
- **GODEFROY (Frédéric)** : *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes, du IXème au XVème siècle*, Paris, Emile Bouillon lib.-éd., 1892, en 10 volumes.
- *Grand armorial de France*.
- **HUGUET (Edmond)** : *Dictionnaire de la langue française du seizième siècle*, Paris, Didier, 1925, en 7 volumes.
- **LACHIVER (Marcel)** : *Dictionnaire du monde rural. Les mots du passé*, Fayard 1997.
- **LAMBERT (Pierre-Yves)** : *La langue gauloise*, Paris, Ed. Errance, 1997.
- **LAVICHER (Marcel)** : *Dictionnaire du monde rural. Les mots du passé* ; Librairie Fayard, 1997.
- **MÉNIÈRE (Charles)** : *Glossaire angevin étymologique comparé avec différents dialectes*, Marseille, Laffitte Reprints, 1979.
- **MIQUEL (Pierre)** : *Petite histoire des noms de lieux, villes et villages de France*, Paris, Albin Michel, 1993.
- **MORLET (Marie-Thérèse)** : *Dictionnaire étymologique des noms de famille*, Lonrai, Perrin, 1991, réimp. 1997.
- **MORLET (Marie-Thérèse)** : *Les noms de personne sur le territoire de l'ancienne Gaule. I/ Les noms issus du germanique continental*, Paris, 1968. II/ *Les noms latins ou transmis par le latin*, Paris 1972. III/ *Les noms de personnes contenus dans les noms de lieux*, Paris, 1985.
- **NEGRE (Ernest)** : *Toponymie Générale de la France*, 3 volumes, Genève, 1990-1991.
- **PÉGORIER André** : *Les noms de lieux en France, Glossaire de termes dialectaux*, IGN, Commission de toponymie, 1997.
- **VIAL (Éric)** : *Les noms de villes et de villages*, Paris, Belin, 1983.
- **VINCENT (Auguste)** : *Toponymie de la France*, Bruxelles, 1937.

Index des toponymes

abbaye de Bourgmoyen ; p. 83.
Alexandrie (l') ; p. 88.
Aquitaine autoroute (L') A 10 ; C4-E3 ; p. 58, 153.
Ardilles (les) ; p. 112.
Arpent Carré (L') ; C2 ; p. 116.
autoroute A 10 L'Aquitaine ; C4-E3 ; p. 58, 153.
bailli (maison du) ; p. 94.
bailliage de Touraine ; p. 88.
Barettes (Les) ; C3 ; p. 63.
Basse-Cour (La) ; C5 ; p. 123.
Beauce (la) ; p. 37.
Beauregard ; B3 ; p. 110.
Bégon (carrefour) ; C6 ; p. 118.
Belier (La Fosse) ; F2 ; p. 112, 114.
Bénardièrre (La) ; A7 ; p. 78, 105, 126.
Bibliothèque municipale ; p. 161.
Blémars (Forêt de) ; p. 82.
Blésois ; p. 70.
bois de la Folie ; C5 ; p. 114.
Bois d'Herbault ; B6-C6 ; p. 114.
Bois Guerin (Le) ; bourg, A6 ; p. 74, 105, 114.
Bois Joli (Le) ; B7 ; p. 114.
Borne Blanc ; B2 ; p. 49.
Bourboulon ; bourg ; p. 125, 155.
Bourgmoyen (abbaye de) ; p. 83.
Bouts Rouges (Les) ; F5 ; p. 112.
Brosse (La) ; F2 ; p. 19, 62, 96, 114.
Buisson de la Grillette ; D4 ; p. 114.
calvaire ; p. 152.
camp romain ; p. 44.
carrefour Bégon ; C6 ; p. 118.
carrefour de la Bourdaine ; B7 ; p. 118.
carrefour des Gauteries ; C7 ; p. 118.
carrefour des Meuniers ; C6 ; p. 118.
carrefour les Ramoneurs ; B7 ; p. 118.
Cartes (Les) ou les Quartes ; F3 ; p. 116.
Centre de secours ; p. 152, 159.
Champs (Les Grands) ; A7 ; p. 116.
Charge d'Ane ; B2 ; p. 49, 114.
Charles Dodun ; p. 97, 98, 99.
Château d'Herbault ; bourg, B6 ; p. 90, 91, 92, 97, 99, 104, 121, 123.
château d'eau ; bourg, A6 ; p. 152.

château de Jussay ; p. 94.
 Chaud Four ou Chauffour ; C4 ; p. 62, 112, 159.
 chemins ; p. 118.
 chemin de la Croupe au Loup ; bourg ; p. 155.
 Chesne (Le) ; C3 ; p. 87, 114.
 Cheval Droit (Le) ; E5 ; p. 114.
 Chiaux (Les) ; G3 ; p. 112.
 Chinière (La) ; A7 ; p. 86, 105, 125.
 cimetièrre ; bourg, D3, B5 ; p. 120, 124, 154.
 Climat de la Pigeardière ; A6 ; p. 116.
 Climat de Soulozeau ; A7 ; p. 116.
 clos ; p. 116.
 Clos du Moulin ; p. 162.
 Colombier de Saint-Denis ; p. 63.
 commerces ; p. 163.
 comté de Blois ; p. 81.
 Cormier (La Noue du) ou le Cormier ; D2 ; p. 113, 115, 116.
 Crassé ; E2 ; p. 50, 62, 112.
 Crédit Agricole ; p. 151.
 Croix Blanche (maison de la) ; p. 118.
 Croix Garnier (La) ; A7 ; p. 76, 118.
 Croupe au Loup (La) ; A5, A6 ; p. 87, 105, 114, 162.
 Cul Froid ; D5 ; p. 110.
 D 107 ; bourg ; p. 162.
 D 108 ; bourg ; p. 162.
 D 26 ; E2-C4 ; p. 162.
 D 766 ; bourg, A6-D6 ; p. 162.
 Dahinière (La) ; E3 ; p. 74.
 déchetterie ; p. 161.
 Dépendances de la Chinière ; A7 ; p. 116.
 diocèse de Blois ; p. 97.
 diocèse de Chartres ; p. 65.
 Dodun (Charles) ; p. 97, 98, 99.
 école ; bourg ; p. 124, 128, 151, 152, 154, 159, 160, 161, 162.
 école libre ; bourg ; p. 125.
 église St-Martin ; D3, bourg ; p. 67, 85, 106, 120, 124.
 EHPAD ; p. 162.
 éolienne et château d'eau ; p. 129.
 Etang Perrot (L') ; A7 ; p. 112.
 Etang Rondeau (L') ; D4 ; p. 52, 112.
 Folie (bois de la) ; C5 ; p. 114.
 Fontenerie (la) ou Fontainerie ; p. 88.
 Forêt de Blémars ; p. 82.
 Fort Ecu (Plaine de) ; C2 ; p. 110, 116.
 Fortière (La) ; D3 ; p. 45.
 Fosse Belier (La) ; F2 ; p. 112, 114.
 Fossé du Vaux ou le Vau ; F4 ; p. 110, 112.
 Fosse Girault (La) ; E3 ; p. 75, 112.
 Françay ; p. 66.
 Franciade ; p. 151.
 Gare ; bourg ; p. 129.
 Garnier (La Croix) ; A7 ; p. 76, 118.
 Gâtine (la) ; p. 82.
 Gauteries (carrefour des) ; C7 ; p. 118.
 gendarmerie ; bourg, A6 ; p. 124, 160.

Girardeau ; E4 ; p. 75.
 Girault (La Fosse) ; E3 ; p. 75, 112.
 Grande Truie (La) ; F3 ; p. 114.
 Grandes Maisons (Les) ; D3 ; p. 67, 106.
 Grands Champs (Les) ; A7 ; p. 116.
 Grands Prés (Les) ; E4 ; p. 116.
 grange aux dîmes ; p. 106.
 Gratelloire (La) ; E3 ; p. 87, 105, 112.
 grenier à sel ; p. 101, 102, 121, 127.
 Grillette (Buisson de la) ; D4 ; p. 114.
 Guerin (Le Bois) ; bourg, A6 ; p. 74, 105, 114.
 Guillaume (Mare) ; B3 ; p. 76, 112.
 Guimier (Le) ; G2 ; p. 19, 58, 74.
 halle ; p. 103, 126, 151, 152.
 Hallière (La) ; D5 ; p. 77.
 Haute Quarte ; G3 ou Haute Carte ; p. 116.
 Hayes du Roi (Les) ; B7 ; p. 114.
 Herbault ; B6 ; p. 72, 104, 122.
 HLM ; p. 152, 154, 161.
 Huetterie (La) ; C5 ; p. 86.
 Institut Médico Pédagogique (IMP) ; bourg, B6 ; p. 153.
 Jussé ou Jussay ; D3 ; p. 41, 53, 106, 124.
 lagunage ; p. 160.
 Limaçon ; B4 ; p. 26, 61, 96, 112.
 Longchamp ; A6-B6 ; p. 116.
 Longuetouche ; p. 88, 114.
 lotissements ; p. 152, 159, 160, 161, 162.
 mairie ; bourg ; p. 127.
 maison de la Croix Blanche ; p. 118.
 maison du bailli ; p. 94.
 Maison Rouge (La) ; E2 ; p. 50.
 Maisons (Les Grandes) ; D3 ; p. 67, 106.
 maisons anciennes ; p. 95.
 Malladerie (La) ou Maladrerie ; C3 ; p. 87.
 Marché ; E4 ; p. 35, 36, 51, 105, 113.
 Mardelles (les) ; p. 112.
 Mare Guillaume ; B3 ; p. 76, 112.
 Mauregard ; B2 ; p. 88, 110.
 Mergers (Les) ; C1 ; p. 15, 29, 40, 112.
 Meuniers (carrefour des) ; C6 ; p. 118.
 Molière ; E3 ; p. 113.
 monument aux morts ; p. 150.
 Moriers ou les réages Moriers, ou les Mûriers ; D5 ; p. 115, 116.
 motocross ; bourg, A5 ; p. 160.
 Moulin à vent ; B5 ; p. 88, 124.
 Mûriers (Les) ou Moriers ou les réages Moriers ; D5 ; p. 115, 116.
 Neustrie ; p. 71.
 Noue du Cormier (La) ou le Cormier ; D2 ; p. 113, 115, 116.
 Parc (Le) ; bourg, B6.
 perception ; p. 151.
 Perrot (L' Etang) ; A7 ; p. 112.
 Petite Bourdaine (La) ; A7 ; commune de Santenay.
 Petite Trépinrière (La) ; A2 ; commune de Françay.
 Pièce de la Cave ; G3 ; p. 116.
 Pièce de la Vasltière ; D5 ; p. 77, 116.

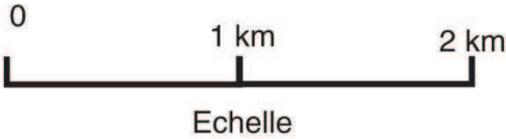
Pigeardière (La) ; A6 ; p. 86, 105, 125.
Piscine ; bourg, C5 ; p. 159, 161.
Pissevins ; E1, F1 ; p. 14, 33, 34, 112.
Place de l'Hôtel de Ville ; bourg ; p. 92, 95, 103.
place du marché ; p. 92, 95, 103, 118.
Place du 11 novembre et 8 mai ; bourg ; p. 155, 161.
Place du Parc ; p. 155.
Place du Vivier ; bourg.
Place Saint-Martin ; p. 161.
Plaine de Fort Ecu ; C2 ; p. 110, 116.
Plaine de Rouget (La) ; C2-D2 ; p. 54, 110, 112.
Pommier Rond ; p. 114.
pompe communale ; p. 128.
Pont des Saules ; p. 124.
Poirier d'Alène (Le) ; F4 ; p. 114.
poste ; bourg ; p. 128, 151, 152, 154.
Poteries (Les) ; C5 ; p. 79, 105, 112.
prés ; p. 108.
Prés (Les Grands) ; E4 ; p. 116.
Prés Fleuris (lotissement des) ; p. 161.
presbytère ; bourg ; p. 150.
Prieuré (le) ; D3 ; p. 85, 106.
puits funéraire ; p. 58.
Quartes (Les) ou les Cartes ; F3 ; p. 116.
Ramoneurs (carrefour les) ; B7 ; p. 118.
Reparé ; A5-B5 ; p. 30, 117, 152.
Richebaudière (La) ; D1 ; p. 74.
Roche (La) ; E3 ; p. 20.
Rond-point les Poteries ; C5 ; p. 162.
Rondeau (L' Etang) ; D4 ; p. 52, 112.
Rotte des Meuniers (La) ; D5 ; p. 118.
Rouget ; p. 54, 112.
rue Bourboulon ; bourg ; p. 125, 155.
rue Charles Dodun ; bourg ; p. 155.
rue de Beauce ; bourg ; p. 155.
rue de Bel-Air ; bourg.
rue de Blémars ; bourg ; p. 155.
rue de Gâtine ; bourg ; p. 155.
rue de Jussé ; p. 118.
rue de la Forge ; bourg ; p. 118, 155.
rue de la Gare ; bourg ; p. 129.
rue de la Pigeardière ; bourg ; p. 155.
rue de la Tremblaie ; p. 162.
rue de Limaçon ; bourg ; p. 155.
rue de l'Isle ; bourg ; p. 118, 155.
rue de l'Union ; bourg ; p. 155.
rue de Touraine ; bourg ; p. 155.
rue des Bruyères ; bourg ; p. 155.
rue des Prés Fleuris ; bourg ; p. 161.
rue des Sablières ; p. 162.
rue du Bailli ; bourg ; p. 155.
rue du Dr Sainte-Aude ; bourg ; p. 159.
rue du Moulin à Vent ; bourg ; p. 155, 160, 161, 162.
rue du Parc ; bourg ; p. 155.
rue du Perche ; bourg ; p. 155.

rue du Vivier ; bourg ; p. 154, 155.
rue Marquis de Rancougne ; bourg ; p. 155.
rue St-Charles ; p. 120, 151.
rue St-Jean ; bourg ; p. 155.
Rues (Les) ; E4 ; p. 112.
Saint-Charles (rue) ; p. 120, 151.
Saint-Jean (rue) ; bourg ; p. 155.
Saint-Denis ; D3 ; p. 63, 65.
Saint-Martin ; p. 67, 85.
salle des fêtes ; bourg ; p. 152.
Santenay ; p. 125.
Saulaye (La) ou Saulaie, ou Sollaye, Solais... ; E4 ; p. 115.
Sauvagère (La) ou Sauvagerie ; E5 ; p. 86.
scierie ; bourg.
silos ; bourg ; p. 151
Sollaye, Solais ou la Saulaye (La) ou Saulaie... ; E4 ; p. 115.
Soulozeau ; A6-A7 ; p. 87, 105, 115, 125.
stade ; bourg ; p. 152, 159, 160.
station d'épuration ; C4 ; p. 152, 160.
supermarché ; bourg ; p. 161, 162.
Templerie (La) ; D1 ; p. 87.
tennis ; bourg ; p. 160.
Terres Noires (Les) ; F5 ; p. 112, 116.
tour des télécommunications ; bourg ; p. 154.
Tremblaie (La) ou la Tremblière ; A5 ; p. 114, 159, 160, 161.
tuileries ; p. 104, 128, 150.
Union ; p. 151.
Vacherie (La) ; C3 ; p. 52, 114.
vallée de Pisse Vin ; F1 ; p. 14, 33, 34, 110.
Vallée des Prés ; E4-F5 ; p. 110, 116.
Vasltière ou Valstière ; p. 77, 116, 162.
Vaux (Fossé du) ou le Vau ; F4 ; p. 110, 112.
vignes ; 108.
vivier (le) : p. 123, 151, 154.
ZA La Tremblaie ; bourg ; p. 160.
Zone industrielle et commerciale ; p. 161.

Légende

- limite de commune
- routes et chemins
- habitat
- bois et forêts
- rivières et ruisseaux
- étangs

NORD

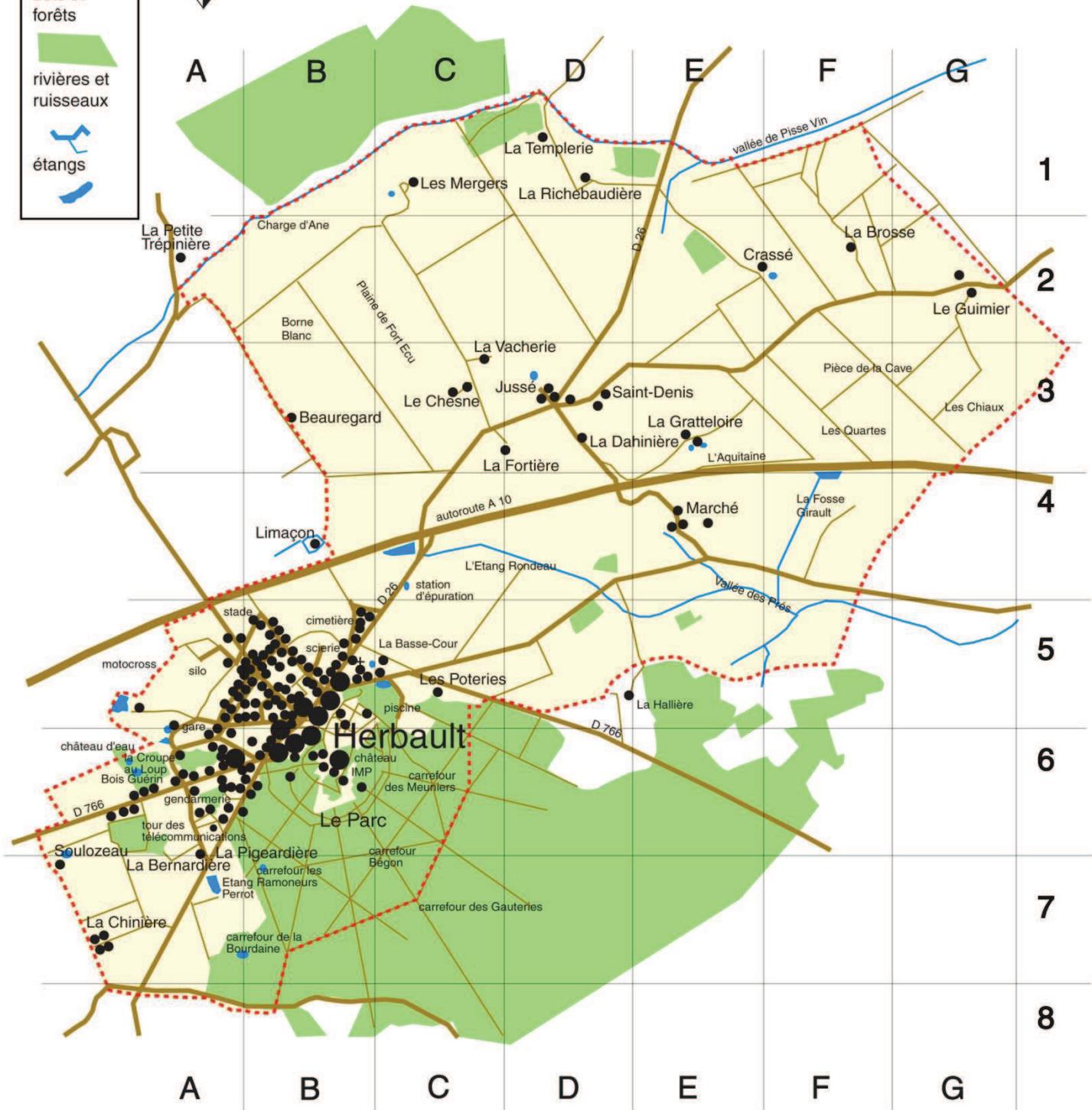
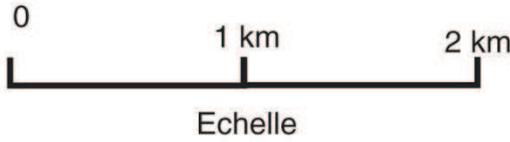


Les toponymes anciens

Légende

- limite de commune
- routes et chemins
- habitat
- bois et forêts
- rivières et ruisseaux
- étangs

NORD



Les toponymes récents

Table des matières

Introduction	p. 5
Les toponymes	p. 5
La toponymie	p. 5
Cartographie et toponymie	p. 5
Carte de Cassini	p. 6
Cadaastre napoléonien	p. 7
Aller plus loin	p. 8
Carte des toponymes anciens	p. 9
Carte des toponymes récents	p. 10
Plan du bourg	p. 11
Les temps géologiques	p. 12
Les couches géologiques	p. 12
La craie cénomaniennne	p. 12
L'argile à silex de la forêt d'Herbault	p. 12
Le calcaire de Beauce	p. 12
Les sables et argiles du Miocène	p. 12
Le limon des plateaux	p. 12
Les alluvions récentes	p. 12
Carte géologique	p. 13
Origines préhistoriques	p. 14
Le Paléolithique : - 600 000 à - 4 000 ans	p. 14
Le Néolithique	p. 14
La vallée du Pisse-Vin	p. 14
Le site des Mergers	p. 15
Les autres sites	p. 19
Un mégalithe à la Roche ?	p. 20
Les mégalithes	p. 21
La langue du Néolithique	p. 22
Carte de la commune au Néolithique	p. 23
L'époque gauloise	p. 24
L'Age du bronze	p. 24
L'émigration des Celtes	p. 24
Les Carnutes	p. 24
Les traces de l'âge du fer	p. 26
La ferme gauloise de Limaçon	p. 26
Les <i>tumuli</i>	p. 27
Théorie sur les huttes gauloises	p. 28
Le site des Mergers	p. 29
Le site de Reparé	p. 30
Les autres sites	p. 33
L'absence de toponymes gaulois	p. 35
Carte de la commune à l'époque gauloise	p. 36
La Beauce	p. 37

Période gallo-romaine	p. 39
La conquête romaine	p. 39
Le pilum des Mergers	p. 40
Jussé, commandement militaire	p. 41
Le camp romain	p. 44
La Fortière	p. 45
La centuriation romaine	p. 45
Carte de la centuriation romaine de la commune	p. 48
Borne Blanc	p. 49
Charge d'Ane	p. 49
Les voies romaines	p. 50
La Maison Rouge de Crassé	p. 50
Marché	p. 51
Des monnaies romaines à l'Etang Rondeau	p. 52
La Vacherie	p. 52
Jussay, un carrefour commercial romain	p. 53
Les <i>villae</i> gallo-romaines	p. 53
La <i>villa</i> de Rouget	p. 54
La <i>villa</i> du Guimier	p. 58
La <i>villa</i> de l'autoroute	p. 58
Un puits funéraire gallo-romain	p. 58
Les toponymes gallo-romains	p. 61
Limaçon : le limon	p. 61
Crassé : fangeux	p. 62
La Brosse	p. 62
Chauffour	p. 62
Le problème du Colombier de Saint-Denis	p. 63
Les Barrettes	p. 63
Carte de la commune à l'époque gallo-romaine	p. 64
La fin de l'Antiquité	p. 65
La naissance du diocèse de Chartres	p. 65
La christianisation	p. 65
Saint Denis	p. 65
L'installation des Francs à Françay	p. 66
Saint Martin	p. 67
L'église Saint-Martin de Jussay	p. 67
Les Grandes Maisons	p. 67
Le Moyen Age	p. 68
Le royaume de Syagrius	p. 68
Les Francs	p. 68
Les Bretons et Clovis	p. 69
Le Blésois	p. 70
La Neustrie	p. 71
La mode des noms germaniques	p. 71
Herbault	p. 72
La Richebaudière	p. 74
Le Guimier	p. 74
La Dahinière	p. 74
Le Bois Guérin	p. 74
La Fosse Girault	p. 75
Girardeau	p. 75
Mare Guillaume	p. 76
La Croix Garnier	p. 76

La Vaslière	p. 77
La Hallière	p. 77
La Bénardière	p. 78
L'habitat au Haut Moyen Age	p. 79
Les Poteries	p. 79
Carte de la commune au Haut Moyen Age	p. 80
Le comté de Blois	p. 81
La forêt de Blémars	p. 82
La Gâtine	p. 82
La naissance des seigneuries	p. 83
L'abbaye de Bourgmoyen	p. 83
Les grands défrichements des XI ^e -XII ^e siècles	p. 84
La reconstruction de l'église Saint-Martin de Jussay et le prieuré de Jussay	p. 85
L'apparition des noms de famille	p. 86
La Hueterie	p. 86
La Chinière	p. 86
La Pigeardière	p. 86
La Sauvagère	p. 86
Gratelloire	p. 87
La Maladrerie	p. 87
La Templerie	p. 87
Le Chesne	p. 87
Soulozeau	p. 87
La Croupe au Loup	p. 87
Longuetouche	p. 88
Le moulin à vent d'Herbault	p. 88
Le bailliage de Touraine	p. 88
Le XIII ^e siècle	p. 88
Carte de la commune au XIII ^e siècle	p. 89
Les Prunelé, seigneurs d'Herbault	p. 90
Les temps troublés	p. 91
Expédition punitive du seigneur d'Herbault	p. 91
Seigneurs d'Herbault à la fin du Moyen Age	p. 91
Création de deux foires et du marché du lundi à Herbault en 1489	p. 92
Le château d'Herbault	p. 92
La maison du bailli	p. 94
L'énigmatique château de Jussay	p. 94
Les maisons médiévales d'Herbault	p. 95
Les fermes anciennes de la commune	p. 96
L'Epoque Moderne	p. 97
Seigneurs d'Herbault au XVI ^e siècle	p. 97
Le diocèse de Blois : 1697	p. 97
Charles Dodun	p. 97
Le château de Charles Dodun à Herbault	p. 99
Le grenier à sel : 1724	p. 101
Le marché d'Herbault et la halle	p. 103
Les Devezeau de Rancougne	p. 104
L'économie d'Herbault à la fin du XVIII ^e siècle	p. 104
Quelques fermes	p. 105
Le hameau de Jussé à la fin du XVIII ^e siècle	p. 106
Carte de la commune au XVIII ^e siècle	p. 107

L'ancien terroir	p. 108
Les vignes	p. 108
Les prés	p. 108
Carte de l'ancien terroir	p. 109
Relief et climat	p. 110
Les vallées	p. 110
La plaine	p. 110
Mauregard et Beauregard	p. 110
Cul Froid	p. 110
Carte des toponymes du relief et du climat	p. 111
Sols et eau	p. 112
L'argile	p. 112
Le limon	p. 112
Le calcaire et les pierres	p. 112
Les ruisseaux, les étangs et les mares	p. 112
Les terres humides	p. 113
Carte des toponymes des sols et de l'eau	p. 113
Faune et flore	p. 114
Communication et commerce	p. 114
Les faux animaux	p. 114
Les animaux sauvages	p. 114
Les bois et les buissons	p. 114
Les essences	p. 114
Carte des toponymes de la faune et de la flore	p. 115
Culture et parcellaire	p. 116
Les prés des zones humides	p. 116
Les terres et les champs	p. 116
Le parcellaire	p. 116
Les climats et dépendances	p. 116
Reparé	p. 117
Carte des toponymes des cultures et du parcellaire	p. 117
Chemins et carrefours	p. 118
La désignation courante des chemins	p. 118
Les exceptions	p. 118
Les carrefours	p. 118
Les calvaires	p. 118
Dans le bourg d'Herbault	p. 118
Carte des toponymes des chemins et des croix	p. 119
Epoque contemporaine	p. 120
Construction de l'église d'Herbault : 1787-1791	p. 120
Un seigneur révolutionnaire	p. 121
Herbault, chef-lieu de canton	p. 121
La vente des biens nationaux	p. 121
La fin du grenier à sel	p. 121
La Terreur	p. 122
Le bourg d'Herbault au début du XIX ^e siècle	p. 122
Le château d'Herbault au XIX ^e siècle	p. 123
La ferme de la Basse-Cour	p. 123

Le vivier du château	p. 123
La gendarmerie	p. 124
La fin du moulin à vent d'Herbault : 1848	p. 124
Pont des Saules : 1849	p. 124
Une école religieuse pour filles : 1856	p. 125
Le legs Bourboulon : 1854	p. 125
La commune s'agrandit : 1856	p. 125
La nouvelle halle : 1858	p. 126
Le grenier à sel, propriété communale : 1869	p. 127
1870-1901	p. 128
Le tramway à vapeur : 1907	p. 129
L'éolienne et son château d'eau	p. 129
Herbault au début du XX ^e siècle par les cartes postales	p. 131
Le presbytère	p. 150
1912-1922	p. 150
1923-1939	p. 151
1941-1960	p. 152
L'IMP au château d'Herbault	p. 153
1961-1967	p. 154
Les noms des rues : 1967	p. 155
Herbault dans les années 50 et 60 par les cartes postales	p. 156
Construction de l'autoroute A10 : 1972-1975	p. 159
1971-1979	p. 159
1981-1992	p. 160
1992-2005	p. 161
2005-2011	p. 162
Les cotes	p. 162
Naissance de nouveaux toponymes	p. 163
Herbault en 2011, photos, carte et plan	p. 164
Conclusion	p. 169
Sources et documents	p. 170
Archives départementales de Loir-et-Cher	p. 170
Autres fonds	p. 171
Bibliographie	p. 172
Ouvrages d'histoire locale	p. 172
Toponymie, anthroponymie, linguistique	p. 175
Index des toponymes	p. 177
Cartes et plan de l'index	p. 181
Table des matières	p. 185

Renseignements

**pour réaliser l'histoire
de votre commune**

Nicolas Huron

historien-conférencier

7, rue Jean Joly, 41000 BLOIS

Tél. 02.54.74.18.32

E-mail : nicolas.huron@free.fr

Site internet : nicolas.huron.free.fr

La commune d'Herbault il y a 250 ans

